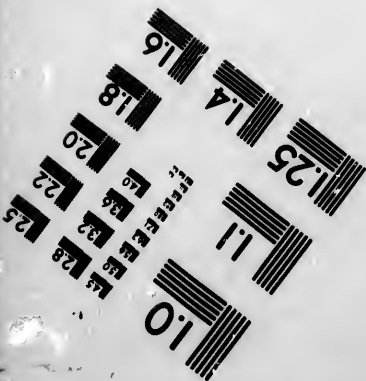
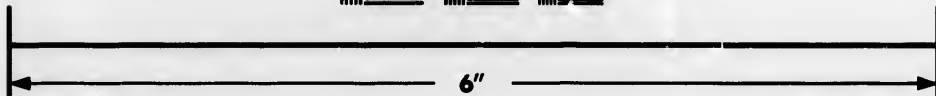
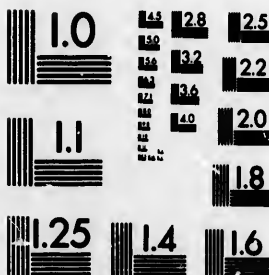


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

LE 28  
S E 22  
LE 25  
LE 22  
LE 20  
LE 18

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

10  
11  
12  
13  
14  
15

**© 1985**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

Pages 17-18 missing.

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata  
slips, tissues, etc., have been refilmed to  
ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement  
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,  
etc., ont été filmées à nouveau de façon à  
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
					✓						

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

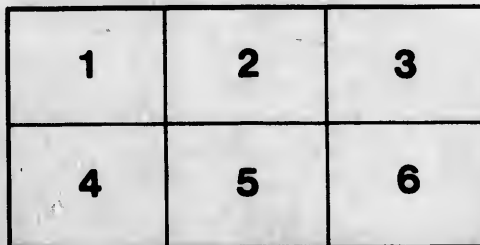
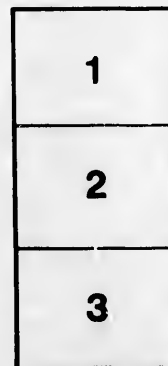
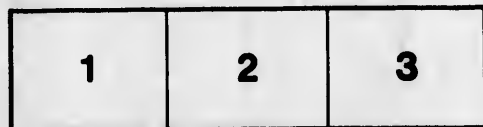
Thomas Fisher Rare Book Library,  
University of Toronto Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Thomas Fisher Rare Book Library,  
University of Toronto Library

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails  
du  
odifier  
une  
image

rrata  
to

pelure,  
n à



32X

55  
1738  
CONSIDÉRATIONS

SUR L'ORDRE DE

CINCINNATUS,

OU

IMITATION

D'un Pamphlet ANGLO-AMÉRICAIN.

Par le COMTE DE MIRABEAU.

SUIVIES

- De plusieurs Pièces relatives à cette Institution ;  
D'une Lettre signée du Général WASHINGTON,  
accompagnée de Remarques par l'Auteur Français ;  
D'une Lettre de feu Monsieur TURGOT, Ministre d'Etat en  
France, au Docteur PRICE, sur les Législations Améri-  
caines ; & de la Traduction d'un Pamphlet du Docteur  
PRICE, intitulé : *Observations on the importance of the  
American Revolution, and the means of making it a benefit  
to the world* ; accompagnée de Réflexions & de Notes  
du Traducteur.

1738 67.

20.9.22

---

*The glory of Soldiers cannot be completed without acting well  
the part of Citizens.*

La gloire des Guerriers ne sauroit être complète, que lorsqu'ils savent remplir les devoirs des Citoyens.

*Lettre circulaire aux Sociétés d'Etat de l'ordre  
des Cincinnati, signée du Général Washington.*

---

A LONDRES,  
Chez J. JOHNSON, St. Paul's Church-Yard.

M, DCC, LXXXIV.

See high praise of M<sup>me</sup> Robane, & her  
writings in Sumont's "Recollections  
of Mirabeau"; p. 32 line of Transl.

Quelle que soit l'intelligence d'un Imprimeur étranger, il se  
glisse toujours des fautes essentielles dans les Livres Fran-  
çois qui sortent de ses presses. On prie donc le Lecteur de  
jetter les yeux sur l'Errata, où d'ailleurs il se trouve plu-  
sieurs éclaircissemens nécessaires; de sorte qu'il est presque  
autant celui de l'Auteur, que celui de l'Imprimeur.



## A V I S.

**J**E n'ai jamais rien imprimé sous un nom que mon Père a rendu difficile à porter. J'ai cru jusqu'ici pouvoir me permettre de ne point avouer les premiers essais d'un homme jeune encore, & qui plus qu'un autre a besoin de maturité.

J'aurois plus long-tems, & peut-être toujours fait de même; mais des circonstances très-connues m'ayant forcé de quitter mon pays, je crois me devoir de ne publier désormais que des écrits avoués. On ne manqueroit pas, si je négligeois

cette précaution, de me donner pour l'auteur des ouvrages les plus capables de me compromettre. Je proteste donc que tout ce qui désormais ne portera pas mon nom, me sera faussement attribué ; & j'espère que ceux qui m'honorent de leur haine, s'appercevront que pour avoir pris un tel engagement, je n'en ferai pas plus timide.

L'institution de l'Ordre de CININNATUS, à l'occasion de laquelle l'écrit suivant a été composé, vient d'éprouver une assez grande révolution, dont nous rendrons un compte détaillé à la suite de cet ouvrage.

La Société des Cincinnati, instituée *héréditaire*, l'étoit encore, lorsque j'ai pris la plume. Les Af-



fociés ont renoncé depuis à cette partie de leurs statuts ; on le verra dans le *Postscriptum*. Mais comme je crois y avoir démontré que les conséquences de leur institution sont précisément les mêmes ; que leur dignité continuera d'être héréditaire au moins dans l'opinion, véritable siège de la noblesse, & qu'en laissant subsister les Cincinnati, on ne sauroit les empêcher d'être au moins perpétuels ; comme d'ailleurs la partie de cet ouvrage qui concerne l'hérédité contient peut-être quelques vérités neuves, ou dites d'une manière nouvelle, & des déductions importantes ; j'ai cru devoir laisser cet écrit dans l'ordre qui lui avoit été destiné avant l'abolition de l'hérédité, laquelle

ne change point l'état de la question autant qu'on affectera de le croire.

Le titre de cet ouvrage n'est point une fraude officieuse. Il a paru l'année passée à Philadelphie, chez *Robert Bell, in Third-street*, un pamphlet écrit en Anglois sous ce titre: *Considerations on the society or order of Cincinnati, lately instituted by the Major-Generals, Brigadier-Generals, and other officers of the American army, proving that it creates a race of hereditary Patricians or Nobility; interspersed with remarks on its consequences to the freedom and happiness of the Republic: addressed to the people of South-Carolina, and their representatives: by Cassius. Supposed to be written*

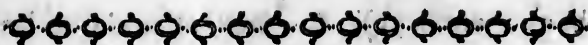
by *Ædanus Burke, Esquire, one of the Chief Justices of the State of South Carolina*: Avec cette épigraphe, *Blow ye the trumpet in Zion.*

Ce pamphlet, peu ou point connu en Europe, contient en substance l'ouvrage que nous rendons public. Si je me suis permis de changer l'ordre des idées, d'élaguer des longueurs, de supprimer quelques détails relatifs à la Caroline Méridionale, qui m'ont paru trop particuliers à cet Etat pour ne pas faire digression dans des observations générales ; c'est que je pense, qu'à transporter dans notre langue des écrits étrangers, il faut les rendre les plus faciles à lire qu'il est possible. Or chaque langue & chaque nation

a des manières différentes d'arranger  
& d'énoncer ses idées.

Au reste, j'ai cru pouvoir me  
permettre, pour prix de mon tra-  
vail, de m'abandonner à quelques-  
uns de mes mouvemens.

*A Londres, 20 Septembre, 1784.*



## INTRODUCTION.

UNE Société composée des Généraux & des officiers supérieurs & inférieurs de l'Armée & de la Marine des Etats-unis de l'Amérique, s'est établie dans toutes les Provinces qui forment la Confédération Anglo-Américaine. Instituée sous le nom de Société des Cincinnati, elle est déjà parvenue à un degré de maturité remarquable. Chaque jour apporte des forces imposantes à cette Association héréditaire, perpétuelle & richement dotée, qui compte parmi ses membres ce que l'Amérique a de plus distingué, & nommément l'illustre Washington.

Outre une Assemblée générale de la Société déjà combinée & convoquée, il existe dans chaque Etat une Assemblée particulière & subordonnée; & ces dernières encore seront sous-divisées en autant de districts que l'auront décrété les Sociétés particulières. L'Assemblée générale doit être convoquée

chaque année(1), & durer autant que les membres de la Société le jugeront nécessaire.

Indépendamment de cette Assemblée annuelle, il s'en tiendra une extraordinaire au moins tous les trois ans. Les Assemblées particulières ou d'Etat auront lieu le quatre Juillet de chaque année, & plus souvent si les circonstances le demandent.

Le Major Général Baron de Steuben est élu Grand-maître de la Société, sous le titre plus modeste de Président(2); & chaque Assemblée d'Etat, ainsi que l'Assemblée gé-

---

(1) Le premier Lundi du mois de Mai.

(2) C'est aujourd'hui le Général Washington, qui est Grand-maître de l'ordre : il en a donné lui-même avis à Monsieur de Rochambeau dans une lettre du 29 Octobre, 1783; & voici comment il parle dans cette lettre de l'institution des Cincinnati. " Monsieur, les officiers de l'armée Américaine, dans le dessein de pé-  
" pétuer cette amitié mutuelle qui a été formée durant  
" le tems du danger & de la détresse commune, & pour  
" d'autres desseins mentionnés dans l'Institution, se  
" sont avant leur séparation associés dans une Société  
" d'amis, sous le nom de *Cincinnatus*; & m'ayant hon-  
" noré de l'office de leur *Président-Général*, c'est une  
" partie de mon devoir bien agréable, de vous informer  
" que la Société s'est fait l'honneur de vous confi-  
" dérer ainsi que les Généraux & les Colonels de l'ar-

nérale, aura son Président & ses officiers(1). Les Sociétés d'Etat sont tenues de communiquer annuellement entr'elles par des lettres circulaires. L'Assemblée générale doit être composée de ses propres officiers, & des Représentans de chaque Société d'Etat au nombre de cinq(2), dont la dépense sera à la charge de chaque Assemblée particulière.

Les Cincinnati portent une marque d'honneur, par laquelle ils sont reconnus & distingués. C'est une médaille d'or en

---

“ mée que vous commandiez en Amérique, comme  
“ membres de la Société.

“ Le Major l'Enfant, qui aura l'honneur de vous  
“ remettre cette lettre, est chargé par la Société de  
“ l'exécution de leurs ordres en *France*, & il est égale-  
“ ment chargé de vous remettre une des premières  
“ *marques* qui seront faites. Il l'est aussi de vous  
“ délivrer les *ordres* pour les Gentilshommes de votre  
“ Armée ci-devant mentionnés, que je prends la  
“ liberté de vous prier de leur présenter au nom de la  
“ Société. Aussi-tôt que le Diplôme sera fait, j'aurai  
“ l'honneur de vous l'adresser.

(1) Président, Vice-Président, Secrétaire, Trésorier,  
Vice-Trésorier.

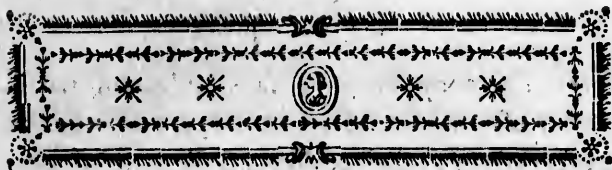
(2) Au plus.

forme d'aigle, avec une inscription en exergue, & une autre au revers, faisant allusion à l'époque de l'institution de l'Ordre, & au salut de la République opéré par ses membres. Cette marque de distinction est suspendue à un ruban bleu foncé & liséré de blanc, symbole de l'union de l'Amérique avec la France. Chaque membre de la Société doit porter ce ruban & cette médaille, comme on porte en Europe les croix & autres marques de Chevalerie.

Déjà les Cincinnati ont conféré l'honneur & les prérogatives de leur ordre à l'Ambassadeur de France, à Mr. Gerard ci-devant Ministre Plénipotentiaire de cette puissance ; aux Généraux François qui sur terre & sur mer ont combattu pour les Américains, aux Colonels de l'Armée employée dans le Continent, & même aux Capitaines de vaisseau des flottes Françaises. Ainsi le Gouvernement de France a permis à ses sujets ce signe d'adoption d'une République formée par une insurrection de Colonies mécontentes.

Tel est en peu de mots l'objet des Considérations suivantes.





# CONSIDÉRATIONS

SUR L'ORDRE DE

## CINCINNATUS.

C'EST à la fin du dix-huitième siècle, au moment où l'Amérique sembloit ouvrir un asyle à l'espèce humaine; au moment où la révolution la plus étonnante, la seule peut-être qu'avoue la philosophie, appelle tous les regards sur l'autre Hémisphere, que la Société des Cincinnati s'établit dans le Continent entier de l'Amérique régénérée; sans que le Congrès qui représente & régit la Confédération Américaine, sans qu'aucun des Etats-unis, sans qu'aucun Corps dans ces Etats(1), y forme la

---

(1) Le Conseil des *Censeurs* par exemple, créé par le quarante-septième Article de la Constitution de Pensylvanie pour examiner si la Constitution a été conservée dans toutes ses parties sans la moindre atteinte, devoit sans doute s'occuper d'un établissement aussi important que celui des Cin-

plus légère opposition ; sans qu'aucun particulier ose adresser à ses Concitoyens la moindre observation(1) sur cet ordre, d'un genre absolument nouveau, qui doit infailliblement & bientôt changer la face du pays qui l'a vu naître.

Plus je réfléchis sur cette Institution, & sur les suites politiques qu'elle aura inévitablement ; plus je m'étonne que créée d'elle-même, profondément conçue, secrètement & rapidement exécutée, se présentant sous une apparence à la fois hardie & douteuse, elle n'excite pas l'attention générale. S'il étoit en moi d'envisager un seul instant cet ordre avec indifférence ; si mon esprit & la philosophie du moment commandoient à ce point à mon cœur ; je ne pourrois pas m'empêcher de sourire en voyant ces Américains, qui dans leurs Assemblées géné-

---

cinnati ; mais un Conseil, qui ne s'assemble que tous les sept ans, est peu propre à s'opposer subitement aux abus qui s'élèvent dans l'Etat, ou à réparer les torts faits à la constitution, & devient très-probablement un conseil inutile.—Au reste, voyez le Postscriptum.

(1) L'Auteur Américain assure que cette Institution n'est pas même l'objet des conversations particulières. *Yet that it should have been so little attended to, that it is not even the subject of a private conversation.* ; seroit-ce imprévoyance ou terreur ?—Au reste, voyez le Postscriptum.

rales & particulières, déclament avec aigreur contre de petits maux, s'acharnent sur les foibles restes d'un parti qui n'a plus d'importance, chassent avec fureur les *Tories*, laisser introduire chez eux, sans même y regarder, un établissement qui doit avant peu miner la chose publique, la Liberté, la Patrie; ravir aux classes moyennes & inférieures toute influence, toute considération; les vouer au mépris le moins déguisé; les réduire à la nullité la plus complète, & tout au plus au triste privilège de murmurer quand il ne fera plus tems de remédier au mal . . . . bisarre imprévoyance d'une multitude inconsidérée!

Qu'est-ce en effet que l'ordre des Cincinnati? A en juger par son apparence extérieure, & pour parler ainsi, par le Prospectus qui en a circulé dans les Etats-unis; l'ordre des Cincinnati " est une *Association*, une *Constitution*, une *Com-*  
 " *binaison* des Généraux & des autres officiers  
 " de l'Armée qui ont servi pendant trois an-  
 " nées, ou qui ont été réformés par le Con-  
 " grès, & qui se rassemblent dans une Société  
 " d'Amis, pour perpétuer la mémoire de la Ré-  
 " volution, & de leur mutuel dévouement.  
 " Cette Société doit durer autant qu'eux-mêmes &  
 " leur postérité mâle la plus reculée; & si celle-ci

" vient à manquer, AUTANT QUE LES BRANCHES  
 " COLLATÉRALES JUGÉES DIGNES D'ÊTRE MEM-  
 " BRES ET SOUTIENS DE L'ASSOCIATION. SON  
 " objet est de s'OCCUPER INCESSAMMENT A  
 " CONSERVER INTACTS LES DROITS LES PLUS  
 " ÉMINENS DE LA NATURE HUMAINE, POUR  
 " laquelle ils ont combattu & versé leur  
 " sang; D'ÉTABLIR ET D'ENTRETENIR L'HON-  
 " NEUR NATIONAL ET L'UNION ENTRE LES  
 " ETATS RESPECTIFS; de rendre permanens  
 " l'affection cordiale, l'esprit & l'amour fra-  
 " ternel parmi les officiers; & de répandre des  
 " bienfaits sur ceux d'entr'eux & de leurs parens  
 " que le malheur pourroit réduire au besoin." (1)

---

(1) *Association, Constitution, and Combination of the Gene-  
 rals, and other officers of the Army, who have served three  
 years, or were deranged by Congress, into a Society of Friends,  
 to perpetuate the memory of the Revolution, and their own mu-  
 tual friendship; to endure as long as they shall endure, or any  
 of their eldest male-posterity; and in failure thereof, the col-  
 lateral branches who may be judged worthy of becoming its  
 supporters and members: to attend incessantly to preserve invio-  
 late the exalted rights and liberties of human nature, for which  
 they fought, and bled: to promote and cherish between the  
 respective States, union and national honour: to render perma-  
 nent, cordial affection, and the spirit of brotherly kindness  
 among the officers: to extend acts of beneficence towards those  
 officers and their families who may unfortunately be under the  
 necessity of receiving it.*

Chacun

Chacun des Cincinnati avance un mois de sa paie à cet effet ; & l'institution est de telle nature qu'elle admet, pour grossir ce fond, les dons des personnes même qui ne composent pas la société.

Ainsi de même que les Députés représentans chaque Société d'Etat, forment, par une seule convocation, l'assemblée générale ou le congrès de cet ordre ; les fonds destinés pour un objet de charité ou de générosité, auquel tous les Américains sont appelés & admis à concourir, formeront un trésor aux ordres de l'Association.(1)

---

(1) L'ordre des Cincinnati n'a pas même essayé de voiler ce projet ; car leur premier diplôme porte en termes exprès, que le mois de paie avancé par chaque officier restera POUR TOUJOURS, au profit de la dite Société ; les intérêts SEULEMENT, suivant ce qui sera jugé nécessaire, seront appropriés au soulagement des infortunés. Ainsi la bienfaisance annuelle & tant vantée des Cincinnati se réduit à  $\frac{1}{4}$  de leur paie ; & le Capitaine qui avoit douze cens livres d'appointement y contribuera de cent sols. On lit encore dans ce diplôme : *Il est probable que quelques personnes feront des donations à la Société générale dans le dessein d'établir des fonds pour le secours des infortunés ; dans lequel cas ces donations seront placées dans les mains du Trésorier général, & l'Assemblée générale disposera suivant la nécessité SEULEMENT de l'intérêt de ces fonds.*—  
Voyez le Postscriptum.

B

Et pour compléter sa consistance & ses forces, les Associés ont statué l'article suivant :

“ COMME DANS TOUS LES TEMS, IL SE TROUVERA  
 “ DANS LES ÉTATS RESPECTIFS DES HOMMES  
 “ DISTINGUÉS PAR LEURS TALENS ET LEUR PA-  
 “ TRIOTISME, DONT LES VUES LOUABLES AURONT  
 “ LE MÊME BUT QUE LES CINCINNATI, ON AD-  
 “ METTRA LES HOMMES DE CETTE RÉPUTATION  
 “ COMME MEMBRES HONORAIRES DE LA SOCIÉTÉ  
 “ PENDANT LEUR VIE SEULEMENT ; POURVU  
 “ QUE LE NOMBRE DES MEMBRES HONORAIRES  
 “ N'EXCÈDE PAS DANS LA PROPORTION D'UN  
 “ CONTRE QUATRE CELUI DES OFFICIERS ET DE  
 “ LEURS DESCENDANS.(1)

Cette politique profonde tend visiblement à intéresser les Chefs de chaque Etat à l'Association, qui exclut ainsi tacitement les membres de la société universelle, dont la pauvreté, (dans les Républiques même elle est la vraie roture,) étendrait la considération, & enseveliroit les

---

(1) *And as there will at all times be men in the respective States, eminent for their abilities and patriotism, whose views may be directed to the same laudable objects with those of the Cincinnati; it shall be a rule to admit such characters as honorary members of the Society, for their own lives only; provided that the number of the honorary members does not exceed a ratio of one to four, of the officers and their descendants.*

talens. Aussi l'homme du peuple & de l'armée, le Général Washington, est-il déjà membre honoraire de l'ordre(1) qui, sans doute pour rendre inattaquable son existence, cherche des recrues & des appuis dans toutes les Monarchies de l'Europe. La circonspection naturelle, qui paroît le caractère distinctif & la plus grande des qualités de cet homme célèbre, ne lui a permis la neutralité entre sa Patrie & les Cincinnati, qu'aussi long-tems que l'Association n'a point été formée. Le jour où l'adoption des membres honoraires a été votée, Washington, si grand quand il voulut redevenir un simple particulier, Washington, premier Citoyen & Bienfaiteur d'un peuple qu'il a rendu libre, a voulu se distinguer de ce peuple ! Pourquoi n'a-t-il pas senti que son nom étoit au-dessus de toute distinction ? Héros de la Révolution qui brisoit les fers de la moitié du monde, comment n'a-t-il pas dédaigné l'honneur coupable, dangereux & vulgaire d'être le Héros d'un parti !

Si l'adoption honoraire des principaux hommes de l'Etat est une combinaison savante

---

(1) On a vu dans l'Introduction, note (2), que Washington étoit aujourd'hui Président de l'ordre ; le Baron de Steuben n'étoit qu'un prête-nom.

& redoutable, on trouve la même profondeur de politique dans la proportion singulière que l'acte d'Association établit entre les honoraires & les autres membres de l'ordre. Les Cincinnati ont voulu que les Honoraires ne pussent former au plus qu'un cinquième de leur corps : ils ont voulu maîtriser le peuple par ceux qui seroient chargés du Gouvernement, & se réserver le pouvoir de faire trembler ce Gouvernement par leur nombre & leur force militaire.

La force militaire a été l'unique objet de leur pensée, parce qu'elle étoit le grand moyen de leurs projets. C'est pour cela qu'ils ont réservé l'hérédité aux seuls Militaires. Ils se font, en vrais légionnaires, permis d'être injustes envers leurs Co-opérateurs les plus distingués, que des devoirs non moins importans ont empêché de combattre ; ils ont jugé que la gloire de la tête devoit être subordonnée à celle du bras, & que les descendans(1) des . . . . .  
suffisamment honorés par une distinction pas-

---

(1) Ils leur ont préféré jusqu'à ceux qui pour tout avantage devoient le jour aux officiers morts. “ *En témoignage d'affection à la mémoire & à la postérité des officiers qui sont morts au service ; les aînés de leurs héritiers mâles auront le même droit de devenir membres que les enfans des membres actuels de la dite Société.*”



sagère, devoient rentrer ensuite dans la classe vulgaire des Plébéïens.

Peut-être aussi renonçoit-on à ces grands & sages Citoyens, véritablement dignes de fonder des Etats; peut-être craignoit-on leur prévoyante sagesse.

Ce n'est pas, j'en suis convaincu, qu'une grande partie des officiers, qui n'ont point examiné de près l'esprit & les conséquences de leur ordre, n'agissent uniquement par des principes honorables de patriotisme, d'amitié & d'humanité, qu'ils regardent comme base de leur union, pour ne pas dire de leur ligue.

Mais plusieurs d'entr'eux, égalant en instruction & en talens les hommes les plus distingués de l'Amérique, il est bien difficile que quelques-uns n'aient pas jetté un regard plus perçant sur une nouveauté si importante. Une telle inattention, un pareil aveuglement chez un peuple qui vient de conquérir sa liberté, ne me paroissent pas dans la nature.

J'oserai donc le dire, & le dire hardiment, aux yeux de l'Amérique & du monde; j'oserai réveiller mes Concitoyens sur ce grand objet; & peut-être je dissiperei même l'illusion de ceux

qui, sans le savoir, renversent la constitution de leur pays, & se rendent coupables d'un crime qu'ils ne soupçonnent pas. S'ils sont encore dignes de la liberté qu'ils ont défendue, ils me remercieront de les détromper d'une erreur involontaire. Je le dirai donc.

L'Institution de l'ordre des Cincinnati, telle que je viens de l'exposer d'après leurs propres paroles, est la création d'un véritable Patriciat & d'une noblesse militaire, qui ne tardera point à devenir une noblesse civile, & une Aristocratie d'autant plus dangereuse, qu'étant héréditaire, elle s'accroîtra sans cesse par le tems, & se fortifiera même par les préjugés qu'elle fera naître; qu'étant née hors de la Constitution & des Loix, les loix n'ont pas pourvu aux moyens de la réprimer, & qu'elle pesera sans cesse sur la Constitution dont elle ne fait point partie; jusqu'à ce que par des attaques tantôt sourdes & tantôt ouvertes, elle s'y soit mêlée en s'y incorporant, ou qu'après l'avoir long-tems minée, elle l'ébranle à la fin, & la détruise.

Si l'on en doute, qu'on ouvre l'histoire; & qu'on y cherche l'origine & le progrès de pareils établissemens. Voyez l'Aristocratie Romaine, qui causa tant de ravages. A-peine

trouvez-vous sa source. Une société d'hommes, vivans dans la plus grande simplicité, dont les fortunes étoient égales & presque nulles, dont les propriétés foncières n'excédoient pas deux arpens, choisit quelques vieillards pour magistrats. Ces vieillards n'eurent d'autre distinction que leur âge, leur expérience, & l'affection qu'on leur supposoit pour le peuple. De là le nom de PÈRES (*Patres*) leur fut donné. Bientôt les descendans de ces hommes simples & rustiques se regardèrent comme distingués de leurs Concitoyens, élevèrent des prétentions, s'arrogèrent des prérogatives, formèrent des unions de familles à familles, les cimentèrent par des alliances exclusives : (1) & cette politique seule, sans titre & sans marque d'honneur, établit dans Rome un corps de

---

(1) *Hoc ipsum, ne connubium Patribus cum plebe esset, non Decemviri tulerunt, paucis his annis, pessimo exemplo publico, cum summa injuria plebis? An. esse ulla major aut insignior contumelia potest, quam partem civitatis, velut contaminatam, indignam connubio haberi? quid est aliud, quam exilium, intra eadem mœnia, quam relegationem pati? ne affinitatibus, ne propinquitatibus immisceamur, caveat; . . . . . id vos sub legis superbissima vincula conjicitis, qua dirimatis Societatem civilem, duas que ex una civitate faciatis. Cur non sancitis ne vicinus patricio sit plebeius? ne eodem itinere eat? ne idem convivium ineat? ne in foro eodem consistat? Tit. Liv. lib. IV.*

noblesse si altéré de l'orgueil de dominer,(1) qu'après l'expulsion des Rois, le peuple ne gagna presque rien à la Révolution, qui, pour la plus grande partie, étoit son ouvrage ; car les familles Patriciennes ayant réuni dans leurs mains la puissance du monarque & l'influence de la noblesse, chaque Patricien devint un Tarquin, & Rome n'eut pas plus qu'au-paravant sa liberté politique(2) ; avec cette différence, que la tyrannie résida désormais dans

---

(1) *Plebs vero dicitur in qua gentes civium patriciae non insunt.* Telle est la définition du mot *plebs* qu'Aulugelle rapporte d'après Capiton.

(2) Le pouvoir des Consuls étoit sans bornes ; mais les Patriciens n'avoient rien à craindre d'une autorité dont ils étoient arbitres ; les Plébéiens furent donc réduits à tout endurer. Valerius Publicola tenta en vain d'y remédier par la voie de l'appel au peuple, & celle de l'élection des Consuls par centuries. Les Patriciens restèrent en possession des honneurs, continuèrent à disposer des terres, & réduisirent les Plébéiens à n'être que les esclaves de leur ambition & de leur avarice. Le peuple brisa son frein par la suite ; mais comme il arrive toujours, il se jeta vers l'autre extrémité ; & les *comices des Tribus*, que les démagogues institués sous le nom de *Tribuns* établirent, partageant l'administration avec les *comices des Centuries*, la volonté du peuple prévalut dans les unes ; celle des grands dans les autres. Ce fut une source de troubles & de divisions qui durèrent autant que la République, & qui ne cessèrent qu'alors que les Em-

un corps : & mille Tyrans font un fléau mille fois plus horrible & plus redoutable qu'un seul Tyran : car un Tyran peut être arrêté par son propre intérêt ; il a le frein du remords, ou celui de l'opinion publique ; mais un corps ne calcule rien, n'a jamais de remords, & se décerne à lui-même la gloire, lorsqu'il mérite le plus de honte.

C'est ainsi que s'éleva dans Rome le PATRICIAT ; & cette origine est aussi inférieure à l'institution des Cincinnati, que des chefs de bandits vivans de contribution & de pillage, qui bâtirent des cabanes sur le sol que Rome couvre aujourd'hui, étoient au-dessous d'un corps de chefs illustres, tels que Washington, Green, Gates, Moultrie, Waynes & tant d'autres ; à qui furent confiés la défense & les intérêts politiques d'une grande nation, avancée dans tous les arts de la guerre & de la paix, & tenant, dès le jour de sa naissance politique, un rang distingué parmi les puissances de la terre. Si les Patriciens de Rome, aux premiers tems de la République,

---

peurs eurent tout envahi en réunissant en eux l'autorité du Sénat & celle du peuple. C'est ainsi que le despotisme impose silence aux partis en les dépouillant tous. Les beaux-espirts seuls se font entendre alors & vantent la paix de la servitude.

peuvent être comparés à une foible source qui fut la mère d'un fleuve dévastateur ; les Cincinnati font le fleuve même déjà formé, large, profond, & menaçant,

La noblesse moderne de l'Europe, qu'étoit-elle dans son origine ? Des chefs de guerriers féroces qui joignoient la barbarie de la victoire à celle des incœurs, dont les premiers titres furent l'usurpation(6) & le brigandage, & qui ne fondèrent leur prééminence au-dessus de leur nation que sur le droit de commander qu'ils exerçoient dans les combats. Ainsi les champs de bataille furent le berceau de cette noblesse ; rapport singulier, frappant, redoutable, avec l'ordre des Cincinnati !

C'est delà qu'est sortie cette foule de Comtes, de Ducs, de Marquis qui ont inondé & ravagé l'Europe. Tous ces titres de la vanité humaine n'étoient dans les premiers tems que des

---

(6) Si nous en croyons Robertson, plusieurs de leurs titres semblables à ceux des Cincinnati furent de leur propre création. *One step more completed their usurpations, and rendered them unalienable. With an ambition no less enterprising, and more preposterous, they appropriated to themselves titles of honor, as well as offices of power and trust.* Hist. Cha. V. vol. i. p. 16.

titres militaires, qui marquoient les différens degrés de commandement ; mais ces mêmes titres sont devenus bientôt des distinctions & des privilèges éclatans dans l'ordre civil. Bientôt ils ont fondé cette féodalité barbare, qui, pendant des siècles, a avili le genre humain, a fait des nations entières des races d'esclaves, & d'un petit nombre d'hommes des races de Tyrans.

POSTERI ! POSTERI ! VESTRA RES AGITUR.  
Ce fut l'inscription que l'on grava à Naples sur une colonne après une éruption du Vésuve qui fit périr des milliers d'habitans. Et moi, je voudrois la graver sur les symboles de l'ordre funeste que l'on ose instituer parmi nous.

Oui ; c'est cette noblesse de Barbares, prix du sang, ouvrage de l'épée, fruit de la conquête, que les Cincinnati veulent établir dans leur pays, qu'ils n'ont cependant pas conquis, & qui leur avoit confié sa défense ! Les distinctions Celtiques & Germaines, voilà l'héritage auquel ils prétendent ! Les honneurs que créèrent des Chefs de Sauvages, voilà ce qu'ambitionnent les Héros d'un peuple libre, & d'un siècle de lumières ! Ils usurpent le Patriciat de la victoire ! ils l'usurpent ; & dès le berceau de leur ordre, ils y mêlent le raffinement corrupteur que

le développement des idées féodales a introduit en Europe, les décorations, les symboles ! signes éternels de ralliement pour les factieux ! germe de vanité infecte pour une classe de Citoyens, & de subordination servile pour toutes les autres ! source intarissable de corruption pour la nature humaine !

Si vous jetez les yeux sur tous ces ordres de chevalerie que les Cincinnati prétendent imiter dans le nouveau monde ; & dans le sein d'une République, vous verrez que presque par-tout des causes ou ridicules ou viles, ou superstitieuses, les ont fait naître. J'en laisse les détails à l'histoire ; (1) il me suffit d'en relever les effets.

---

(1) L'ordre de la Jarretière dut sa création à l'amour respectueux d'Edouard III. pour la Comtesse de Salisburi. Celui de la Toison d'Or eut une source moins pure. Celui du Bain n'a pas une origine moins pitoyable. Le rêve d'un Prince d'Ecosse superstitieux donna lieu à l'ordre de St. André. On fait la réputation de la société ou confrérie pour laquelle fut institué celui du St. Esprit. Celui de St. Patrick nouvellement établi chez les Irlandois, qui semblent n'y pas voir un anneau de la chaîne qui les lie, a sa source dans un conte de la légende fait par un prédicant fanatique. Personne ne soutiendra que la fantaisie ou la superstition des hommes riches ou puissans qui donnèrent l'existence à ces ordres, aient été une cause aussi active que l'occasion favorable qu'ont saisie les auteurs de la Révolution Américaine.



quelquefois contre la pudeur qui lui reste, & frémit de rougir encore.

Voilà, n'en doutons point, les maux dont notre postérité est menacée, & dont le premier germe est dans l'imitation de cette dangereuse institution de l'Europe où la noblesse, composée dans l'origine d'une troupe d'opresseurs ou d'assassins, s'est recrutée de concussionnaires, ou de voleurs publics.(1)

---

(1) C'est une singularité digne d'entrer dans l'histoire du cœur humain, ou si l'on veut de la dégradation humaine, que parmi ceux qui seront le plus choqués de ces vérités, il y aura un grand nombre d'hommes dont les familles sont plongées dans une obscurité profonde. Mais ce qui est infiniment affligeant, c'est la bassesse ou l'inconséquence de quelques-uns de ceux qui cultivent les lettres, & qui, loin de regarder l'exercice de la raison & de la vertu comme la vraie & seule noblesse, fortifient autant qu'ils peuvent les préjugés absurdes & barbares qui ont écrasé leurs pères, & qui les mutilent. Je ne parle pas seulement du ridicule sérieux des éloges que prodiguent à de certains hommes les Poètes, les Orateurs, les Beaux-esprits de tout genre, le tout pour être nés dans une palais plutôt que dans une maison, dans une maison plutôt que dans une cabane; je parle des déclama-tions que prodiguent les Historiens, les Moralistes, même sur les mésalliances; & de la distance incommensurable que de prétendus esprits philosophiques mettent non-seulement entre les diverses classes des individus, mais entre les individus

En effet, si le *Patriciat*, ou une noblesse qui n'est fondée pour ainsi dire que sur une distinc-

---

d'une même classe, entre les nobles & les ennoblis par exemple. Je lisois tout-à-l'heure dans un joli recueil de littérature légère, comme on dit

- " D'un nom, rendu fameux en défendant l'Etat,  
 " La majesté des ans relève encor l'éclat.  
 " Il n'en est pas ainsi d'un nom que la richesse  
 " Ennoblit lâchement au sein de la mollesse.  
 " Le tems ne confond point des noms si différens ;  
 " La gloire les sépare, & les place à leurs rangs :  
 " L'art transforme en *crystal* le *sable* & la *poussière* ;  
 " Mais le seul *diamant* est *fil* de la *lumière*."

Pour moi, je ne vois dans ces deux ordres d'hommes ni *crystal* ni *diamant* ; ou plutôt je trouve, qu'en bonne morale, comme en saine physique, *diamant* & *crystal* sont également *fil* du *sable* & de la *poussière*. Je ne fais pas plus de cas, je l'avoue, des trente mille oppresseurs bardés de fer qui, la lance à la main, ont foulé sous les pieds de leurs chevaux de bataille dix ou douze millions de Gaulois, que je n'estime les milliers de vampires calculateurs qui ont succé par le tuyau d'une plume le sang appauvri de vingt millions de François. Je vois seulement que les premiers, pour se perpétuer & se maintenir dans la possession de leurs avantages, se sont recrutés chez les seconds. J'observe que la férocité & l'orgueil se sont emparés des rapines de l'avarice, & que l'union du pouvoir & de l'argent a réuni contre le peuple la dureté du conquérant barbare, & l'avidité industrieuse du concussionnaire. Il m'est impossible de révéler le résultat & le produit de ce noble mélange. Je doute de tems en tems que ce soit-là ce qu'il

inction abstraite, a tant de pouvoir pour corrompre, pour inspirer le desir & faciliter les moyens de dominer, pour préparer de loin des esclaves & des maîtres ; quelles seront donc les suites de ce même Patriciat, s'il joint à sa prééminence une décoration extérieure & un signe public ?

L'homme met naturellement à tout de l'étiquette : il associe ou substitue le signe à la chose.

---

qu'il y a de plus respectable sur la terre ; & en voyant que c'est au moins ce qu'il y a de plus respecté, je prends quelquefois pitié du genre humain ; & quelquefois aussi je trouve qu'il mérite une partie de ses malheurs par sa bassesse & sa stupidité.— Ces idées ont quelque chose de dur & de triste, diront les Écrivains à la mode avec la grâce aimable & facile de leur esprit—il ne s'agit pas de savoir si elles sont dures ; mais si elles sont justes, raisonnables & honnêtes. Pour moi je trouve que, si on les rejette, la morale porte sur des bases un peu trop conventionnelles ; & sur-tout je ne fais plus ce que devient la morale politique. Il me semble que ces idées une fois repoussées, la morale est beaucoup moins applicable à la politique que les mathématiques ne le sont à la médecine ; & le vœu des honnêtes gens, des vrais amis du genre humain, seroit que la morale fût appliquée à la science du Gouvernement avec le même succès que l'algèbre l'a été à la Géométrie. C'est un rêve, dira-t-on. D'abord je suis loin de le croire ; mais si c'est un rêve, qu'on ne me parle donc plus de morale, qu'on pose hardiment le fait pour le droit. En un mot qu'on m'enchaîne sans m'ennuyer, & sans insulter ma raison.

Le signe le subjugué tellement qu'il met plus d'importance à sa conformité avec le formulaire établi, qu'aux sentimens vrais, aux motifs honnêtes, aux actions utiles qui ne se montreroient que dans leur forme naturelle, qui dédaigneroient à la fois le mensonge d'un maintien commandé, & l'autre mensonge d'une hypocrite exagération. Or à les préjugés, la dépendance, l'imitation servile, l'uniformité de mœurs, d'opinions & d'habitudes, d'où suit toujours l'esclavage.

Une fierté invincible ; un courage indomptable ; une liberté de principes & de pensées qui ne se soumette qu'à la raison seule, & qui repousse tout autre empire ; une indépendance qui ne cède ni aux peines de l'opinion ; plaisirs très-décevans, peines très-poignantes dans l'âge des passions, parce que les passions s'en trouvent aidées ou contrariées : telle est l'ame d'un Républicain. Mourir plutôt que changer, telle est sa devise. Il doit jurer à la nature, à la patrie, à lui-même, de rester sans avenir dans un présent fâcheux, plutôt que de ramper un moment ; de fouler aux pieds tout ce qui contrarieroit ses principes & ses devoirs ; de tout sacrifier pour eux, fortune, goûts, passions, & même la gloire ; de repousser toute protection déguisée en amitié, de

n'appartenir qu'à celui qui lui appartiendra ; secours pour secours ; zèle pour zèle ; amitié pour amitié ; liberté, vertu, & patrie par-dessus tout ; de montrer toujours son sentiment par les mots ou par les faits ; de regarder comme illusion quant à lui tout ce qui est hors de lui, tout ce qui est opinion étrangère, tout ce qui n'est pas une pensée de son esprit, ou un sentiment de son cœur ; de ne s'estimer que par la fermeté à maintenir ses droits, & le respect pour ceux d'autrui ; en un mot d'être lui, de n'être que lui, de ne s'estimer que par lui . . . . Que peut avoir de commun un tel homme avec des signes, des formules, des distinctions, des supériorités de convention, des prérogatives de rang, des bien-séances ? Il ne peut qu'en être indigné & blessé, affaibli & corrompu.

Tout signe est redoutable, & produit un grand effet sur l'imagination foible des hommes. C'est en frappant leurs yeux qu'on leur donne à son choix des passions. C'est par des signes que la religion, le fanatisme, la souveraineté, la révolte, les factions commandent aux esprits, entraînent des multitudes aveugles dont les sens subjuguent la pensée. C'est par des signes qu'ont été préparées & produites plusieurs révolutions dans les Etats, soit pour la liberté, soit

pour la tyrannie. Les signes rassemblent en un instant sous un même étendart des milliers d'hommes dispersés, à qui tout à coup ils ordonnent de n'avoir qu'une volonté, qu'une ame & de se précipiter tous ensemble vers un même but.

Mais les signes sont d'autant plus puissans qu'ils réveillent des idées plus ou moins nobles, plus ou moins capables de parler à l'imagination, & de remuer les ames. Ici, quelles sont les idées jointes à l'institution du signe ? Celles de combats & de victoires, de sang versé pour la patrie, de tyrans vaincus, de liberté publique protégée par des guerriers ! . . . . .

Combien de pareilles idées manifestées par un signe présent à tous les yeux, peuvent-elles influencer sur ceux qui seront sans cesse rappelés par lui à leur propre gloire, ou à celle de leurs ancêtres, & sur la classe commune des hommes que toute gloire éblouit & porte à une espèce de culte, quand même cette gloire ne seroit pas fondée sur des bienfaits ! Je le demande : dans toutes les annales du monde, quelle noblesse à son origine eût jamais des titres aussi éclatans ? Mais plus ces titres ont d'éclat, & plus j'ai droit de les redouter pour ma patrie ; plus ces signes sont liés à de grandes idées, plus je dois craindre qu'ils ne fondent parmi nous un nouvel

ordre de Citoyens contraire à nos constitutions  
& à nos Loix.

Tout ce qui est signe, & qui peut tout à coup servir de ralliement à un grand nombre d'hommes, qui peut former un esprit particulier dans l'esprit général, qui peut séparer un certain nombre de Citoyens du corps des Citoyens, est bien plus redoutable par ses effets dans une république que dans une monarchie, dont après tout l'esclavage, plus ou moins malheureux, plus ou moins déguisé, est le chef-d'œuvre & le but éternel (1).

Dans la Monarchie tout tend à l'élévation : dans la République, tout doit tendre à l'égalité. Dans la première il faut des rangs : dans la seconde, des vertus. Dans l'une, il est bon que les Citoyens soient divisés en corps ; leur esprit particulier supplée à l'esprit général ; leur émulation, même en les divisant, peut les rendre utiles, & ne peut être dangereuse, parce qu'elle est comprimée de toutes parts du poids de l'autorité souveraine : dans l'autre, tout ce qui divise, ébranle ; tout ce qui sort du niveau, pèse sur le reste ; il ne faut qu'un corps, qu'un

---

(1) *Reges serva omnia, & subiecta imperio suo esse velint.*  
Tit. Liv. xxii. 54.

esprit ; il faut que rien ne domine, & que tout soit également dominé ; que chaque citoyen ne voie au-dessous de lui que le vice ; au-dessus, que la loi.

Enfin les signes extérieurs de distinctions sont naturalisés dans la monarchie, & par cela même leur influence est moins dangereuse. Là tout est pompe & décoration depuis le trône du Monarque & tous les rangs intermédiaires qui remplissent l'intervalle entre lui & le peuple, jusqu'au simple guerrier qui défend ou qui écrase l'Etat. Mais tous ces signes qui distinguent sont étrangers au Gouvernement & à l'esprit républicain. La liberté a un coup-d'œil fier & superbe que toute distinction blesse ; elle veut que rien n'appelle ses regards, & que tout se confonde devant eux ; elle ne voit même ces sortes de signes qu'avec terreur. S'il n'y a qu'un ordre de Citoyens qui les porte, sa terreur redouble. Pour cesser de les craindre, elle n'auroit qu'un moyen ; ce seroit de les avilir en les prostituant. Mais si le corps solitaire qui ose ainsi se distinguer est un corps de guerriers ; alors tout est perdu ; la liberté ne restera pas long-tems dans des climats que de pareilles distinctions outragent.

Quoi ! dans les anciennes républiques, le guerrier qui avoit vaincu se hâtoit de se con-



fondre & de se mêler dans la foule des Citoyens :  
 Il se hâtoit de faire disparaître sa gloire, & quit-  
 toit pour l'habit de la paix cet habit guerrier  
 teint de son propre sang, ou décoré du sang des  
 ennemis ! Quoi ! l'empire de la force même est  
 allarmé des distinctions militaires ! Sous le des-  
 potisme légionnaire des Empereurs, les Héros  
 des derniers siècles de Rome craignoient d'effa-  
 roucher par leurs victoires une tyrannie qui  
 n'étoit fondée que sur les armes ; & en s'effaçant  
 dans le nombre des esclaves, ils tâchoient par  
 leur modestie de se faire pardonner d'avoir vaincu !  
 Quoi ! au sein de l'Angleterre dont nous venons  
 à peine de secouer le joug, & qui devrait au  
 moins nous instruire par ses exemples, la liberté  
 ombrageuse croit devoir se défier des corps mi-  
 litaires ! Elle les repousse du sein de son île !  
 elle affoiblit autant qu'elle le peut par ses loix,  
 & l'esprit de sa constitution, cette considération  
 générale attachée dans le reste de l'Europe à la  
 profession de guerrier ! . . . . Et parmi nous ;  
 & dans un Etat qui ne vient que de naître ;  
 dans une république qui rappelle l'homme au-  
 tant qu'elle le peut aux droits primitifs de la  
 nature & de la liberté, dix mille guerriers, à  
 l'instant où leur pays n'a plus besoin de leur se-  
 cours, comme s'ils n'avoient vaincu que pour  
 eux & pour leur propre gloire, cherchent à de-  
 venir un corps subsistant, & pour ainsi dire im-

mortel dans l'Etat ! se créent sans l'autorité des Loix une distinction héréditaire ! veulent être encore présens jusques dans la dernière postérité ! commandent, pour ainsi dire, le respect & des hommages aux générations qui ne sont pas encore nées ! osent établir un signe commun à eux & à tous leurs descendans, pour se reconnoître & se rallier au premier signal d'un bout de l'Amérique à l'autre ! ...

Certes, si nous n'avions pas le droit d'estimer autant que nous le faisons nos braves défenseurs ; si nous ne pensions pas que dans une telle entreprise, ils n'ont été égarés que par l'erreur des grandes ames, l'enthousiasme, & l'illusion de la gloire ; nous n'hésiterions pas à les dénoncer au nouveau monde & à la liberté naissante, comme ses plus redoutables ennemis . . . Graces au ciel, ils aiment encore la liberté & la patrie, cette liberté qu'ils ont vengée, cette patrie qu'ils ont arrachée aux Tyrans. Mais nous ne pouvons être rassurés par leurs sentimens même & leurs vertus. Ces vertus seront-elles héréditaires dans leurs descendans, comme leurs décorations & leurs titres ? Ces vertus, que soutiennent en ce moment les regards des deux mondes attachés sur elles, le fanatisme heureux d'une grande révolution, le spectacle récent de la gloire, la

reconnoissance de tout un peuple, le souvenir profondément gravé des oppressions & des maux; des plaies encore sanglantes & qui de long-tems ne seront pas fermées; l'orgueil même d'une conscience généreuse qui auroit trop à rougir de se démentir; ces vertus ne s'affoibliront-elles pas nécessairement, par la distance des tems, par la corruption lente & inévitable des siècles, par la corruption bien plus rapide des richesses & du luxe, par le sommeil d'une paix qui détend tous les ressorts? Car on le fait trop, le danger le plus grand pour les Républiques est peut-être de n'avoir plus de dangers à craindre. Résisteront-elles à la séduction du pouvoir, cette maladie éternelle de l'homme qui est bientôt fatigué d'obéir dès qu'il entrevoit des moyens de commander? De l'homme qui veut l'égalité, que toute égalité tourmente, & qui tend sans cesse à s'en échapper? Ces vertus enfin résisteront-elles à l'ascendant de l'institution que nous osons combattre? car chaque institution a dans son esprit même une force insurmontable, tant pour le bien que pour le mal, selon qu'elle a été dirigée en naissant; une force que souvent on n'a pu prévoir dans son origine, qui se développe par degrés, qui agit dans tous les instans, modifie les caractères, conduit ou prépare les évènements; d'autant plus irrésistible que toute entière dans les cho-

ses, elle est presque toujours indépendante des personnes, & leur commande ou les entraîne ; sans qu'elles se doutent quelquefois de son influence.

Ainsi dans Rome la prééminence accordée à quelques vieillards prépara les fureurs de l'Aristocratie, l'établissement du Tribunat, le choc éternel de la noblesse & du peuple, le droit de législation donné à dix Magistrats, la tyrannie des Decemvirs, le droit de commander plusieurs années de suite dans les provinces, la vénalité des armées qui n'eurent alors que des généraux, & n'eurent plus de patrie, & qui furent toujours prêtes à seconder les factions sangui- naires. Enfin l'institution d'un chef civil & militaire sous le nom d'Empereur, qui ne fut après tout que le chef trop puissant d'une Aristocratie trop puissante(1), en paroissant rétablir l'ordre, renversa la République la plus fortement constituée qui fût jamais, & prépara les tems les plus horribles dans l'histoire des nations ;

---

(1) Les Empereurs Romains n'étoient point des Monarques ; ils étoient des Chefs revêtus des magistratures de l'ancienne République, & du Généralat des Armées ; c'est-à-dire qu'un Empereur étoit le premier des magistrats, assez puissant par la réunion de ses emplois, & sur-tout par la force militaire, pour opprimer & les particuliers & la nation.

ceux où la nature humaine épuisa tout ce que la tyrannie peut oser, tout ce que la servitude peut souffrir.

Telle est la force secrète des institutions que rien ne peut arrêter, qui marche dans la nuit, mais d'un pas sûr, vers un but inévitable, & souvent ignoré de leurs fondateurs même. C'est cette force toute puissante qui dans l'institution actuelle des Cincinnati nous prépare à leur insu, & malgré leur volonté même; (oui; quand ils le voudroient; ils ne pourroient pas s'y opposer à moins de se détruire); c'est elle qui nous prépare un Patriciat, une noblesse héréditaire ou perpétuelle; c'est-à-dire le renversement entier de notre constitution, & de nos loix; car après avoir vu ce que cette institution a de menaçant, ce qu'elle est dans son origine, ce qu'elle peut, ce qu'elle doit nécessairement devenir, il est tems de la confronter avec notre constitution même, avec les principes qui ont présidé à notre législation.

Les Délégués, les Représentans, les Législateurs des peuples d'Amérique ont pris pour base de leur insurrection, de leurs travaux, de leurs prétentions, de leurs droits, de leur code, l'ÉGALITÉ. C'est à ce titre qu'ils ont réclamé

“ parmi les Puissances de la terre le rang & la place  
 “ séparée auxquels ils ont droit, en vertu des Loix de  
 “ la Nature, & de celles du Dieu de la nature(1),  
 “ Tous les Etats de la confédération ont déclaré  
 “ dans leur pacte constitutif, que les hommes  
 “ sont nés libres, ÉGAUX(2); qu'ils ont des droits  
 “ naturels, essentiels, inaliénables, dont ils ne peu-  
 “ vent par aucun contrat priver ni dépouiller  
 “ leur postérité; que tout gouvernement tire  
 “ son droit du PEUPLE(3); qu'aucune autorité  
 “ ne peut être exercée sur le PEUPLE, que celle  
 “ qui sera émanée du PEUPLE, ou accordée par  
 “ le PEUPLE(4); que les différens officiers du  
 “ Gouvernement, revêtus d'une autorité quel-  
 “ conque législative, exécutive ou judiciaire,  
 “ ses magistrats, ses chefs, sont les mandataires, les  
 “ substitués, les agens, les serviteurs du PEUPLE(5),

---

(1) “ Lorsque le cours des évènements humains met un  
 “ peuple dans la nécessité de rompre les liens politiques  
 “ qui l'unissoient à un autre peuple, & de prendre parmi  
 “ les Puissances de la terre la place séparée, & LE RANG  
 “ D'ÉGALITÉ auxquels il a droit en vertu des Loix de la  
 “ Nature, &c. &c.

(2) Constitution de Massachusetts, Art. I. Pensylvanie,  
*ibid.* Virginie, *ibid.* &c.

(3) Constitution de Delaware, Art. I. Maryland, *ibid.*  
 & toutes les constitutions des Etats-Unis.

(4) New-york, Art. I. & les autres Constitutions, *passim.*

(5) Massachusetts, Art. V.

“ ET LUI SONT COMPTABLES DANS TOUS LES  
 “ TEMS (1) ; que le but de l'institution du main-  
 “ tien & de l'administration de tout gouverne-  
 “ ment, (qui n'est, & ne peut être établi que  
 “ pour l'avantage commun, pour la protection  
 “ & la sureté du PEUPLE, de la NATION, ou de la  
 “ COMMUNAUTÉ, & non pour le profit ou l'in-  
 “ térêt particulier *d'un seul homme, d'une famille,*  
 “ ou d'un ASSEMBLAGE D'HOMMES qui ne font  
 “ qu'une partie de cette COMMUNAUTÉ) (2) est  
 “ d'affurer l'existence du corps politique, de le  
 “ protéger, & de procurer AUX INDIVIDUS QUI  
 “ LE COMPOSENT la faculté de jouir en sureté,  
 “ & avec tranquillité, DE LEURS DROITS NATU-  
 “ RELS ; que tout corps politique est formé par  
 “ une association volontaire d'individus OBLIGÉS  
 “ LES UNS ENVERS LES AUTRES ; ensuite d'un  
 “ contrat social, par lequel le PEUPLE ENTIER  
 “ CONVIENT AVEC CHAQUE CITOYEN, & CHAQUE  
 “ CITOYEN AVEC LE PEUPLE ENTIER, que tous  
 “ seront gouvernés par certaines loix, D'UNE MA-  
 “ NIÈRE UNIFORME (3), & POUR L'AVANTAGE  
 “ COMMUN (4) ; que LA JOUISSANCE PAR LE PEU-

---

(1) Virginie, Art. II. Pensylvanie, Art. IV.

(2) Constitution de Pensylvanie, Art. V.

(3) Virginie, Art. XVI.

(4) Massachusets, préambule de Pensylvanie, *ibid.*

“ PLE DU DROIT DE PARTICIPER A LA LÉGISLA-  
 “ TION EST LE FONDEMENT DE LA LIBERTÉ ET DE  
 “ TOUT GOUVERNEMENT LIBRE, (1); que TOUT  
 “ PEUPLE A DROIT DE CHANGER GOUVERNE-  
 “ MENT, QUAND CES OBJETS NE SONT PAS REM-  
 “ PLIS ; la doctrine de non-résistance contre le  
 “ pouvoir arbitraire & l’oppression, étant ab-  
 “ surde, servile, & destructive du bien & du  
 “ bonheur du genre humain(2).

Tels sont les principes généraux de la Con-  
 fédération Américaine, littéralement traduits,  
 & fidèlement extraits de leur législation(3).  
 J’ouvre le code des différens Etats, & je  
 lis :

“ LES PRIVILÈGES EXCLUSIFS SONT ODIEUX ET  
 CONTRAIRES A L’ESPRIT D’UN GOUVERNEMENT  
 LIBRE . . . . . ILS NE DOIVENT POINT ÊTRE  
 SOUFFERTS(4). —AUCUN HOMME, NI AUCUNE

---

(1) Maryland, Art. V.

(2) Maryland, Art. IV. De Delaware, Art. V.

(3) Voyez *Constitutions des treize Etats-Unis de l’Améri-  
 que*, ouvrage imprimé & distribué à Paris avec permission, &  
 traduit par un Duc & Pair, qui, à la vérité, eût été digne  
 par sa vertu d’être à Rome Tribun du peuple.

(4) Constitution de Maryland, Art. XXXIX.



COLLECTION D'HOMMES NE PEUVENT AVOIR DROIT A DES ÉMOLUMENS, OU A DES PRIVILÈGES DISTINCTS OU EXCLUSIFS (1).—POUR CONSERVER SON INDÉPENDANCE, TOUT HOMME (S'IL N'A PAS UN BIEN SUFFISANT) DOIT AVOIR QUELQUE PROFESSION OU QUELQUE MÉTIER, FAIRE QUELQUE COMMERCE, OU TENIR QUELQUE FERME QUI PUISSENT LE FAIRE SUBSISTER HONNÊTEMENT. IL NE PEUT DONC Y AVOIR NÉCESSITÉ NI UTILITÉ D'ÉTABLIR DES EMPLOIS LUCRATIFS, DONT LES EFFETS ORDINAIRES SONT DANS CEUX QUI LES POSSÈDENT OU QUI Y ASPIRENT, UNE DÉPENDANCE ET UNE SERVITUDE INDIGNES D'HOMMES LIBRES, ET DANS LE PEUPLE DES QUERELLES, DES FACTIONS, LA CORRUPTION ET LE DÉSORDRE(2).—LE CORPS LÉGISLATIF AURA SOIN DE DIMINUER LES PROFITS DE TOUT EMPLOI QUI DEVIENDRA ASSEZ LUCRATIF POUR ÉMOUVOIR LE DESIR, ET ATTIRER LA DEMANDE DE PLUSIEURS PERSONNES(3).—LES TITRES NE SONT PAR LEUR NATURE NI HÉRÉDITAIRES, NI TRANSMISSIBLES A DES ENFANS, A DES DESCENDANS, A DES PARENS; L'IDÉE D'UN HOMME NÉ MAGISTRAT, LÉGISLA-

---

(1) Constitution de la Caroline Septentrionale, Art. III.

(2) Constitution de Pensylvanie, Art. XXXVI.

(3) Constitution de Pensylvanie, Art. XXXVI.

TEUR OU JUGE ÉTANT ABSURDE ET CONTRE NATURE(1).—L'ARISTOCRATIE NE SAUROIT ÊTRE QUE NUISIBLE(2).—IL NE DOIT ÊTRE ACCORDÉ NI TITRES DE NOBLESSE, NI HONNEURS HÉRÉDITAIRES.(3)

Egalité naturelle : Egalité politique : Egalité civile. Telle est donc la doctrine des Législateurs Américains (4). S'ils n'ont pas prévu la sorte de conspiration qui a produit l'ordre des Cincinnati, ils ont bien connu du moins la vanité ambitieuse qui lui a donné naissance, & sous tous les rapports ils ont voulu la proscrire.

(1) Constitution de Massachusétts, 1<sup>re</sup> partie, Art. V.

(2) Constitution de Pensylvanie, Art. XIX.

(3) Constitution de Maryland, Art. XL, & toutes les autres, *passim*.

(4) Leurs loix en présentent une application continuelle, non-seulement en faveur des peuples qui se sont donnés ces loix ; mais en faveur de tous les hommes indistinctement, & de ceux-là même que le despotisme universel des nations, composées cependant de leurs frères, a jusqu'ici le plus impitoyablement dégradés & asservis. *Aucune personne importée d'Afrique dans cet Etat, ne sera désormais tenue en esclavage sous aucun prétexte ; Et aucun esclave Nègre, Indien ou Mulâtre, ne sera amené dans cet Etat, de quelque partie du monde que ce soit, pour y être vendu ;* (constitution de Delaware, Art. 26) & dans le plan de gouvernement provisoire

POINT DE PRIVILÈGES EXCLUSIFS, ILS SONT  
 ODIEUX.—Quel privilège plus funeste, plus  
 contraire à l'esprit des Républiques, que celui  
 de la considération, de l'influence, du pouvoir !  
 quel privilège plus inique & plus redoutable  
 que celui qui forme une association illégale, at-  
 tribue des prérogatives inconstitutionnelles, des  
 marques d'honneur exclusives, & par lequel  
 enfin, un corps de dix mille hommes des plus  
 distingués de l'Amérique se trouve réuni !

L'IDÉE D'UN HOMME NÉ MAGISTRAT, LÉGIS-  
 LATEUR, OU JUGE, EST ABSURDE ET CONTRE  
 NATURE.—Celle d'un homme né protecteur de  
 la patrie l'est davantage.

POINT D'EMPLOIS LUCRATIFS, POINT D'ÉMO-  
 LUMENS DISTINCTS.—Les distinctions, qui don-  
 nent les honneurs & le pouvoir ; avec lequel  
 on a bientôt l'argent, tandis qu'avec l'argent

---

soire adopté par le Congrès pour les dix nouveaux Etats  
 appellés *Territoire Occidental*, & formés dans les contrées  
 entre le Lac des Bois & le confluent de l'Ohio & du Mis-  
 sissipi, on trouve l'article suivant : *Après l'année 1800 de l'ère*  
*chrétienne, il n'y aura ni esclavage, ni servitude involontaire*  
*dans aucun des dits Etats, sinon pour punition du crime que l'ac-*  
*cusé aura été dûment convaincu d'avoir commis en personne.*

dans les pays qui ne sont point encore au dernier degré de corruption, on n'a pas toujours le pouvoir ; rompront plus sûrement l'égalité ; ils exciteront davantage la cupidité des guerriers que les emplois lucratifs.

POINT DE TITRES DE NOBLESSE : POINT D'HONNEURS HÉRÉDITAIRES . . . . .

L'ARISTOCRATIE NE SAUROIT ÊTRE QUE NUISIBLE.—Nous avons démontré que l'institution des Cincinnati ; c'est-à-dire l'association des Commandans militaires de l'Amérique, distingués par des services éclatans, investis du privilège exclusif de porter & de transmettre à leurs enfans le symbole & les prérogatives de l'ordre qu'ils se confèrent, & dans lequel ils admettent des frères d'armes étrangers, soumis à d'autres loix, à d'autres principes, à d'autres mœurs ; nous avons démontré qu'une telle union de Citoyens républicains égaux entr'eux, & qui se créent une supériorité réelle au-dessus de leurs concitoyens, avec un signe de ralliement, quelques motifs qu'on lui suppose, de quelques beaux noms qu'on la décore, n'est en réalité, & ne peut être dans ses conséquences, que l'institution d'un PATRICIAT HÉRÉDITAIRE, une création de noblesse pour les Cincinnati, pour leur postérité mâle, & à son défaut pour leurs branches collatérales.

Les Cincinnati sont donc des NOBLES, des ARISTOCRATES, de vrais Patriciens, DES PAIRS DU ROYAUME : PARES REGNI.

Et ce ne sont pas seulement les loix particulières de chaque Etat qui proscrivent un ordre d'hommes & de choses si contraire à l'égalité. Le sixième article de la confédération générale, loi fondamentale de l'existence politique des Etats Américains, porte en termes exprès:

LES ETATS-UNIS ASSEMBLÉS EN CONGRÈS, NI AUCUN D'EUX EN PARTICULIER, N'ACCORDERONT AUCUN TITRE DE NOBLESSE(1).

L'ordre des Cincinnati usurpe donc & confère une noblesse qui n'est ni donnée ni accordée par la législation; il la confère en violant, & pour ainsi dire en défiant les loix du Congrès & des Etats, qui se sont interdits cette liberté: il commence la guerre à son pays.

Et bien que cette institution n'ait pas reçu, & ne puisse pas même recevoir quant à présent

---

(1) *Nor shall the United States, in Congress assembled, nor any of them, grant any title of nobility.*

la sanction de l'autorité législative, elle n'en est que plus redoutable dans ses conséquences ; car si l'ordre de Cincinnatus eut été créé par le Congrès (1) ou par les Législatures particulières des Etats-unis, il auroit renversé la constitution ; mais il l'auroit fait d'une manière

(1) Le même Littérateur, dont nous avons pris la liberté de critiquer (note de la page 20) les vers avec d'autant plus de sévérité que le trait sur lequel tombe notre observation, est plus séduisant par sa forme ingénieuse, a commis dans le même recueil une infidélité très-blamable. Il fait dire au charlatanisme :

“ A l'Amérique Angloise encore un peu sauvage,

“ Je n'ai pu jusqu'ici faire accepter mes dons :

“ MAIS J'EN ESPERE DAVANTAGE

“ DEPUIS QUE LE CONGRES INVENTE DES CORDONS. Non-seulement le Congrès n'a pas inventé des cordons ; mais tout annonce qu'il les réproouve très-sévèrement. (Voyez au *Postscriptum*, Observ. sur la Lettre circ. la Note relative à l'ordre de la divine Providence). A supposer qu'un Poète puisse pour sa commodité altérer à ce point les faits ; les notes qui suivent le *portrait historique du charlatanisme*, ne devoient-elles pas redresser cette erreur ? Celles des Poètes sont rarement indifférentes. Ils vivent de vols ; mais ils vivent éternellement : l'avantage d'employer des formes qui n'appartiennent qu'à eux, & des formules harmonieuses qui séduisent tous les hommes & qui repoussent les détails toujours fautifs pour ne présenter que des résultats, leur assure l'immortalité. Il est permis de douter que l'*Esprit des Loix*

légale, & nous saurions tous du moins ce que seroient des Comtes, des Ducs, des Pairs Cincinnati qui auroient reçu la sanction du Congrès ; nous fixerions leur existence ; nous déterminerions l'étendue de leur privilège exclusif & de leur influence. Mais les Cincinnati se sont créés eux-mêmes : semblables à ces despotes qui ne relèvent que de leur volonté & de leur épée, ils étoient guerriers, & ils n'ont admis aucunes bornes à leurs prétentions ; ils n'ont rien voulu devoir qu'aux conditions ambitieuses qu'eux-mêmes se sont imposées, & à l'existence qu'ils se sont formée pour eux & pour leur postérité.

Créés par une infraction formelle à une loi générale de l'union, pourvu qu'ils existent ils n'ont pas besoin de la sanction des loix pour augmenter leur consistance. Le courage & la fermeté ne peuvent leur manquer ; s'ils résistent avec persévérance à la molle opposition qu'ils pourront rencontrer ; s'ils persuadent que leur institution n'est tout au plus qu'une décoration flatteuse & de nulle importance (c'est ainsi que

---

survive aux belles Epîtres d'Horace, ou même à ses jolies Odes. Il faut donc relever toute erreur morale & tout mensonge historique accrédité par les poètes.

juge le vulgaire) ; s'ils ont la patience, l'adresse, la subtilité, la souplesse nécessaires pour cacher leurs profonds desseins sous le titre pieux & l'intéressant prétexte de la levée d'un fond de charité, de manière à se laisser tolérer seulement pendant quelques années ; si même par une déférence purement politique, ils consentent ou sont contraints à modifier l'institution dont ils ont fondé la perpétuité avec une adresse prodigieuse ; ils pourront bientôt braver impunément les contradicteurs ; car la moindre partie n'en peut être soufferte sans rendre une sorte de vie à sa totalité. Si l'on accorde aux Cincinnati qu'ils ont pu se distinguer de leurs Concitoyens ; si l'on consent qu'ils en soient distingués même à terme, & qu'ils forment un corps pour quelques instans, même dans de simples vues de bienfaisance ; ce sera récompenser la violation des loix de la République & sanctionner une mauvaise action qui mériterait bien plutôt d'être punie : on ne pourra empêcher qu'il n'en résulte pour la postérité des Cincinnati un titre d'honneur héréditaire. La médaille que leurs descendans n'oseront pas porter, mais qu'ils conserveront dans le trésor particulier de leur famille, leur transmettra à perpétuité un sentiment d'orgueil qui s'opposera aux



alliances de ces familles avec celles de leurs concitoyens, égales & peut-être supérieures en mérite; mais qui du tems de la Révolution n'auront pas eu le bonheur d'avoir des membres dans le corps des officiers. Ces sortes d'inégalités fondées sur une vanité puérile, qui mettent obstacle au cours naturel de l'amour honnête; qui font séparer des individus que le ciel sembloit avoir formés l'un pour l'autre, & qui ne peuvent trouver dans une autre alliance un bonheur égal à celui qu'ils se seroient procuré, sont un des maux les plus cruels dont l'Europe est affligée, & qui par des mariages mal assortis au physique & au moral y détériore les races, sur-tout les races les plus illustres, punies & non pas corrigées par-là de leur propre orgueil. Les mêmes causes auront les mêmes effets. La génération suivante des Cincinnati sera aussi enivrée de la prééminence de son sang; le Patriciat sera aussi profondément enraciné dans chaque famille puissante, & imprimé dans notre gouvernement, qu'aucun autre ordre de noblesse peut l'être dans les monarchies de l'Europe. Une ambition vive & enflammée, l'avidité du pouvoir, l'orgueil exalté ont semé ce grand arbre dont les branches ombrageront la tyrannie. Il est de l'esprit de la Noblesse, de

se regarder comme composant seule la Société. En moins d'un siècle l'institution qui trace une ligne de séparation entre les descendans des Cincinnati & leurs concitoyens, occasionnera une telle inégalité que le pays, qui ne contient aujourd'hui que des Citoyens égaux aux yeux de la constitution & des loix, fera composé de deux sortes d'hommes ; DES PATRICIENS : DES PLÉBÉIENS.

Tel est le résultat naturel, imminent, infail-  
 lible d'un établissement dont l'origine soudaine  
 est si opposée aux principes républicains qu'il  
 nous offre les plus tristes présages. Créer une  
 noblesse, violer & par conséquent détruire notre  
 constitution, au moment même où nous nous  
 élançons dans le monde sur les aîles de la  
 liberté ; c'est faire de cette liberté, à laquelle le  
 ciel nous a permis d'atteindre, une profanation  
 criminelle & qui tient du sacrilège ; c'est tourner  
 à notre ruine les bénédictions de la providence.

Non ; je ne me fais point illusion. Tout  
 concourt à établir, à fonder la force de cette  
 Association.

LE NOMBRE DES ASSOCIÉS—Il est d'à peu près

dix mille en ce moment (1), & l'ordre annonce hautement le projet d'adopter tous ceux qui seront distingués par *leurs talens & leur réputation*; c'est-à-dire tous ceux à qui leurs places, leur considération, ou tout autre motif donneront un crédit utile à l'ordre. Si chacun d'eux par son influence personnelle se fait seulement trois partisans qui adhèrent à ses intérêts, à ses sentimens, à ses opinions (il est peu de calcul moins exagéré) un corps de quarante mille hommes d'élite que chaque génération augmentera s'élève soudainement. Eh! qui dans l'Etat n'en recevra pas la loi?

LA FORCE MILITAIRE—Qui de toutes est la plus redoutable pour l'égalité. Nombreux, aguerris, connoissans par état toutes les facilités que présente leur pays pour l'attaque ou la défense, & jusqu'aux qualités personnelles des compagnons d'armes qu'ils ont commandés; supérieurs au reste de leurs concitoyens; supérieurs aux loix même que leur existence insulte, & dont elle atteste l'impuissance, qu'auront-ils à ména-

---

(1) Comme on pourroit croire en Europe ce calcul exagéré, je cite l'autorité Anglo-Américaine. “*For the number of the Peers of the order, reckoning honorary members, (.....) cannot be far short of ten thousand.*”

ger ces guerriers, & que ménageront-ils ? Le pouvoir & l'influence des différens corps de la République, des différentes portions de la Législature, augmenteront & diminueront à leur gré. Si quelque chef ambitieux, si quelque faction puissante menace la liberté des communes ; si le Congrès lui-même dans quelque circonstance politique qu'il est non-seulement possible, mais facile de prévoir, se trouve avoir à sa disposition un revenu, une flotte, une armée & veut attenter à nos libertés ; les Cincinnati prendront-ils un autre parti que celui qui conviendra le mieux à leur ordre armé ? Et leur poids n'emportera-t-il pas la balance ?

LA CONSIDÉRATION—Nécessairement attachée à de grands services rendus à l'état ; à de grands souvenirs, à des actions éclatantes, exagérées par l'orgueil national & le penchant des hommes pour le merveilleux ; force qu'il est impossible de calculer, & qui de la reconnoissance & de la gloire peut faire des instrumens de servitude & de tyrannie.

L'HÉRÉDITÉ—Qui éternise ce danger, qui l'augmente même de génération en génération, & de siècle en siècle, par le poids toujours nouveau que le tems ajoute à un préjugé qui vieillit ;

par l'espèce de sanction que l'antiquité imprime à tout établissement ; par l'intérêt d'ambition qu'il inspire non-seulement aux personnes décorées ; mais aux familles entières, où les fils, les petits-fils, les neveux, les collatéraux éloignés pouvant prétendre un jour au même honneur ou aux mêmes espérances, forment dans l'Etat une espèce de ligue éternelle, une conjuration non interrompue des races & des familles pour soutenir, perpétuer, aggrandir même des privilèges & des droits une fois établis ; en un mot une ARISOCRATIE PERPÉTUELLE. Or soit que la législature, qui en réformant la loi générale de l'union, auroit seule le pouvoir légal de l'instituer, lui donne naissance ; ou qu'elle soit usurpée par des Citoyens, des Guerriers d'élite, unis par des relations intimes aux officiers notables de l'Europe ; les conséquences sont à peu près les mêmes ; c'est-à-dire infiniment funestes. Le respect qu'on porte naturellement aux races illustres, anciennes & opulentes ; la considération & le crédit qui résulteront d'une association si puissante, se perpétueront avec le Patriat ; & tant d'avantages une fois obtenus, quelle famille aura le courage ou seulement la pensée d'y renoncer ? Lorsque la génération présente aura disparu de la scène humaine,

lorsque les descendans de ces Patriciens qui se  
 sont créés eux-mêmes n'éprouveront plus les  
 malheurs qu'ont essuyés leurs pères, & qui de-  
 vroient leur avoir appris qu'on ne peut rien pour  
 la liberté que par l'union politique dont l'éga-  
 lité seule est la base ; ces enfans des Demi-dieux  
 si élevés au-dessus de leurs voisins consentiront-  
 ils à descendre ? Se remettront-ils au niveau de  
 ceux dont ils pourront être les maîtres ? Pré-  
 féreront-ils l'égalité de la Démocratie aux  
 avantages exclusifs d'un Gouvernement Aristo-  
 cratique qui ne pourra plus résider que sur leur  
 tête ? Non sans doute ; un ordre qui par sa  
 composition, son étendue & ses rapports ne  
 peut qu'avoir la première influence dans l'Etat ;  
 un tel ordre cabalera, conspirera, détruira le  
 Gouvernement pour conserver ses avantages ; ou  
 plutôt il fera le Gouvernement.

LE DROIT DE TENIR A VOLONTÉ OU A DES  
 ÉPOQUES RÉGLÉES DES ASSEMBLÉES TANT PAR-  
 TICULIÈRES QUE GÉNÉRALES. — Droit qui  
 constitue un corps ; qui suffiroit pour le créer  
 quand il ne seroit pas déjà établi ; qui rap-  
 proche toutes les ambitions, tous les intérêts,  
 & les met pour ainsi dire en présence les uns  
 des autres ; qui les enflamme & les soutient  
 par le spectacle imposant de leurs forces ré-

unies; qui entretient & alimente cet esprit de corps si redoutable, le fait fermenter, & de toutes les passions isolées n'en forme qu'une seule plus active & plus ardente, d'autant plus dangereuse que tous ces hommes rassemblés croiront représenter la partie la plus considérable, & représenteront en effet la plus puissante de l'Etat.

Enfin LE DROIT D'AVOIR DES FONDS ET DE LES EMPLOYER — Qui ajoute à tant de puissance la puissance de l'argent; cette puissance toujours corruptrice dans une république bien plus redoutable encore quand elle s'exerce sous le nom de bienfaits; parce que dans des tems de troubles & de dissensions, elle peut soudoyer contre l'Etat les besoins, les malheurs, les haines, & les vices.

Telle est la force de cette Association, & l'on pourroit douter si elle blesse l'esprit de nos loix! Si elle renverse les principes de cette égalité dont nous sommes si jaloux! si elle établit & fixe à jamais dans l'Etat un ordre de Citoyens séparés des autres Citoyens! Non, il est impossible d'en douter; & si cette institution subsiste, la plus grande partie de cette nation

triciens qui se  
eront plus les  
es, & qui de  
peut rien pour  
ue dont l'éga-  
s Demi-dieux  
consentiront-  
au niveau de  
maîtres? Pré-  
ocratie aux  
ment Aristo-  
que sur leur  
qui par sa  
rapports ne  
dans l'Etat;  
détruira le  
antages; ou

OU A DES  
TANT PAR-  
Droit qui  
ur le créer  
qui rap-  
s intérêts,  
e les uns  
soutient  
prces ré-

libre & fière, qui, dans les actes de sa constitution s'appelle SOUVERAINE, & qui l'est par les droits de la nature & de la victoire, est destinée désormais à se voir flétrie du nom de PEUPLE, dont les esclaves titrés de l'Europe sont parvenus à faire une injure; & à laisser dominer sur sa tête & sur celle de sa postérité une race éternelle d'Aristocrates, qui bientôt peut-être usurperont tous ces titres insultans dont la Noblesse Européenne écrase le simple citoyen, son égal & son frère. Il n'est que trop vrai que toute constitution porte en soi un germe d'affoiblissement & de destruction. C'est le malheur inévitablement attaché aux choses humaines; mais du moins ce poison né avec les Etats ne se développe que lentement & dans le cours des siècles. Voici un spectacle nouveau, & dont la politique n'a point fourni d'exemple. Pour la première fois, on voit paroître chez un peuple instruit & guidé par des hommes habiles & prévoyans, une constitution mûrement réfléchie, unanimement adoptée, solennellement proclamée; & près d'elle au moment même de sa naissance, une institution parfaitement contradictoire à son plan, & à l'esprit général de ses loix. Ainsi les Américains élèvent d'une main leur constitution, de l'autre le principe même de son anéantissement.



Eh! n'en fermente-t-il donc pas déjà trop dans notre sein ! Le luxe de la nature trop prodigue envers nous est le premier & l'éternel écueil dont nous avons à nous défendre ; l'inégalité des fortunes qu'elle a préparée combat l'égalité de droits que nous avons établie ; les mœurs, les préjugés contractés sous la domination Angloise, n'appellent que trop l'Aristocratie par la défectuosité des loix même (1), sans que

---

(1) Au moment de publier cet ouvrage, composé long-tems avant l'impression, nous lisons dans un livre attribué à M. l'Abbé de Mably\*, & qui porte son nom :

“ La loi veut que les enfans des Franc-tenanciers âgés de  
 “ vingt-un ans aient voix dans l'élection des Représentans,  
 “ quoiqu'ils n'aient point payé de taxes. J'y consens :  
 “ mais je demande comment cette distinction Aristocratique  
 “ peut, si je puis parler ainsi, s'amalgamer avec les prin-  
 “ cipes tout démocratiques des Pensylvaniens. La vanité  
 “ qui est dans le cœur de tous les hommes, est de toutes les  
 “ passions la plus agissante & la plus subtile. Je gagerois  
 “ que ces Franc-tenanciers regarderont leurs privilèges  
 “ comme une sorte de dignité qui les sépare & doit les sé-  
 “ parer des Citoyens qui ne possèdent pas des terres. Après  
 “ les avoir dédaignés, ils ne voudront point se confondre  
 “ avec eux. Voilà deux ordres de famille. De ce que les  
 “ unes jouiront d'une prérogative particulière, elles con-  
 “ cluront qu'elles doivent former un ordre à part. Je vois

\* Observations sur le Gouvernement & les Etats-unis d'Amérique,  
 p. 47, 48, 49. Edition d'Amsterdam, chez J. F. Rosart.

nous nous hâtons de l'instituer, de l'armer, de la doter. Des semences infernales de divisions

“ se former une noblesse héréditaire que les loix Américaines  
 “ proscrivent. Je vois des combats continuels entre l'Arif-  
 “ tocratie que les passions établiront, & la Démocratie que  
 “ les loix protégeront ; & pour que la République en sortit  
 “ avec avantage, ou du moins sans se perdre, il faudroit  
 “ que les Citoyens eussent les vertus des beaux tems de  
 “ Rome, c'est-à-dire crussent qu'il y a quelque chose de  
 “ plus précieux que l'argent.”

Ce seul exemple développe notre idée ; & l'on voudroit rencontrer plus souvent de pareilles observations dans l'ouvrage d'un homme de mérite qu'on ne croyoit pas devoir donner pour premiers conseils aux Etats d'Amérique de *restreindre* & de ne pas ÉTABLIR TROP ENTIERE la *Démocratie*,\* la *Tolérance religieuse* & la *Liberté de la Presse*||.

\* “ Permettez moi, Monsieur, de vous demander si dans vos nouvelles  
 “ loix, on s'est bien proportionné aux lumières, & aux passions de la mul-  
 “ titude qui n'est jamais assez éclairée pour ne pas confondre la liberté &  
 “ la licence ; ne lui a-t-on pas plus promis qu'on ne vouloit & qu'on ne  
 “ pouvoit tenir ? S'il est vrai que par une suite de vos liaisons avec  
 “ l'Angleterre il y ait parmi vous un germe d'Aristocratie qui cherchera  
 “ continuellement à s'étendre ; n'y auroit-il point quelque imprudence  
 “ à vouloir établir une Démocratie trop entière ? C'est mettre en con-  
 “ tradition les loix & les mœurs. Il me semble qu'au lieu de réveiller  
 “ magnifiquement l'ambition & les espérances du peuple, il auroit  
 “ été plus sage de lui proposer simplement de s'affranchir du joug de la  
 “ Cour de Londres, pour n'obéir qu'à des magistrats que la médiocrité  
 “ de leur fortune rendroit modestes & amis du bien public ; en réglant  
 “ ses droits de façon qu'il ne pût craindre aucune injustice ; il auroit  
 “ fallu principalement s'occuper à mettre des entraves à l'Aristocratie,

&

de jalousies, d'envie, de cupidité, de partialités publiques & particulières, de mécon-

“ & faire des loix pour empêcher les riches d'abuser de leurs richesses, & d'acheter une autorité qui ne doit pas leur appartenir.

§ “ Vous n'obéissez plus aux Anglois qui pourvoyent à votre sûreté ; vous êtes obligés de vous gouverner aujourd'hui par vous-mêmes ; & peut-être qu'en accordant les mêmes droits à toutes les sectes différentes, & qui se sont accoutumées & familiarisées les unes avec les autres, il auroit été nécessaire de restreindre un peu votre extrême tolérance pour prévenir les abus qui en peuvent résulter.

|| “ J'ajouterai . . . . . Qu'il est très-dangereux d'établir par une loi la liberté la plus absolue de la presse, dans un Etat nouveau, qui a acquis sa liberté & son indépendance avant que d'avoir l'art ou la science de s'en servir. Il est vrai que sans la liberté de la presse il ne peut y avoir de liberté de penser, & que nos mœurs par conséquent & nos connoissances ne peuvent faire aucun progrès. Accordez tout aux savaus qui étudient les secrets de la nature, qui cherchent la vérité dans les débris de l'antiquité & les ténèbres des tems modernes, ou qui écrivent sur les loix, les réglemens, les résolutions, & les arrangemens particuliers de la politique & de l'administration : leurs erreurs ne tirent point à conséquence ; leurs discussions telles qu'elles soient, aiguissent notre entendement, l'accoutument à une marche réglée, & jettent des lumières utiles à la morale & à la politique.

“ Mais les Américains étant trop familiarisés avec les idées philosophiques, les opinions & les préjugés de l'Angleterre, pour s'en détacher subitement, comment pourroit-on espérer qu'ils ne continuassent pas à tirer des conséquences dangereuses des erreurs qu'ils regardent comme autant de principes ? . . . . . S'ils avoient la liberté de tout imprimer tandis que vos Républiques n'ont point encore créé chez elles un Conseil ou un Sénat pour leur servir de *Paladium*, conserver & perpétuer le même esprit ; à quelle inconstance de doctrine, à quelles bifarseries, à quels désordres ne devriez-vous pas vous attendre, si chaque Citoyen, qui a quelque talent pour écrire, pouvoit impunément entretenir le Public de ses rêveries, & attaquer les principes fondamentaux de la société ?

temens avoués & secrets, tous les vices de l'Europe, en un mot, fomentés par d'implacables ennemis qui n'avoient pas assez de leurs armes pour nous combattre, sont répandus dès long-tems dans notre patrie. Si loin d'en tempérer l'activité, nous en multiplions, si nous en réchauffons les germes, nous sommes perdus, & nous ne mériterons pas même un regret.

Et pour achever de se convaincre que l'ordre de Cincinnatus établit en effet au sein de l'Amérique un PATRICIAT, il ne faut qu'examiner les motifs avoués de cette institution : car s'ils sont tous illusoires ou dangereux ; si, pour colorer leur union, les Cincinnati prononcent de grands mots vuides de sens ; il restera dans leur ligue les clauses positives qui forment la confédération des puissans, & constituent la distinction orgueilleuse qu'ils s'arrogent.

Les Cincinnati se sont associés, disent-ils, pour perpétuer le souvenir de la révolution, & de la confédération.(1)

---

(1) *To perpetuate the remembrance of the Revolution.*

Une médaille surmontée d'un ruban ! voilà donc le vénérable monument de la plus grande des révolutions ! Et l'existence de la Patrie ! & ce nouvel empire fondé ! & la face de l'Amérique changée par nos vertus & par nos loix ! & tous ces lieux témoins de nos exploits ! les champs de batailles, les fleuves, les mers teints du sang des ennemis ! ce ne sont pas des monumens assez nobles pour attester ce grand évènement ! . . . . . Ah ! malheur à nous, si le souvenir de cette révolution se perd dans la postérité ! c'est que nous aurons perdu notre gloire, avili nos vertus, dégradé nos ames ! c'est que nous aurons anéanti l'ouvrage de nos Ancêtres ! Et croyons-nous qu'alors un vain ruban, une distinction frivole, feront revivre des souvenirs que nous aurons nous-mêmes éteints par notre lâcheté, notre servitude & nos vices ? Conservons l'égalité pour laquelle nous avons combattu ; & la postérité n'oubliera pas la révolution qui nous valut cette égalité que les Cincinnati rompront en peu d'instans, si leur société n'est pas dissoute.

*Mais les Etats-unis ne peuvent pas payer l'armée à laquelle ils doivent leur existence ; & ne sont-ils pas heureux que les officiers acceptent pour*

*solde une marque d'honneur dont ils n'abuseront pas ? (1)*

Ou l'Etat peut payer vos services ; & alors il ne commettra ni l'injustice, ni l'ingratitude de ne pas s'acquitter envers vous. Ce malheur avilissant n'arrivera pas sans doute ; mais dût-il arriver, nobles Républicains ! ce seroit encore une lâcheté de l'avoir prévu ; & vous devez être assez grands pour pardonner un tort à la Patrie. Ou la République ne peut donner de l'or à ses braves défenseurs ; & faut-il alors qu'elle s'acquitte en renversant de sa propre main la constitution qu'ils lui ont achetée au prix de leur sang ? faudra-t-il qu'elle les paie de l'esclavage de la posterité ? de cette posterité dont les pères aussi versèrent leur sang ! Les Cincinnati se déclarent frères des officiers : pour leur fraternité d'armes il faut un grade. Que seront-ils donc à leurs autres compatriotes, à ceux qui combattirent avec eux & aussi vaillamment qu'eux dans un rang inférieur ? Bientôt le dernier des Sous-lieutenans, décoré de son ruban,

---

(1) *That the States cannot pay the army, the officers will be contented with this bauble, and they will not abuse it. 'Tis like throwing a tub to a whale.*—Au reste cet aveu ingénument échappé à l'inadvertence des Cincinnati, dénonce assez l'importance politique de leur ruban.

rougira de la comparaison & de l'alliance avec le premier sergent, avec le plus brave soldat de l'Armée. Cependant ces postes se touchent dans un Etat républicain, où les armes n'ont été prises que pour le maintien des droits naturels. La supériorité du mérite est même du côté du sergent, auquel il n'a dû manquer qu'un peu de fortune pour être élevé au grade d'officier. Eh bien ! ces soldats, ces sergens n'ont ni rubans, ni médailles ; & ils attendent leur solde, qui est leur pain, qui est leur sang. Les officiers seront-ils plus avides, ou moins généreux ? Des hommes qui conviennent de mettre en caisse, & de consacrer à des œuvres de bienfaisance une partie de leur paie, sont assez riches sans doute pour en faire un don à la patrie obérée, surchargée d'engagemens, dans un moment où il faut mériter par les plus grands efforts la confiance des Citoyens & des Nations.... Illustres guerriers, seroit-ce donc le premier sacrifice que vous auriez fait à la patrie ? & seroit-il sans récompense ? Ce n'est pas chez vous comme en Europe, où il faut une espèce de courage pour honorer le mérite & la vertu sans titre, sans décoration, sans rang, sans fortune ; & l'on y fait qu'après une belle action, il n'est rien de plus noble que la larme qui vient à l'œil de celui qui l'écoute.

n'abuseront

s ; & alors  
ingratitude  
Ce malheur  
mais dût-il  
oit encore  
vous devez  
tort à la  
donner de  
ut-il alors  
propre main  
au prix de  
ie de l'es-  
rité dont  
es Cincin-  
pour leur  
ue feront-  
ceux qui  
llamment  
ôt le der-  
on ruban,

officers will  
nt abuse it.  
te cet aveu  
innati, dé-

*Ils soutiendront les familles indigentes des défenseurs de la patrie ; ils répandront des bienfaits sur les malheureux (1).*

Eh ! qu'ont-ils besoin de décorations, de privilèges, de PATRICIAT, de noblesse héréditaire pour exercer la bienfaisance ? Faudra-t-il désormais en Amérique comme en Europe compter ses ayeux pour avoir le droit de doter l'infortune, & ne doter que celle qui peut elle-même nombrer les siens ? (2) Chaque Citoyen peut pratiquer la bienfai-

---

(1) *To extend acts of beneficence towards those officers and their families who may unfortunately be under the necessity of receiving it.*

(2) Qu'une femme d'une naissance distinguée, mais pauvre, ayant traîné son enfance dans l'infortune, parvenue ensuite au comble des grandeurs, veuille soustraire à l'indigence quelques jeunes personnes nées dans la classe dont elle s'honore ; qu'elle prodigue pour cette œuvre de bienfaisance trop peu éclairée les trésors d'un grand Roi ; c'est l'effet d'un retour sur elle-même qui borne sa pitié au malheur qu'elle croit plus près d'elle ; c'est le riche aveugle donnant une aumône de préférence à l'aveugle indigent.

Mais qu'un homme né dans l'obscurité, devenu possesseur d'une immense fortune, érige par faste un édifice public où ne seront admis que des enfans d'une naissance illustre, n'est-ce pas le délire d'une vanité basse & stupide ? Ne fait-il pas dire au passant qui contemple cet édifice : " Misérable !



fance comme particulier, & le doit comme homme. Mais de quel droit un Corps s'an-

---

“ toi qui n'es qu'un Bourgeois, pour parler le langage de  
 “ l'orgueil à qui tu dédies ce monument ; s'il eût existé  
 “ avant toi ; s'il eût fallu pour y être admis les conditions  
 “ que tu as imposées, ton enfance obscure & indigente y  
 “ eût-elle trouvé un asyle ? Ton faste a cru déguiser le mal-  
 “ heur de ta naissance. . . . . Je ne dirai point la bas-  
 “ sesse ; tu le mériterois pourtant ; car tu as montré celle  
 “ de ton cœur & la petitesse de ton esprit . . . . . Ta vanité  
 “ même s'est méprise. Tu rappelles ce que tu voulois cacher.  
 “ Ouvre cet hoîpice à l'enfant qui souffre, quelque part qu'il  
 “ ait pu naître ; alors je te crois noble, homme de qualité même,  
 “ comme tu disois ; ou je m'indigne que tu ne l'aies pas  
 “ été.”

N. B. Je vais imprimer la réfutation de cette note, que je  
 laisse subsister, parce que l'idée qui m'a frappé, à la vue de  
 l'école militaire comparée à St. Cyr, peut frapper beaucoup  
 d'autres, & que si elle est mal fondée, tout honnête homme  
 me saura gré de lui sauver une injustice ou une erreur. Je  
 transcrirai donc pour correctif de cette note ce qu'un homme  
 d'un grand mérite & d'une honnêteté au-dessus de tout  
 soupçon me mande à cet égard. Quelque doux qu'il m'eût  
 été de déférer à son seul desir, j'ai eu le courage de refuser  
 aux sollicitations de son amitié la suppression d'un morceau  
 que je crois honnête & moral. Mais je dois à la justice &  
 à moi-même de publier la justification de M. Duverney,  
 fondée sur des détails dont M. \* \* \* me garantit la vérité.

“ L'homme que vous accusez étoit beaucoup plus philo-  
 “ sophe que vous ne l'avez cru ; il gémissoit comme vous &  
 “ enoi des conséquences malheureuses du préjugé féodal ; & il

nonce-t-il dans l'Etat comme le dispensateur des bienfaits ? Une association puissante, dis-

“ blâmoit l'administration d'employer exclusivement la no-  
 “ blesse pour commander dans les troupes ; il pensoit avec  
 “ raison qu'un jeune homme né de parens honnêtes, instruit,  
 “ bien élevé, ayant une fortune aisée, devoit sans doute faire,  
 “ un meilleur officier qu'un rustre sachant à peine lire,  
 “ n'ayant aucune des bonnes qualités des paysans, & rassem-  
 “ blant tous leurs défauts renforcés par l'amour-propre le  
 “ plus sot & le plus extravagant.

“ M. Duverney ne pouvoit détruire ni le préjugé, ni  
 “ l'esprit du gouvernement ; mais il crut qu'on pouvoit en  
 “ diminuer les inconvéniens en donnant aux enfans des no-  
 “ bles l'éducation la plus capable de les rendre propres à  
 “ l'état qu'on leur destinoit ; il donna son projet d'une école  
 “ militaire, non comme celle que vous avez vu, non comme  
 “ celle que vous voyez encore,

“ L'administration saisit l'idée de M. Duverney ; mais  
 “ l'orgueil s'en empara, la gâta, la dénatura. Le Secré-  
 “ taire d'Etat, de qui son exécution dépendoit, vit dans  
 “ cet établissement un moyen d'immortaliser son ministère ;  
 “ & croyant rendre sa gloire d'autant plus éclatante qu'il  
 “ seroit plus brillant, il fit un Etat-major, donna des ap-  
 “ pointemens à une foule de maîtres inutiles, commanda  
 “ des plans ; & comme on savoit ses intentions, ils furent si  
 “ magnifiques, & si fous, que la seule Cour Royale étoit plus  
 “ grande que la superficie entière des invalides.

“ Ces dispositions n'étoient point du tout celles de M. D.  
 “ V. qui ne vouloit point d'Etat-major, ni d'édifices superbe-  
 “ ment ruineux & extravagans. Il desiroit les bâtimens  
 “ nécessaires d'une architecture simple & modeste. Il détref-  
 “ toit les maîtres frivoles. Il vouloit que les enfans fussent

tinguée par des prééminences, qui peut verser de l'or, acheter la reconnoissance des malheu-

“ nourris grossièrement ; qu'on fortifiât leur tempérament  
 “ par des exercices violens ; qu'on leur montrât les armes,  
 “ l'équitation, le dessin, l'exercice & à nager ; qu'ils euf-  
 “ sent des maîtres de mathématiques, des langues Allemande  
 “ & Angloise. Il toléroit avec peine deux ou trois mois de  
 “ maître à danser pour leur donner un maintien ; mais il eut  
 “ la main forcée sur tout. Il éprouva des chagrins d'au-  
 “ tant plus vifs qu'il supportoit impatiemment la contra-  
 “ diction, & qu'il tenoit avec entêtement à ses opinions ; ses  
 “ amis l'ont souvent entendu se repentir amèrement d'avoir,  
 “ en voulant réformer un mal, donné l'occasion de faire pis.

“ On peut reprocher à M. D. V. de n'avoir pas, avec  
 “ beaucoup d'esprit & d'expérience, prévenu les obstacles  
 “ qu'il a rencontrés, de n'avoir peut-être pas choisi les  
 “ meilleurs moyens d'aller à son but. Sept ou huit jeunes  
 “ gens à la suite de chaque Régiment auquel on auroit at-  
 “ taché un maître de mathématiques, & qui leur auroit donné  
 “ presque tous les autres, auroient peut-être rempli son  
 “ objet plus complètement & d'une manière plus écono-  
 “ mique.

“ Quoi qu'il en soit, son idée étoit belle, digne de louange,  
 “ & d'un excellent Citoyen ; & je ne doute point que toute  
 “ âme honnête ne trouve très-repréhensible qu'on lui suppose  
 “ sans preuve, dans la seule vue de faire une note piquante  
 “ & bien encadrée, les coupables motifs d'une insupportable  
 “ vanité.

“ Je vous prie d'être persuadé, Monsieur, que le desir  
 “ de vous préserver d'une action que je crois injuste, entre  
 “ presque autant dans les motifs qui m'ont fait écrire ces  
 “ détails dont je vous garantis la vérité, que celui d'éviter  
 “ un chagrin très-vif à mes amis.

reux, est une association plus que suspecte à la liberté republicaine. Ce droit de soulager l'indigence, de payer les services, est un droit qui dans une République appartient à l'Etat. S'il souffre qu'un corps envahisse le domaine de la bienfaisance, il aliène un des plus beaux domaines de la souveraineté, le sentiment général de reconnoissance que les Citoyens doivent à la Patrie; il détache d'elle les cœurs de ses enfans pour les attacher à des particuliers puissans; il commet un crime aux yeux de la liberté. Dans les Républiques anciennes la plupart des Tyrans ont commencé la servitude par des bienfaits; ils ont soudoyé le pauvre pour asservir le riche, & préparé le malheur général en soulageant des maux particuliers. Ce Manlius, qui avoit chassé les Gaulois du Capitole & sauvé les Romains, enorgueilli peut-être de sa victoire, fut accusé de vouloir régner dans le pays pour lequel il avoit vaincu; & ce furent les trésors qu'il verfoit qui le dénoncèrent comme un Tyran. Je crains bien que plus accoutumés à voir des Monarchies que des Républiques, nous ne voulions imprudemment mêler ensemble des institutions qui se combattent & se repoussent. Sans doute on est trop heureux sous des Monarques, que des sociétés particulières s'unissent pour adoucir les maux que le gouvernement fait

naître, & que sa coupable indifférence néglige de secourir. Là que les vertus des hommes servent de contrepoids à la puissance; que les particuliers acquittent la dette de l'Etat; j'y consens. Mais nous égaux, & libres; nous dont le premier devoir est une vertu publique; nous qui ne devons, qui ne pouvons subsister que par elle; gardons-nous bien de donner un semblable exemple, & de laisser déposer l'Etat de sa plus noble fonction; celle de prévenir les maux, ou de les adoucir quand la nécessité les fait naître. S'il la négligeoit, avertissons-le de la remplir, mais ne l'en dépouillons pas. Sans doute il seroit dangereux pour l'infortune même qu'un corps s'arrogeât un tel privilège. L'Etat s'accoutumeroit à croire qu'il seroit dispensé du plus beau de ses devoirs. En abandonner l'exercice à un corps, ce seroit à la fois nous préparer des fers & des vices, risquer notre constitution & nos mœurs.

Ils se vouent à *conserver intacts les droits les plus éminens de la nature humaine.*(1) . . . . . & détruisent le premier, qui est celui de l'ÉGALITÉ.

---

(1) *Attend incessantly to preserve inviolate the exalted rights of human nature.*

Illustres Cincinnati ! est-il donc deux sortes de droits appartenans à la nature humaine ? Est-il dans la nature une espèce qui soit forcée par état de trahir ou d'abandonner ses droits ? Est-il dans la nature une espèce réduite à l'humble condition des PLÉBÉIENS ? & une autre plus éminente, dont les individus soient incapables de conserver leurs droits sans l'attention continuelle d'un ordre doté de la dignité de PATRICIENS ? . . . . . Voilà cependant ce qu'ils entendent, ou ils ne s'entendent pas ! Les peuples de l'Amérique ne leur paroissent donc pas dignes qu'on leur laisse le soin de leur honneur national, ou celui de leurs propres affaires, à moins qu'un ordre distinct n'en prenne la surintendance ! Ah ! tant de soins sont trop officieux ! . . . Est-il une contradiction plus frappante ? En un instant ils instituent un ordre, ils élèvent une distinction du haut de laquelle ils abaissent des yeux protecteurs sur tout ce qui n'est pas eux ; ils ont battu en ruine cette belle & simple & naturelle égalité que l'Auteur des Etres avoit créée pour notre utilité & notre bonheur, que le philosophe contemploit avec un plaisir consolateur, que nos loix & notre gouvernement nous promettoient & devoient nous garantir. . . . . Ils ont tout violé ! . . . . . & c'est dans le traité même de leur ligue usurpatrice

qu'ils parlent DES DROITS ÉMINENS DE LA NATURE HUMAINE ! ils vantent ce qu'ils outragent ! ils jurent de défendre le domaine de la liberté publique qu'eux seuls attaquent aujourd'hui ! . . . . . Ah ! le voile n'est pas assez épais ! Certes il n'est plus d'homme jouissant de sa raison qui puisse croire que les droits d'un peuple, qui les a payés de son sang, ne seront pas bientôt envahis par des guerriers qui, méprisans la condition de citoyens privés, l'abandonnent pour s'élever à un titre présomptueux qu'ils se sont forgé ! Le premier des droits sublimes de l'humanité est la *liberté* ; le second est l'*égalité*, sans laquelle la liberté ne peut être respectée ; le troisième est la *propriété*, fruit légitime d'un usage égal de la liberté. Les Cincinnati en détruisant le second de ces droits, abusent du premier, portent atteinte au dernier, & anéantissent leur lien commun.

*Ils exciteront, ils entretiendront dans les Etats respectifs l'union & l'honneur national ! (1) . . .*

UNION ! HONNEUR ! . . . . Désunion plutôt & avilissement ! Quoi ! l'UNION par un éta-

---

(1) *Promote and cherish, between the respective States, union and national honour.*

blissement d'Aristocrates, dont l'effet nécessaire est de diviser les Citoyens, & d'en armer une partie contre l'autre! Quoi! l'HONNEUR NATIONAL par une institution qui doit dégrader la nation même, en lui ravissant ce droit d'égalité, première source de la grandeur, premier gage de la liberté! Laissons au Baron de Steuben vanter le bien qu'un ordre produit dans les petites principautés d'Allemagne, où chaque génération voit inventer dans chaque village un nouveau symbole de noble servitude; où le tarif de l'honneur est l'ancienneté des titres & des livrées. Pour nous, qui ne connoissons d'honneur que la liberté, & de maître que les loix; loin de voir un lien d'union politique dans un ordre national, hâtons-nous d'y découvrir une source intarissable de dissensions, puisqu'une telle institution établit parmi nous deux corps distincts; l'un composé de l'armée, & l'autre du peuple. N'ouvrons pas un vaste & humiliant théâtre aux distinctions oppressives, aux jalousies incendiaires, & bientôt aux haines civiles qui finissent toujours par le silence honteux de l'esclavage.(1)

(1) Car le parti long-tems opprimé devient à son tour oppresseur. *Adcò moderatio tuendæ libertatis, dum æquare velle simulando ita se quisque extollit, ut deprimat alium in difficili est: Cavendo que ne metuant homines, metuendos se ultrò efficiunt, et injuriam à nobis repulsam, tanquam aut facere aut pati necesse sit, injungimus aliis.* Tit. Liv. L. iii. C. 65.



Quant à cet *honneur national* dont les Cincinnati réclament le dépôt ; malheur à nous s'il ne peut résider que dans un corps, s'il ne peut être entretenu que par lui ! Quoi ! toujours des idées monarchiques dans des têtes républicaines ! J'avoue que ce mélange & cette confusion d'idées m'épouvante. Encore n'est-il pas vrai que l'HONNEUR NATIONAL, même dans les monarchies, réside dans un corps de noblesse. L'Allemagne a plus & de meilleurs nobles que la France & l'Angleterre ; & si l'Angleterre & la France ont plus de gloire, c'est qu'elles ont produit plus de talens ; or les talens sont l'appanage & la noblesse de la roture.

Mais enfin l'honneur, cette production Européenne qui supplée aux vertus, peut si l'on veut être confié sous des Rois à un corps, parce qu'il peut difficilement exister dans le corps entier des Citoyens ; il a besoin de préjugés ; il vit de distinctions ; c'est une vanité déguisée en orgueil qui peut donner quelque ressort à des âmes affaiblies sous la servitude générale. Mais parmi nous, où chaque Citoyen est l'égal d'un Citoyen, l'honneur ne doit être que la vertu, que l'amour de nos droits, que l'horreur & le mépris de l'inégalité, que la disposition éternelle à verser tout notre sang pour l'Etat & la liberté ; & sous peine d'être

et nécessaire  
ner une par-  
R NATIONAL  
er la nation  
é, première  
age de la  
n vanter le  
tites prin-  
génération  
u nouveau  
e tarif de  
les livrées.  
neur que  
in de voir  
national,  
tariffable  
tion éta-  
un com-  
ouvrons  
inctions  
& bien-  
ours par

son tour  
æquare  
in dif-  
se ultrò  
ere aut  
65.

déjà vils & corrompus, nous devons tous donner l'exemple d'un pareil sentiment. Quiconque prétend en être seul ou premier dépositaire, nous outrage. C'est à nos loix, c'est à notre constitution, c'est aux magistrats que nous choisissons, & qui nous gouvernent, que nous devons confier ce feu sacré. Placé ailleurs, il ne seroit plus que comme ces lampes funéraires qui répandent quelque foible lueur sur un mausolée, mais qui ne peuvent communiquer la vie aux cendres inanimées qui l'habitent.

*Mais un ordre de noblesse donnera de la force, de la durée, de la considération à notre gouvernement. (1)*

Eh! quoi! la guerre d'Amérique n'a-t-elle donc pas assez convaincu l'univers qu'un ordre de noblesse n'est pas nécessaire dans notre confédération? Ne pourroit-elle pas faire douter qu'elle soit utile dans les autres? Faut-il une autre épreuve? Quand nous osâmes lever la tête devant nos oppresseurs, nous n'avions aucune distinction parmi nous. Notre peuple étoit principalement composé de ces hommes,

PAYSANS ;

---

(1) *An order of Nobility will give strength, duration, and reverence to our Government.*

PAYSANS (1) ; & ces cultivateurs, qui n'avoient ni décorations, ni titres, ni médailles, ni rubans, produisirent de bons officiers, de braves soldats, de véritables hommes d'Etat, à qui l'adulation ou la présomption des courtisans de l'Europe oseroit à peine trouver des rivaux, ou des émules; dans cette foule d'esclaves tittés & décorés qui pressent les gradins du trône des monarques.

Que disoient-ils cependant au commencement de la guerre ? comment traitoient-ils dans leurs discours ces hommes qui bientôt alloient devenir des Héros ? . . . ces vils *Laboureurs*, ces *Artisans méprisables*, devoient fuir devant un *régiment de Cipayes Européens* . . . Ils rougissoient de les combattre, ils dédaignoient de les nommer, de les désigner . . . Ils l'ont vu pourtant, ils ont vu combien le vrai courage

---

(1) On lit dans une notice de la vie du Comte de Panin, traduite du Russe: "L'ame de son père étoit aussi noble que sa naissance; QUATORZE MILLE PAYSANS ÉTOIENT TOUT SON BIEN; TOUTE ME DIOCRE QU'É TOIT CETTE FORTUNE, & malgré la situation où étoit alors LA PATRIE (la PATRIE c'est LA RUSSIE) il ne négligea rien pour l'éducation de ses enfans" . . . . . Telles sont les opinions, la modération, la pauvreté, les vertus des Patriciens héréditaires !

brave la routine militaire appellée discipline ; ils ont vu ce que pouvoient des Laboureurs, des ouvriers républicains contre les flottes, & les armées, & les trésors, & les intrigues des monarques. . . ils l'ont vu ! & ils ont retourné baisser leurs chaînes ! Et nous sommes libres !

Cette vertu militaire de nos Concitoyens, ce sentiment de leur dignité, ce mépris des dangers & des Tyrans ; tant d'efforts généreux qu'ils ont accumulés, & que la liberté & la gloire ont couronnés ; qu'étoit-ce donc que l'effet naturel de l'égalité ; de l'énergie mâle & fière d'hommes qui combattoient pour eux-mêmes, & non pour des maîtres ; qui se servoient de leurs Chefs respectés, & qui ne les servoient pas, & dont l'ame & le caractère n'étoient enveloppés ni comprimés par aucune supériorité factice ? Ce fut cet orgueil sublime qui dit à l'homme, qu'un être de son espèce n'est pas au-dessus de lui ; ce fut cet orgueil qui nous leva des flottes & des armées, qui nous créa des ressources, qui nous fit soutenir contre une des plus formidables puissances de l'univers des campagnes sans paie & sans murmures ; dévouement si glorieux que l'histoire n'en offre aucun exemple ! & qu'il est impossible qu'on en trouve jamais un autre chez les nations quelconques où la noblesse a usurpé

une considération exclusive ! Si l'institution qui l'établirait dans notre patrie n'y est pas entièrement extirpée, les vertus nobles & généreuses qui ont opéré la révolution s'éteindront pour ne se rallumer jamais. L'orgueil & le mépris insultant, que le Patricien Salluste appelle *le mal épidémique de la noblesse*(1), avilissent tellement l'ame de nos enfans, que bientôt on osera leur imprimer l'idée que dès son origine l'indépendance de l'Amérique fut ainsi limitée ; que l'effusion de tant de sang, la mort de tant d'illustres victimes, une si grande variété d'actions glorieuses, de souffrances honorables, d'exploits qui tiennent du prodige, n'ont pas été l'ouvrage du peuple, n'ont pas eu son bien pour objet ; qu'ils font la gloire particulière d'un certain nombre de familles, dont ils ont justement fondé la grandeur, le privilège exclusif, & pour ainsi dire le monopole du pouvoir dans le Continent : car après la violation des droits de la nature, il reste à la tyrannie de chercher dans un prétendu droit positif, ou dans le code de la superstition, les titres historiques qui consacrent ses prétentions & légitiment ses attentats.

---

(1) *Nobilitatis commune malum superbia & contemptor animus.*

Il est un peuple à qui la sagesse semble avoir donné le droit d'immortalité parmi les nations. Le privilège d'ennoblir les ancêtres(1) est chez lui la récompense des sublimes vertus, des services distingués rendus à l'Etat & à l'humanité. Là tout grand homme est trop au-dessus des distinctions qu'invente & prostitue la vanité humaine, pour qu'on ose en verser sur sa tête. On récompense ceux à qui la nation doit le bienfait de son existence.

Les Cincinnati prétendent un autre salaire ; ils ennoblissent leurs enfans aux dépens de leur patrie !

La coutume d'ennoblir les ancêtres est à la fois noble & sage ; l'honneur qui remonte n'est pas du moins contraire à la raison, comme l'honneur qui descend ; il suppose avec vraisemblance que l'instruction & l'exemple des pères ont préparé d'excellens Citoyens à l'Etat, & que

---

(1) Si un Chinois est placé par l'Empereur au rang des Mandarins, son père & sa mère ont aussi-tôt droit aux mêmes honneurs que le Mandarin ; & si son mérite est très-élevé, on donne des titres d'honneur à ses ancêtres, en remontant quelquefois jusqu'à la dixième génération.

les vertus des enfans font un héritage domestique(1).

Mais que dire en faveur de la coutume d'enoblir les enfans? de cette coutume qui communique l'orgueil d'une récompense à ceux qui n'ont rien fait pour l'obtenir? qui contribue même à les rendre indignes de cette noblesse en faisant germer les vices à côté des honneurs(2)? qui applique trop souvent à des hommes vils le

---

(1) *Virtus generis*, dit Plutarque, en cela plus philosophe qu'Aristote, qui, selon Charron, définit la noblesse: *antiquité de race & de richesses*. On diroit qu'Aristote écrivoit dans le Pays où le P. Ménéfrier a fait imprimer un traité de la *véritable noblesse*, & un autre sur les devises qu'il appelle LA PHILOSOPHIE DES IMAGES.

(2) Cette coutume renverse les bienséances, qui, après les loix & mieux que les loix, régissent la société, en substituant aux égards dus à la supériorité de l'âge, le respect d'un vieillard pour un jeune homme supérieur à lui par le rang. Cette coutume corrompt jusqu'aux sentimens de la nature, en mêlant à l'hommage dû au rang l'expression du respect pour la paternité. On montre à Rosny, dans ce séjour fastueux de l'Arifide François, du Caton millionnaire des monarchies modernes; on y montre encore les deux bancs de pierre où cet illustre Chevalier, de race si ancienne, se repositoit avec sa famille, lui bien assis, elle debout, chapeau bas, près d'un banc vis-à-vis . . . . Je me trompe peut-être; mais j'aime mieux le bâton sur lequel Agéfilas jouoit avec ses enfans. Il se trouve entre les grands hommes anciens & les modernes les plus célèbres, à peu près la même différence que les talens mettent entre Tacite & le

prix des services & du sang des grands hommes à à-peu-près comme la superstition a transporté à des simulacres de pierre ou d'airain le culte que la reconnoissance n'institua d'abord que pour la divinité.

L'honneur rétroactif est d'ailleurs utile à l'Etat : il encourage les parens à donner à leurs familles une éducation vertueuse ; & c'est ainsi qu'il rend héréditaire la vraie noblesse, celle de l'ame. Mais l'honneur de succession, tombant sur une postérité qui ne peut prétendre aucune part à ces vertus passées dont il est pourtant la récompense, n'est pas seulement absurde ; il est encore ridicule, parce qu'il s'accroît dans l'opinion à mesure qu'il s'affoiblit réellement en s'éloignant de plus en plus de sa source(1). Il nuit à cette postérité même, parce qu'il lui est plus commode de jouir d'une dignité de convention que de se faire une dignité personnelle ; parce qu'il la rend fière & paresseuse ; parce qu'il ne lui laisse de perspective que le métier.

---

P. Daniel. D'où vient cela ? on en assigneroit beaucoup de causes ; mais les petitessees du cérémonial qui rétreussent les hommes, & avilissent l'histoire, sont une de ces causes.

(1) Ceci n'est pas seulement une vérité philosophique. C'est encore un calcul mathématique de la démonstration la plus simple & la plus facile. En effet on conviendra que le fils d'un homme n'appartient que pour moitié à la famille de son père ; l'autre moitié appartient



de soldat, qui n'exige ni talent, ni travail ; parce qu'il fonde sur l'orgueil héréditaire l'inégalité des partages & des fortunes, laquelle nuit autant aux familles qu'à l'Etat. Telle est la source intarissable de vanité & de pauvreté, de bassesse & d'orgueil, de servitude & de tyrannie, qui verse dans les pays infectés de cette noblesse de race tous les maux particuliers & publics.

Ils feront dans notre patrie l'ouvrage des Cincinnati. LA NOBLESSE, dit Machiavel, LA NOBLESSE EST UNE VERMINÉ QUI CARIE INSEN-

---

à la famille de sa mère ; ainsi quand le fils entre dans une autre famille, la part du père de celui-ci sur son petit-fils n'est que de . . .  $\frac{1}{4}$  } & progressivement ainsi, de sur l'arrière petit-fils de . . .  $\frac{1}{8}$  } sorte qu'en neuf généra- à la génération suivante de . . .  $\frac{1}{16}$  } tions qui embrasseront en- ensuite de . . . . .  $\frac{1}{32}$  } viron trois cent ans, tel qui est aujourd'hui Che-

valier de l'ordre de Cincinnatus ne participera que pour  $\frac{1}{32}$  dans le Chevalier existant alors ; ce qui, en admettant comme indubitable la fidélité des femmes Américaines pendant neuf générations, mérite si peu de considération, qu'il n'est pas un homme raisonnable qui, pour aspirer à un si mince avantage, voudrît courir les dangers de la jalousie, de l'envie, de la malveillance de ses compatriotes.

Remontons d'après ce calcul à la portée d'un enfant depuis ce jeune noble qui ne sera qu'un cinq-cent-douzième d'un Chevalier de nos jours, & faisons-le arriver à travers

SIELEMENT LA LIBERTÉ. Consolidé par le tems, l'ordre, que l'Amérique envisage avec indifférence, fera des enfans des Chefs militaires une race distincte, privilégiée, dominante; car

les neuf générations auxquelles il devra l'existence, jusqu'à l'année de l'institution de l'ordre — il aura un père & une mère

	27	
Et chacun d'eux aura un père & une mère	4	
Voici quatre individus qui ayant aussi chacun un père & une mère nous en donneront huit à la troisième génération	8	
A la suivante	16	
Ensuite	32	
Ensuite	64	
Puis	128	
Puis	256	
Enfin la dixième génération en rétrogradant offre	512	individus

1024

qui doivent tous exister aujourd'hui pour contribuer chacun en proportion au futur Chevalier de Cincinnatus.

TOTAL MILLE VINGT DEUX AUTEURS DE CE CHEVALIER.

Ainsi, pour que nous ayons mille de ces Chevaliers à venir, il faut qu'à présent, ou par la suite, il existe un million vingt deux mille pères & mères qui contribuent à cette production.

Considérez, je vous prie, si après une juste estimation des fols, des mauvais sujets, des frippons, des Royalistes & des prostituées, qui doivent nécessairement se rencontrer dans ce million de prédécesseurs, la postérité aura de grandes raisons de se vanter de la noblesse du sang des Cincinnati alors existens. Le Généalogiste même de ces Chevaliers, en prouvant la succession de leur honneur à travers tant de générations, ne pourra que prouver aussi la foible part de cet honneur

l'homme voit une divinité dans tout ce qui lui est utile ou redoutable (1). Des Poètes nourris aux mensonges, de serviles Orateurs prostitueront l'éloquence à conférer les honneurs de l'apothéose aux parricides qui asserviront leur pays (2).

qu'ils auront droit de réclamer, puisque la progression arithmétique ci-dessus démontre que le droit à l'honneur de l'Anceêtre diminuera en raison de l'ancienneté de la famille.

Je ne vois qu'une réponse à cela. Il faut que le Cincinnatus actuel me dise naïvement : " Votre calcul est juste ; mais vous avez oublié d'y faire entrer un élément principal, MA VANITE : elle est entièrement incalculable & incommensurable ; c'est elle qui déjà réside & repose dans la personne de ce futur & précieux Chevalier, fraction de mon neuvième descendant dont l'existence rappellera la mienne, dont le nom fera revivre mon nom ; & c'est à ce noble intérêt, c'est à cette grande idée que je sacrifie ma sûreté présente, & que j'immole le bonheur des générations à venir."

(1) *Deus est mortali juvare mortalem, & hæc ad æternam gloriam via. . . . hic est vetustissimus referendi bene merentibus gratiam mos, ut tales numinibus adscribantur ; quippe & omnium aliorum nomina deorum, & quæ supra retuli siderum, & ex hominum sunt nata meritis.* Plin. lib. ii. Cap. 7.

(2) Ce ne sont pas des Poètes ; c'est le Sénat de Rome qui fit mettre dans le Capitole, du vivant de César, à sa statue, une inscription dans laquelle on lui donnoit le nom de DEDICATEUR (Dion. L. 43) ; & c'est aux Sénateurs qui venoient lui rendre compte de leurs délibérations pour lui trouver de nouveaux honneurs que César répondit : *il faut plutôt penser à retrancher une partie de ceux qu'on m'a déjà décernés.* Plutar. in Cef.

Le reste des Citoyens ne sera qu'une tourbe obscure, humiliée, dégradée, avilie, indigne de ménagemens, destinée aux vexations, comme si, selon la belle expression de Tite-Live, *tout Plébéien étoit odieux aux immortels même*(1). Peu d'instans encore & les Cincinnati se persuaderont qu'ils descendent en ligne droite du Ciel, qu'ils sont de droit divin les INCAS de notre Amérique, ils regarderont comme un déshonneur, & presque comme un sacrilège de s'allier avec la race prosaïque, & leur caste superbe condamnera leurs frères à l'esclavage.

Telle est la leçon éternelle qu'offre à toutes les pages l'histoire de l'homme & des nations. La nature des choses ne sauroit changer. La corruption naît à la suite de l'inégalité. Les dissensions s'aggravent avec la corruption. Les partis se forment. La guerre civile survient. De nouveaux Sylla se placent à la tête de la noblesse, de nouveaux Marius sont les chefs du peuple. Vainqueurs ou vaincus, les bannissements, les confiscations, les proscriptions, toutes les cruautés, toutes les oppressions sont l'inévitable effet du choc des partis. Un Dic-

---

(1) *Invisi diis immortalibus.* Tit. Live.

tateur survient, & sur les ruines de la patrie il élève l'édifice du pouvoir arbitraire. Ainsi, pour condescendre à la timide circonspection de nos tems modernes, & ne citer que des exemples anciens, César, ce prétendu défenseur du peuple, n'eut pas plus tôt triomphé de Pompée, cet imprévoyant chef des Aristocrates, qu'on le vit fouler à ses pieds la liberté publique. Ainsi tant d'actions, de victoires & de travaux, qui ébranlent encore notre imagination étonnée, ne profitèrent qu'à l'ambition d'un ordre de CINCINNATI, non décorés, moins nombreux, moins imposans, moins redoutables que les nôtres; & ne valurent à un peuple de héros que des maîtres atroces, & le despotisme le plus cruel qui jamais ait enfoncé le poignard au sein de l'humanité.

Voilà ce que l'institution d'une noblesse héréditaire, ou si l'on veut perpétuelle; voilà ce que ce *désordre* contre nature qu'on décore du nom d'ORDRE(1) rapporte à la Société. Partout il fut un volcan de dissensions, de troubles & de tyrannie; par tout il le sera, & sur-tout

---

(1) C'est le désordre légitimé par une sanction publique. C'est le cahos tranquille.

dans une République ; car on ne peut opposer à l'institution d'une noblesse, que l'institution d'un Roi qui défende le peuple contre elle ; & peut-être ce point de vue pourroit-il seul excuser un homme de bien, qui, n'ayant pas pour but l'oppression du peuple, concourt à l'institution d'un corps de nobles. Loin d'être des colonnes pour soutenir l'Etat ou la Couronne (1), comme il plaît au Juge Blackstone de les nommer, les nobles des Républiques n'ont été, & ne sont que des tyrans ; les nobles des Monarchies n'ont été, & ne sont que des instrumens fidèles d'oppression (2) ; maîtres aussi durs qu'es-

(1) *Pillars for supporting the crown.*

(2) Il faut peut-être en excepter la noblesse d'Angleterre ; mais c'est parce qu'elle est essentiellement différente de toute autre noblesse Européenne, & notamment de la Française.

1°. La noblesse d'Angleterre fait une partie essentielle de la Constitution, & l'on peut dire qu'à supposer que la constitution Française ne soit pas un être de raison, rien n'y est plus étranger que la noblesse, qui, comme je l'ai écrit ailleurs, ne fait pas même corps en France, tandis que les artisans y forment des jurandes.

2°. La noblesse Angloise a des prérogatives comme corps ; & comme corps judiciaire recruté parmi les Chefs de Justice distingués, & des hommes de mérite de toutes les classes ; & non pas exclusivement, comme en France, parmi les Satellites armés du Monarque, ou parmi les Scribes ou les

claves rampans, toujours prêts à humilier, à vexer, à pressurer le peuple ruiné, desséché, anéanti par ces nobles, comme de foibles taillis, ombragés & affamés par des chênes trop nombreux, languissent, rappetissent, meurent.

---

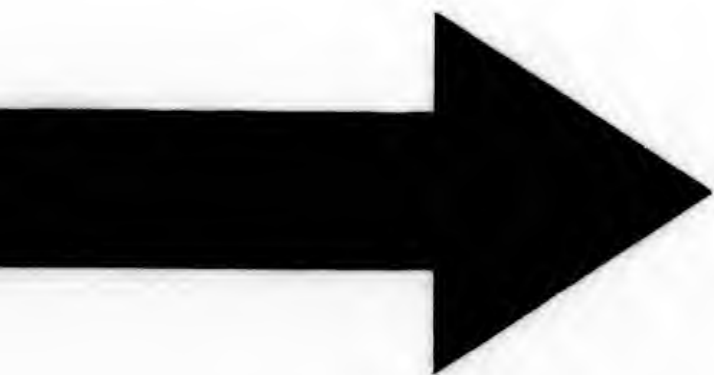
Publicains. L'exercice de ces prérogatives a plus d'une fois fauvé la constitution. Les nobles François n'ont de prérogatives que comme individus; & les prérogatives des individus nobles sont toutes des prérogatives d'oppression pour les individus qui ne le sont pas.

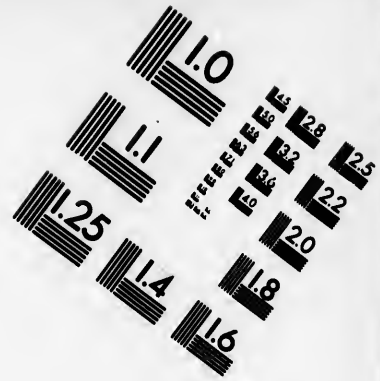
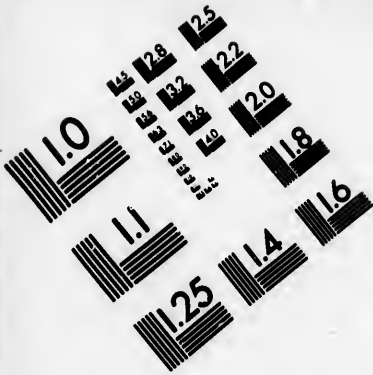
3°. En Angleterre la qualité de noble n'appartient qu'aux seuls Pairs du Royaume; c'est-à-dire aux *Ducs, Marquis, Comtes, Vicomtes, & Barons*. En France elle se communique par la naissance aux personnes qui n'ont ni titres, ni terres; elle se communique pour de l'argent aux descendans des derniers individus des dernières classes de la société. Ce n'est précisément qu'une spéculation fiscale qui peut multiplier les nobles jusqu'à l'infini, & qui les a déjà multipliés jusqu'à la plus pitoyable dérision.

4°. En Angleterre, la noblesse n'est transmissible qu'aux fils aînés des Pairs, ou aux aînés des collatéraux lorsque les Paires ne doivent pas s'éteindre dans la ligne directe. Les cadets des Ducs portent à la vérité le titre de *Lords*; mais uniquement par courtoisie, comme les filles des Comtes s'appellent *Lady*: ils ne le transmettent point à leurs enfans, dont toute la distinction est dans le titre d'*honorable* placé devant leur nom. Ce titre ne leur est point dû, & se perd dès la seconde génération. Les cadets de la noblesse,

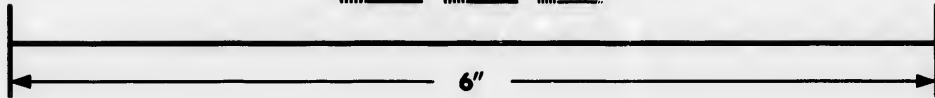
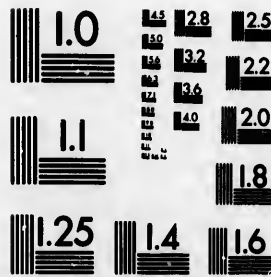








**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

1.5 1.8  
1.8 2.0  
2.0 2.2  
2.2 2.5  
2.5 2.8  
2.8 3.2  
3.2 3.6  
3.6 4.0

10  
10

Les Cincinnati, n'en doutons point, traiteront de DÉCLAMATIONS l'expression de nos

rangés ainsi dans la classe des simples *Gentlemen*, forment pour ainsi dire le lien d'union entre la Pairie & les simples Citoyens. Il est aisé de sentir, que si le membre de la Chambre des Communes qui peut devenir Pair par le choix du Souverain, ménage la Pairie qu'il a l'espoir d'atteindre (ce qui ne l'empêche pas de se rappeler qu'il peut n'être jamais Pair, & qu'il y auroit par conséquent de l'imprudence à blesser les propriétés du simple Citoyen, dont il est l'égal sans que la plus légère nuance de droits les sépare) le Pair pense aussi qu'un seul de ses enfans participera aux prérogatives de la Pairie, & que tous les autres seront de simples *Gentlemen*.

Il est bon de remarquer pour les François (qui l'ignorent généralement, ou qui du moins l'oublient sans cesse par un effet naturel de la routine des mots qui jette une grande confusion dans les choses) il est bon de remarquer, que ce qu'on appelle *Gentlemen* ou *Genury*, par opposition à *Noblesse* & à *Nobility*, ne veut pas le moins du monde dire *Modeste*: c'est un mot générique, dont les sous-divisions désignent un certain nombre de classes d'hommes, qui n'ont aucune influence dans la constitution & pas la moindre prérogative.

1°. *Les enfans des Pairs*.

2°. *Les Chevaliers Barons*; espèce de titre de noblesse intermédiaire, qui passe seulement aux mâles, & qui donne aux femmes de ceux qui le portent le titre de *Lady*.

3°. *Les simples Chevaliers*; titre personnel, qui donne aux femmes le titre de *Lady*, mais qui ne se transmet point.

4°. *Les Docteurs en Droit, Théologie, Médecine*.

5°. *Les Squires*; nom qui se donne à toute personne qui possède une certaine étendue de terre, ou qui vit de sa fortune; à tous les avocats; à la plupart des employés dans les bureaux d'état de finance, ou dans

très justes craintes. Quelques-uns d'eux prennent déjà le manteau d'une politique modeste, & feignent de s'étonner qu'on les trouve plus dangereux que toute autre réunion d'hommes, qu'une assemblée de Francs-maçons, que certains clubs qui portent des symboles & des médailles, ou même qu'une corporation de marchands ou d'ouvriers mécaniques(1) . . . . Etrange passion que l'orgueil, qui se masquant & se reproduisant sous toutes les formes, consent même à s'humilier pour arriver à son but ! Serpent qui se replie pour s'élancer ! . . . . Ainsi donc tantôt les Cincinnati s'arrogent la surintendance des bienfaits, la surveillance de la chose publique, de l'honneur, de l'union, du bonheur des nations, la conservation des droits les plus éminens de la nature humaine ; & le moment d'après ils se ravalent au niveau d'hommes auxquels, dans toute autre occasion, ils ne croiroient pas pouvoir être comparés sans outrage ! . . . . Vains détours de l'ambi-

les cours de judicature, aux officiers municipaux des villes, aux négocians en gros, &c.

69. Les Gentlemen proprement dits, par lesquels on entend toutes les personnes qui ont quelque éducation, qui ne sont employées ni au travail de la terre, ni aux ouvrages de mécanique grossière.

(1) No more dangerous than a city corporation of shop-keepers, tailors or other mechanics; or like the Free-masons, and other clubs, who wear badges or medals.

tion qui ne sauroient pallier aux yeux de la liberté vigilante une ligue d'autant plus odieuse que les Citoyens, dont la vanité conspire contre leur patrie, se vantent de projets plus honorables, feignent de s'imposer de plus grands devoirs, & déguisent mieux leur redoutable existence. Il n'est pas jusqu'au nom qu'ils se sont donné, dont ils doivent un compte figoureux.

*Leur vénération pour Lucius Quintus Cincinnatus, appelé comme eux à la défense de sa patrie; leur ferme résolution de suivre son exemple en retournant à leur état de Citoyens, leur a, disent-ils, fait naître l'idée de donner son nom à leur société (1).*

Ainsi le Republicain, qui, dans son héroïque simplicité, rapportoit auprès de la charrue, dont l'avoit attaché la confiance publique, son épée victorieuse & ses palmes triomphales, est invoqué par des ambitieux turbulens, appelés comme lui, de leur aveu, à la mission sacrée de défenseurs de la patrie, & qui n'ont pas su attendre

---

(1) *The officers of the American army having generally been taken from the citizens of America; possess high veneration for the character of that illustrious Roman, Lucius Quintus Cincinnatus; and being resolved to follow his example, by returning to their citizenship, they think they may with propriety denominate themselves the society of the Cincinnati.*

attendre de sa main les distinctions qu'ils vouvoient ! les a-t-elle appellés aussi à une récompense héréditaire ? Ils vantent leur retraite, comme s'il eût été à leur choix de poser les armes ! En retournant à leur état de Citoyens ont-ils cru faire grace à leur pays ? S'étoit-il donné à eux ? On immole très-bien dix mille Césars ! ils s'arrogent une dignité inconstitutionnelle ! & ils usurpent le nom ; & ils prétendent à l'imitation du Romain qui fut le plus soumis & le plus modeste des enfans de sa république ! C'est uniquement sous cet aspect qu'on le connoît, & qu'on le loue. Où donc ont-ils lu que Cincinnatus se soit donné un ordre, & l'ait conféré à ceux qui avoient combattu avec lui ? qu'il ait gardé ses faisceaux en labourant son champ ? Une telle entreprise étoit trop au-dessous de son ame ; mais c'étoit plus qu'il n'eût osé tenter. Pour de moindres crimes, la République Romaine, aux jours de sa liberté & de sa vraie gloire, chassa, bannit, mit à mort quelques ambitieux, aussi recommandables par leurs talens, & par leurs services, que les plus illustres de nos Concitoyens.

Les Romains tenoient d'une fâcheuse expérience une importante leçon. Ils savoient que les Commandans militaires accoutumés à l'obéis-

fance passive des armées, enivrés de leur réputation, font en général Aristocrates dans le cœur & implacables ennemis de l'égalité. A mesure qu'ils deviennent illustres, ils sont tentés d'usurper, sous l'apparence plausible de mérite & de justice, des prérogatives d'une pernicieuse conséquence. Le vulgaire les adore avec une vénération stupide, (1) qu'ont dédaigné les grands

---

(1) M. Æmilius Scaurus, vivement soupçonné d'avoir fuscité en Italie la guerre des Alliés par reconnaissance pour l'or de Mithridate, comme il avoit autrefois au même prix sauvé Jugurtha, est accusé devant le peuple aussi bien que Cotta & Mummius. Cotta s'exile lui-même. On relègue Mummius à Delos. Scaurus âgé de 72 ans se rend à la place publique, appuyé sur de jeunes Patriciens, & s'adressant au peuple assemblé: " Romains ! leur dit-il, est-ce à vous de juger de mes actions ? Ce sont vos pères qui les ont vues. Je m'en rapporte cependant à vous-mêmes. *Un certain Varius de Sucone accuse Marc Emile d'avoir trahi la République en faveur d'un Roi de Pont, Marc-Emile Prince du Sénat le nie : que faut-il croire ?*". . . . A l'instant le peuple oblige par ses cris l'accusateur à se désister de sa poursuite. Sans doute auprès du Peuple la fermeté tient souvent lieu de raison ; mais l'origine de la maison patricienne Æmilia, dont fortoit Scaurus, se perdoit dans la nuit des tems ; mais il avoit eu les honneurs Consulaires, & ceux du triomphe ; & le peuple, ce peuple que l'on dégrade & que l'on calomnie avec tant de persévérance & de concert, est toujours la dupe de sa générosité. Toute apparence de



hommes(1) & qui fait redouter aux véritables amis de la liberté la reconnoissance du peuple comme un gage de sa servitude : cette vénération fomentée exalte leur orgueil ; & le despotisme s'élève derrière la fumée de l'encens qu'on brûle à leurs pieds. Aussi certaines républiques prennent-elles toujours un étranger(2) pour commander leurs armées, & les peuples éclairés

magnanimité le surprend & l'entraîne : il faut le garder de lui-même. Je me représente des Cincinnati moins vertueux que les officiers Américains ; je les vois traitant de vains sophismes toutes nos objections & se plaignant pathétiquement de l'envie qui veut leur ravir une récompense à laquelle ils se sont hâtés d'enlever eux-mêmes tout ce qu'elle avoit d'alarmant. Ils iroient jusqu'à convenir des conséquences ; mais ils diroient qu'il est affreux de craindre d'eux rien de pareil ; qu'en leur arrachant leur ruban on va flétrir à jamais des hommes qui ont bien mérité de la patrie ; & cela pour une erreur du patriotisme même qu'ils avoient déjà réparée . . . . . il ne faudroit qu'un moment peut-être pour que ces vains prétextes devinssent la robe de César.

(1) Scipion l'Africain refusa que sa statue prit place sur les lits sacrés parmi celles des Dieux. *Voluerunt . . . . . imaginem ejus triumphali ornatu in diis capitolinis pulvineribus applicari.* Val. Max. l. iv.

(2) Les Vénitiens. Leur Général est aujourd'hui M. Paterson, Ecossois.

par la prévoyance des sages se font vus forcés d'éloigner les Citoyens illustres par leurs services militaires ; ils ont été exclus des dignités ; on a sans cesse lutté contre leur influence. Leur célébrité, leur réputation, leur gloire étoient regardées comme une récompense assez grande pour les consoler de cette surveillance sévère peut-être ; & probablement même ce fut par crainte, autant que par vertu, que quelques grands hommes de l'antiquité s'abstinrent de ce qui pouvoit alarmer leurs concitoyens ; car je ne suppose pas qu'ils fussent plus désintéressés que nos chefs ; & l'on peut, indépendamment des documens historiques, conclure de leur modération que leurs Républiques avoient des mœurs que nous n'avons plus, ou des lois réprimantes que nous n'avons point encore.

Il n'est pas une de ces vérités qui ne soit connue des hommes de sens qui composent l'armée Américaine ; mais leur ambition ne fauroit se contenter de la réputation que leurs services leur ont donnée, si elle ne leur assure point un Patriciat. Il ne leur suffit donc pas que l'admiration des âges élève un trophée sur leur tombe que ni la révolution des siècles ni la puissance du sort ne puissent démolir !  
 . . . . . S'ils n'ont pas un titre enté dans

leur famille, & sur leur poitrine un symbole, que dans d'autres tems ils auroient regardé comme une parure puérile, ils ne sont pas récompensés. Ah ! si les magnanimes défenseurs de l'Amérique veulent réfléchir dans le secret de leur conscience & de leur génie ; ils se convaincront qu'un mouvement de vanité plus que d'orgueil leur a suggéré un projet qui ne peut qu'empoisonner leur bonheur & ternir leur gloire. D'eux-mêmes, ils dissoudront cette institution funeste, & se contenteront du tribut de la vénération & de la reconnoissance de leurs concitoyens.

Quoi qu'il en soit, l'alarme est sonnée ; que les braves se réveillent. La liberté peut être renversée par des causes imperceptibles aux yeux de la multitude ; sur-tout lorsque les assemblées populaires, emportées par la passion, frappent sur les personnes au lieu de frapper sur les choses. Alors on travaille très-rapidement à l'agrandissement des ambitieux ; & tandis qu'on se venge de petits ennemis & d'injures légères, on tend un piège à la liberté, ce premier objet des travaux des hommes, ce trésor de leur postérité.

Mais il ne s'agit plus de légères atteintes de menées secrètes, de causes imperceptibles.

Les Cincinnati, nous l'avons démontré, créent dans leur patrie deux ordres distincts :

Une race de PATRICIENS, de nobles héréditaires, élite de l'armée, des familles puissantes, des Citoyens du premier rang, des Chefs de l'Etat, recommandables par leur mérite, la nature & la gloire de leurs services, l'éclat de leur réputation ; redoutables par leurs alliances ; & qui auront pour but éternel de commander.

Le PEUPLE, ou les Plébéiens, appelés par la médiocrité même de leurs fortunes à la modération, dont ils ne s'écartent jamais aussi long-tems qu'on ne les irrite, ni par des mépris, ni par des injustices ; & qui n'ont d'autre but que de n'être pas opprimés ; mais qui sont trop inévitablement destinés à l'être, par cette institution usurpatrice, qui ne peut que perpétuer la grandeur des familles dans une noblesse Aristocratique, & se terminer à une tyrannie monarchique(1).

---

(1) Le peuple Romain étoit en possession de choisir *in comitiis calatis* tous ceux qui devoient avoir sur lui quelque autorité dans les armes, dans le gouvernement, ou dans la religion. (*Si hoc fieri non potest, ut in hac civitate quisquam*

L'Amérique peut, & va même déterminer avec certitude si l'espèce humaine est destinée par la nature à la liberté ou à l'esclavage. Car un gouvernement Républicain n'a jamais rencontré dans aucune partie du globe des circonstances aussi favorables à son établissement. Terre nouvelle, inépuisable, dotée de toutes les richesses de la nature; enceinte de mers immenses; facile à défendre; éloignée des souillures & des attentats du despotisme. Siècle de lumières & de tolérance. Epuisement ou impuissance; enfance ou délire du reste du globe. Exemples récents de révolutions semblables; des succès & des fautes qui les ont signalées. Corps de nation déjà redoutable. Principes & même préjugés favorables; germes de bonnes loix; ébauche d'une constitution réfléchie & non for-

---

*nullis comitiis imperium aut potestatem assequi passit.* Cic. de Leg. Agr. ii.) Servius Tullius, qui s'empara le premier du trône sans son consentement, changea la forme du gouvernement, pour faire passer toute l'autorité aux riches & aux Patriens, auxquels il étoit redevable de son élévation.\* (*Tum demum palam facto, & comploratione in regia orta, Servius praesidio firmo munitus, primus injussu populi, voluntate Patrum regnavit.* Tit. Liv. i. C. 41.)

\* Denis d'Halicarnasse, l. iv. semble contredire cette opinion; mais on concilie ces deux auteurs en distinguant les tems. Voyez M. Boindin sur les tribus Romaines.

tuite; hommes de génie, chefs vaillans . . . tous ces avantages, l'ordre des Cincinnati les étouffera dans peu d'années. Eh! quelle blessure mortelle pour la liberté humaine! Faudra-t-il donc croire avec ses ennemis, que les belles idées des Sidney, des Locke, des Rousseau, & de tant d'autres qui ont rêvé le bonheur politique peuvent être l'objet d'une superbe théorie; mais que l'exécution en est impraticable? Notre exemple servira-t-il à fortifier le Despotisme qui pèse sur l'Europe, en démontrant qu'un peuple qui fut soumis à un monarque est trop dégradé pour se gouverner désormais par lui-même, pour supporter la liberté, ou tout au moins pour se passer des distinctions, des ordres, des titres, de tous les hochets avec lesquels le gouvernement monarchique amorce la vanité humaine,(1) & qui nous ont tellement fasciné

---

(1) Un nommé Jenkins à la fin de 1762, ou au commencement de 1763, présenta à Milord Bute le projet suivant, pour prévenir non-seulement l'indépendance, mais même l'émancipation des Colonies Anglo-Américaines, & les retenir à jamais dans l'obéissance.

1. Il proposoit avant tout de conserver sur pied la plupart des troupes qui se trouvoient alors en Amérique, & qui furent licenciées ou rappelées à la paix—Il entretenoit les forts dispersés sur la frontière des sauvages, qu'on a démolis ou abandonnés; & il en construisoit de nouveaux sur

l'esprit & les yeux, que les talens, les vertus, la fortune même ne sont pas pour nous.

la côte, pour s'opposer aux invasions des François. Les concessions de terre accordées aux vétérans devoient toujours se trouver dans les arrondissemens d'un fort, ce qui dans peu de tems devoit former, sur-tout vers la frontière, des banlieues militaires fort respectables.

2°. La création d'un certain nombre d'Evêques Anglicans formoit le second article de son projet : il les établissoit d'abord à Philadelphie, dans le Maryland, la Nouvelle-york, & les Carolines—Jenkins craignoit peu d'opposition de la part de ces Colonies ; & quant aux réclamations des quatre Provinces anti-épiscopales qui constituent la Nouvelle Angleterre, elles eussent été trop foibles, vu l'engouement général & la prépondérance Britannique au moment de la paix, pour empêcher cet établissement dans les autres provinces.—Jenkins les laissoit se plaindre : il suivoit son projet, & se flattoit même d'être en état avant peu d'années d'établir quelques Evêques *in partibus* dans la Nouvelle Angleterre. Le Gouvernement commençoit par soudoyer magnifiquement chacun de ces Evêques, auxquels on auroit fait sur les lieux, des concessions de terre proportionnées à leur état.—Si l'on en croit l'auteur du projet, chaque Evêque auroit eu avant dix ans révolus une Cathédrale avec son Chapitre, composé de Doyens & de Chanoines comme en Angleterre, auxquels il auroit été également facile d'accorder des concessions. Il ne faut pas oublier qu'il ajoutoit à cet établissement une Université Royale.

3°. Il créoit une quantité indéfinie de Baronets & de Lords héréditaires (tous conférant le titre de *Lady* à leurs femmes) & les choisissoit parmi les citoyens les plus riches

des objets aussi respectables qu'une médaille & un ruban ?

Ah ! ne trompons pas ainsi l'attente des Nations ; n'imprimons pas ce déshonneur au nom Américain, cette tache à la nature humaine ; ne donnons pas ce sujet de douleur aux

---

& les plus accrédités. Le Conseil des Gouverneurs respectifs, qui formoit une espèce de Chambre haute, n'auroit été composé que des Lords héréditaires, mais avec des modifications différentes dans chaque Colonie, & toujours avec des exceptions que le Gouvernement dans sa sagesse devoit se réserver,

Observez que Jenkins vouloit établir tout cela à la fois ; Evêques, Noblesse héréditaire, Armée protectrice, Université ; tout devoit paroître au même moment. L'enthousiasme étoit au comble ; on voyoit dans les Anglois les libérateurs des Américains, que la France devoit dévorer. Ils s'étoient couverts de gloire dans les quatre parties du monde. Qui auroit pu, qui auroit osé leur supposer d'autres motifs que ceux d'une mère tendre & éclairée, qui veut assurer l'état de ses enfans après les avoir sauvés du naufrage ?

Thomas Jenkins, mort en 1772, avoit été Commis de l'Acisie, ensuite facteur dans les Carolines & la Pensylvanie, puis employé à la suite de l'armée Anglo-Américaine qui conquiert le Canada. Il croyoit de bonne foi que son projet devoit assurer le bonheur & le repos des Américains. Au moins n'étoit-il ni sanguinaire, ni absurde.



sages ! “ Il est impossible qu'ils ne fassent pas  
 “ des vœux pour que la République Américaine  
 “ parvienne à toute la prospérité dont elle est  
 “ susceptible. Elle est l'espérance du genre  
 “ humain ; elle doit en devenir le modèle ;  
 “ elle doit prouver au monde par le fait que  
 “ les hommes peuvent être libres & tranquilles,  
 “ & se passer des chaînes de toute espèce que  
 “ les tyrans & les charlatans de toute robe ont  
 “ prétendu leur imposer sous le prétexte du  
 “ bien public. Elle doit donner l'exemple de  
 “ la liberté politique, de la liberté civile, de la  
 “ liberté religieuse, de la liberté du commerce  
 “ & de l'industrie. Elle doit donner l'exemple  
 “ de toutes les libertés. L'asyle qu'elle ouvre  
 “ à tous les opprimés de toutes les nations doit  
 “ consoler la terre. La facilité d'en profiter,  
 “ pour se dérober aux suites d'un mauvais  
 “ gouvernement, forcera les Gouvernemens  
 “ d'être justes & de s'éclairer. Le reste du  
 “ monde ouvrira peu à peu les yeux sur le  
 “ néant des illusions dont les politiques se sont  
 “ bercés ; mais il faut pour cela que l'Amé-  
 “ rique s'en garantisse, & qu'elle ne redevienne  
 “ pas une image de notre monde vieux & cor-  
 “ rompu, un amas de puissances divisées, se  
 “ disputant des territoires, ou des profits de  
 “ commerce, & cimentant continuellement l'es-

“clavage du peuple par toutes les manœuvres  
 “de la politique Européenne”(1).

Que la Législation foudroie cette institution  
 meurtrière d'une noblesse factice & décorée qui  
 en est le chef-d'œuvre ; mais avant de frapper,  
 avant de détruire jusqu'au nom des Cincinnati,  
 qu'elle instruisse ses enfans ; qu'elle leur dise ;  
 (ils ont mérité d'elle cette tendre déférence :)

“ Les vues patriotiques, les pieux projets  
 “ qui vous ont séduits, seront tôt ou tard le  
 “ voile d'une combinaison politique des Com-  
 “ mandans militaires, combinaison périlleuse

(1) Ce fragment appartient à une lettre de M. Turgot à Monsieur le Docteur Price, qui se trouve à la suite de cet ouvrage, & dans laquelle les Américains trouveront ce qui a été écrit de plus profond & de plus sage sur les vices de leurs constitutions, & sur les moyens de les améliorer. La philosophie de l'homme d'état, du sincère ami des hommes & de la liberté, n'a jamais mieux guidé un plus beau génie. C'est l'ame de Fénelon, avec bien plus d'étendue dans l'esprit.

\* Cette lettre vient d'être imprimée pour la première fois dans un ouvrage de M. le Docteur Price, intitulé, *Observations on the importance of the American Revolution, and the means of making it a Benefit to the World*. On ne sauroit trop recommander aux Américains la lecture de cet écrit rempli d'observations judicieuses, de vues sages, de conseils utiles, & respirant l'amour de la liberté, & de l'humanité.

“ pour la chose publique, & par conséquent  
 “ criminelle. Des hommes libres ne peuvent  
 “ que censurer, réprover, extirper une telle  
 “ innovation. Que votre lot soit notre recon-  
 “ noissance, & la gloire que vous avez méritée ;  
 “ il est assez digne d’envie. Il vous donne une  
 “ assez grande influence dans votre patrie.”

“ Rappelez-vous ces jours d’alarmes, où  
 “ les troupes méridionales, campées près de  
 “ Jackson-borough, couvroient l’Assemblée de  
 “ la Caroline occupée de l’affaire triste & cruelle  
 “ des confiscations (1). L’armée entière, de-  
 “ puis le Général jusqu’au soldat le moins in-  
 “ téressé au respect des propriétés, avoit cette  
 “ proscription en horreur. Ils s’étonnoient  
 “ que les habitans de la Caroline Méridionale  
 “ pussent être dévorés d’une soif si ardente de  
 “ vengeance. Demi-nuds & presque affamés,  
 “ ces guerriers magnanimes avoient bravé tra-  
 “ vaux, besoins, périls. Sans paie, & presque  
 “ sans espoir, ils avoient affronté les rigueurs de  
 “ tous les climats depuis les murs de Quebec  
 “ jusqu’aux lignes de Savanah. La plupart &  
 “ plus d’une fois prisonniers sur terre & sur mer  
 “ avoient essuyé tous les outrages des plus inf-

---

(1) En 1782.

“ lens vainqueurs qui, dans les vaincus, ne  
 “ voyoient que des révoltés. Eh bien! ils ne  
 “ comprenoient pas que le malheur pût rendre  
 “ cruels. La rage immodérée de nos compa-  
 “ triotes, qui précipitoit la ruine de leurs frères,  
 “ leur inspiroit une sorte d'horreur. Leur pitié  
 “ ne fut pas stérile. Ils se mêlèrent parmi les  
 “ Membres des deux Chambres, & s'opposèrent  
 “ par la seule force de la discussion, & d'une rai-  
 “ son sensible & modérée, aux résolutions vio-  
 “ lentes, avec un tel succès que la liste des prof-  
 “ crits fut très-diminuée . . . Hommes illustres  
 “ & généreux! tel est l'empire de vos vertus,  
 “ & nous en bénissons la providence! . . . Puïsse  
 “ la main de l'oppression ne jamais contraindre  
 “ vos descendans de boire à la coupe amère de  
 “ l'adversité! ou si l'ordre du Ciel les destinoit  
 “ à souffrir, qu'ils trouvent un être reconnoissant  
 “ qui se rappelle que leurs pères furent les  
 “ amis de l'humanité souffrante! . . . Hommes  
 “ illustres & généreux! qui nous avez délivrés  
 “ du joug d'une nation hautaine, n'attendez  
 “ pas à votre sublime ouvrage! ne flétrissez  
 “ pas votre gloire! ne léguez pas à vos enfans  
 “ le pouvoir d'être oppresseurs, & le danger  
 “ d'être punis!

“ Les honneurs & les privilèges exclusifs d'un  
 “ ordre héréditaire sont une usurpation formelle

“ de la souveraineté, puisqu'ils attendent à la  
 “ constitution : ils sont au-dessous de vous, puis-  
 “ qu'ils supposent le besoin de constater ce que  
 “ fait l'univers. Guerriers Américains ! nobles  
 “ entre tous les hommes par vos actions !  
 “ craignez de vous avilir ! Quelle noblesse plus  
 “ réelle & plus grande cherchez-vous que la  
 “ participation à la Souveraineté, qui vous ap-  
 “ partient comme à vos frères ? Que seroit  
 “ auprès d'elle cette noblesse factice que vous  
 “ tentez de vous donner ? que seroit-elle même  
 “ parmi les Nobles d'Europe ? Portez chez les  
 “ Européens votre décoration futile, & la dis-  
 “ tinction que vous prétendez transmettre à  
 “ vos enfans ; voyez comme elles y seront  
 “ dédaignées ; voyez à quelle distance se croient  
 “ de vous les esclaves titrés des Despotes, qui  
 “ conservent soigneusement depuis plusieurs  
 “ siècles les monumens de leur servitude ; voyez  
 “ quelle supériorité ils affectent sur des hommes  
 “ qui ne sont que des héros ; & jugez ce que  
 “ c'est que la noblesse de convention, puisque,  
 “ rayonnans de vertu & de gloire, vous n'êtes  
 “ encore, aux yeux des Nobles d'Europe, que  
 “ des Roturiers.

“ Vous avez aspiré au nom d'hommes libres ;  
 “ vous l'avez conquis : c'est le premier des

" titres ; respectez-le, faites le respecter. La  
 " base du gouvernement que vous avez fondé,  
 " c'est l'égalité ; vous ne la détruirez pas, vous  
 " qui l'avez achetée de votre sang : vous n'ou-  
 " blierez pas que ce peuple généreux n'a pas cessé  
 " de combattre avec vous. Héros de la Liberté,  
 " vous n'en ferez pas les ennemis ! Libéra-  
 " teurs du nouveau-monde, vous n'en ferez pas  
 " les fléaux. . . . . mais si vous osiez le ten-  
 " ter, vous sauriez bientôt que ce n'est pas  
 " pour le choix des oppresseurs que l'Amérique  
 " a combattu !"



POST-SCRIPTUM.



## POSTSCRIPTUM.

**L**ES vœux du Citoyen dont on vient de lire les utiles observations, n'ont pas été trompés. Il paroît que l'Amérique a des hommes pour qui les vérités philosophiques & politiques ne sont pas de simples abstractions.

**RHODE ISLAND**, pépinière illustre de Républicains prévoyans & intrépides, A RETIRÉ A TOUTES LES PERSONNES DE L'ÉTAT MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DES CINCINNATI LEURS PRIVILÈGES, ET LES A DÉCLARÉES INCAPABLES D'AUCUN OFFICE DANS LE GOUVERNEMENT.

La **PENSYLVANIE** ne pouvoit pas être la dernière à sentir & manifester les dangers d'une telle institution. La patrie adoptive de l'immortel Franklin (1) ne cessera point d'être éclairée de son génie, & n'a pas de Concitoyens indignes de lui. Il a paru un Rapport du Comité des deux Chambres de la Cour générale de cet Etat, nommé pour faire des recherches sur l'existence,

---

(1) Cet homme étonnant est né à Boston dans la Nouvelle Angleterre, le 17 Janvier 1706; mais il a resté la plus grande partie de sa vie dans la Pensylvanie; & c'est au Corps Législatif de cet Etat qu'il appartenoit lors de la Révolution.

la nature, l'objet & la tendance probable, ou l'effet de l'Ordre, ou Société des Cincinnati ; & ce rapport leur a été entièrement défavorable.

L'Etat de MASSACHUSETTS, dont on peut dire que la liberté Américaine est vraiment son ouvrage, & qui s'est toujours distingué dans la Confédération par la fermeté & la sagacité de ses résolutions, vient d'arrêter dans un Comité des deux Chambres de la Législature: QUE LA SOCIÉTÉ DES CININNATI NE PEUT PAS ÊTRE TOLÉRÉE, ET QUE SI ELLE N'EST POINT DÉTRUITE, ELLE TROUBLERA LA PAIX ET LA LIBERTÉ DES ETATS-UNIS. Cet Arrêté, qui a été lu aux deux Chambres assésblées & approuvé par elles après une mûre délibération, nous a paru digne d'être mis sous les yeux de nos Lecteurs (1).

“ I. L'existence de cette société est no-  
 “ toire par une copie attestée de son institution ;  
 “ & par la dite institution il conste aussi qu'elle  
 “ n'a pas été formée avec la sanction ou la  
 “ protection d'aucune autorité législative ; mais  
 “ qu'elle s'est créée elle-même, & fondée sur  
 “ les principes suivans qui doivent être inva-  
 “ riables.

---

(1) Cette pièce se trouve dans le Journal de Pensylvanie en date du 14 Avril. On n'a prétendu donner qu'une traduction précisément littérale de cet excellent morceau.



“ Savoir : une attention continuelle à pré-  
 “ server de toute violation les droits sublimes  
 “ & les libertés de la nature humaine pour les-  
 “ quels ils ont combattu, & répandu leur sang,  
 “ & sans lesquels le haut rang d'être raisonnable  
 “ est une malédiction au lieu d'être une béné-  
 “ diction(1) ; & une détermination inaltérable  
 “ à avancer & à cultiver, entre les Etats respec-  
 “ tifs, cette union & cet honneur national si  
 “ essentiellement nécessaires à leur bien-être, &  
 “ à la dignité future de l'Empire Américain.  
 “ Cette Institution se propose encore de rendre  
 “ permanente l'affection cordiale qui subsiste  
 “ entre les officiers ; esprit qui leur inspirera  
 “ un amour fraternel en toutes choses, & l'éten-  
 “ dra particulièrement aux actes les plus essen-  
 “ tiels de bienfaisance, à proportion des facultés  
 “ de la société, envers ces officiers & leurs fa-  
 “ milles, qui malheureusement peuvent être  
 “ dans la nécessité de les recevoir. A chaque  
 “ Assemblée les principes de l'institution feront  
 “ pleinement considérés, & l'on adoptera les  
 “ meilleures mesures pour les propager.

---

(1) Il ne peut jamais y avoir de *malédiction* à être raison-  
 nable ; car c'est par la raison qu'on résiste à tous les maux,  
 qu'on acquiert tous les biens, qu'on s'oppose à tous les abus,  
 qu'on réprime toutes les violations des droits ; même celles  
 que se permettent actuellement les Cincinnati.—*Note de*  
*l'Auteur François.*

“ II. Il s'agit de là que la dite société prend sur  
 “ elle-même le pouvoir d'adopter telles mesures  
 “ qu'après mûre considération elle jugera les  
 “ meilleures, pour avancer certains objets im-  
 “ portans publics & nationaux ; pour lesquels  
 “ objets le peuple des Etats-Unis a constitué  
 “ & établi ses Assemblées, revêtues du pouvoir  
 “ législatif, & le Congrès.”

“ III. Quoi qu'il soit du devoir de tous Ci-  
 “ toyens, dans leur qualité respective & leur  
 “ conduite générale, de prêter leur secours  
 “ aux différens pouvoirs du Gouvernement  
 “ établi, légalement exercés pour la conser-  
 “ vation des droits communs & pour l'avance-  
 “ ment de l'union des Etats confédérés ; cepend-  
 “ ant l'action de quelque classe de personnes  
 “ que ce soit, de se former en société choisie,  
 “ & de s'assembler expressément pour délibérer  
 “ sur des mesures, (en juger & les adopter)  
 “ qui concernent des matières de telle nature,  
 “ qu'il appartient exclusivement à la puissance  
 “ législative d'en connoître, & de se déterminer  
 “ à ce sujet ; ou à tels autres corps qui sont  
 “ connus dans la constitution, ou autorisés par  
 “ les loix du pays ; sent trop une disposition,  
 “ qui aspire à l'indépendance de l'autorité lé-  
 “ gale & constitutionnelle, tendante à créer, si  
 “ elle n'est restreinte, *Imperium in imperio*, &

“ par conséquent à la confusion & à la subver-  
 “ sion de la liberté publique.”

“ IV. La dite Société par son institution  
 “ s’arroge aussi le pouvoir de lever des fonds,  
 “ & de recevoir des dons, sans limitation, par  
 “ l’autorité du Corps législatif; lesquels fonds  
 “ pourroient être augmentés par la suite à une  
 “ valeur énorme, & quoique réellement destinés  
 “ à des objets légaux & louables, convertis à  
 “ des usages illégaux & dangereux.”

“ V. Comme il a été trouvé par expérience  
 “ que le pouvoir & l’influence sont inséparables  
 “ de la propriété; & comme l’institution de  
 “ la dite Société pourroit avec beaucoup de  
 “ précaution & de précision à ce qu’il se tienne  
 “ des Assemblées réglées & fixes, tant dans les  
 “ districts & Etats particuliers, qu’une Assem-  
 “ blée générale des Délégués de tous les Etats,  
 “ ainsi qu’à la correspondance, à l’information  
 “ la plus exacte entr’elles; l’on pourroit ob-  
 “ tenir par-là une influence indue, & former des  
 “ ligues destructives des libertés des Etats, &  
 “ de l’existence de leurs constitutions libres.”

“ VI. Le danger de telles ligues se montre  
 “ plus visiblement, non-seulement en ce que

“ les membres qui constituent la Société dans  
 “ son origine, ont été des officiers militaires,  
 “ détachés de la communauté civile, & accou-  
 “ tumés, pendant une guerre de huit ans, aux  
 “ loix, maximes, opinions, habitudes & sensa-  
 “ tions militaires; mais aussi parce que l'ordre  
 “ & la marche par lesquels les membres de la  
 “ Société seroient connus, & se distingueroient de  
 “ leurs Concitoyens, devroient être héréditaires  
 “ aux aînés de leur posterité mâle, & à leur dé-  
 “ faut descendre aux branches collatérales; & il  
 “ est soigneusement statué que les membres ho-  
 “ noraires ne le seront que leur vie durant, & que  
 “ le nombre de tels membres n'excédera pas  
 “ dans la proportion d'un à quatre celui des  
 “ officiers & de leurs descendans.”

“ VII. Le danger sus-mentionné n'est nulle-  
 “ ment diminué par l'admission d'officiers mi-  
 “ litaires étrangers dans la dite Société, qui,  
 “ quelques respectables que soient leurs carac-  
 “ tères, sont néanmoins soumis & fortement  
 “ attachés à un Gouvernement qui diffère essen-  
 “ tiellement en principes, non moins qu'en  
 “ forme, des Constitutions Républicaines des  
 “ *Etats-Unis*.”

“ VIII. L'ambition & l'envie de dominer  
 “ sont des passions qui gouvernent l'esprit hu-

“ main, & qui sont les plus dangereuses pour  
 “ la Société & l’administration civile ; & l’ex-  
 “ périence du passé a pleinement convaincu le  
 “ monde que des distinctions héréditaires & des  
 “ ordres pompeux frappent l’esprit d’une mul-  
 “ titude incapable de réfléchir, & favorisent les  
 “ vues & les desseins d’hommes ambitieux, qui  
 “ s’élèvent souvent parmi la noblesse héré-  
 “ ditaire ; ce qui est contraire à l’esprit des  
 “ gouvernemens libres, & expressément dé-  
 “ fendu par un article de la Confédération des  
 “ Etats-Unis”.

“ IX. Le respect reconnoissant que la posté-  
 “ rité pourra conserver pour la mémoire de ces  
 “ hommes, qui, dans le cabinet, ou au champ de  
 “ bataille, ont eu une part distinguée à délivrer  
 “ leur patrie de la tyrannie *Britannique*, & à éta-  
 “ blir la liberté & l’indépendance, pourra proba-  
 “ blement faire sur leur esprit des impressions  
 “ peu convenables, & les accoutumer, dans un  
 “ tems où ils ne seroient point en garde  
 “ contre l’ambition humaine, à l’idée de récom-  
 “ penser les familles de ceux d’entr’eux qui  
 “ pourroient être décorés de ce qui auroit  
 “ l’apparence d’honneurs héréditaires, en leur  
 “ conférant les pouvoirs usités, non moins que  
 “ les pompeuses distinctions de la noblesse.”

“ X. Le Comité après mûre délibération est  
 “ d’avis que la dite Société, nommée les *Cin-*  
 “ *cinnati*, ne sauroit se justifier; & que si on ne s’y  
 “ oppose pas comme il convient, elle pourroit  
 “ être dangereuse pour la paix, la liberté, & la  
 “ sûreté des Etats-Unis en général, & pour  
 “ celles de cette République en particulier.”

“ XI. Le Comité rapporte aussi comme son  
 “ opinion, qu’il convient de renvoyer la confi-  
 “ dération ultérieure des mesures propres &  
 “ nécessaires à être prises à l’égard de la Société  
 “ des *Cincinnati*, à l’assemblée prochaine de la  
 “ Cour générale.”

Enfin le Gouverneur de la Caroline Méridio-  
 nale, dans une Assemblée du mois de Février  
 dernier, a tenu le discours suivant, qui proba-  
 blement hâtera la résolution de cet Etat.

“ Je crois de mon devoir de vous commu-  
 “ niquer mes idées sur ce qui paroît être d’une  
 “ tendance dangereuse dans ce nouvel institut  
 “ qui s’étend au loin, LA SOCIÉTÉ DES CIN-  
 “

tout  
 bliq  
 posé  
 de l  
 & d  
 les  
 com  
 de f  
 ciété  
 faisa  
 n’en  
 Rép  
 men

" NATI. Nous paroiffons entichés aujourd'hui  
 " de la manie des Sociétés.—Il est inutile  
 " que je m'étende sur l'utilité des Sociétés(1);  
 " c'est contre leur nombre uniquement, & ce  
 " qu'il y a de peu convenable dans celle dont  
 " il s'agit en particulier, que je veux vous  
 " prémunir. Si l'on peut remplir les mêmes  
 " vues utiles, en devenant membre du grand  
 " nombre des très-excellentes Sociétés déjà  
 " établies, (mais c'est ce qu'on ne veut pas  
 " faire; on veut en former de nouvelles) alors  
 " il est naturel d'inférer qu'on vise à obtenir  
 " par ces nouvelles Sociétés auxquelles on porte

---

(1) Il ne doit y avoir qu'une Société dans l'Etat; & sur-  
 tout qu'une Société qui prétende à se mêler des affaires pu-  
 bliques. Cette Société qui constitue la République est com-  
 posée de tous les Citoyens ayant âge d'homme & jouissant  
 de leur raison: hors delà il ne doit y avoir que des individus  
 & des familles; lesquelles n'ont elles-mêmes à réclamer que  
 les droits qui appartiennent aux individus dont elles sont  
 composées, mais n'ont aucun droit en qualité de corps ou  
 de familles. Les liaisons sont sans doute permises, les So-  
 ciétés libres de commerce sont utiles, les rapports de bien-  
 faisance doivent être encouragés; mais seulement lorsqu'il  
 n'en résulte aucune Association usurpatrice des droits de la  
 République, & propre à introduire l'inégalité entre ses  
 membres.—*Note de l'Auteur François.*

“ la petite contribution quelques objets cachés,  
 “ & que leur patriotisme, leur charité, leur  
 “ piété ne sont que pour la montre ; tandis  
 “ que des desseins dangereux, l’ambition, la  
 “ vanité, en sont les raisons cachées, mais  
 “ réelles.

“ Les Sociétés s’élèvent quelquefois tout  
 “ d’un coup par des motifs très-peu honorables,  
 “ mystérieux, artificieux & sinistres de la part  
 “ de leurs fondateurs. Des hommes entre-  
 “ prenans, ambitieux, égarent & trompent  
 “ quelquefois les Sociétés elles-mêmes, en y  
 “ faisant passer des points *masqués* qui les ren-  
 “ dent entièrement dépendantes de leurs desirs.  
 “ J’espère que les Citoyens vertueux de l’*Amé-*  
 “ *rique*, particulièrement les Pilotes qui nous  
 “ ont conduit sans toucher ni Charibdis ni  
 “ Scylla, ne permettront jamais que leur gloire  
 “ soit souillée, ni leurs noms ternis & affectés  
 “ par des imputations de cette espèce : &  
 “ quoique je souhaite sincèrement à notre  
 “ Armée tout applaudissement, gratitude &  
 “ honneur, je voudrois néanmoins qu’elle reprît  
 “ en considération cette Institution alarmante,  
 “ & qu’elle pesât mûrement le grand nombre  
 “ de remarques très-oppoées qui ont été



“ avancées, ou qui pourroient l'être encore  
 “ contre le projet de l'adopter *in toto*(1).

(1) Qu'il nous soit permis de rappeler ici le texte vraiment prophétique du discours précédent (pages 42 & 43). “ La  
 “ moindre partie de cette institution ne peut être tolérée sans  
 “ rendre une sorte de vie à sa totalité. Si l'on accorde aux  
 “ Cincinnati qu'ils ont pu se distinguer de leurs concitoyens,  
 “ & si l'on consent qu'ils en soient distingués même à terme,  
 “ & qu'ils forment un corps pour quelques instans, même  
 “ dans de simples vues de bienfaisance ; ce sera récompenser  
 “ la violation des loix de la République, & sanctionner une  
 “ mauvaise action qui mériteroit bien plutôt d'être punie.  
 “ On ne pourra empêcher qu'il n'en résulte pour leur posté-  
 “ rité un titre d'honneur héréditaire ; que la médaille que  
 “ leurs descendans n'oseront pas porter, mais qu'ils con-  
 “ serveront dans le trésor particulier de leur famille, ne leur  
 “ transmette à perpétuité un sentiment d'orgueil qui s'op-  
 “ posera aux alliances de ces familles avec celles de leurs  
 “ Concitoyens, égales & peut être supérieures en mérite,  
 “ mais qui du tems de la Révolution n'auront pas eu le  
 “ bonheur d'avoir des membres dans le corps des officiers.  
 “ Ces sortes d'inégalités fondées sur une vanité puérile, qui  
 “ mettent obstacle au cours naturel de l'amour honnête, qui  
 “ font séparer des individus que le ciel sembloit avoir  
 “ formés l'un pour l'autre, & qui ne peuvent trouver dans une  
 “ autre alliance un bonheur égal à celui qu'ils se seroient  
 “ procurés, est un des maux les plus cruels qui afflige l'Eu-  
 “ rope, & qui par des mariages mal-assortis au physique &  
 “ au moral, y détériore les races, sur-tout les races les plus  
 “ illustres, punies & non pas corrigées par-là de leur pro-  
 “ pre orgueil. Les mêmes causes auront les mêmes effets,  
 “ &c.” L'institution des Cincinnati ne doit donc être adoptée  
 ni en tout ni en partie.—Note de l'Auteur François.

“ Soulager des veuves dans l’indigence &  
 “ des enfans d’officiers morts au service, élever  
 “ la jeunesse dans la guerre ; voilà sans doute  
 “ des vues que tout le monde doit approuver  
 “ & recevoir avec applaudissement : mais s’ar-  
 “ roger de sa propre autorité le pouvoir de  
 “ créer des ordres, qui descendent aux aînés  
 “ de la postérité mâle, & conférer des hon-  
 “ neurs, des récompenses & des faveurs à des  
 “ membres honoraires, leur vie durant, (espèce  
 “ de titre semblable à celui de *Chevalier* pour  
 “ la vie, titre plus souvent conféré à des instru-  
 “ mens lâches, vénaux, & corrompus, qu’à des  
 “ Hommes d’une valeur réelle & d’un mérite  
 “ distingué) ; voilà ce qui présente incontestable-  
 “ ment des suites très-alarmantes.

“ Si cette institution est maintenue dans sa  
 “ forme présente, l’exemple sera dangereux &  
 “ contraire à la politique jusqu’au dernier degré,  
 “ autant du moins qu’on peut porter la pré-  
 “ voyance. Si ce corps & cette Société d’Hom-  
 “ mes, qui se lient ensemble, peuvent, toutes  
 “ les fois qu’il leur plaît, s’arroger un pouvoir  
 “ de la même durée que la Législation, le  
 “ boulevard d’une République & le *Palladium*  
 “ de la liberté, à quoi serviront nos Loix, & qui

“ pourra dire que nous ayons sûreté ni assurance  
 “ pour nos personnes & nos biens ? Ces asso-  
 “ ciations ne reconnoîtront point de supérieurs.  
 “ Ainsi les liens d’union, les systèmes les plus  
 “ sages se relâcheront & s’anéantiront : à leur  
 “ place la rage civile prédominera ; effets  
 “ horribles, que le Ciel détourne de dessus nos  
 “ têtes !

“ Lorsque des Hommes se séparent par un  
 “ pouvoir qu’ils ont créé eux-mêmes, de la  
 “ masse du peuple, *leurs égaux* ; lorsqu’ils s’arro-  
 “ gent *un rang supérieur*, leur procédé dénonce,  
 “ qu’ils croient que *tous les Hommes qui ne sont*  
 “ *pas également élevés, sont leurs inférieurs* ; sans  
 “ ajouter ici qu’on exclut notre marine(1) &  
 “ notre milice de tout droit de participer à  
 “ l’ordre, & d’immortaliser leurs noms, quoi-  
 “ qu’elles l’aient également mérité, comme  
 “ s’étant également évertuées—cette circon-  
 “ stance seule de placer les autres au-dessous de  
 “ soi fera certainement naître des soupçons, de  
 “ la jalousie, des divisions, & une discorde do-  
 “ mestique, si finalement elle n’aboutit à nous

---

(1) C’est une erreur. Les officiers de la marine sont admis  
 dans l’ordre des Cincinnati. — *Note de l’Auteur François.*

“ ouvrir l'artère, & à nous noyer dans un déluge  
 “ de sang.

“ L'ordre est aussi réversible aux branches  
 “ collatérales. (1) De tels hommes peuvent se  
 “ trouver être les gens les plus indignes, du  
 “ caractère le plus vil, qui méritent mieux la  
 “ corde, que des honneurs ou des illustrations  
 “ propres à perpétuer leurs noms. Conférer des  
 “ dignités à des hommes de cette espèce, ce  
 “ seroit récompenser l'infamie à l'égal de la  
 “ vertu. Des traîtres méritent-ils d'autre  
 “ élévation que d'une façon unique? Sont-ils  
 “ des membres, qu'on puisse désirer dans une  
 “ société ou communauté quelconque?

“ Inviter des Citoyens à devenir *membres*  
 “ *honoraires, membres dignifiés à demi*, c'est  
 “ leur demander de se soumettre à manquer  
 “ de délicatesse; c'est faire une insulte in-  
 “ signe à leur bon sens, à leur esprit, à leur  
 “ générosité; c'est exiger qu'ils portent des  
 “ offrandes sur l'autel de la bassesse & de la  
 “ lâcheté; car ils doivent sentir qu'une telle

---

(1) On en pourroit malheureusement dire autant quand la  
 succession ne seroit qu'en ligne directe. *Commode* passa pour  
 fils, & fut successeur de MARC AURELE. — *Note de l'Auteur*  
*François.*

“ invitation équivalait à les prier de souffrir  
 “ à leur propre infériorité, de reconnoître  
 “ & de sanctifier un pouvoir usurpé.

“ Après avoir vaincu leur Ennemi, il est  
 “ réellement trop humiliant pour les officiers  
 “ de l'armée *Américaine*, dont la réputation s'est  
 “ étendue au loin avec justice, de copier une na-  
 “ tion étrangère dans son extravagance, dans  
 “ son luxe, dans son amour pour la volupté &  
 “ les mœurs efféminées, dans son envie de s'or-  
 “ ner de misérables décorations & de dignités  
 “ vuides par elles-mêmes ; décorations & di-  
 “ gnités qui ont été la source de tous les maux  
 “ de son pays, & qui finalement seront la cause  
 “ de sa chute totale.

“ Pour finir, l'ordre de Cincinnatus est in-  
 “ compatible avec la magnanimité, la modestie,  
 “ & le bon sens. Il y a même pour une bande  
 “ intrépide & illustre de Héros un air de foi-  
 “ ble & de vanité à entreprendre de signer  
 “ eux-mêmes leurs propres louanges, & de per-  
 “ pétuer leur mérite & leurs hauts faits ! Des  
 “ hommes sages & grands attendent toujours  
 “ avec patience, avec défiance même, que la  
 “ Renommée embouché la trompette, & que  
 “ l'histoire consigne leurs éloges dans les fastes

“ des nations. Une conduite contraire dans le  
 “ cas présent fournira un prétexte pour dire,  
 “ que la vanité, que la soif des dignités, de  
 “ colifichets, & de babioles, ont été les objets  
 “ de la dernière contestation, & non pas sim-  
 “ plement le *Patriotisme, l'Indépendance, & la*  
 “ *Liberté.*

“ Je dois avouer que j'ai pris beaucoup de  
 “ votre tems en vous faisant voir ce qu'il y a de  
 “ reprehensible dans cette Institution : mais  
 “ dans le poste que j'occupe, j'ai dû nécessai-  
 “ rement remplir ce devoir.

Ces dispositions ont effrayé les Cincinnati :  
 ils ont senti que l'on ne faisoit pas impuné-  
 ment ombrage à des hommes récemment libres,  
 & qui doivent à eux-mêmes leur liberté. Dans  
 une Assemblée générale de l'Association tenue  
 à Philadelphie le trois Mai, on a modifié les sta-  
 tuts de l'ordre.

Nous commencerons par les transcrire tels  
 qu'ils se trouvent dans le premier diplôme ; &  
 nous suivrons la traduction qu'on en trouve  
 dans le Journal militaire du 15 Avril de  
 cette

cette année. *Peu de monumens aussi précieux !* dit le Journaliste : *on croit relire l'histoire des beaux siècles d'Athènes & de Rome !* Le Lecteur appréciera les raisons pour lesquelles nous ne sommes pas du même avis :

PREMIER ACTE d'ASSOCIATION des  
C I N C I N N A T I.

“ Ayant plu au Gouverneur suprême de l’uni-  
 “ vers, dans la disposition des affaires humaines,  
 “ de séparer les Colonies de l’Amérique Sep-  
 “ tentrionale de la domination de la Grande  
 “ Bretagne, & après un conflit sanglant de  
 “ huit années de les établir Etats libres, indé-  
 “ pendans & souverains, alliés par des traités  
 “ fondés sur des avantages réciproques avec  
 “ quelques-uns des plus grands Princes &  
 “ Puissances de la terre ; c’est pourquoi, pour  
 “ perpétuer le souvenir de ce grand évènement  
 “ aussi bien que l’amitié mutuelle qui a été  
 “ formée sous le poids de nos dangers communs,  
 “ & dans beaucoup de circonstances, cimentée  
 “ par le sang des parties, les officiers de l’Armée  
 “ Américaine s’associent & se constituent de

“ la manière la plus solemnelle dans une société  
 “ d'amis, qui durera aussi long-tems qu'eux-  
 “ mêmes, ou aucuns de leur postérité masculine ;  
 “ & en cas qu'elle manque, autant que les  
 “ branches collatérales qui seront jugées dignes  
 “ d'être supports & membres de cette Société.

“ Les officiers de l'armée Américaine, ayant  
 “ généralement été pris dans le nombre des  
 “ Citoyens de l'Amérique pour la défense de  
 “ leur pays, ont la plus haute vénération pour le  
 “ caractère de cet illustre Romain, *Lucius*  
 “ *Quintius Cincinnatus*, & étant résolus de suivre  
 “ son exemple en retournant à leur domicile,  
 “ ils pensent qu'ils peuvent avec convenance  
 “ se dénommer LA SOCIÉTÉ DE CINCINNATUS.

“ Les principes suivans seront immuables,  
 “ & formeront la base de la Société de Cin-  
 “ cinnatus.

“ Une attention continuelle pour conserver  
 “ les droits élevés & inviolables, & les libertés  
 “ de la nature humaine, pour lesquels ils ont  
 “ combattu & versé leur sang, & sans lesquels  
 “ les plus hauts rangs dans un être raison-  
 “ nable, sont un opprobre au lieu d'une béné-  
 “ diction.



“ Une détermination inaltérable de faire  
 “ fleurir & chérir entre les Etats respectifs, cette  
 “ union & cet honneur national si essentielle-  
 “ ment nécessaire à leur bonheur, & à la di-  
 “ gnité future de l'empire Américain.

“ Pour rendre permanente l'affection cordiale  
 “ subsistante entre les officiers, cet esprit leur  
 “ dictera l'amitié fraternelle, en toute occasion,  
 “ & particulièrement s'étendra aux actes les  
 “ plus solides de générosité, suivant le pouvoir  
 “ de la Société envers ces officiers, & leurs fa-  
 “ milles, qui malheureusement se trouveroient  
 “ dans la nécessité de les recevoir.

“ La Société générale, pour avoir une com-  
 “ munication plus fréquente, sera divisée en  
 “ Sociétés d'Etats, & celles-ci en districts tels  
 “ qu'ils seront réglés par la Société de l'Etat.

“ Les Sociétés de districts s'assembleront aussi  
 “ souvent qu'il sera réglé par la Société d'Etat ;  
 “ celle-ci le quatre Juillet annuellement, ou  
 “ plus souvent si on le juge nécessaire ; & par  
 “ la suite au moins une fois en trois ans. A  
 “ chaque Assemblée les principes de l'institu-  
 “ tion seront pleinement considérés, & les meil-  
 “ leurs mesures pour les faire fleurir y seront  
 “ adoptées.

“ Les Sociétés d'Etats consisteront dans tous  
 “ les membres existans dans chaque Etat respec-  
 “ tivement, & chaque membre changeant de  
 “ demeure d'un Etat dans l'autre, doit être  
 “ considéré à tous égards comme appartenant  
 “ à la Société de l'Etat dans lequel il résidera  
 “ actuellement.

“ Les Sociétés de l'Etat auront un Président,  
 “ un Vice-Président, un Secrétaire, un Trésorier,  
 “ & un Aide-Trésorier, qui seront élus annuelle-  
 “ ment à la pluralité des suffrages à l'Assem-  
 “ blée de l'Etat.

“ Chaque Assemblée de l'Etat écrira annu-  
 “ ellement, ou plus souvent si cela est nécessaire,  
 “ une lettre circulaire aux autres Sociétés de  
 “ l'Etat ; notant ce qu'ils jugeront digne  
 “ d'observation pour le bien de la Société &  
 “ l'union générale des Etats, & les informera  
 “ des officiers choisis pour l'année courante.  
 “ Copies de ces lettres seront régulièrement  
 “ transmises au Secrétaire général de la Société  
 “ qui en tiendra registre.

“ La Société d'Etat réglera toutes choses  
 “ pour elle & les sociétés de ses districts, con-  
 “ formément aux maximes générales de l'ordre  
 “ de Cincinnatus ; jugera des qualités des mem-  
 “ bres qui leur seront proposés, & chassera tous  
 “ ceux de ses membres, qui, par une conduite

“ indigne d'un gentilhomme, d'un homme  
 “ d'honneur, & qui, en opposition aux intérêts  
 “ de la Communauté en général, & de la So-  
 “ ciété en particulier, seront jugés indignes de  
 “ continuer à en être membres.

“ Dans le dessein de former des fonds qui  
 “ puissent être suffisans pour assister les infor-  
 “ tunés, chaque officier délivrera au trésor de  
 “ la Société d'Etat un mois de paie, qui restera  
 “ pour toujours au profit de la dite Société ;  
 “ les intérêts seulement, suivant ce qui sera  
 “ jugé nécessaire, seront appropriés au soulage-  
 “ ment des infortunés.

“ Il pourra être fait des donations par des  
 “ personnes qui ne sont pas de la Société, &  
 “ par des membres de la Société, dans le des-  
 “ sein exprès de former des fonds permanens  
 “ pour l'avantage de la Société d'Etat, & les  
 “ intérêts de ces donations seront appropriés  
 “ de la même manière que le mois de paie.

“ On pourra souscrire dans les Sociétés de  
 “ district, ou dans les Sociétés d'Etat, suivant  
 “ la volonté des membres, différentes sommes  
 “ pour le soulagement des membres infortunés,  
 “ de leurs veuves & enfans orphelins, pour être  
 “ distribuées par la Société d'Etat seulement.

“ L'Assemblée de la Société générale con-  
 “ sifiera dans ses officiers & une représentation  
 “ de chaque Etat en nombre, qui n'excède pas  
 “ cinq, dont les dépenses seront supportées par  
 “ leur Société d'Etat respective.

“ Dans l'Assemblée générale, le Président  
 “ général, Vice-Président, Secrétaire, Secré-  
 “ taire Assistant, Trésorier & Aide-Trésorier,  
 “ seront choisis pour servir jusqu'à la première  
 “ Assemblée.

“ Les lettres circulaires qui auront été écrites  
 “ par les Etats respectifs l'un à l'autre, & leurs  
 “ loix particulières, seront lues & considérées,  
 “ & toutes les mesures qui pourront conduire  
 “ au bien-être général de la Société y seront  
 “ concertées.

“ Il est probable que quelques personnes  
 “ feront des donations à la Société générale,  
 “ dans le dessein d'établir des fonds pour le  
 “ secours des infortunés, dans lequel cas ces  
 “ donations seront placées dans les mains du  
 “ Trésorier général, & l'Assemblée générale  
 “ disposera suivant la nécessité seulement de  
 “ l'intérêt de ces fonds.

“ Tous les officiers de l'Armée Américaine,  
 “ ainsi que ceux qui ont resigné avec honneur

“ après trois ans de service dans l'état d'officier,  
 “ ou qui ont été déplacés par les résolutions  
 “ du Congrès dans les différentes réformes de  
 “ l'Armée, comme ceux qui continueront jus-  
 “ qu'à la fin de la guerre, ont droit de faire  
 “ partie de cette institution, pourvu qu'ils  
 “ souscrivent un mois de paie, qu'ils signent  
 “ les règles générales dans les Sociétés de leurs  
 “ Etats respectifs, savoir ceux qui sont présens  
 “ avec l'armée immédiatement ; & ceux qui sont  
 “ absens six mois après le licenciement de l'ar-  
 “ mée, les cas extraordinaires exceptés. Le  
 “ rang, le tems du service, les résolutions du  
 “ Congrès par lesquelles quelqu'un d'eux pour-  
 “ roit avoir été réformé, & les places de leur  
 “ résidence, devoient être ajoutées à leur nom.

“ Et en témoignage d'affection à la mémoire  
 “ & à la postérité des officiers qui sont morts  
 “ au service, les aînés de leurs héritiers mâles  
 “ auront le même droit de devenir membres,  
 “ que les enfans des membres actuels de la  
 “ dite Société.

“ Les officiers étrangers qui ne résident dans  
 “ aucuns Etats seront inscrits par le Secrétaire  
 “ général, & seront considérés comme membres

“ de la Société, dans quelque Etat qu'ils se  
 “ trouvent par la suite.

“ Et comme il y a, & qu'il y aura en tout  
 “ tems dans chaque Etat des hommes éminens  
 “ par leur habileté & leur patriotisme, dont  
 “ les vues peuvent être dirigées aux mêmes  
 “ objets louables avec ceux de la Société de  
 “ Cincinnatus; il sera de règle d'admettre des  
 “ hommes de tel caractère, comme membres  
 “ honoraires de la Société pour leur vie seule-  
 “ ment, pourvu toutefois que les membres ho-  
 “ noraires de chaque Etat n'excèdent pas dans  
 “ la proportion d'un contre quatre le nombre  
 “ des officiers, ou de leurs descendans.

“ Chaque Société d'Etat fera une liste de  
 “ ses membres, & à la première Assemblée  
 “ annuelle le Secrétaire de l'Etat enregistra  
 “ sur parchemin deux copies de l'Institution  
 “ que chaque membre présent signera, & le  
 “ Secrétaire tâchera de se procurer la signature  
 “ de chaque membre absent. Une de ces listes  
 “ sera transmise au Secrétaire général, pour  
 “ être conservé dans les archives de la Société,  
 “ & l'autre restera dans les mains du Secrétaire  
 “ d'Etat.

“ De ces listes des Etats, le Secrétaire géné-  
 “ ral fera à la première Assemblée générale  
 “ une liste complète de la Société entière, dont  
 “ il transmettra des copies au Secrétaire de  
 “ chaque Etat.

“ La Société aura un ordre par lequel ses  
 “ membres seront connus & distingués, qui  
 “ sera une médaille d'or d'une largeur conve-  
 “ nable pour recevoir les emblèmes, & suspen-  
 “ due par un cordon bleu foncé, large de deux  
 “ pouces, bordé de blanc pour marque de l'union  
 “ de l'Amérique & de la France,

“ La principale figure, Cincinnatus; trois  
 “ Sénateurs lui présentans une épée & d'autres  
 “ attributs militaires; au fond & plus loin,  
 “ sa femme à la porte de sa chaumière; près  
 “ d'elle sa charue & les instrumens du labou-  
 “ rage; autour: *omnia reliquit servare Rem-  
 “ publicam.* Sur le revers: le Soleil levant;  
 “ une Cité avec ses portes ouvertes, & des  
 “ vaisseaux entrans dans le Port; la Renommée  
 “ couronnant *Cincinnatus*, & cette inscription,  
 “ *virtutis premium*; au-dessous deux mains  
 “ jointes supportant un cœur, avec le mot,  
 “ *Esto perpetua*; autour du tout, *Societas Cincin-  
 “ natorum instituta A. D. 1783.*

“ La Société vivement pénétrée de recon-  
 “ noissance de l’assistance généreuse que cette  
 “ contrée a reçue de la France, & desirant de  
 “ perpétuer l’amitié qui a été formée, & a si  
 “ fortement subsisté entre les officiers des  
 “ forces alliées dans la poursuite de la guerre,  
 “ ordonne que le Président général transmettra  
 “ aussi-tôt que possible à chacun des personnages  
 “ ci-après nommés une médaille contenant  
 “ l’ordre de la Société.

“ Fait dans le cantonnement de la rivière  
 “ d’Hudson dans l’année 1783.

*Signé par le Commandant en Chef, les Officiers  
 Généraux, les Délégués de plusieurs Régimens &  
 corps de l’Armée.*

## NOUVEAUX STATUTS (1).

“ *Section I.* Les personnes qui composent  
 “ cette Société, sont tous les officiers brevetés  
 “ de l’Armée & de la Marine des Etats-Unis,

---

(1) Nous croyons devoir rapporter le texte des nouveaux  
 statuts, puisque les Cincinnatis les regardent aujourd’hui comme  
 la base de leur existence. Nous omettons le préambule, qui est



" ayant servi trois années, & quitté le service  
 " avec distinction ; tous les officiers qui étoient  
 " en activité de service à la fin de la guerre,  
 " tous les principaux officiers de l'Etat-major  
 " de l'Armée continentale, & les officiers qui  
 " ont été licenciés par les diverses résolutions  
 " du Congrès sur les différentes réformes de  
 " l'Armée.

" *Section II.* Seront aussi admis dans cette  
 " Société les derniers Ministres, & les Ministres  
 " actuels de S. M. T. C. auprès des Etats-Unis,  
 " tous les Généraux & Colonels de régimens  
 " & des légions des forces de terres, tous les  
 " Amiraux & Capitaines de vaisseaux ayant

en substance, quoique fort abrégé, le même que dans le premier diplôme.

#### SECTION I.

" The persons who constitute this Society, are all the  
 " commissioned and breveted officers of the Army and Navy of the  
 " United-States, who have served three years, and who left  
 " the service with reputation ; all officers who were in actual  
 " service at the conclusion of the war ; all the principal staff-  
 " officers of the continental army ; and the officers who have  
 " been deranged by the several resolutions of Congress, upon  
 " the different reforms of the army.

" *Section II.* There are also admitted into this Society,  
 " the late and present Ministers of his Most Christian Majesty  
 " to the United-States ; all the Generals and Colonels of re-  
 " giments and legions of the land forces, all the Admirals

recon-  
 e cette  
 rant de  
 & a fi  
 ers des  
 guerre,  
 smettra  
 onnages  
 nténant

a rivière

Officiers  
 imens &

(1).

nposent  
 brévetés  
 s-Unis,

nouveaux  
 ui comme  
 le, qui est

“ *rang de Colonels* qui ont coopéré avec les  
 “ armées des Etats-Unis à l'établissement de  
 “ leur liberté ; & les autres personnes qui ont  
 “ été admises par les Assemblées d'Etat respec-  
 “ tives.

“ *Section III.* La Société aura un *Président*,  
 “ un *Vice-Président*, un *Secrétaire* & un *Sous-Se-*  
 “ *crétaire*.

“ *Section IV.* La Société s'assemblera *au moins*  
 “ *une fois tous les trois ans*, le premier Lundi du  
 “ mois de Mai, dans le lieu indiqué par le Pré-  
 “ sident. La dite Assemblée sera composée des  
 “ susdits officiers (dont les dépenses seront  
 “ supportées également par les fonds de l'Etat)  
 “ & d'une représentation de chaque Etat. Cette

“ and *Captains of the Navy, ranking as Colonels*, who have  
 “ co-operated with the armies of the *United-States* in their  
 “ exertions for Liberty ; and *such other persons* as have been  
 “ admitted by the respective *Stats-meetings*.

“ *Section III.* The Society shall have a *President*, *Vice-*  
 “ *President*, *Secretary*, and *Assistant Secretary*.

“ *Section IV.* There shall be a meeting of the Society,  
 “ *at least once in three years*, on the first Monday in May, at  
 “ such place as the President shall appoint. The said meet-  
 “ ing shall consist of the *aforesaid officers*, (whose-expences  
 “ shall be equally borne by the *State-funds*,) and a *repr-*  
 “ *sentation* from each State. The business of this general

" Assemblée générale s'occupera du soin de  
 " régler la distribution du reste des fonds, de  
 " nommer des officiers pour les trois années  
 " suivantes, & de conformer les Statuts des  
 " Assemblées d'Etat aux objets généraux de  
 " l'institution.

" *Section V.* La Société sera divisée en Assem-  
 " blées d'Etat ; chaque Assemblée aura respec-  
 " tivement un *Président*, un *Vice-Président*, un  
 " *Secrétaire*, & un *Trésorier*, qui seront choisis  
 " tous les ans à la pluralité des voix.

" *Section VI.* Les Assemblées d'Etat se tien-  
 " dront à l'anniversaire de l'Indépendance. Elles  
 " prendront les mesures relatives aux projets de  
 " bienfaisance de la Société ; & les diverses

---

" meeting shall be—to regulate the distribution of surplus  
 " funds—to appoint officers for the ensuing term—and to  
 " conform the bye-laws of State-meetings to the general  
 " objects of the institution.

" *Section V.* The Society shall be divided into *State-*  
 " *meetings* : each meeting shall have a *President*, *Vice-Pro-*  
 " *sident*, *Secretary*, and *Treasurer*, respectively to be chosen  
 " by a majority of votes, annually.

" *Section VI.* The State-meetings shall be on the *Anni-*  
 " *versary of Independence* : they shall concert such measures  
 " as may conduce to the benevolent purposes of the Society ;  
 " and the several State-meetings shall, at suitable periods,

“ Assemblées d'Etat s'adresseront, en tems  
 “ convenable à leurs Législatures respectives,  
 “ pour l'octroi des Chartes.

“ *Section VII.* Tout membre se retirant d'un  
 “ Etat dans un autre, doit être considéré à tous  
 “ égards comme appartenant à l'Assemblée de  
 “ l'Etat où il résidera pour lors.

“ *Section VIII.* L'Assemblée d'Etat fera juge  
 “ des qualités de ses membres, réprimandera,  
 “ & chassera s'il est nécessaire tout membre  
 “ qui ne se conduiroit pas comme il con-  
 “ vient.

“ *Section IX.* Le Secrétaire de l'Assemblée  
 “ d'Etat enregistrera les noms des membres

“ make application to their respective Legislatures for grants  
 “ of charters.

“ *Section VII.* Any member, removing from one State  
 “ to another, is to be considered in all respects as belonging  
 “ to the meeting of the State in which he shall actually  
 “ reside.

“ *Section VIII.* The State-meetings shall judge of the  
 “ qualification of its members, admonish, and (if necessary)  
 “ expel any one who may conduct himself unworthily.

“ *Section IX.* The Secretary of each State-meeting  
 “ shall register the names of the members resident in each

“ résidens dans chaque Etat, & en délivrera une  
 “ copie au Secrétaire de la Société.

“ *Section X.* Afin de former des fonds pour  
 “ le soulagement des membres qui ont besoin  
 “ de secours, ainsi que pour leurs veuves &  
 “ orphelins, chaque officier remettra un  
 “ mois de sa paie au Trésorier de l'Assemblée  
 “ d'Etat.

“ *Section XI.* Aucune donation ne sera reçue  
 “ que des Citoyens des *Etats-Unis*.

“ *Section XII.* Les fonds de chaque Assem-  
 “ blée d'Etat seront prêtés à l'Etat par per-  
 “ mission de la Législature, & l'intérêt de ces  
 “ fonds sera appliqué aux projets de la Société:

“ State, and transmit a copy thereof to the Secretary of  
 “ the Society.

“ *Section X.* In order to form funds for the relief of un-  
 “ fortunate members, their widows and orphans, each  
 “ officer shall deliver to the Treasurer of the State-meeting  
 “ one month's pay.

“ *Section XI.* No donations shall be received but from  
 “ Citizens of the *United-States*.

“ *Section XII.* The funds of each State-meeting shall be  
 “ loaned to the State, by permission of the Legislature, and  
 “ the interest only annually to be applied for the purposes  
 “ of the Society; and, if in process of time difficulties

“ & si par la suite des tems il survenoit des  
 “ difficultés dans l'exécution des intentions de  
 “ la Société, les Législatures des différens  
 “ Etats seront requises de faire les dispositions  
 “ qui leur paroîtront les plus équitables, & con-  
 “ venir le mieux aux vues primitives de l'Ins-  
 “ titution.

“ *Section XIII.* Les sujets de S. M. T. C.  
 “ Membres de cette Société, peuvent tenir des  
 “ Assemblées à leur volonté, & faire des règle-  
 “ mens pour leur police, conformément aux ob-  
 “ jets de l'institution, & à l'esprit de leur gou-  
 “ vernement,

“ *Section XIV.* La Société aura un ordre ;  
 “ qui sera un Aigle d'or portant sur sa poitrine  
 les

“ should occur in executing the intentions of the Society,  
 “ the Legislatures of the several States shall be requested  
 “ to make such equitable dispositions as may be most cor-  
 “ respondent with the original design of the institution.

“ *Section XIII.* The subjects of his Most Christian Majesty,  
 “ members of this Society, may hold meetings at their  
 “ pleasure, and form regulations for their police, confor-  
 “ mably to the object of the institution, and to the spirit  
 “ of their government.

“ *Section XIV.* The Society shall have an Order ; which  
 “ shall be a bald Eagle of gold, bearing on its breast the

“ les emblèmes décrits ci-après(1) suspendus  
 “ à un ruban bleu foncé, liseré de blanc, qui  
 “ représente l'union de l'Amérique & de la  
 “ France.”

Les observations que nous pourrions faire sur ces nouveaux Statuts, se trouveront pour la plupart dans celles que nous avons pris la liberté de placer en marge de la lettre suivante, adressée circulairement avant l'Assemblée générale du 3 Mai 1784, aux différentes associations de l'ordre par ses Délégués, & signée du Général Washington en sa qualité de Président.

---

“ emblems hereafter described, suspended by a deep blue  
 “ ribbon edged with white, description of the union of  
 “ America and France.”

(1) Ce sont les mêmes qu'on trouve dans le premier diplôme.

OBSERVATIONS.

L E T T R E  
CIRCULAIRE,

Adressée aux Sociétés d'Etat  
de l'ordre des CINCIN-  
NATI par l'Assemblée  
Générale convoquée à  
Philadelphie le 3 Mai  
1784, signée du Général  
Washington en sa qualité  
de Président.

*NOUS* Délégués des  
Cincinnati, après les plus  
mûres délibérations & la  
discussion la plus appro-  
fondie des principes & des  
objets de notre Société,

(1) Comme à notre avis il y a quelques différences notables entre le véritable sens, le sens littéral de la Lettre Circulaire sur laquelle nous nous sommes permis quelques observations que nous croyons importantes; & la traduction que l'on en a donnée dans les papiers publics, & dont nous nous sommes servis en général; nous rapporterons au bas de la page le texte Anglois, afin de justifier nos corrections.

*Circular to the State Society of the CINCINNATI.*

“ Gentlemen,

“ WE, the Delegates of the Cincinnati, after the most  
“ mature and deliberate discussion of the principles and ob-  
“ jects of our Society, have thought proper to recommend



## OBSERVATIONS.

LETTRE CIRCULAIRE.  
 avons jugé à propos de  
 recommander que l'incluse  
 Institution de la Société  
 des Cincinnati, telle qu'elle  
 a été réformée & modi-  
 fiée à leur première As-  
 semblée Générale, soit a-  
 doptée par la Société de  
 votre Etat.

Pour que notre con-  
 duite en cette occasion soit  
 connue & approuvée de  
 tout l'univers; pour ne  
 point encourir le re-  
 proche d'obstination  
 d'une part, ou de légè-  
 reté d'une autre (\*);

(\* C'est une extré-  
 mité fâcheuse pour des

---

that the inclosed Institution of the Society of the Cincin-  
 nati, as altered and amended at their first meeting, should  
 be adopted by your State Society.

In order that our conduct on this occasion may stand  
 approved in the eyes of the world; that we may not in-  
 cur the imputation of obstinacy on the one hand, or le-  
 vity on the other; and that you may be induced more

## OBSERVATIONS.

## LETTRE CIRCULAIRE.

hommes associés à Washington & présidés par lui, que de se trouver, de leur aveu, pressés entre le reproche d'obstination & celui de légèreté. Il étoit un moyen d'éviter celui de légèreté: c'étoit de ne rien faire que sous l'autorité & la sanction du Gouvernement. Quant à l'obstination, elle seroit révolte quand les Législatures ont parlé.

*Et afin que vous vous déterminiez plus volontiers à effectuer ce que nous vous recommandons, nous demandons la permission de communiquer les raisons d'après lesquelles nous avons agi.*

" cheerfully to comply with our recommendation, we beg  
 " leave to communicate the reasons on which we have  
 " acted.

(\*)  
 DIEU  
 LE SE  
 le pre  
 ancier  
 pect  
 c'est d  
 car le  
 de n  
 c'est d  
 Une  
 perdu  
 GRAN

" P  
 " duty  
 " and

CIRCULAIRE.

OBSERVATIONS.

LETTRE CIRCULAIRE.

*Avant de vous en rendre compte, nous nous croyons obligés, par nos devoirs envers vous & envers nos Concitoyens, de déclarer, & nous prenons le Ciel à témoin de la véracité de notre déclaration (\*)*.

(\*) HONOREZ LES DIEUX ; ET RESPECTEZ LE SERMENT\* : c'étoit le premier précepte des anciens. Le vrai respect pour le serment c'est de s'en abstenir ; car le plus sûr moyen de n'en pas abuser, c'est de n'en point user. Une République est perdue le jour où LE GRAND MYSTÈRE de sa

ne vous vous  
plus volon-  
guer ce qu  
commandons,  
ons la per-  
muniquer les  
ès lesquelles

tion, we beg  
ch we have

---

“ Previous to our laying them before you, we hold it a  
“ duty to ourselves and to our fellow-citizens to declare,  
“ and we call Heaven to witness the veracity of our decla-

\* Καὶ οὐρανὸν ὄψασθε.

## OBSERVATIONS. I LETTRE CIRCULAIRE.

politique n'est pas LE  
SERMENT\*.

*Que dans toute notre  
conduite à ce sujet nous  
avons été dirigés par les  
principes les plus purs.*

*Quoique nous soyons  
intérieurement & in-  
vinciblement persuadés  
de la droiture de nos  
intentions en établis-  
sant une Confrairie,  
(\*) & en nous y unif-  
sant ;*

(\*) Ce mot est re-  
marquable. Les Cin-  
cinnati sont de leur  
aveu une CONFRAIRIE  
militaire. Mais les  
Templiers, les Cheva-  
liers de St. Jean de Je-

“ration, that, in our whole agency on the subject, we have  
“been actuated by the purest principles. Notwithstanding

\* L'Empereur Maximin appelloit le Serment le grand mystère de la  
République Romaine. Σεπιδὸν τῆς Ρωμαϊκῆς ἀρχαῆς μυστήριον.

CIRCULAIRE.

toute notre  
 e sujet nous  
 rigés par les  
 plus purs.  
 nous soyons  
 ent & in-  
 t persuadés  
 ure de nos  
 n établis-  
 onfrairie,  
 nous y unif-

## OBSERVATIONS.

rusalem, ceux de l'ordre  
 Teutonique, ceux de  
 S. Lazare n'étoient-ils  
 pas aussi des *Con-  
 frairies*? & de telles  
*Confrairies* sont-elles  
 une acquisition très-ré-  
 publicaine? le Congrès  
 général ne le pense  
 point, puisqu'il n'a pas  
 voulu permettre que  
 quelques officiers A-  
 méricains fussent admis  
 dans l'ordre de la *Divine  
 Providence* (\*). Il ne

## LETTRE CIRCULAIRE.

" we are thus conscious for ourselves of the rectitude of our  
 " intentions in instituting or becomin members of this

\* Résolution du Congrès du 5 Janvier 1784.—Sur le rapport d'un  
 Comité auquel avoit été renvoyée une lettre du Commandant en Chef,  
 en date du 28 Août, contenant une proposition de la part du Secrétaire de  
 l'Ordre Polonois de la *Divine Providence*, que le Congrès nommeroit un  
 nombre de personnes propres pour être créées Chevaliers du dit ordre,  
 RESOLU; " Que l'ancien Commandant en Chef sera prié d'informer  
 " le Chevalier *Jean de Hintz*, Secrétaire de l'ordre de la *Divine Provi-  
 dence*, que le Congrès est sensible à l'attention de cet ordre, en lui pro-  
 " posant de nommer un nombre de personnes propres pour être créées  
 " Chevaliers de la *Divine Providence*; mais que le Congrès ne sauroit,  
 " conformément aux principes de la Confédération, accepter son  
 " obligante proposition."

ect, we have  
 withstanding

d mystère de la  
 rop.

## OBSERVATIONS.

le pense pas, puisque dans le plan du Gouvernement provisoire, proposé pour les dix nouveaux Etats, adopté & passé en loi, on trouve cet article :  
**LEURS GOUVERNEMENS RESPECTIFS AURONT UNE FORME RÉPUBLICAINE; ET AUCUNE PERSONNE JOUISSANT D'UN TITRE HÉRÉDITAIRE, NE POURRA ÊTRE AU NOMBRE DES CITOYENS DE CES ÉTATS.**

## LETTE CIRCULAIRE.

*Et malgré la conviction intime où nous sommes qu'on trouvera dans votre conduite, tant passée que future, la preuve évidente que vous n'avez été déterminés*

---

“ fraternity; and notwithstanding we are confident the  
 “ highest evidence can be produced from your past, and will  
 “ be given by your future behaviour, that you could not

## OBSERVATIONS.

(\*) Etrange PATRIOTISME que celui qui s'isole de la Patrie! BIENVEILLANCE veut dire *protection*: & convient-il à des sujets de protéger leur Souverain?

(\*) L'ACTE D'ASSOCIATION d'hommes si distingués tendant à

LETTRE CIRCULAIRE.  
*par aucuns autres motifs que ceux de l'Amitié, du Patriotisme & de la Bienveillance (\*)*,

Néanmoins comme nos vues, à certains égards, ont été mal senties; comme l'acte de notre Association a été nécessairement rédigé à la hâte (\*),

---

" have been influenced by any other motives than those of  
" friendship, patriotism, and benevolence: yet, as the in-  
" strument of our association was of necessity drawn up in a

## OBSERVATIONS.

## LETTRE CIRCULAIRE.

élever un nouveau  
 corps dans leur Répub-  
 lique a été RÉDIGÉ A  
 LA HATE ! Pourquoi  
 cette précipitation ? les  
 peuples de Massa-  
 chusetts & de Pen-  
 sylvanie, dans les pré-  
 ambules mémorables  
 de leurs constitu-  
 tions, rendent hom-  
 mage " à la bonté si-  
 " gnalée du Législa-  
 " teur suprême de l'u-  
 " nivers, qui, par une  
 " suite des décrets de  
 " la Providence, leur a  
 " procuré l'occasion &  
 " la faculté de faire  
 " avec le tems d'une  
 " mûre délibération, avec  
 " tranquillité, & sans  
 " surprise, un pacte  
 " original, explicite &  
 " solemnel, & de for-

(b) Etienne Patricio  
 dans une lettre du  
 17 août de la Patrie  
 à la Convention  
 des provinces de l'ouest  
 vient-il à l'esprit de  
 proposer une telle

" nally manner; at an epocha as extraordinary as it will be  
 " memorable in the annals of mankind—when the mind,



## OBSERVATIONS.

“ mer une constitution  
 “ nouvelle de gouver-  
 “ nement civil pour  
 “ eux & pour leur pos-  
 “ térité.” N'est-ce pas  
 insulter à cette bonté si-  
 gnalée du Législateur su-  
 prême de l'univers, que  
 de violer les loix de  
 la Patrie, faites ensuite  
 d'une mûre délibération,  
 par un acte d'Affo-  
 ciation inconstitution-  
 nelle, rédigé à la hâte ?

## LETTRE CIRCULAIRE.

“ à une époque  
 “ aussi extraordinaire  
 “ qu'elle sera mémorable  
 “ dans les annales du  
 “ genre humain, où,  
 “ agités par une foule de  
 “ sensations différentes,  
 “ nous n'avions point  
 “ la liberté d'esprit néces-

“ agitated by a variety of emotions, was not at liberty to  
 “ attend minutely to every circumstance which respected  
 “ our social connexion, or to digest our ideas into so correct a

## OBSERVATIONS.

(\*) L'institution d'un ordre de Chevalerie illégal & inconstitutionnel étoit-elle donc si pressée ? & ne pouvoit-on pas attendre le tems où l'on auroit eu LA LIBERTÉ D'ESPRIT NÉCESSAIRE pour réfléchir sur les conséquences d'un tel projet ?

## LETTRE CIRCULAIRE.

“ faire (\*) pour prêter  
 “ une attention minu-  
 “ tieuse à toutes les cir-  
 “ constances qui avoient  
 “ rapport à notre con-  
 “ nexion sociale, ou pour  
 “ rédiger nos idées dans  
 “ une forme aussi cor-  
 “ recte qu'on auroit pu  
 “ le desirer ; comme  
 “ l'institution originaire  
 “ aux yeux de plusieurs  
 “ personnes respectables  
 “ a paru comprendre des  
 “ objets que l'on juge in-  
 “ compatibles avec le  
 “ génie & l'esprit de  
 “ la Confédération ; &  
 “ comme dans ce cas, il  
 “ pourroit se faire que  
 “ notre but ne fût pas

---

“ form as could have been wished ; as the original insti-  
 “ tution appeared in the opinion of many respectable  
 “ characters to have comprehended objects which are deemed  
 “ incompatible with the genius and spirit of the Confedera-  
 “ tion ; and as in this case it would eventually frustrate  
 “ our purposes, and be productive of consequences which

OBSERVATIONS.

LETTRE CIRCULAIRE.

(\*) Pour détruire  
TOUTE SORTE DE JA-  
LOUSIES, jetez vos  
croix, & déchirez votre  
acte.

“ rempli, & produit des  
“ suites que nous n'avions  
“ pas prévues: en consé-  
“ quence, pour détruire  
“ toute sorte de Ja-  
“ lousies, (\*)

“ pour éloigner  
“ toute cause d'inquiétude,  
“ pour désigner d'un em-  
“ nière distincte le ter-  
“ rein sur lequel nous  
“ voulons nous fixer, &  
“ pour donner une nou-  
“ velle preuve que les  
“ anciens officiers de l'ar-  
“ mée Américaine ont le  
“ droit d'être comptés

---

“ we had not foreseen;—therefore, to remove every cause  
“ of inquietude, to annihilate every source of jealousy, to  
“ designate explicitly the ground on which we wish to stand,  
“ and to give one more proof that the late officers of the  
“ American army have a claim to be reckoned among the

## OBSERVATIONS.

## LETTRE CIRCULAIRE.

" parmi les Citoyens les  
 " plus fidèles ; nous  
 " avons arrêté qu'il se-  
 " roit fait à notre inspi-  
 " ration les réformes &  
 " modifications impor-  
 " tantes que voici : la  
 " succession héréditaire  
 " sera abolie ; toute in-  
 " terposition dans les  
 " affaires politiques cess-  
 " sera d'avoir lieu ; &  
 " les fonds seront pla-  
 " cés sous la con-  
 " noissance immédi-  
 " ate des différentes  
 " Législatures, qui  
 " seront aussi requi-  
 " ses d'octroyer des  
 " Chartes (\*)

(\*) Pourquoi des  
 CHARTES ? Il n'est

---

" most faithful citizens, we have agreed that the following  
 " material alterations and amendments should take place:  
 " that the hereditary succession should be abolished—that  
 " all interference with political subjects should be done  
 " away,—and that the funds should be placed under the

## OBSERVATIONS.

qu'une *charte* nécessaire dans un pays, & surtout dans une République; c'est celle de l'Association générale; ce sont les PACTA CONVENTA de la Patrie. Si des *chartes* sont accordées, voilà donc une jurande & une jurande militaire! Si des *chartes* sont accordées, voilà un corps distinct enté dans la patrie; & l'hérédité quelconque, ou du moins la perpétuité suivra infailliblement. On a donné en Europe des *chartes* à des religieux auxquels on a défendu d'être héréditaires, & qui n'ont pas laissé que d'être suffisamment perpétués.

## LETTRE CIRCULAIRE.

1790

Les députés de la Convention nationale, au nom de la Convention nationale, adressent à tous les citoyens de la République, la lettre suivante.

Les députés de la Convention nationale, au nom de la Convention nationale, adressent à tous les citoyens de la République, la lettre suivante.

- “ immediate cognifance of the feveral Legislatures, who  
 “ fhould alfo be requested to grant charters for more effec-  
 “ tually carrying our humane defigns into execution.

## OBSERVATIONS.

(<sup>1</sup>) Nul besoin de CHARTES pour exercer la bienfaisance; chacun en a la *charte* de par la nature, & nul corps n'a le droit de s'ériger en dispensateur public des bienfaits.

## LETRE CIRCULAIRE.

“ pour donner  
 “ d'autant plus d'effi-  
 “ cacité au projet que  
 “ nous avons de secou-  
 “ rir l'humanité (<sup>1</sup>).

“ En exposant nos rai-  
 “ sons pour le change-  
 “ ment du premier ar-  
 “ ticle, nous devons  
 “ vous demander la per-  
 “ mission de rappeler à  
 “ votre souvenir & à  
 “ votre attention la  
 “ cause primitive qui

---

“ In giving our reasons for the alteration of the first  
 “ article we must ask your indulgence while we recall your  
 “ attention to the original occasion which induced us to  
 “ form

OBSERVATIONS.

LETTRE CIRCULAIRE.

" nous a engagés à nous  
 " former en une Société  
 " d'amis. Ayant été  
 " constamment unis  
 " par les liens de la  
 " plus étroite AMI-  
 " TIE'(\*),

(\*) L'AMITIÉ entre dix  
 mille hommes ! . . . .  
 Des officiers qui ont  
 vaillamment combattu  
 pour la même cause,  
 dans la même armée,  
 dans le même régi-  
 ment, ont l'un pour  
 l'autre de l'estime, de  
 la considération, des  
 égards, souvent du res-  
 pect, quelquefois de  
 la vénération, quand  
 ils ont déployé leur ta-  
 lent ou versé leur sang  
 d'une manière très dis-

---

" form ourselves into a Society of Friends. Having lived  
 " in the strictest habits of amity through the various stages

L

## OBSERVATIONS. LETTRE CIRCULAIRE.

tinguée . . . L'AMITIÉ  
s'achète plus cher !

“ dans les  
“ différentes révolutions  
“ d'une guerre qu'une  
“ infinité de circonstan-  
“ ces rendent remarqua-  
“ bles & vraiment ex-  
“ traordinaires ; après  
“ avoir eu le bonheur de  
“ remplir l'objet pour  
“ lequel nous avions pris  
“ les armes ; à l'époque  
“ du triomphe & de la  
“ séparation, parvenus  
“ enfin à la dernière  
“ scène de notre drame  
“ militaire, dont le dé-  
“ nouement étoit à la  
“ fois un sujet d'alégresse

---

“ of a war, unparallelled in many of its circumstances ;  
“ having seen the objects for which we contended, happily  
“ attained, in the moment of triumph and separation, when  
“ we were about to act the last pleasing melancholy scene  
“ in our military drama,—pleasing, because we were to  
“ leave our country possessed of independence and peace—



## OBSERVATIONS.

## LETTE CIRCULAIRE.

“ *Et d'affliction pour*  
 “ *nos cœurs — d'algè-*  
 “ *resse, parce que nous*  
 “ *voyons notre patrie en*  
 “ *possession de l'indépen-*  
 “ *dance Et de la paix—*  
 “ *d'affliction, parce que*  
 “ *nous allons nous sé-*  
 “ *parer, Et peut-être*  
 “ *pour ne nous revoir*  
 “ *jamais. Dans un*  
 “ *moment où tous les*  
 “ *cœurs étoient pénétrés*  
 “ *d'affections plus aisées*  
 “ *à concevoir qu'à dé-*  
 “ *crire, où le moindre*  
 “ *acte de bienveillance*  
 “ *Et de sensibilité étoit*  
 “ *encore tout récent dans*  
 “ *notre souvenir ; il*  
 “ *étoit impossible de*

“ melancholy, because we were to part, perhaps never to  
 “ meet again ; while every breast was penetrated with  
 “ feelings which can be more easily conceived than descri-  
 “ bed ; while every little act of tenderness recurred fresh to  
 “ the recollection, it was impossible not to wish our friend-

## OBSERVATIONS.

## LETTRE CIRCULAIRE.

“ ne pas desirer la  
 “ continuation d’une  
 “ amitié si douce & si  
 “ nécessaire à nos ames  
 “ attendries; & il étoit  
 “ très-naturel de sou-  
 “ haïter qu’elle pût  
 “ être transmise par  
 “ notre postérité jus-  
 “ qu’aux siècles les  
 “ plus reculés<sup>(1)</sup>.

(1) Un ordre, une  
 jurande; une institution  
 POUR TRANSMETTRE  
 UNE AMITIÉ, LA CONTI-  
 NUATION D’UNE AMI-  
 TIÉ, entre dix mille  
 hommes & leur postérité!

Tels étoient, nous le  
 “ confessons naïvement,  
 “ & nos sentimens &

---

“ ships should be continued; it was extremely natural to  
 “ desire they might be perpetuated by our posterity to the  
 “ remotest ages. With these impressions, and with such senti-

## OBSERVATIONS.

## LETTRE CIRCULAIRE.

“ nos impressions, lorsqu’  
 “ que nous avons signé  
 “ l’institution. Nous sa-  
 “ vons que nos motifs  
 “ étoient irréprochables,  
 “ mais plusieurs de  
 “ nos compatriotes crai-  
 “ gnant que ce ne fût tiré  
 “ contre tout droit, une  
 “ ligne de séparation entre  
 “ nos descendans & les  
 “ autres citoyens; & bien  
 “ éloignés nous-mêmes de  
 “ vouloir créer des dis-  
 “ tinctions inutiles &  
 “ désagréables, nous  
 “ n’hésitons point à  
 “ faire le sacrifice de  
 “ tout <sup>(m)</sup>.

(m) Pourquoi donc  
 conserver les médailles

---

“ timents, we candidly confess we signed the institution.—We  
 “ know our motives were irreproachable.—But, finding it  
 “ apprehended by many of our countrymen, that this would  
 “ be drawing an unjustifiable line of discrimination between  
 “ our descendants and the rest of the community, and averse

## OBSERVATIONS.

## LETTRE CIRCULAIRE.

& les rubans ? pour-  
 quoi demander des  
 chartes ? On ne peut  
 plus, si on laisse subsister  
 les Cincinnati, les em-  
 pêcher d'être héréditai-  
 res, quand même ils  
 renonceroient à jamais,  
 comme ils le feignent  
 aujourd'hui, à cette  
 branche de leur institu-  
 tion. Nous l'avons dit :  
 le siège de la noblesse  
 est dans l'opinion ; on  
 gardera dans la famille  
 l'Aigle de l'ancêtre qui  
 fut CINCINNATUS. On  
 refusera d'épouser les  
 filles qui ne conserve-  
 ront pas un pareil titre  
 de noblesse. Ainsi non-  
 seulement l'ordre doit  
 être détruit ; mais le  
 sacrifice que ses mem-

---

“ to the creation of unnecessary and unpleasing distinctions ;  
 “ we could not hesitate to relinquish every thing but our per-

## OBSERVATIONS.

bres doivent à la patrie, est celui de leurs médailles même, qui doivent être remises au trésor public & fondues pour acquitter d'autant les dettes envers l'armée ; car c'est ainsi qu'on aime une armée.

## LETTRÉ CIRCULAIRE.

“ à l'exception  
 “ de nos amitiés person-  
 “ nelles, dont nous ne  
 “ pouvons nous départir,  
 “ & des actes de bien-  
 “ faisance qui suivant  
 “ notre intention, doivent  
 “ en être l'effet. C'est  
 “ avec une intention  
 “ aussi pure, & aus-  
 “ si désintéressée que  
 “ nous avons proposé

---

“ sonal friendships, of which we cannot be divested ; and  
 “ those acts of beneficence which it is our intention should  
 “ flow from them. With views equally pure and disinterested,  
 “ we proposed to use our collective influence in support of

OBSERVATIONS. I

LETTRE CIRCULAIRE.

“ de faire usage de  
 “ toute notre influence  
 “ collective pour dé-  
 “ fendre le Gouverne-  
 “ ment <sup>(n)</sup>,

(<sup>n</sup>) UNE INFLUENCE COLLECTIVE dans la République autre que celle de la République! Qu'entendez-vous par Gouvernement? Sont-ce, comme on le doit croire, les magistrats nommés par le peuple? Il n'y a aucune raison d'entreprendre leur défense; le peuple les défendra tant qu'ils le serviront bien. S'ils ne le servent pas bien, ils ne doivent pas être défendus; & dans aucun cas ils ne doivent l'être que par lui. Est-ce le corps de la So-

---

“ that Government, and confirmation of that union, the esta-  
 “ blishment of which has engaged so considerable a part of

ciété  
 défe  
 pas  
 Eh  
 doit  
 la si  
 sépa  
 de  
 nous  
 à fa  
 som  
 —F  
 A  
 dont  
 mères  
 ne v  
 d'Ar  
 pas  
 parc  
 d'ét  
 le  
 repr  
 & d  
 vôt

“ or  
 “ th

## OBSERVATIONS.

ciété que vous voulez défendre? Alors ce n'est pas leur gouvernement. Eh! quelle force est, ou doit être, supérieure à la sienne? & comment séparez-vous la vôtre de la sienne?—Mais nous sommes propres à sa défense, car nous sommes des guerriers.

—Fort bien, Messieurs, A *STANDING ARMY*, dont celle, qui fut votre mère-patrie elle-même, ne veut pas. L'armée d'Angleterre ne peut pas être *Standing Army*, parce qu'elle a besoin d'être renouvelée par le consentement des représentans du peuple & de son argent. La vôtre trouve le moyen

## LETTRE CIRCULAIRE.

à se défendre, à se défendre, à se défendre.

---

“ our lives; but learning from a variety of information,  
 “ that this is deemed an officious and improper interference,

OBSERVATIONS. LETTRE CIRCULAIRE.  
de se recruter & de se  
perpétuer sans argent.

“ Et confirmer cette union  
“ à l'établissement de la-  
“ quelle nous avons em-  
“ ployé une partie si con-  
“ sidérable de notre vie ;  
“ mais ayant appris  
“ de plusieurs parts ,  
“ que l'on estimoit nos  
“ offres de services par  
“ trop officieuses & même  
“ déplacées, Et que si  
“ l'on ne nous a pas di-  
“ rectement accusés d'a-  
“ voir des desseins dan-  
“ gereux, du moins nous  
“ a-t-on reproché d'a-  
“ voir trop entrepris en  
“ nous arrogéant le droit  
“ de défendre les libertés  
“ de notre patrie; dans  
“ ces circonstances  
“ nous ne pouvions  
“ pas penser à nous  
“ opposer à l'opinion  
“ générale de nos Con-

“ and that if we are not charged with having sinister designs,  
“ yet we are accused of arrogating too much, and assuming

(  
pas  
chose  
vous  
Dans  
on n  
çoit  
pens  
tout  
fond  
pens  
que l  
vaife  
mais  
exéc  
pouv  
fond  
ser à  
rale  
toye  
quoi  
indie  
“ the  
“ cui  
“ con



## OBSERVATIONS.

## LETTRE CIRCULAIRE.

“ *citoyens, quelques*  
 “ *fondés que nous y*  
 “ *fussions* (°) ;

(°) Vous ne *pouviez* pas *penser* à faire une chose à laquelle vous VOUS CROYEZ FONDÉS ! Dans les Républiques on n'accorde, ni ne reçoit de grace: on doit penser, dire & faire, tout ce que l'on est fondé à faire, dire ou penser. On peut y dire que les loix sont mauvaises; on ne peut jamais s'y opposer à leur exécution. Vous ne *pouviez* donc pas être *fondés* à vous opposer à l'opinion générale de vos Concitoyens, réduite en loi, quoique vous pussiez indiquer les change-

---

“ the guardianship of the liberties of our country : thus cir-  
 “ cumstanced we could not think of opposing ourselves to the  
 “ concurring opinion of our fellow-citizens, however founded,

**OBSERVATIONS. I LETTRE CIRCULAIRE.**  
 mens que vous auriez  
 cru nécessaires à ces  
 loix. Si vous osez croire  
 que vous fussiez *fondés*  
 à rien de plus, vous  
 avouez que vous ima-  
 ginez être élevés au-  
 dessus des loix par  
 la force militaire dont  
 vous avez été revêtus ;  
 & par conséquent être  
 devenus les souverains  
 de votre patrie ; mais  
 cela, vous ne *pouvez*  
*pas penser à le dire*,  
 parce qu'en votre confi-  
 science vous ne croyez  
 pas encore y être *fondés*.

“ ni causer des désagré-  
 “ mens à ceux dont il  
 “ étoit de notre intérêt  
 “ & de notre devoir de  
 “ promouvoir le bon-  
 “ heur.  
 “ Passons actuelle-

“ or of giving anxiety to those whose happiness it is our  
 “ interest and duty to promote.  
 “ We come next to speak of the charitable part of our in-  
 “ stitution, which we esteem the basis of it. By placing

## OBSERVATIONS.

## LETTRE CIRCULAIRE.

" ment au point de vue  
 " charitable qui fait la  
 " base de notre institu-  
 " tion. En déposant  
 " vos fonds entre les  
 " mains de la Législa-  
 " ture de notre Etat,  
 " pour qu'elle veille  
 " à leur juste emploi,  
 " vous prouverez l'in-  
 " tégrité de vos ac-  
 " tions & la rectitude  
 " de vos principes (\*).

(\*) On ne PROUVE  
 rien avec de l'argent,  
 mais on affoiblit des  
 résistances. Plaise aux  
 ciel que cela ne soit  
 pas encore dans une  
 république aussi nou-  
 velle !

" your fund in the hands of the Legislature of your State, and  
 " letting them see the application is to the best purposes,  
 " you will demonstrate the integrity of your actions, as well  
 " as the rectitude of your principles. And having convinced

## OBSERVATIONS.

## LETTRE CIRCULAIRE.

" Convaincus en  
 " conséquence de l'inno-  
 " cence & de la généro-  
 " sité de vos intentions,  
 " nous ne doutons pas  
 " qu'elle ne protège un  
 " dessein qu'elle ne sau-  
 " roit qu'approuver, &  
 " qu'elle ne nourisse &  
 " n'encourage les bonnes  
 " dispositions où vous  
 " êtes d'adopter les  
 " moyens les plus effi-  
 " caces & les plus surs  
 " pour secourir les mal-  
 " heureux. A cet effet,  
 " il y a lieu d'espérer

---

" them your intentions are only of a friendly and benevolent  
 " nature, we are induced to believe they will patronise  
 " a design which they cannot but approve, that they will  
 " foster the good dispositions, and encourage the beneficent  
 " acts of those who are disposed to make use of the most ef-  
 " fectual and most unexceptionable mode of relieving the dis-  
 " tressed: for this purpose it is to be hoped that charters  
 " may be obtained in consequence of the applications which  
 " are directed to be made. It is also judged most proper

OBSERVATIONS.

LETTRE CIRCULAIRE.

“ que l'on obtiendra  
 “ des Chartes (\*),

(\*) Encore une fois, il ne peut y avoir qu'une CHARTRE dans un pays bien gouverné ; la constitution. Voulez-vous des corporations ? On en fait en Europe, mais c'est par des vues fiscales ; aussi proposez-vous de l'argent au Gouvernement.

“ en conséquence des  
 “ demandes qu'on en  
 “ doit faire. Il paroît  
 “ aussi très à-propos  
 “ que l'on se règle  
 “ d'après ces char-  
 “ tes (\*).

(\*) IL PAROÎT TRÈS  
 A-PROPOS ! . . . . .  
 L'obéissance à la loi

---

“ most proper that the admission of members should be sub-  
 “ mitted to the regulation of such charters, because, by thus

OBSERVATIONS.

ne fera donc désormais  
pour des Républicains  
qu'un acte de défé-  
rence !

LÉTTRE CIRCULAIRE.

“ pour l'admission des  
“ membres, puis au en à-  
“ gissant ainsi, confor-  
“ mément aux sentimens  
“ du Gouvernement, non  
“ seulement nous lui  
“ donnerons une nou-  
“ velle preuve de  
“ notre confiance en  
“ lui (\*),

(\*) Qu'est-ce que  
votre CONFIANCE  
dans le Gouvernement?  
Comme particulier cha-  
cun de vous a droit  
de contribuer de sa  
voix à le reprimer,  
s'il se comporte mal.  
Comme Association,

---

“ acting in conformity to the sentiments of Government,  
“ we not only give another instance of our reliance upon it ;  
“ but

vo  
bé  
yo  
vo  
ter  
me  
ref  
aux  
cel

TIO  
tou  
pui  
très  
de  
PER  
que  
IN  
“ b  
“ n

## OBSERVATIONS.

vous ne lui devez qu'obéissance; & à ce titre vous n'auriez pas dû vous former sans son intervention. Mais comment pourriez-vous refuser votre confiance aux dépositaires de celle de la Patrie?

## LETTRE CIRCULAIRE.

“ mais  
 “ encore de notre dis-  
 “ position à ôter tout  
 “ motif de mécon-  
 “ tentement concer-  
 “ nant notre Socié-  
 “ té (').

(') VOTRE DISPOSITION! . . . Vous traitez toujours de couronne à puissance, comme l'a très bien prévu la cour de Pensylvanie; IMPERIUM, & par conséquent IMPERATOR IN IMPERIO.

---

“ but of our disposition to remove every source of uneasiness respecting our Society.

M

## OBSERVATIONS.

## LETTRE CIRCULAIRE.

“ Vous  
 “ aurez sans doute re-  
 “ marqué, Messieurs, que  
 “ les seuls objets, dont  
 “ nous desirons con-  
 “ server le souve-  
 “ nir (<sup>u</sup>),

(<sup>u</sup>) Distinguons les  
*souvenirs* qui vous sont  
 justement précieux, &  
 que rien ne peut faire  
 perdre ni à vous, ni à  
 l'univers, des établisse-  
 mens inutiles & dan-  
 gereux qui rendroient  
 ces souvenirs moins  
 honorables pour vous.

“ sont d'une nature qui  
 “ ne peut déplaire à nos  
 “ Concitoyens, ni faire  
 “ tort à la postérité :

---

“ We trust it has not escaped your attention, Gentlemen,  
 “ that the only objects of which we are desirous to preserve  
 “ the remembrance, are of such a nature as cannot be dis-  
 “ pleasing to our countrymen, or unprofitable to posterity :



## OBSERVATIONS.

## LETTRE CIRCULAIRE.

“ nous avons en consé-  
 “ quence conservé les  
 “ devises qui recon-  
 “ noissent la manière  
 “ dont nous devons  
 “ rentrer dans l'état  
 “ de Citoyens, non  
 “ comme des marques  
 “ d'une distinction  
 “ orgueilleuse, mais  
 “ comme des gages de  
 “ notre amitié, &  
 “ comme des emblèmes  
 “ dont la présence  
 “ nous empêchera de  
 “ nous éloigner du  
 “ sentier de la ver-  
 “ tu (\*).

(\*) Des rubans flat-  
 tent une vanité pué-  
 rile, ou sont un signe de

---

“ we have retained accordingly those devices which recog-  
 “ nize the manner of returning to our citizenship; not as  
 “ ostentations marks of discrimination, but as pledges of our  
 “ friendship, and emblems whose appearance will never per-  
 “ mit us to deviate from the paths of virtue: and we pre-

## OBSERVATIONS.

## LETTRE CIRCULAIRE.

ralliement : des rubans ont été plus souvent le signe de la complicité, que l'emblème d'une union vertueuse : des rubans enchaînent mal à la VERTU, & n'attachent guères à la patrie.

“ Il est même à-  
 “ propos de rappeler  
 “ ici que ces décora-  
 “ rations sont estimées  
 “ comme des gages  
 “ précieux d'amitié,  
 “ & qu'ils sont révé-  
 “ rés par ceux de nos  
 “ alliés qui les ont  
 “ mérités de notre  
 “ part, en contribuant

---

“ sume, in this place, it may not be inexpedient to inform  
 “ you, that these are considered as the most endearing tokens  
 “ of friendship, and held in the highest estimation by such  
 “ of our allies as have become entitled to them, by having  
 “ contributed their personal services to the establishment of

“ ou  
 “ th  
 “ th  
 “ p  
 “ vi  
 “ c

## OBSERVATIONS

## LETTRE CIRCULAIRE.

“ *par des services*  
 “ *personnels à l'éta-*  
 “ *blissement de notre*  
 “ *indépendance ; que*  
 “ *ces personnes distin-*  
 “ *guées, & du pre-*  
 “ *mier rang, soit par*  
 “ *leur naissance ou*  
 “ *leur réputation, ont*  
 “ *eu l'agrément de*  
 “ *leur Souverain pour*  
 “ *s'en décorer ; &*  
 “ *qu'enfin ce Mo-*  
 “ *narque illustre re-*  
 “ *garde cette union*  
 “ *fraternelle, comme*  
 “ *un nouveau lien*  
 “ *propre à resserrer*

---

“ our independence ; that these gentlemen, who are among  
 “ the first in rank and reputation, have been permitted by  
 “ their Sovereign to hold this grateful memorial of our reci-  
 “ procal affections ; and that this fraternal intercourse is  
 “ viewed by that illustrious Monarch, and other distinguished  
 “ characters, as no small additional cement to that har-

## OBSERVATIONS.

## LETTRE CIRCULAIRE.

“ de plus en plus  
 “ l’harmonie, & la  
 “ réciprocité de bons  
 “ offices, qui règnent  
 “ déjà si heureuse-  
 “ ment entre les deux  
 “ nations (7).

(7) Les Républicains  
 peuvent respecter les  
 Rois ; ils peuvent être  
 pénétrés pour eux de  
 reconnoissance ; mais ils  
 ne doivent jamais imi-  
 ter ce qui se passe dans  
 leurs Etats, ni faire de  
 l’opinion de leur cour  
 un motif de conduite.  
 Celle qui fut votre  
 mère-patrie frémit au  
 seul nom d’INFLUENCE  
 SECRETE. Sa fille souf-  
 frira-t-elle qu’on ap-  
 pelle publiquement

---

“ mony, and reciprocation of good offices, which so happily  
 “ prevail between the two nations.

## OBSERVATIONS.

dans son sein une IN-  
FLUENCE ÉTRANGÈRE ?

## LETTRE CIRCULAIRE.

“ *Après avoir*  
“ *ainsi réformé tout*  
“ *ce que l'on a cri-*  
“ *tiqué dans notre in-*  
“ *stitution originaire,*  
“ *sans rien diminuer*  
“ *cependant de la*  
“ *considération que*  
“ *nous nous flattons*  
“ *de conserver dans*  
“ *l'esprit du siècle*  
“ *présent, & des gé-*  
“ *nérationns à ve-*  
“ *nir* <sup>(2)</sup> ;

(2) Rien n'est plus  
assuré dans le siècle

---

“ Having now relinquished whatever has been found ob-  
“ jectionable in our original institution; having by the de-  
“ ference thus paid to the prevailing sentiments of the com-  
“ munity, neither, as we conceive, lessened the dignity nor  
“ diminished the consistency of character, which it is our  
“ ambition to support in the eyes of the present, as well as  
“ of future generations; having thus removed every pos-

## OBSERVATIONS.

## LETTRE CIRCULAIRE.

présent, & chez les générations à venir, que la considération & le respect qu'ont mérité Washington & les guerriers Américains. Rien n'y pourroit porter atteinte que l'institution de leur confririe militaire; mais il est à croire qu'elle n'aura pas de durée.

“ *Après*  
 “ *avoir déferé à la plu-*  
 “ *ralité des opinions de*  
 “ *nos Concitoyens; après*  
 “ *avoir répondu à toutes*  
 “ *les objections que l'on*  
 “ *pourroit faire rela-*  
 “ *tivement à notre*  
 “ *union sociale, & à*  
 “ *sa perpétuité, nos ami-*  
 “ *tés mutuelles devant*

---

“ *sible objection to our remaining connected as a society,*  
 “ *and cherishing our mutual friendships to the close of life;*

(  
 d'êt  
 avan  
 BLE

“ an  
 “ la  
 “ fou  
 “ re  
 “ la  
 “ an

## OBSERVATIONS.

## LETTRE CIRCULAIRE.

“ durer jusqu'à notre  
 “ dernier soupir; après  
 “ avoir établi sur un  
 “ fondement aussi per-  
 “ manent & aussi so-  
 “ lide qu'il puisse l'être,  
 “ l'article primitif de  
 “ notre association, qui  
 “ regarde les malheu-  
 “ reux; il ne nous reste  
 “ plus qu'à consolider  
 “ l'édifice de notre ins-  
 “ titution sur ces deux  
 “ bases originaires, l'A-  
 “ mitié & la Cha-  
 “ rité (\*);

(\*) CITOYENS avant  
 d'être AMIS: JUSTES  
 avant d'être CHARITA-  
 BLES.

“ Et à invoquer  
 “ votre libéralité, votre

---

“ and having, as we flatter ourselves, retained in its utmost  
 “ latitude, and placed upon a more certain and permanent  
 “ foundation, that primary article of our association which  
 “ respects the unfortunate; on these two great original pil-  
 “ lars, FRIENDSHIP and CHARITY, we rest our institution;  
 “ and we appeal to your liberality, patriotism, and magna-

## OBSERVATIONS.

## LETTRE CIRCULAIRE.

“ patriotisme & votre  
 “ générosité, ainsi que  
 “ votre conduite passée  
 “ dans toutes les occa-  
 “ sions qui se sont pré-  
 “ sentées, & la pureté  
 “ de vos intentions dans  
 “ la conjoncture présente,  
 “ pour la ratification  
 “ de nos résolutions. Nous  
 “ attendons égale-  
 “ ment de la jus-  
 “ tice & de l'inté-  
 “ grité du public que  
 “ les réformes & les  
 “ modifications que  
 “ nous venons de faire  
 “ à notre institution,  
 “ paroîtront très-  
 “ satisfaisantes (\*),

(\*) Comment le pub-  
 lic sera-t-il SATISFAIT

“ nimity; to your conduct on every other occasion, as well  
 “ as to the purity of your intentions on the present, for  
 “ the ratification of our proceedings. At the same time we  
 “ are happy in expressing a full confidence in the candour,  
 “ justice and integrity of the public, that the institution as  
 “ now altered and amended will be perfectly satisfactory,



## OBSERVATIONS.

quand vous prétendez  
vous distinguer de lui?

vous le distinguez de lui  
vous le distinguez de lui  
vous le distinguez de lui  
vous le distinguez de lui  
vous le distinguez de lui  
vous le distinguez de lui

(<sup>c</sup>) Vous menacez de  
retirer votre *bienveil-*  
*lance* à la Puissance Lé-  
gislativè si elle ne  
passe pas en votre fa-  
veur des actes déroga-  
toires au premier pacte  
de la Constitution!

vous le distinguez de lui  
vous le distinguez de lui  
vous le distinguez de lui  
vous le distinguez de lui  
vous le distinguez de lui  
vous le distinguez de lui

## LETTRE CIRCULAIRE,

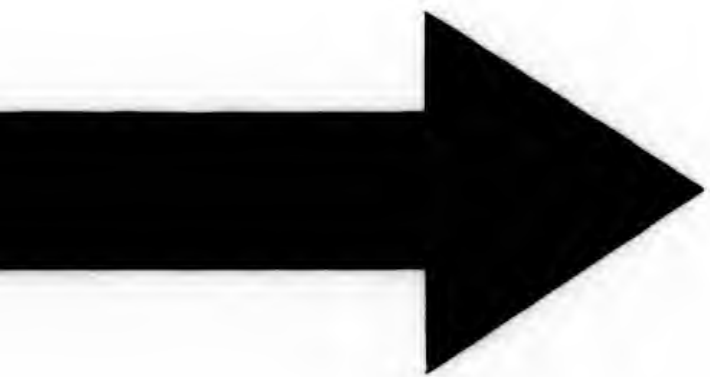
“ Et que la Puif-  
“ sance Législative  
“ passera bientôt des  
“ actes qui mettront  
“ le sceau à votre  
“ Bienveillance (<sup>c</sup>).

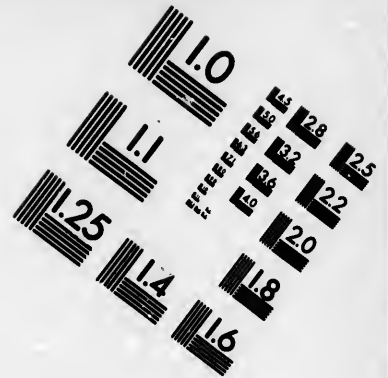
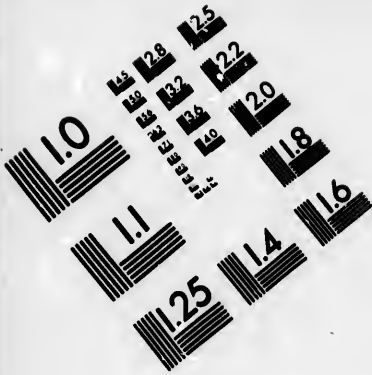
“ Qu'il nous  
“ soit encore permis d'a-  
“ jouter que la culture  
“ de l'amitié & de la cha-  
“ rité, que nous profes-  
“ sons, sera à ce que nous

and that acts of legislative authority will soon be passed to  
“ give efficacy to your benevolence.

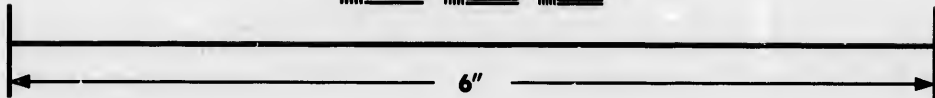
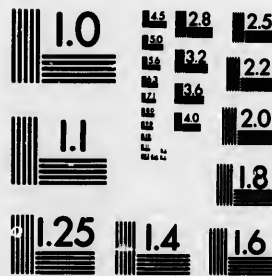
“ Before we conclude this address, permit us to add, that  
“ the cultivation of that amity we profess, and the extension  
“ of this charity, we flatter ourselves, will be objects of







**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14590  
(716) 872-4503

18  
20  
22  
25

01  
01

## OBSERVATIONS.

## LETRE CIRCULAIRE.

" espérons un objet assez  
 " important pour pré-  
 " venir toute négligence  
 " ou relâchement dans  
 " leur exécution. Con-  
 " suler & secourir  
 " ceux de nos infor-  
 " tunés compagnons  
 " qui ont vu luire  
 " pour eux des jours  
 " plus heureux, & qui  
 " ont mérité un meil-  
 " leur sort; sécher  
 " les larmes des  
 " veuves malheureu-  
 " ses, qui, sans notre  
 " charitable institu-  
 " tion, se seroient vues  
 " réduites, avec leurs

" sufficient importance to prevent a relaxation in the profe-  
 " cution of them.—To diffuse comfort and support to any of  
 " our unfortunate companions who have seen better days, and  
 " merited a milder fate; to wipe the tear from the eye of  
 " the widow, who must have been consigned, with her

## OBSERVATIONS.

## LETTRE CIRCULAIRE.

“ *enfans, aux bor-*  
 “ *réurs de l'indigence*  
 “ *& du malheur;*  
 “ *soutenir les orphe-*  
 “ *lins des deux sexes;*  
 “ *soustraire d'inno-*  
 “ *centes filles au*  
 “ *vice<sup>(\*)</sup>;*

(\*) O douleur ! déjà  
 les plus vertueux des  
 Américains sont assez  
 corrompus pour que  
 chez eux les filles in-  
 digentes soient expo-  
 sées au VICE, & ils l'a-  
 vouent ! La beauté &  
 la vertu ne font donc  
 plus à leurs yeux des  
 titres suffisans pour dé-  
 terminer une union lé-  
 gitime ! Il leur faut des  
 dots ! L'ambition & la

---

“ *helpless infants, to indigence and wretchedness, but for*  
 “ *this charitable institution—to succour the fatherless—to*  
 “ *rescue the female orphan from destruction—to enable*

**OBSERVATIONS. LETTRE CIRCULAIRE:**  
 cupidité. influent sur  
 leurs mariages! L'a-  
 mour honnête com-  
 mence à fuir de leurs  
 climats! . . . Il n'y  
 a plus de nouveau-  
 monde!

“ encourager  
 “ les fils à suivre les  
 “ traces d'un père  
 “ vertueux : telles  
 “ sont les œuvres con-  
 “ solantes que nous  
 “ nous proposons de  
 “ faire (°)

(°) L'Evangile dit: que  
 votre main gauche ne sa-  
 che pas le bien que fait la  
 main droite. Les Cin-  
 cinnati disent: RE-  
 GARDEZ NOTRE RU-  
 BAN BLEU; NOUS FAI-  
 SONS DU BIEN 'A TOUT  
 LE MONDE. Mais la

---

“ the son to emulate the virtues of his father, will be no  
 “ unpleasing task : it will communicate happiness to others,



## OBSERVATIONS.

République voit l'Ai-  
gle, qui n'a jamais été  
un oiseau bienfaisant.

## LETTRE CIRCULAIRE.

“ Le bonheur des  
“ malheureux que nous  
“ aurons secourus sera  
“ le nôtre ; & cette idée  
“ charmera nos douleurs  
“ & nos derniers mo-  
“ mens. Poursuivons donc  
“ avec chaleur ce que  
“ nous avons projeté  
“ avec cordialité, que le  
“ ciel & notre consci-  
“ ence ratifient notre  
“ conduite ; faisons par  
“ nos actions le meilleur  
“ commentaire de nos  
“ idées ; & laissons pour  
“ précepte à la postérité,  
“ que LA GLOIRE DES

---

“ while it increases our own ; it will cheer our solitary re-  
“ flections, and soothe our latest moments.—Let us then  
“ prosecute with ardour what we have instituted in sincere-  
“ rity ; let Heaven and our own consciences approve our  
“ conduct ; let our actions be the best comment on our  
“ words ; and let us leave a lesson to posterity, that the

**OBSERVATIONS.**

*Lettre Circulaire.*

“ GUERRIERS NE SAU-  
 “ ROIT ÊTRE COM-  
 “ PLETE QUE LORS-  
 “ QU’ILS SAVENT REM-  
 “ PLIR LES DEVOIRS  
 “ DE CITOYENS.(\*)

*(Signé par ordre)*

G. WASHINGTON,  
*Président.*

*(\*) La gloire des Guerriers ne sauroit être complète que lorsqu’ils savent AVANT TOUT remplir les de-voirs de Citoyens ! . . . . Ici l’on retrouve Washington, & le langage qui convient à ce noble & sage bienfaiteur du monde. Après avoir parlé pour ses frères d’armes, il est revenu au sentiment naturel dont il est pénétré pour leurs aînés ses frères de Patrie.*

LA GLOIRE DES GUERRIERS NE SAUROIT ÊTRE  
 COMPLETE QUE LORSQU’ILS SAVENT AVANT  
 TOUT REMPLIR LES DEVOIRS DE CITOYENS.

---

“ glory of soldiers cannot be completed, without acting  
 “ well the part of citizen.

Signed by order,

G. WASHINGTON, PRESIDENT.

Qu’  
 qu’il s  
 avoir p  
 qui po  
 ses att  
 digne  
 récom  
 triotes  
 brillan  
 se fait  
 ble des  
 verain  
 sa rais  
 WASH

Qu'il passe à la postérité, ce beau précepte ! qu'il soit l'Arrêt de tout guerrier qui croiroit avoir pu se lier à une autre Société que sa Patrie ! qui pourroit imaginer quelque opposition entre ses attachemens & ses devoirs ! Si quelqu'un fût digne d'apprendre au monde que la plus belle récompense est dans l'estime de ses compatriotes, méritée, & non commandée ; que la plus brillante des décorations est dans la vertu, qui se fait remarquer d'elle-même ; que la plus noble des chartes est celle de membre d'une souveraineté qu'on a eu le bonheur d'éclairer par sa raison, & de fonder par sa vaillance ; c'étoit WASHINGTON.





**L E T T R E**

**DE M. TURGOT,**

**MINISTRE D'ETAT EN FRANCE,**

**A M. LE DOCTEUR PRICE.\***

---

\* Annoncée page 96 (en note) de l'ouvrage précédent.



LE  
Ec

**M.**  
votre p  
tions fu  
double  
dont je  
j'avois l  
multipl  
pour la  
vous av  
adresse

• Ceci  
don de M  
*Liberté ci*  
Price (p.  
Monsieur  
des causes  
bien préci  
sous qu'il

**LETTRE de M. TURGOT,**

**MINISTRE D'ETAT EN FRANCE,**

**Ecrité à M. le Docteur PRICE,**

*De Paris, le 22 Mars, 1778.*

**M. FRANKLIN** m'a remis, Monsieur, de votre part, la nouvelle édition de vos Observations sur la Liberté Civile, &c. Je vous dois un double remerciement; 1°. de votre ouvrage, dont je connois depuis long-tems le prix, & que j'avois lu avec avidité, malgré les occupations multipliées dont j'étois assailli, lorsqu'il a paru pour la première fois; 2°. de l'honnêteté que vous avez eue de retrancher l'imputation de *mal adresse* que vous aviez mêlée au bien que vous

---

\* Ceci se rapporte à quelques détails relatifs à l'administration de M. Turgot, qui se trouvent dans le second traité sur la Liberté civile, & sur la Guerre d'Amérique de M. le Docteur Price (p. 150, &c.). Dans la première Edition de ce traité, Monsieur Price avoit compté le *désaut d'adresse* au nombre des causes du renvoi de M. Turgot. Celui-ci, dans une lettre bien précieuse, informa le vertueux Anglois des véritables raisons qui lui avoient fait perdre sa place. Telle fut l'origine d'une

disiez d'ailleurs de moi dans vos observations additionnelles. J'aurois pu la mériter, si vous n'aviez eu en vue d'autre mal-adresse que celle de n'avoir pas su démêler les ressorts d'intrigues que faisoient jouer contre moi des gens beaucoup plus *adroits* en ce genre que je ne le suis, que je ne le serai jamais, & que je ne veux l'être. Mais il m'a paru que vous m'imputiez la mal-adresse d'avoir choqué grossièrement l'opinion générale de ma nation ; & à cet égard je crois que vous n'aviez rendu justice ni à moi ni à ma nation, où il y a beaucoup plus de lumières qu'on ne le croit généralement chez vous, & où peut-être il est plus aisé que chez vous même de ramener

---

correspondance qui a duré jusqu'à la mort de M. Turgot, & dont la lettre que le Lecteur a sous les yeux fait partie.

Que les honnêtes gens, que les hommes éclairés de tous les pays du monde, pleurent l'ami de l'humanité, le philosophe, l'homme grand par ses vastes connoissances, très-grand par son génie, plus grand par ses vertus, qui avoit approché les Rois, habité les cours, traité avec les hommes, & conservé de tels principes, de tels sentimens, de telles opinions ; & auquel on n'a pas permis de restaurer un Royaume dont les fautes ou la sagesse importent également à l'humanité ! — Je ne connois parmi ceux qui ont gouverné les hommes que Marc-Aurèle digne d'avoir laissé un tel écrit — Marc-Aurèle fit le bonheur du monde, dont il fut, dont il est adoré ; & Turgot n'a pas pu rester deux ans Ministre en France ! & la génération présente, la génération honorée de ses travaux, de ses bienfaits, compte encore un très-grand nombre de ses détracteurs & de ses ennemis !



le put lic à des idées raisonnables. J'en juge par l'infatuation de votre nation sur ce projet absurde de subjuguier l'Amérique, qui a duré jusqu'à ce que l'aventure de Burgoyne ait commencé à lui dessiller les yeux. J'en juge par le système de monopole & d'exclusion qui règne chez tous vos Ecrivains politiques sur le commerce (j'excepte Mr. Adam Smith & le Doyen Tucker); système qui est le véritable principe de votre séparation avec vos colonies. J'en juge par tous vos écrits polémiques sur les questions qui vous agitent depuis une vingtaine d'années, & dans lesquelles, avant que le vôtre eut paru, je ne me rappelle presque pas d'en avoir lu un où le vrai point de la question ait été saisi. Je n'ai pas conçu comment une nation, qui a cultivé avec tant de succès toutes les branches des sciences naturelles, a pu rester si fort au-dessous d'elle même, dans la science la plus intéressante de toutes, celle du bonheur public; dans une science où la Liberté de la Presse, dont elle seule jouit, auroit dû lui donner sur toutes les autres nations de l'Europe un avantage prodigieux. Est-ce l'orgueil national qui vous a empêché de mettre à profit cet avantage? Est-ce parce que vous étiez un peu moins mal que les autres, que vous avez tourné toutes vos spéculations à vous persuader que vous étiez bien? Est-ce l'esprit de parti, & l'envie de se faire un appui des opinions populaires qui a retardé vos progrès

en portant vos politiques à traiter de *vaine métaphysique*\* toutes les spéculations qui tendent à établir des principes fixes sur les droits & les vrais intérêts des individus & des nations ? Comment se fait-il que vous soyez presque le premier parmi vos Ecrivains qui ayez donné des notions justes de la liberté, & qui ayez fait sentir la fausseté de cette notion rebattue par presque tous les Ecrivains les plus républicains, que la liberté consiste à n'être soumis qu'aux loix, comme si un homme opprimé par une loi injuste étoit libre. Cela ne seroit pas même vrai, quand on supposeroit que toutes les loix sont l'ouvrage de la nation assemblée; car enfin l'individu a aussi des droits que la nation ne peut lui ôter que par la violence, & par un usage illégitime de la force générale. Quoique vous ayez eu égard à cette vérité, & que vous vous en soyez expliqué, peut-être méritoit-elle que vous la développassiez avec plus d'étendue, vu le peu d'attention qu'y ont donné même les plus zélés partisans de la liberté.

C'est encore une chose étrange, que ce ne fût pas en Angleterre une vérité triviale de dire qu'une nation ne peut jamais avoir droit de gouverner une autre nation, & qu'un pareil gou-

---

\* Voyez la lettre de Mr. Burke au Shérif de Bristol.

verno  
la fo  
dage  
peup  
plus  
faite  
fin u  
il a  
publ  
n'a j  
mém  
hont

L  
un te  
quel  
dité  
rapp  
retou  
nou  
ner a  
l'hor  
men  
que  
t-il  
l'affe  
veni  
tion  
truis

vernement ne peut avoir d'autre fondement que la force, qui est aussi le fondement du brigandage & de la tyrannie; que la tyrannie d'un peuple est de toutes les tyrannies connues la plus cruelle & la plus intolérable, celle qui laisse le moins de ressource à l'opprimé : car enfin un despote est arrêté par son propre intérêt; il a le frein du remord, ou celui de l'opinion publique : mais une multitude ne calcule rien, n'a jamais de remords, & se décerne à elle-même la gloire lorsqu'elle mérite le plus de honte.

Les évènements sont pour la nation Angloise un terrible commentaire de votre livre. Depuis quelques mois ils se précipitent avec une rapidité très-accélérée. Le dénouement est arrivé par rapport à l'Amérique. La voilà indépendante sans retour : sera-t-elle libre & heureuse ? Ce peuple nouveau, situé si avantageusement pour donner au monde l'exemple d'une constitution où l'homme jouisse de tous ses droits, exerce librement toutes ses facultés, & ne soit gouverné que par la nature, la raison & la justice, saura-t-il former une pareille constitution ? saura-t-il l'affermir sur des fondemens éternels, prévenir toutes les causes de division & de corruption qui peuvent la miner peu à peu, & la détruire ?

Je ne suis point content, je l'avoue, des constitutions qui ont été rédigées jusqu'à présent par les différens Etats Américains. Vous reprochez, avec raison, à celle de la Pensylvanie le serment religieux exigé pour avoir entrée dans le corps de Représentans. C'est bien pis dans les autres ; il y en a une, je crois que c'est celle des Jersey, qui exige qu'on croie à la divinité de Jésus Christ\*. Je vois dans le plus grand nombre l'imitation sans objet des usages de l'Angleterre. Au lieu de ramener toutes les autorités à une seule, (celle de la nation,) l'on établit des corps différens ; un corps de Représentans, un Conseil, un Gouverneur ; parce que l'Angleterre a une Chambre des Communes, une Chambre Haute & un Roi. On s'occupe à balancer ces différens pouvoirs ; comme si cet équilibre de forces qu'on a pu croire nécessaire pour balancer l'énorme prépondérance de la Royauté, pouvoit être de quelque usage dans des Républiques fondées sur l'égalité de tous les Citoyens ; & comme si tout ce qui établit différens corps n'étoit pas une source de divisions.

---

\* C'est la constitution de Delaware qui impose la nécessité de ce serment. Celle de Jersey, plus impartiale, interdit toute préférence de secte à secte, & accorde des droits & des privilèges égaux à tous les Protestans—*Voyez à cet égard ci-après l'ouvrage de M. le Docteur Price, & les notes que je me suis permis d'y joindre.*

En  
on  
rien  
la b  
clu  
& i  
toy  
la  
prio  
res  
fem  
Le  
en  
en  
on  
Lo  
qu  
con  
vic  
cié  
fal  
ou  
lér  
G  
est  
fer  
y  
qu

En voulant prévenir des dangers chimériques, on en fait naître de réels. On veut n'avoir rien à craindre du Clergé : on le réunit sous la barrière d'une proscription commune. En l'excluant du droit d'éligibilité, on en fait un corps, & un corps étranger à l'Etat. Pourquoi un Citoyen, qui a le même intérêt que les autres à la défense commune de sa liberté & de ses propriétés, est-il exclu d'y contribuer de ses lumières, & de ses vertus, parce qu'il est d'une profession qui exige des lumières & des vertus ? Le Clergé n'est dangereux que quand il existe en corps dans l'Etat, que quand il croit avoir en corps des droits & des intérêts, que quand on a imaginé d'avoir une religion établie par la Loi, comme si les hommes pouvoient avoir quelque droit, ou quelque intérêt à régler la conscience les uns des autres ; comme si l'individu pouvoit sacrifier aux avantages de la Société civile les opinions auxquelles il croit son salut éternel attaché ; comme si l'on se fauvoit ou se damnoit en commun. Là où la vraie tolérance, c'est-à-dire l'incompétence absolue du Gouvernement sur la conscience des individus est établie, l'ecclésiastique au milieu de l'Assemblée nationale n'est qu'un Citoyen, lorsqu'il y est admis ; il redevient ecclésiastique lorsqu'on l'en exclut.

Je ne vois pas qu'on se soit assez occupé de réduire au plus petit nombre possible les genres d'affaires dont le gouvernement de chaque Etat sera chargé ; ni à séparer les objets de législation de ceux d'administration générale, & de ceux d'administration particulière & locale ; à constituer des assemblées locales subsistantes, qui remplissant presque toutes les fonctions de détail du Gouvernement, dispensent les assemblées générales de s'en occuper, & ôtent aux membres de celles-ci tout moyen, & peut-être tout desir d'abuser d'une autorité qui ne peut s'appliquer qu'à des objets généraux, & par-là même étrangers aux petites passions qui agitent les hommes.

Je ne vois pas qu'on ait fait attention à la grande distinction, la seule fondée sur la nature, entre deux classes d'hommes, celle des propriétaires des terres, & celle des non-propriétaires, à leurs intérêts, & par conséquent à leurs droits différens, relativement à la législation, à l'administration de la justice & de la police, à la contribution aux dépenses publiques, & à leur emploi.

Nul principe fixe établi sur l'impôt. On suppose que chaque province peut se taxer à fa

fa  
tax  
tib  
à l'  
C  
con  
tifs  
de  
rea  
de  
cor  
eno  
Eu

L  
elle  
fon  
cor  
gré  
qui  
fer,  
ma  
leu  
lité  
cop  
ci

fantaisie, établir des taxes personnelles, des taxes sur les conformations, sur les importations, c'est-à-dire se donner un intérêt contraire à l'intérêt des autres provinces.

On suppose par-tout le droit de régler le commerce ; on autorise même les corps exécutifs, ou les Gouverneurs à prohiber l'exportation de certaines denrées dans de certaines occurrences ; tant on est loin d'avoir senti que la loi de la liberté entière de tout commerce est un corollaire du droit de propriété ; tant on est encore plongé dans le brouillard des illusions Européennes.

Dans l'union générale des provinces entre elles, je ne vois point une coalition, une fusion de toutes les parties qui n'en fasse qu'un corps UN, & homogène. Ce n'est qu'une aggrégation de parties, toujours trop séparées, & qui conservent toujours une tendance à se diviser, par la diversité de leurs loix, de leurs mœurs, de leurs opinions ; par l'inégalité de leurs forces actuelles ; plus encore par l'inégalité de leurs progrès ultérieurs. Ce n'est qu'une copie de la République Hollandoise ; & celle-ci même n'avoit pas à craindre, comme la Ré-

publique Américaine, les accroissemens possibles de quelques-unes de ses Provinces. Tout cet édifice est appuyé jusqu'à présent sur la base fautive de la très-ancienne & très-vulgaire politique ; sur le préjugé que les nations, les provinces, peuvent avoir des intérêts, en corps de province & de nation, autres que celui qu'ont les individus, d'être libres, & de défendre leurs propriétés contre les brigands & les conquérans ; intérêt prétendu de faire plus de commerce que les autres ; de ne point acheter des marchandises de l'étranger, de forcer l'étranger à consommer leurs productions & les ouvrages de leurs manufactures ; intérêt prétendu d'avoir un territoire plus vaste, d'acquérir telle ou telle province, telle ou telle île, tel ou tel village ; intérêt d'inspirer la crainte aux autres nations ; intérêt de l'emporter sur elles par la gloire des armes, par celle des arts & des sciences.

Quelques-uns de ces préjugés sont fomentés en Europe, parce que la rivalité ancienne des nations, & l'ambition des Princes oblige tous les Etats à se tenir armés pour se défendre contre leurs voisins armés, & à regarder la force militaire comme l'objet principal du Gouvernement.

L  
d'ic  
cran  
elle  
prét  
seul  
cipe  
com  
les p  
Les  
moi  
que  
mais  
la q  
doit  
doit  
de c  
celu  
tel  
dans  
que  
moi  
de s  
plus  
jour  
phy  
Eta



L'Amérique a le bonheur de ne point avoir d'ici à bien long-tems d'ennemi extérieur à craindre, si elle ne se divise elle-même ; ainsi elle peut & doit apprécier à leur juste valeur ces prétendus intérêts, ces sujets de discorde qui seuls sont à redouter pour sa liberté. Avec le principe sacré de la liberté du commerce, regardé comme une suite du droit de la propriété, tous les prétendus intérêts de commerce disparaissent. Les prétendus intérêts de posséder plus ou moins de territoire s'évanouissent par le principe que le territoire n'appartient point aux nations, mais aux individus propriétaires des terres ; que la question de savoir si tel canton, tel village, doit appartenir à telle Province, à tel Etat, ne doit point être décidée par le prétendu intérêt de cette Province ou de cet Etat ; mais par celui qu'ont les habitans de tel canton, ou de tel village, de se rassembler pour leurs affaires dans le lieu où il leur est plus commode d'aller ; que cet intérêt étant mesuré par le plus ou le moins de chemin qu'un homme peut faire loin de son domicile, pour traiter quelques affaires plus importantes, sans trop nuire à ses affaires journalières, devient une mesure naturelle & physique de l'étendue des Jurisdictions & des Etats, & établit entre tous un équilibre d'éten-

due & de forces\*, qui écarte tout danger d'inégalité & toute prétention à la supériorité.

L'intérêt d'être craint est nul quand on ne demande rien à personne, & quand on est dans une position où l'on ne peut être attaqué par des forces considérables avec quelque espérance de succès.

La gloire des armes ne vaut pas le bonheur de vivre en paix. La gloire des arts, des sciences, appartient à quiconque veut s'en saisir; il y a dans ce genre à moissonner pour tout le monde; le champ des découvertes est inépuisable, & tous profitent des découvertes de tous.

J'imagine que les Américains n'en sont pas encore à sentir toutes ces vérités, comme il faut qu'ils les sentent pour assurer le bonheur de leur postérité. Je ne blâme pas leurs chefs. Il a fallu pourvoir aux besoins du moment, par une union telle qu'elle, contre un ennemi présent & redoutable. On n'avoit pas le tems de songer à corriger les vices des constitutions, &

---

\* L'inégalité d'étendue & de force entre les différens Etats me paroît la circonstance la plus défavorable qu'offre la situation des Américains. Voyez ci-après les notes à la suite de l'ouvrage de M. Price.

de  
doi  
des  
& c  
tou  
I  
vain  
Rom  
D  
subf  
dit-  
D  
de C  
que  
fusan  
saire  
taire  
citoy  
• I  
nada  
inévite  
n'est p  
la polit  
de faire  
les spé  
amis d

de la composition des différens Etats ; mais ils doivent craindre de les éterniser, & s'occuper des moyens de réunir les opinions & les intérêts, & de les ramener à des principes uniformes dans toutes leurs provinces.

Ils ont à cet égard de grands obstacles à vaincre. En Canada\*, la constitution du Clergé Romain, & l'existence d'un corps de Noblesse.

Dans la Nouvelle Angleterre, l'esprit encore subsistant du Puritanisme rigide, & toujours, dit-on, un peu intolérant.

Dans la Pensylvanie, un très-grand nombre de Citoyens établissant en principe religieux que la profession des armes est illicite, & se refusant par conséquent aux arrangemens nécessaires pour que le fondement de la force militaire de l'Etat soit la réunion de la qualité de citoyen avec celle d'homme de guerre, & de

---

\* Il paroît que M. Turgot regardoit la réunion du Canada à la République Américaine comme un événement inévitable. Le Canada est encore à l'Angleterre ; mais ce n'est pas le philosophe qui s'est trompé. *S'il étoit donné à la politique de faire d'avance ce qu'elle sera infailliblement forcée de faire plus tard, l'Angleterre ne tenteroit pas sur le Canada les spéculations ruineuses dont elle s'occupe ; & les vrais amis de la prospérité Britannique s'en réjouiroient.*

milicien ; ce qui oblige à faire du métier de la guerre un métier de mercenaires.

Dans les colonies méridionales, une trop grande inégalité des fortunes, & sur-tout le grand nombre d'esclaves noirs, dont l'esclavage est incompatible avec une bonne constitution politique, & qui même en leur rendant la liberté embarrasseront encore en formant deux nations dans le même Etat.

Dans toutes, les préjugés, l'attachement aux formes établies, l'habitude de certaines taxes, la crainte de celles qu'il faudroit y substituer, la vanité des Colonies qui se sont crues les plus puissantes, & un malheureux commencement d'orgueil national. Je crois les Américains forcés à s'aggrandir, non par la guerre, mais par la culture. S'ils laissoient derrière eux les déserts immenses qui s'étendent jusqu'à la mer de l'Ouest,\* il s'y établiroit du mélange de leurs bannis, & des mauvais sujets échappés à la sévérité des loix, avec les sauvages, des peuplades de brigands qui ravageroient l'Amérique, comme les barbares du nord ont ravagé l'Em-

---

\* Par la mer de l'Ouest il faut entendre la partie du nord de l'Océan Pacifique, & non pas une vaste mer intérieure, comme Mr. Turgot semble le croire d'après MM. de l'Isle, Buache, & d'autres Géographes François, qui sur les rapports mal compris des sauvages, avoient imaginé cette mer de l'Ouest. Ce sont les Anglois qui nous ont appris qu'elle n'existoit pas.

pire  
de se  
dans  
niés  
qu'en  
inégali  
lon  
cette  
litaire  
contri  
& les  
crainte  
tent pl  
Ils ont  
la con  
la mili  
meilleu  
affermi  
cela leu

Voula  
intérêts  
dront-ils  
arrêter  
citoyens

Il est  
pour qu  
périté de

pire Romain. Delà un autre danger, la nécessité de se tenir en armes sur la frontière, & d'être dans un état de guerre continuelle. Les colonies voisines de la frontière seroient en conséquence plus aguerries que les autres, & cette inégalité dans la force militaire seroit un aiguillon terrible pour l'ambition. Le remède à cette inégalité seroit d'entretenir une force militaire subsistante, à laquelle toutes les provinces contribueroient en raison de leur population; & les Américains, qui ont encore toutes les craintes que doivent avoir les Anglois, redoutent plus que toute chose une armée permanente. Ils ont tort. Rien n'est plus aisé que de lier la constitution d'une armée permanente avec la milice, de façon que la milice en devienne meilleure, & que la liberté n'en soit que plus affermie. Mais il est mal aisé de calmer sur cela leurs alarmes.

Voilà bien des difficultés; & peut-être les intérêts secrets des particuliers puissans se joindront-ils aux préjugés de la multitude pour arrêter les efforts des vrais sages & des vrais citoyens.

Il est impossible de ne pas faire des vœux, pour que ce peuple parvienne à toute la prospérité dont il est susceptible. Il est l'espérance

du genre humain, il peut en devenir le modèle. Il doit prouver au monde, par le fait, que les hommes peuvent être libres & tranquilles, & peuvent se passer des chaînes de toute espèce que les tyrans & les charlatans de toute robe ont prétendu leur imposer sous le prétexte du bien public. Il doit donner l'exemple de la liberté politique, de la liberté religieuse, de la liberté du commerce & de l'industrie. L'asyle qu'il ouvre à tous les opprimés de toutes les nations doit consoler la terre. La facilité d'en profiter, pour se dérober aux suites d'un mauvais gouvernement, forcera les gouvernemens d'être justes & de s'éclairer; le reste du monde ouvrira peu à peu les yeux sur le néant des illusions dont les politiques se sont bercés. Mais il faut pour cela que l'Amérique s'en garantisse, & qu'elle ne redeviene pas, comme l'ont tant répété vos Ecrivains ministériels, une image de notre Europe, un amas de puissances divisées, se disputant des territoires ou des profits de commerce, & cimentant continuellement l'esclavage des peuples par leur propre sang.

Tous les hommes éclairés, tous les amis de l'humanité, devroient en ce moment réunir leurs lumières, & joindre leurs réflexions, à celles des sages Américains, pour concourir au grand ou-

vrag  
vous  
votre  
livré  
fusion  
uniqu  
de l'e  
que l  
dans  
du ge

No  
ment  
d'elles  
ment  
quero  
bre de  
nique

L'A  
que la  
aviez p  
premie  
de fair  
forcée  
avoit p  
préveni  
eût pr

vraie de leur législation. Cela seroit digne de vous, Monsieur. Je voudrois pouvoir échauffer votre zèle ; & si dans cette lettre je me suis livré plus que je ne l'aurois dû peut-être à l'effusion de mes propres idées, ce desir a été mon unique motif, & m'excusera à ce que j'espère de l'ennui que je vous aurai causé. Je voudrois que le sang qui a coulé, & qui coulera encore dans cette querelle, ne fût pas inutile au bonheur du genre humain.

Nos deux nations vont se faire réciproquement bien du mal, probablement sans qu'aucune d'elles en retire aucun profit réel. L'accroissement des dettes & des charges, peut-être la banqueroute de l'Etat & la ruine d'un grand nombre de Citoyens, en seront probablement l'unique résultat.

L'Angleterre m'en paroît plus près encore que la France. Si au lieu de cette guerre vous aviez pu vous exécuter de bonne grace dès le premier moment ; s'il étoit donné à la politique de faire d'avance ce qu'elle sera infailliblement forcée de faire plus tard ; si l'opinion nationale avoit pu permettre à votre gouvernement de prévenir les évènements, en supposant qu'il les eût prévus ; s'il eût pu consentir d'abord à

l'indépendance de l'Amérique sans faire la guerre à personne ; je crois fermement que votre nation n'auroit rien perdu à ce changement. Elle y perdra aujourd'hui ce qu'elle a dépensé, ce qu'elle dépensera encore : elle éprouvera une grande diminution pour quelque tems dans son commerce, de grands bouleversemens intérieurs, si elle est forcée à la banqueroute ; & quoi qu'il arrive, une grande diminution dans l'influence politique au dehors. Mais ce dernier article est d'une bien petite importance pour le bonheur réel d'un peuple ; & je ne suis point du tout de l'avis de l'Abbé Raynal dans votre épigraphe\*. Je ne crois point que ceci vous mène à devenir une nation méprisable, & vous jette dans l'esclavage.

Vos malheurs feront peut-être au contraire l'effet d'une amputation nécessaire ; ils sont peut-être le seul moyen de vous sauver de la

---

\* "Cependant si les jouissances du luxe venoient à pervertir entièrement les mœurs nationales—si l'Angleterre perdoit ses colonies à force de les étendre, ou de les gêner, elle seroit tôt ou tard asservie elle-même—Ce peuple ressembleroit à tant d'autres qu'il méprise, & l'Europe ne pourroit montrer à l'univers une nation dont elle osât s'honorer."—*Histoire Philosophique & Politique du Commerce des deux Indes*, liv. xix. tom. vi. p. 89. Genève 1780.

gang  
vos a  
titut  
répa  
man  
intér  
être  
car v  
perte  
elle.

V  
avec  
délit  
& de  
y a  
de vo

Je  
que p  
me ré  
répon  
burea  
coup  
& m

(S



gangrène du luxe & de la corruption. Si dans vos agitations vous pouviez corriger votre constitution en rendant les élections annuelles, en répartissant le droit de représentation d'une manière plus égale & plus proportionnée aux intérêts des représentés ; vous gagneriez peut-être autant que l'Amérique à cette révolution ; car votre liberté vous resteroit, & vos autres pertes se répareroient bien vite avec elle & par elle.

Vous devez juger, Monsieur, par la franchise avec laquelle je m'ouvre à vous sur ces points délicats, de l'estime que vous m'avez inspirée, & de la satisfaction que j'éprouve à penser qu'il y a quelque ressemblance entre nos manières de voir.

Je compte bien que cette confiance n'est que pour vous. Je vous prie même de ne point me répondre en détail par la poste ; car votre réponse seroit infailliblement ouverte dans nos bureaux de poste ; & l'on me trouveroit beaucoup trop ami de la liberté pour un Ministre, & même pour un Ministre disgracié.

J'ai l'honneur, &c.

(Signé)

TURGOT.

The first part of the document  
 discusses the general principles  
 of the law and the rights  
 of the citizen. It is a  
 fundamental text that  
 defines the legal framework  
 of the state.

The second part of the document  
 details the specific provisions  
 and the organization of the  
 government. It outlines the  
 powers of the executive, legislative,  
 and judicial branches.

The final part of the document  
 contains the concluding provisions  
 and the date of the document's  
 signing.

O  
 S  
 M

# OBSERVATIONS

SUR L'IMPORTANCE

*De la Révolution de L'AMERIQUE,*

ET

*Sur les Moyens de la rendre utile au Monde.*

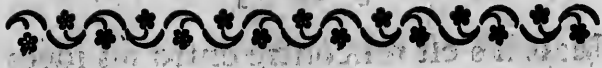
Par RICHARD PRICE, D. D. LL. D.

Membre de la SOCIÉTÉ ROYALE de LONDRES, & de  
l'Académie des SCIENCES & des ARTS  
de la NOUVELLE ANGLETERRE.

OBSERVATIONS

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.

L  
qu  
qu  
fie  
&  
ex  
l'A  
fia  
An  
tio  
de  
me



AVIS

DU TRADUCTEUR.

L'OUVRAGE suivant a paru lorsqu'on finissoit d'imprimer celui qui précède. La réputation de Monsieur le Docteur PRICE, si estimé, & si digne de l'être, pour ses excellens écrits sur la Liberté, & sur l'Arithmétique politique; la confiance que lui ont témoignée les Américains, & l'utilité des *observations* qu'il leur consacre comme un dernier témoignage de son dévouement, m'ont inspiré de les traduire.

Mais il s'est rencontré entre ses idées & les miennes plusieurs différences, dont quelques-unes sont peut-être fort essentielles; & quelque défiance que j'aie de mes lumières, sur-tout lorsque je les compare aux siennes, j'oserai dire, mon avis; la solemnité de l'occasion, l'intérêt de ces peuples dont le bonheur est si intéressant pour l'humanité; la vérité qui doit passer avant tout, & qui ne naîtra jamais que du concours des efforts & du choc des opinions, me paroissent des objets trop grands pour céder à des considérations d'un autre genre.

Je dois à Monsieur Price cette justice honorable, qu'il m'a prié avec ardeur d'exposer mes objections & mes doutes à la suite de son ouvrage;

tant la vérité & l'utilité sont le premier but de ses recherches & de ses travaux. Je discuterai donc les opinions du respectable Citoyen dont je m'honore d'être le Traducteur, avec une liberté égale à mon respect pour son caractère, ses intentions & ses lumières ; & j'ai cette double satisfaction, que j'écris mes notes de son aveu, & avec le secours d'un homme très-distingué.

Nous voudrions tous trois ; plusieurs Anglois, qui savent, en estimant & servant leur nation, s'élever au-dessus de ses préjugés, voudroient aussi vivement que nous, que les penseurs & les sages de tous les pays se réunissent pour donner des conseils au nouveau - monde dont l'ancien attend sa régénération ;

mais qui se trouve dans une crise plus périlleuse peut-être que la guerre qui l'a précédée. La Sagesse elle-même feroit à-peine un pilote digne d'un tel danger.

Il est donc à craindre que la sagesse elle-même ne soit un pilote digne d'un tel danger. La guerre qui l'a précédée est peut-être plus périlleuse que celle qui se trouve dans une crise. La sagesse elle-même feroit à-peine un pilote digne d'un tel danger.

**OBSER-**

Il est donc à craindre que la sagesse elle-même ne soit un pilote digne d'un tel danger. La guerre qui l'a précédée est peut-être plus périlleuse que celle qui se trouve dans une crise. La sagesse elle-même feroit à-peine un pilote digne d'un tel danger.

O  
De  
C  
col  
l'A  
m'a  
à q  
j'at  
me  
affe  
pas  
sur  
vol  
l'A  
qu  
me  
per  
ret  
me





# OBSERVATIONS

SUR L'IMPORTANCE

*De la Révolution de L'AMERIQUE,*

ET

*Sur les Moyens de la rendre utile au Monde.*

*De l'importance de la Révolution qui a établi l'Indépendance des Etats-unis.*

C'EST ensuite d'une conviction sincère que j'ai pris un intérêt très-vif aux succès des colonies Angloises, devenues les Etats-unis de l'Amérique. Ce sentiment de bienveillance m'ayant exposé à des critiques amères, & même à quelque danger, on supposera facilement que j'attendois l'évènement avec inquiétude. Je me trouve heureux d'en voir la fin, & d'avoir assez vécu pour être témoin de la paix qui n'a pas cessé d'être l'objet de mes desirs. Je vois sur-tout avec une satisfaction profonde la Révolution en faveur de la liberté universelle, dont l'Amérique a été le théâtre; cette Révolution qui ouvre un nouveau période dans l'histoire du monde; qui présente aux hommes une grande perspective, & dont les Anglois eux-mêmes retireront d'importans avantages, s'ils savent mettre à profit le coup porté au despotisme de

leurs Ministres, & s'ils s'enflamment du saint amour de la liberté qui a sauvé leurs frères d'Amérique.

La dernière guerre a fait un grand bien dans son principe & dans ses progrès, en semant parmi les nations des opinions saines sur les droits du genre humain, & sur la nature d'un gouvernement légitime ; en excitant universellement cet esprit de résistance à la tyrannie qui a déjà émancipé une des contrées de l'Europe, \* & qui probablement en émancipera d'autres ; en donnant à l'Amérique un gouvernement plus équitable & plus ami de la liberté, qu'aucun autre du monde connu.

Mais si cette guerre fût utile, la paix qui la termine est plus salutaire encore. Elle conserve ces Gouvernemens favorables qui auroient péri dès leur naissance si l'Angleterre eût triomphé ; elle assure dans une vaste continent, favorisé de la nature, un asyle aux opprimés de toutes les nations ; elle pose les fondemens d'un Empire qui peut devenir le siège de la liberté, le sanctuaire de la science & des vertus ; elle nous donne droit d'espérer que l'Amérique conservera ce trésor

facré

\* Je suppose que l'Auteur parle de l'Irlande.

sacré jusqu'à ce que tous les peuples en jouissent, & que le tems arrive où il ne sera plus au pouvoir des Rois & des Prêtres d'opprimer, où l'infâme servitude qui dégrade la terre sera pour jamais exterminée. . . . Oui, je crois voir la main de la Providence travaillant pour le bien général dans la dernière guerre; & je puis à peine m'empêcher de m'écrier: c'est L'OEUVRE DU SEIGNEUR.

La raison, aussi bien que la tradition & la révélation, nous portent à croire que le sort des hommes s'améliorera avant la consommation des choses. Le monde s'est perfectionné par degrés: la lumière & la science se sont étendues, & la vie humaine des siècles qui nous ont précédés est à celle de nos jours ce que l'enfance est à la jeunesse voisine de la virilité.

La nature des choses est telle que cette progression doit continuer. Elle peut être interrompue, elle ne peut pas être détruite. Chaque progrès fraie un chemin à de nouveaux progrès; une simple expérience, une seule découverte est quelquefois la source de plusieurs connoissances d'un genre plus élevé, & produit soudainement l'effet d'un nouveau sens, ou celui de l'étincelle qui tombe sur une traînée de poudre & fait jouer une mine. L'homme peut donc arriver à un

degré de perfection dont notre imagination ne devine pas même la possibilité. Un siècle de ténèbres peut suivre un siècle de lumières ; mais alors la lumière, pour avoir été cachée quelque tems, brille d'un nouveau lustre. Les beaux siècles de la Grèce & de Rome ont été suivis d'un période de barbarie auquel succède notre âge perfectionné. Certains progrès une fois obtenus ne peuvent jamais se perdre entièrement. Ceux de l'antiquité s'étoient conservés dans l'obscurité des siècles barbares, puisqu'à la renaissance des lettres, les sciences & les arts ont recouvré une vigueur dont l'accroissement rapide distingue nos tems modernes.

Cette réflexion doit plaire à l'esprit humain, elle doit l'encourager. Un homme de génie observe dans un jardin les effets de la gravité. Ce hasardheureux lui offre la découverte des loix qui gouvernent les mondes<sup>\*</sup>, & nous permet de regarder avec une sorte de pitié l'ignorance des tems les plus éclairés de l'antiquité. Quelle nouvelle dignité n'a pas donné à l'homme, que n'a pas ajouté à sa puissance l'invention des verres optiques, de l'imprimerie, de la poudre, le perfectionnement de la navigation, des mathématiques, de la philosophie naturelle !

---

\* Ceci se rapporte aux détails que l'on trouve sur Isaac Newton dans la préface du Docteur Pemberton. — *New of his Philosophy.*

Qui auroit osé imaginer dans les premiers âges du monde que les hommes parviendroient à déterminer la distance & la grandeur du soleil & des planètes? Qui même au commencement de ce siècle auroit pu penser que dans peu d'années l'homme acquerroit le pouvoir de soumettre la foudre à sa volonté, ou de planer dans les airs à l'aide d'une machine aérostatique? Le dernier de ces pouvoirs, quoique si long-tems ignoré, est-il autre chose que l'application simple d'un principe familier? Beaucoup d'autres découvertes paroîtront encore, qui procureront à l'homme de nouveaux moyens d'étendre sa puissance; & ce n'est peut-être pas trop présumer que de dire: "si les gouvernemens civils n'y apportent point d'obstacles, les progrès humains ne s'arrêteront pas que l'ignorance, & les vices, & la guerre, ne soient bannis de notre globe".

---

Voici la phrase de Monsieur le Docteur Price: "and it may not perhaps be too extravagant to imagine that (should civil government throw no obstacles in the way) the progress of improvement will not cease till it has excluded from the earth, not only vice and war, BUT EVEN DEATH itself, and restored that paradisaical state, which, according to the Mosaic history, preceded our present state." Comme l'espérance de chasser la mort du sein des hommes ne m'a point paru s'accorder avec une saine philosophie, j'ai omis cette phrase. — Note du Traducteur.

Parmi les évènements modernes qui contribueront à restaurer le genre humain, il n'en est probablement aucun qui présente des conséquences aussi étendues que celui qui est l'objet des observations suivantes. Peut-être pourrois-je soutenir sans crainte d'exagération, qu'après l'introduction du Christianisme, la Révolution de l'Amérique est l'époque la plus importante dans le cours progressif des évènements humains qui tendent à la perfection de l'espèce. Cette Révolution peut produire une *diffusion* générale des vrais principes sur les droits de l'homme, & procurer aux nations les moyens de s'affranchir du joug de la superstition & de la tyrannie, en apprenant, en démontrant : “ Que rien dans les  
 “ choses humaines n'est FONDAMENTAL, si ce,  
 “ n'est une discussion impartiale, une ame,  
 “ honnête, & la pratique des vertus—que la  
 “ politique d'un Etat ne doit pas avoir pour  
 “ objet d'ordonner ou de protéger des opinions  
 “ spéculatives & des formules de foi—que les  
 “ membres d'une communauté civile sont  
 “ CONFÉDÉRÉS, & non pas SUJETS ; leurs chefs  
 “ SERVITEURS, & non pas MAÎTRES—que tout  
 “ Gouvernement légitime consiste dans l'auto-  
 “ rité des loix, égales pour tous & faites du  
 “ consentement de tous ; c'est-à-dire dans l'au-  
 “ torité raisonnable des hommes sur eux-mêmes ;

“ & non pas dans l'autorité d'un homme sur  
 “ d'autres hommes, ou d'une communauté d'hom-  
 “ mes sur une communauté d'hommes.”

Le monde sera heureux lorsque ces vérités se-  
 ront généralement reconnues & pratiquées. Alors  
 le bigotisme, cette production des enfers, sera  
 bientôt oublié. Les gouvernemens, les hiérar-  
 chies, qui ourdissent l'esclavage, seront anéantis;  
 & l'on verra enfin l'accomplissement des vieilles  
 prophéties : LE DERNIER EMPIRE UNIVERSEL  
 SUR LA TERRE SERA CELUI DE LA RAISON ET DE  
 LA VERTU ; L'ÉVANGILE DE LA PAIX (mieux en-  
 tendu) AURA UN LIBRE COURS, ET SERA GLO-  
 RIFIÉ ; PLUSIEURS COURRONT ÇA ET LÀ, ET LE  
 SAVOIR SERA AUGMENTÉ ; LE LOUP DEMEURERA  
 AVEC L'AGNEAU ; LE LÉOPARD AVEC LE CHE-  
 VREAU ; ET UNE NATION NE TIRERA PLUS  
 L'ÉPÉE CONTRE UNE AUTRE NATION.

Je suis convaincu que l'indépendance des  
 colonies Angloises en Amérique est un des  
 évènemens ordonnés par la Providence pour  
 amener ces tems fortunés ; & je ne crains pas  
 que mon attente soit déçue, si les Etats-unis  
 échappent aux dangers qui les menacent ; s'ils  
 s'occupent sagement des moyens de mettre à  
 profit leur situation présente, & de l'améliorer.

Alors on dira avec vérité, comme on disoit du peuple choisi : QU'EN EUX TOUTES LES FAMILLES DE LA TERRE SERONT BÉNIES. Il est presque impossible que ces peuples aient une trop grande idée d'eux-mêmes : peut-être n'en fut-il jamais dont on ait dû attendre plus de sagesse & de vertu. Peut-être n'en fut-il jamais auquel la Providence ait dans ses décrets assigné une plus haute importance. Ils ont commencé avec gloire; ils ont triomphé pour eux, & pour le reste du monde. Au milieu des dévastations d'une guerre périlleuse, ils ont établi un Gouvernement favorable aux droits du genre humain. Ils ont beaucoup fait—mais il leur reste beaucoup à faire, & beaucoup plus même qu'il n'est possible de le dire.

Mon dessein dans cet écrit est de noter seulement les points principaux qui me paroissent dignes de leur plus grande attention, s'ils veulent assurer sur une base permanente leur bonheur, & promouvoir celui du genre humain. Je dirai ce que je pense avec la liberté qu'autorise la pureté de mes intentions, mais avec une défiance sincère de mon opinion; car j'ai la conscience de mes foibles lumières.



---

*DE LA DETTE NATIONALE.*

**I**L paroît évident que le premier objet qui doit occuper les Etats-unis est l'abolition de leur dette nationale, & la solde de l'armée qui a soutenu la guerre. Leur crédit vient de naître: s'ils ne le conservent pas, s'ils ne l'étendent pas, sa chute est certain, & leur réputation, leur honneur national ne peut que tomber avec lui.

Heureusement il est facile de le maintenir. Les Américains ont de grandes ressources intérieures & territoriales dans un vaste continent qui possède tous les avantages du sol & du climat, & qui contient une multitude de terres non concédées. Les établissemens y seront rapides, ainsi que l'augmentation de leur valeur. Si les Etats-unis en disposent en faveur des troupes & des émigrans, bientôt la plus grande partie de la dette nationale sera éteinte; mais quand ils n'auroient pas cette ressource, ils peuvent supporter des impôts suffisans pour la réduire graduellement..

En supposant que leurs dettes montent à neuf millions sterlings qui portent un intérêt de cinq & demi pour cent; un impôt d'un million payeroit cet intérêt, & fourniroit chaque année

un excédent d'un demi-million pour une caisse d'amortissement, qui éteindroit le principal en treize années. Un excédent d'un quart de million feroit la même chose en vingt ans & demi. Le principal une fois acquitté, l'impôt n'étant plus nécessaire, on pourroit en alléger le fardeau; mais il seroit imprudent de l'abolir en entier. Cent mille livres sterling annuellement réservées, & religieusement employées à défricher les terres non concédées, & à d'autres améliorations, deviendroient en peu de tems un trésor, ou plutôt un patrimoine continental qui subviendroit à toute la dépense de la confédération, & qui préserveroit à jamais les Etats particuliers de dettes & de taxes\*.

Un tel fond, à supposer qu'en le faisant valoir on en retirât le cinq pour cent, formeroit un capital de trois millions sterling en dix-neuf

---

\* Les terres, les forêts, les impôts, &c. qui formoient le revenu de la Couronne d'Angleterre, subvenoient à la plus grande partie des dépenses du Gouvernement. Il est heureux pour les peuples Britanniques, que par l'extravagance de l'Administration Angloise ce domaine ait été aliéné, car il en seroit bientôt résulté l'indépendance de la Couronne; mais en Amérique un tel domaine deviendroit une propriété continentale, qui pourroit être utilement employée au bien public sous la direction des représentans du peuple.

ans, de trente millions en cinquante-sept ans, de cent millions en quatre-vingt-un ans, de deux cent soixante un millions en un siècle ; & si l'on parvenoit à lui faire produire un intérêt de dix pour cent, il monteroit à cinq millions en dix-neuf ans ; à cent millions en quarante-neuf ans ; à dix mille millions en quatre-vingt dix-sept ans.

Il est incroyable qu'on ne puisse pas citer un seul Gouvernement qui ait pensé à un moyen si simple d'augmenter sa grandeur & ses richesses. Le plus léger fond d'amortissement, s'il est fidèlement respecté, influe sur l'abolition des dettes, comme l'intérêt de l'intérêt sur l'accroissement du capital dans le commerce de l'argent. Une telle réserve est donc une spéculation de la plus haute importance \*.

---

\* Un fol placé à cinq pour cent à l'époque de l'Ere Chrétienne & combiné avec l'intérêt de l'intérêt, rapporteroit de nos jours une somme plus forte que ne contiendroient deux cens millions de globes tels que le nôtre supposés d'or massif ; mais calculé avec l'intérêt simple, il n'auroit rapporté que sept shillings & six sols. Les Gouvernemens, qui aliènent les fonds destinés à des remboursemens, sacrifient pour faire profiter leur argent le premier de ces moyens au second.

Mais si l'on se permet de disposer des fonds en réserve, tout est perdu. L'Angleterre en est un exemple bien frappant. Les fonds de la caisse d'amortissement, autrefois l'unique espérance du Royaume, pour avoir été aliénés sont devenus inutiles & impuissans. Si on les eût employés à l'objet auquel ils avoient été destinés, ils auroient, en 1775, augmenté le revenu de l'Etat de plus de cinq millions par an. Au lieu de cela la nation étoit alors écrasée d'une dette de cent trente-sept millions portant près de quatre millions & demi d'intérêt, qui ne laissoit dans le revenu de l'Etat qu'un excédent de peu d'importance. Cette dette s'est accrue depuis jusqu'à la somme de deux cent quatre-vingt millions portant neuf millions & demi d'intérêt, si l'on y joint les frais de régie. Quelle faute monstrueuse!

Si l'on n'emploie pas des moyens efficaces pour réduire cette dette effroyable de manière à diminuer les inquiétudes publiques, il en résultera, dans un tems ou dans un autre, mais infailliblement, d'horribles convulsions.

Que cet exemple mémorable serve de leçon aux Etats-unis! Leurs dettes actuelles ne sont pas énormes. Une caisse d'amortissement à l'abri

de toute malversation \* doit bientôt les acquitter, & seroit une ressource assurée dans les occasions les plus importantes. Que ce fond soit établi; qu'il soit aussi respecté que l'arche du Seigneur l'étoit chez les Juifs, & les Américains en recevront la même assistance.

Je ne dois cependant pas oublier qu'il est une de leurs dettes qu'une caisse d'amortissement ne diminuera point, & qu'ils ne peuvent jamais acquitter : dette plus grande qu'aucune autre nation ait jamais contractée; dette incalculable, & qui s'étendra jusqu'à la dernière postérité. Mais ce n'est pas une dette d'argent; c'est une dette de reconnoissance éternelle envers le Général suscité par la Providence pour établir la liberté & l'indépendance de l'Amérique, & dont le nom doit briller parmi les annales futures des bienfaiteurs du genre humain.

Les ressources que je viens de proposer préserveront à jamais l'Amérique d'une trop

---

\* Quand les fonds publics ne sont pas fidèlement administrés, ils deviennent le pire des maux, en ce qu'ils donnent aux Gouvernemens toute sorte de facilités pour corrompre, en lui laissant la disposition entière du revenu de l'Etat.

grande accumulation de dettes, & conséquemment du fardeau des impôts; maladie mortelle, qui vraisemblablement causera la destruction non-seulement de la Grande-Bretagne, mais encore des autres Etats de l'Europe.

Il est des mesures d'une plus haute importance, que je desire ardemment de voir adopter par les Américains. Ce sont celles qui tendront à conserver chez eux la paix, & à faire des Etats-unis le théâtre d'une liberté entière & pacifique, où, sans verser du sang, on puisse discuter les droits de l'homme.



## DE LA PAIX,

*Et des moyens de la rendre perpétuelle.*

**L'**OBJET de tout Gouvernement est de réunir la sagesse & la force d'une communauté, ou d'une confédération, pour préserver la paix & la liberté de toute attaque intérieure ou extérieure. Les Etats-unis sont parfaitement à l'abri des invasions du dehors; mais ils sont bien éloignés d'être aussi en sûreté au dedans. Le succès de leur résistance contre la puissance Britannique, & leur éloignement de l'Europe ne leur laissent aucun ennemi étranger à redouter; mais ils sont en danger de s'armer les uns contre les autres, & ce seroit-là le plus grand des malheurs; ils doivent à tout prix le prévenir, ou l'Amérique n'offrira bientôt que des scènes sanglantes; & loin d'être le refuge des autres nations, on ne regardera cette terre parricide qu'avec horreur.

Pourquoi la paix entre des Etats confédérés, ne pourroit-elle pas être conservée ou rétablie par les mêmes moyens qui la maintiennent entre les individus? Les particuliers portent

leurs litiges à une cour de loi, c'est-à-dire à la justice & à la sagesse de l'Etat. Cette cour décide; les parties condamnées acquiescent; si elles ne le font pas, la puissance publique les y force.— Je ne puis m'empêcher de croire qu'il est possible que des moyens du même genre établissent un jour la paix universelle, & bannissent à jamais la guerre de la surface du globe.— Pourquoi n'espérons-nous pas de voir commencer cette grande révolution chez les Américains? Elle peut dépendre de la rédaction des articles de la Confédération.

Si un différend s'élève entre quelques Etats, l'Acte d'Union ordonne un appel au Congrès.— Enquête de la part du Congrès.— Il discute, il décide.— Là s'est arrêté le Législateur. Il a omis ce qui étoit le plus essentiel. On n'a rien fait pour donner de la force aux décisions du Congrès, & par cela même elles seront inefficaces & frivoles. Je suis loin de me flatter de pouvoir remédier à ce grand défaut de la Législation Américaine: il faut beaucoup d'efforts pour y parvenir, & l'on n'en sauroit trop faire.

Nul doute que le pouvoir du Congrès ne doive être augmenté, & sur-tout qu'il ne faille lui donner le droit de rassembler en certaines



occasions les forces des Confédérés, & de les employer pour faire exécuter les délibérations de l'union. Celui des Etats contre lequel le Congrès aura décidé ne balancera point à se soumettre quand il saura qu'il peut y être contraint, & qu'il n'a nulle espérance de résister. Mais par la force coactive dont je desiré que le Congrès soit investi, je n'entends pas une ARMÉE PERPÉTUELLE. A Dieu ne plaise qu'une telle institution soit jamais établie en Amérique. Les armées perpétuelles sont par-tout le grand soutien du pouvoir arbitraire, & la principale cause de l'avilissement du genre humain. Un peuple sage ne laissera point échapper de ses mains le soin de sa propre défense, & ne consentira jamais à livrer ses droits à la merci d'éclaves armés. Les Etats libres doivent former un corps de Citoyens bien armés, bien dirigés, bien disciplinés, toujours prêts à marcher quand il est nécessaire de faire exécuter les loix, d'appaier une révolte, de maintenir la paix. Telle est, si je suis bien informé, la situation des Américains. Pourquoi donc le Congrès ne seroit-il pas revêtu du pouvoir de demander aux Etats-unis leur contingent d'une milice suffisante pour forcer à la soumission celui des Etats qui voudroit rompre l'union en résistant au jugement de ses représentans ?

Je suis bien persuadé qu'il sera difficile d'empêcher que quelques abus ne se glissent à la suite de ce pouvoir, & peut-être est-il quelque moyen plus efficace & plus sûr de remplir le but proposé. Mais dans les affaires humaines, lorsque le choix nous est offert, de deux maux il faut choisir le moindre. Nous préférons la gêne d'un Gouvernement civil, parce qu'il est un mal moins funeste que l'anarchie : de même dans le cas présent le danger de l'abus du pouvoir qui appuiera quelquefois peut-être des délibérations peu justes & peu sensées, est un mal moindre que les calamités d'une guerre intestine.

Au reste il est beaucoup de moyens d'obvier à ce danger. Le neuvième article de la Confédération, ou quelque loi semblable, prévient en grande partie les décisions partiales ou trop précipitées. La rotation des Représentans établie par le cinquième doit prévenir la corruption que la longue possession du pouvoir entraîne ordinairement avec elle. Le droit réservé à chaque Etat de rappeler ses députés quand ils en sont mécontents, les maintiendra toujours circonspects & soumis au contrôle de leurs Constituans.

Les

Les observations que je viens de faire sur l'insuffisance des pouvoirs accordés au Congrès doivent aussi s'appliquer aux finances. Il faut qu'il ait le pouvoir de lever les subsides indispensables pour subvenir aux dépenses de la Confédération ; de contracter des dettes ; d'établir les fonds nécessaires pour les acquitter ; & ce pouvoir ne doit pas être détruit par l'opposition de la minorité dans les Etats.

Enfin le crédit des Républiques Américaines, leur force, leur considération chez l'étranger, leur liberté civile & politique, & même leur existence dépendent d'une union étroite & solide, qui ne peut se conserver qu'en donnant tout le poids & toute l'énergie possible à l'autorité de la députation qui représente l'union, & qui la caractérise.

Ne seroit-il pas à-propos de faire un examen périodique de chaque Etat, du nombre de ses habitans, de leur sexe, de leur âge, de leurs propriétés, de leurs occupations, de leurs ressources ? Une telle recherche consignée dans des registres fidèles de mariage, de naissance & de mort, fourniroit les instructions les plus importantes ; montreroit quelle est la situation, quelles sont les loix, les institutions, les travaux les plus fa-

vorables à la multiplication, à la santé, au bien-être, au bonheur de l'espèce humaine. Le meilleur, & peut-être le seul moyen de déterminer avec certitude la proportion d'hommes & d'argent dans laquelle chaque Etat. doit contribuer pour maintenir la confédération, ou pour lui donner plus de force ; c'est d'avoir constamment l'œil fixé sur les progrès de la population, sur l'accroissement & sur la diminution des ressources de chacun des Etats.



**DE**

## DE LA LIBERTÉ.

LE premier de tous les intérêts sans doute est celui de la liberté. L'objet sur lequel j'insisterai comme le plus important est donc l'établissement d'un système de liberté parfaite, soit religieuse, soit civile, qui fera de l'Amérique le pays de la vérité, de la raison, exempt de préjugés & de contrainte; où les facultés humaines auront une libre carrière, & pourront atteindre enfin le terme de la perfectibilité de l'espèce.

Le libre usage des facultés de l'homme a été dans tous les pays du monde plus ou moins restreint par l'intervention de l'autorité civile dans les matières de spéculation, par les loix tyranniques contre l'hérésie, par l'esprit exclusif & dominateur de toutes les institutions hiérarchiques & religieuses. Combien n'est-il pas à désirer que l'Amérique n'impose jamais de telles chaînes à la raison ! J'observe avec un plaisir inexprimable qu'il n'y en existe point encore. Les Législations Anglo-Américaines sont à cet égard incomparablement supérieures à toutes les autres; les Etats-unis ont l'honneur distingué d'être les premiers sous le ciel dans lesquels des formes de gouvernemens favorables à

la liberté humaine aient été établies. Telle fut leur enfance ; & que ne peuvent-ils pas devenir dans un période plus avancé, lorsque le tems, l'expérience, & le concours des hommes sages & vertueux de toutes les parties du monde, auront introduit dans chacun de ces Gouvernemens les réformes & les améliorations qui les rendront encore plus amis de la liberté, plus propres à augmenter le bonheur & la dignité de l'espèce humaine !—Oh, puissions-nous leur devoir l'aurore du jour le plus serein qui ait jamais brillé sur la terre ! Puisse le monde se renouveler par eux ! . . . Mais je m'arrête pour n'être pas emporté trop loin par l'ardeur de mes espérances.

La liberté, telle que je la conçois, emporte avec elle toute liberté de conduite dans les affaires civiles—toute liberté de discussion dans les matières spéculatives—toute liberté de conscience dans celles de religion.—C'est ainsi que se compose la liberté parfaite, qui n'admet d'autre restriction que le tort fait au tiers dans sa personne, sa propriété, ou sa réputation.

Dans la liberté de discussion je comprends celle d'examiner la conduite des gens en place, aussi bien que les mesures publiques ; d'écrire sur tous les objets de doctrine & de spéculation, & de publier ces écrits.

---

 DE LA LIBERTÉ DE DISCUTER.

L'OPINION commune est que certaines doctrines sont tellement sacrées, & d'autres tellement dangereuses dans leurs conséquences, que l'on ne doit pas les discuter publiquement. Mais si cette opinion est fondée, toutes les persécutions possibles seroient justifiées : car si c'est une partie du devoir des magistrats civils de prévenir l'examen des doctrines de ce genre, ils doivent y travailler d'après leur jugement personnel sur la nature & sur la tendance de ces doctrines ; & conséquemment ils doivent avoir le droit d'empêcher qu'on n'argumente sur celles qu'ils croient trop dangereuses ou trop sacrées pour en permettre la discussion. Or ils ne peuvent exercer ce droit que de la seule manière dont le pouvoir civil agisse, c'est-à-dire en infligeant des peines à tous ceux qui combattent des doctrines sacrées, ou qui soutiennent des opinions dangereuses.

Ainsi dans les pays Mahométans le magistrat civil auroit le droit d'imposer silence à tous ceux qui nieront la divine mission de Mahomet,

& même de les punir, puisqu'on y regarde cette doctrine comme très-sacrée. Il en seroit de même des dogmes de la transsubstantiation, du culte de la vierge Marie, &c. dans les pays Catholiques ; ainsi que des dogmes de la Trinité & des satisfactions religieuses, &c. dans les pays Protestans, & nul ne seroit fondé à réclamer la tolérance.

En Angleterre même on a suivi ce principe ; & il y a produit les loix qui assujettissent à diverses peines quiconque écrit ou parle contre la suprême Divinité du Christ, contre le livre des Prières Communes, ou contre les trente-neuf Articles de l'église Anglicane. Si le principe est juste, toutes ces loix sont équitables. Mais en réalité le pouvoir civil est incompetent dans ces matières ; & les administrateurs des humains outre-passent leurs droits, & dérogent pitoyablement à leur dignité, lorsqu'ils prennent sur eux de protéger la vérité de telle ou telle doctrine ; ils ne sont point les juges de cette vérité. S'ils prétendent l'établir ou l'expliquer, ils se compromettent. Tels sont les vrais principes sur l'application du pouvoir civil aux points de doctrine ; principes qu'il est assez facile de faire adopter à tous les peuples, pour tous les pays du monde, excepté pour le leur. Mais si toutes les



opinions religieuses ne sont pas également vraies ; si c'est une superstition, une idolâtrie, une extravagance que la plupart des Gouvernemens protègent sous le prétexte ou dans l'opinion de soutenir une vérité sacrée, & de s'opposer à des erreurs dangereuses, la neutralité parfaite du Gouvernement en matière de religion ne seroit-elle pas le parti le plus sage ? La liberté ne gagneroit-elle pas infiniment à ce que les chefs de l'Etat n'eussent d'autre but que de conserver la paix, & se regardassent comme chargés des *matières séculières*, & non des *matières ecclésiastiques* ; du *bonheur terrestre* des hommes ; & non de leur *bonheur éternel*, du *salut* de leurs *ames* & de leur *croiance* ?

L'expérience a prouvé que la conséquence nécessaire du pouvoir de juger la nature & la tendance des différentes doctrines, est d'empêcher infailliblement les progrès de la vérité & le perfectionnement de l'espèce. Anaxagoras fut jugé & condamné pour avoir enseigné que le soleil & les étoiles n'étoient point des divinités, mais seulement des masses corruptibles. Une accusation à peu près semblable prépara la mort de Socrate. Les menaces des dévots & la crainte de la persécution, ont empêché Copernic de publier pendant sa vie ses découvertes sur le

vrai système du monde, Galilée fut obligé de renoncer à sa théorie du mouvement de la terre, & subit un an de prison pour l'avoir affirmé. Dans ces derniers tems \* le plus bel ouvrage de philosophie naturelle qu'ait produit l'esprit humain (LES PRINCIPES DE NEWTON) a été défendu à Rome parce qu'il soutenoit la même doctrine, & ses commentateurs ont été obligés de faire précéder leurs écrits d'une déclaration qu'ils se soumettoient à cet égard aux décisions des Saints Pontifes. Telle a été, telle sera, aussi long-tems que les hommes seront aveugles & ignorans, l'effet de l'intervention des Gouvernemens civils dans les matières de spéculation.

Quand les hommes se réunissent pour former une société, ils ne le font ni pour établir des vérités métaphysiques, ni pour maintenir des formules de foi ou des opinions spéculatives, mais pour défendre leurs droits civils, & se protéger mutuellement dans le libre exercice de leurs facultés physiques & morales. Donc lorsque l'autorité civile intervient dans les matières de cette espèce, elle va directement contre le but de son institution. Le vrai moyen de favoriser les intérêts du genre humain, de respecter, &

---

\* En 1742.

d'augmenter sa dignité, c'est d'encourager les hommes à chercher la vérité par-tout où ils peuvent la trouver & de protéger leurs recherches contre les méchans & les superstitieux. Si quelques sectes cherchent à se nuire dans leurs contestations respectives, le Gouvernement doit s'opposer à leur violence & maintenir impartialement la liberté de chacune d'elles en punissant ceux qui essayeroient d'y attenter. La conduite de tout magistrat en cette occasion devrait être celle de GALLIO. Ce sage proconsul chassa de sa présence les délateurs qui s'étoient saisis violemment de la personne de l'apôtre Paul, en leur disant:—S'IL ÉTOIT QUESTION D'ACTIONS MÉCHANTES OU DE PROPOS SÉDITIEUX, LA RAISON ME DICTEROIT DE VOUS ÉCOUTER : MAIS CE N'EST ICI QU'UNE QUESTION DE MOTS, IL S'AGIT DE VOTRE DOCTRINE : C'EST À VOUS D'Y REGARDER, JE NE SUIS POINT JUGE DANS DES MATIÈRES SEMBLABLES !—Combien le monde auroit été plus heureux si tous les magistrats eussent agi de même ! Que l'Amérique profite de cette importante leçon, & de l'expérience des siècles ! La dissidence des opinions & des doctrines établies a troublé horriblement la société, produit de grands maux, & fait verser des flots de sang ; mais il ne faut point oublier que ces troubles n'ont eu lieu que par l'inter-

vention du pouvoir civil, qui a voulu faire recevoir par force des points de doctrine abandonnés depuis. Si le Gouvernement eût fait son devoir, s'il eût établi la liberté de conscience, s'il eût ouvert un champ libre à l'argumentation au lieu de s'y opposer, le mal se seroit arrêté de lui-même, & les hommes auroient fait infiniment plus de progrès dans les Sciences & dans les Arts.

Quand le Christianisme, le premier & le meilleur de tous les moyens pour faciliter les progrès de l'espèce humaine, commença à pénétrer dans le monde, on prétendit qu'il devoit le bouleverser. Les chefs des religions Juive & Païenne prirent l'alarme ; ils s'opposèrent à sa propagation, & firent d'une religion de paix & d'amour, une source de violences & de meurtres. Par-là fut accomplie la prophétie du Christ, QU'IL ÉTOIT VENU NON POUR ENVOYER LA PAIX, MAIS UNE ÉPÉE SUR LA TERRE. Tous ces désordres furent l'effet du mauvais emploi du pouvoir civil, qui, loin de donner naissance à de tels maux, devoit les prévenir, & n'employer l'activité du Gouvernement qu'à préserver les Chrétiens de toute insulte, & à leur procurer les moyens d'être écoutés sans trouble.—On en peut dire autant au sujet des premiers réformateurs

Mais ce qui auroit été autrefois évidemment sage, de la part des Gouvernemens Païens & Catholiques relativement au Christianisme & à la réformation ; ne l'est-il pas de même aujourd'hui pour les Gouvernemens Chrétiens ou Protestans, relativement à une religion nouvelle, ou à toute autre doctrine opposée à celles qu'on regarde parmi nous comme sacrées ? De nouvelles religions, de nouvelles doctrines, si elles n'ont pas pour elles la raison, ou même l'évidence, se décréditeront bientôt d'elles-mêmes ; l'imposture ne soutiendra jamais une discussion libre & éclairée ; tandis que la vérité ne peut qu'y gagner. Le Mahométisme seroit tombé dès sa naissance, si l'on n'eût employé d'autre force que celle de l'évidence pour le propager ; & l'argument le plus victorieux en faveur du Christianisme, c'est qu'il s'est répandu successivement par l'évidence seule, en opposition aux plus grands efforts du pouvoir civil, jusqu'au point de devenir la religion universelle au période où le monde est le plus éclairé. Il ne peut pas exister une preuve plus satisfaisante que la liberté de la discussion suffit pour détruire l'erreur, & pour répandre la vérité. Je suis cruellement affligé lorsque je vois des Chrétiens invoquer le pouvoir civil pour défendre leur religion. Rien ne la dégrade autant. Si elle a besoin d'un tel

secours, elle ne peut pas être divine. Sa corruption & sa dégradation datent du moment où le Gouvernement civil l'a prise sous sa protection ; & cette corruption, cette dégradation se sont aggravées jusqu'à ce que la théorie du vrai Christianisme ait été convertie en un système d'absurdité & de superstition plus grossier & plus barbare que le Paganisme même.

La religion du Christ ne doit avoir aucun rapport avec les établissemens civils de ce monde ; & leur union lui a beaucoup nui. Au lieu de contraindre au silence les incrédules, qu'on les encourage au contraire à produire leurs plus forts argumens. Ce qui s'est passé sur ce sujet en Angleterre montre assez que c'est-là le moyen le plus sûr de faire mieux connoître, comprendre & croire la religion Chrétienne.

Je ne craindrois pas d'étendre ces observations à tous les points de la foi, quelque mystérieux qu'ils puissent être. Ce qui est raisonnable ne peut rien perdre à être discuté ; toute doctrine vraiment sacrée doit être susceptible d'une démonstration qui brave les objections. L'autorité civile ne lui est nullement nécessaire ; elle n'interviendra jamais que pour soutenir des abus, ou protéger de fausses interprétations.

Le prétexte qu'on a tant allégué pour défendre la discussion publique d'une infinité de doctrines, c'est leur prétendue immoralité. Mais cette immoralité résulte directement & immédiatement de la doctrine accusée, ou elle n'existe que dans les conséquences éloignées ou indirectes qu'on lui attribue. Dans le premier cas, de telles doctrines ne se répandront jamais parmi les hommes ; les principes empreints au fond de leur ame de la main de la nature les feront rejeter ; & ceux qui les répandront n'obtiendront que du mépris. Si au contraire on ne condamne ces doctrines que pour des conséquences éloignées ou indirectes, il faut considérer qu'il n'est point de secte qui ne rejette le même blâme, & n'attribue de mauvaises vues à toute autre doctrine que la sienne. Qui ne fait que les Calvinistes & les Arminiens, les Trinitaires & les Sociniens, les Fatalistes & les partisans du Libre Arbitre déclament continuellement contre les conséquences dangereuses & licentieuses de leurs doctrines respectives ? Le Christianisme même n'a pu échapper à de telles accusations. Ceux qui le professoient à sa naissance furent regardés comme des Athées, parce qu'ils condamnoient l'idolâtrie : leur zèle religieux étoit, disoient les païens, un enthousiasme pernicieux & destructeur.

En un mot, si les chefs de l'Etat ont droit d'empêcher la propagation des doctrines dont ils appréhendent la tendance immorale, la carrière est ouverte à toute persécution. Il n'y aura point de doctrine, quelque vraie, quelque importante qu'elle puisse être, dont les zélés ne se trouvent assujettis aux peines civiles dans un pays ou dans un autre.

Sans doute il est des doctrines dont les principes blessent la saine morale ; mais la morale des opinions spéculatives a souvent peu d'effet dans la pratique. L'auteur de la nature a imprimé dans le cœur & dans l'esprit humains, des principes & des sensations qui détruisent infailliblement l'effet de toute théorie qui semble les contredire. Chaque secte, quelques soient ses dogmes, a toujours quelque exception qui suppose la nécessité de la vertu. Les philosophes, qui soutiennent que la matière & le mouvement n'ont d'existence que dans nos idées, ne croient à cette théorie que dans leur cabinet. Il en est de même de ceux qui soutiennent que rien n'existe que la matière & le mouvement ; que l'homme n'a par lui-même aucun pouvoir déterminé ; qu'un destin inflexible gouverne toutes choses ; que chaque individu n'est que ce qu'il ne peut pas éviter d'être ; qu'il ne



fait rien que ce qu'il ne peut pas éviter de faire. Ces philosophes n'agissent-ils pas dans la société comme les autres hommes ? Le sens commun, la raison commune, ne manquera jamais de l'emporter sur leur théorie ; & je connois beaucoup de ces philosophes qui sont de très-honnêtes gens, & les amis les plus chauds du véritable intérêt de la société. Leur doctrine semble conduire au vice ; leur pratique est un exemple de vertu ; & le gouvernement qui voudroit leur imposer silence se feroit du mal à lui-même. En un mot il n'y a que les actes d'injustice, de violence ou de diffamation préméditée, dont le pouvoir civil doit prendre connoissance. Si j'étois magistrat, & qu'un particulier prêchât au milieu de Londres que la propriété est fondée sur la grace, je le laisserois prêcher tranquillement aussi long-tems qu'il ne feroit qu'enseigner, sans rien craindre, si non qu'il trouvât bientôt un logement à *Bedlam* ; mais s'il étendoit les conséquences de sa doctrine jusqu'à se permettre, en sa qualité de saint, de filouter, je croirois de mon devoir de le faire arrêter comme voleur, sans examiner son opinion ou sa théorie.

Je suis persuadé qu'il ne résultera que peu ou point d'inconvéniens d'une telle liberté. Si

les magistrats font leur devoir à la première violence ; s'ils interposent le pouvoir civil dès l'instant où quelques actes publics détruisent la paix ; la neutralité qu'ils auront gardée jusque-là n'aura nul danger : & fallût-il accorder qu'au moyen d'une telle liberté, l'autorité civile sera rallentie dans ses opérations, on n'en pourroit pas conclure que cette liberté ne doit pas être accordée ; mais qu'il faut opter entre deux maux ; le moindre desquels doit sans doute être préféré. L'un n'est que le défaut de rapidité dans les opérations du Gouvernement : l'autre renferme chacun des maux qui pourra naître de l'erreur des administrateurs érigés en juges de la tendance des doctrines, soumettant toute liberté de recherche & de discussion au contrôle de leur ignorance, & perpétuant l'obscurité, l'intolérance & l'esclavage. Je n'ai pas besoin de dire lequel de ces maux est le plus grave.

*De la liberté de Conscience, & des établissemens  
civils concernant la Religion.*

**DANS** la liberté de conscience, je renferme beaucoup plus que la tolérance. Jésus-Christ a établi une égalité parfaite entre ses disciples. Son commandement est qu'ils ne s'attribueront aucune juridiction l'un sur l'autre, & qu'ils ne reconnoîtront d'autre maître que lui-même. C'est donc une présomption orgueilleuse dans quelques-uns d'eux de réclamer un droit de supériorité ou de prééminence sur leurs frères ; & cette réclamation est supposée de leur part quand ils prétendent les *tolérer*. Non-seulement tous les Chrétiens, mais tous les hommes de toutes les religions, doivent être considérés par l'Etat comme ayant un droit égal à sa protection, autant qu'ils se comportent honnêtement & paisiblement. La *tolérance* ne peut donc avoir lieu que dans les pays où il y a un établissement civil pour une forme particulière de religion ; c'est-à-dire, où une secte dominante jouit d'avantages exclusifs, fait entrer comme une partie essentielle dans la constitution de

de l'Etat l'encouragement à suivre cette forme de créance & de culte, & juge cependant convenable de *tolérer* l'exercice des autres formes religieuses. Graces à Dieu, les nouveaux Etats de l'Amérique sont à présent étrangers à de tels établissemens. A cet égard, aussi bien qu'à beaucoup d'autres, ils ont montré, en réglant leurs constitutions, un degré de sagesse & de libéralité qui est au-dessus de toute louange.

Les établissemens civils qui fixent les formules de foi & de culte, sont incompatibles avec les droits de la liberté individuelle ; ils engendrent les disputes ; ils font de la religion un trafic ; ils servent d'appui à l'erreur ; ils produisent l'hypocrisie & la prévarication ; ils détournent l'esprit humain de la rectitude qui doit diriger ses recherches ; ils arrêtent les progrès de la vérité. Une religion pure est un intérêt qui n'existe qu'entre Dieu & nos ames. Cet intérêt ne peut recevoir aucun secours des institutions humaines. Il est souillé aussi-tôt que des loix & des motifs mondains y mêlent leur influence. Les hommes d'état ne doivent l'appuyer qu'en montrant dans leur propre conduite une attention sincère pour cet intérêt, suivant les formes qui s'accordent le mieux avec leur propre

jugement, & en encourageant leurs compatriotes à les imiter. En qualité d'hommes publics ils ne peuvent rien de plus. Tout ce qui est au-delà, tout ce qui est *influence publique* dans la religion, a produit les conséquences les plus fâcheuses & fait un mal essentiel à la religion même.

L'établissement civil de l'église en Angleterre est l'un des plus doux qui existe. Cependant là même quel piège n'a-t-il pas été pour la bonne foi ? Quel obstacle aux recherches libres ? Quelles dispositions favorables au despotisme n'a-t-il pas nourri ? Quel penchant à l'orgueil, à la vanité, à la domination n'a-t-il pas donné aux ecclésiastiques ? Quels combats n'a-t-il pas produits en eux pour accommoder leurs opinions à la soumission & aux sermens qu'il impose ? Quel abus de science n'a-t-il pas occasionné pour défendre des symboles aujourd'hui hors d'usage & des absurdités reconnues ? Quel fardeau n'est-il pas pour la conscience de plusieurs des membres les plus estimables du Clergé, qui, forcés de se soumettre à un système qu'ils n'approuvent pas, & n'ayant d'autre moyen de subsister que celui qu'ils tirent de leur état en se conformant à ce système, se trouvent dans la nécessité

cruelle, ou de prévariquer, ou de tomber dans la misère ? Personne ne doute que le Clergé Anglois en général ne pût déclarer qu'il ne donne pas son consentement sincère à chacune des choses contenues dans les trente-neuf Articles, & dans le livre des Communes Prières, avec plus de vérité qu'il ne déclare qu'il le donne; & cependant ce n'est qu'après cette déclaration solennelle que ses membres peuvent entrer dans un office, qui, par-dessus tous les autres, exige que ceux qui l'exercent soient des modèles de simplicité & de sincérité.— Quel honnête nomme peut s'empêcher de maudire la cause d'un tel mal ?

Mais ce que je desiré de démontrer, c'est la tendance des institutions religieuses à empêcher le perfectionnement de notre espèce. Ces institutions sont des bornes prescrites par la folie humaine aux recherches des hommes; elles sont des obstacles qui interceptent la lumière & bornent l'exercice de la raison. Que l'on imagine quelle peut être l'influence de tels établissemens sur la philosophie, sur la navigation, la métaphysique, la médecine, ou les mathématiques ! Quelque chose de semblable a eu lieu dans la logique & dans la philosophie. Qu'on en considère les effets. *Le ipse dixit* d'Aristote & les absurdités de l'Ecole maintenoient une

autorité pareille à celle des confessions de foi des ecclésiastiques. La conséquence en a été que le monde a resté plus long-tems dans l'ignorance & la barbarie des siècles de ténèbres. Mais les établissemens civils de religion sont encore plus pernicieux. Le genre humain est si disposé à se former une fausse idée du caractère de la divinité, à faire dépendre ses faveurs de quelques formules particulières de foi, qu'on doit nécessairement attendre qu'une religion ainsi établie sera ce qu'elle a été jusqu'à présent, une superstition sombre & cruelle, portant le nom de religion.

On a long-tems disputé pour décider lequel est le plus dangereux par ses effets sociaux d'une telle religion, ou de l'athéisme spéculatif. Pour moi, je donnerois presque la préférence au dernier. L'athéisme est si opposé à tous les principes du sens commun, qu'il ne gagnera jamais beaucoup de terrain, ou ne deviendra point dominant. Au contraire, il y a dans l'esprit humain une pente particulière à la superstition, & rien ne peut plus vraisemblablement dominer les hommes. L'athéisme nous laisse entièrement à l'influence de la plupart de nos sensations naturelles & des principes de sociabilité; & cette influence est si forte dans son action, qu'en général elle préserve suffisam-

ment l'ordre de la société. Mais la superstition combat ses principes, en représentant les hommes les uns aux autres comme des objets de la haine divine, en les engageant à se tourmenter, à imposer silence à leurs semblables, à emprisonner, à brûler leurs frères pour rendre service à Dieu. L'athéisme est un sanctuaire pour le vice, en ce qu'il ôte à la vertu les motifs qui naissent de la volonté de Dieu & de la crainte d'un jugement à venir : mais la superstition est plus funeste encore, parce qu'elle enseigne aux hommes qu'on peut plaire à Dieu sans vertus morales, & qu'elle les conduit même à compenser leurs crimes par des rites, par des expiations & des mortifications corporelles, en ornant des reliquaires, en entreprenant des pèlerinages, en récitant un grand nombre de prières, en recevant l'absolution des prêtres, en exterminant les hérétiques, &c.—L'athéisme détruit la sainteté & l'obligation du serment : mais n'est-il pas une religion (car on lui a donné ce nom) qui produit le même effet, en enseignant qu'il est une puissance qui peut dispenser de l'obligation du serment, que les fraudes pieuses sont justes, & qu'on ne doit point garder la foi donnée aux hérétiques ?

Certainement il n'est qu'une religion noble & raisonnable ; c'est la religion fondée sur de



justes notions du Grand Etre, qu'elle nous représente comme regardant du même oeil ses sincères adorateurs, & les favorisant tous également, autant qu'ils se conduisent suivant les lumières dont ils sont doués. Cette religion consiste dans l'imitation des perfections morales du Gouverneur de la nature, tout-puissant mais bienveillant, & qui dirige tous les évènements pour le mieux; dans la confiance aux soins de sa providence, dans la résignation à sa volonté, & dans l'exercice fidèle de tous les devoirs de la piété & de la morale, par la considération de l'autorité du grand rémunérateur, & par la crainte d'une juste rétribution à venir.— Cette religion, principe actif de tout ce qui est beau, bon, satisfaisant, n'est que l'amour de Dieu, des hommes & de la vertu, qui échauffe le cœur, & dirige la conduite: elle peut seule faire le bien de l'espèce & l'avantage de la société. C'est cette religion que tout ami éclairé du genre humain enseignera & propagera avec zèle: mais c'est une religion que les puissances de la terre connoissent peu, & qui sera toujours d'autant plus florissante qu'elle sera laissée libre & à découvert.

Je ne puis m'empêcher d'ajouter ici que telle est la Religion Chrétienne. Le Chris-

tianisme nous enseigne qu'il n'y a qu'un seul être bon; c'est Dieu; qu'il veut que tous les hommes soient sauvés, & qu'il ne punira que le crime; qu'il veut miséricorde & non sacrifice; bienfaisance plutôt que cérémonies; que l'aimer de tout notre cœur, aimer notre prochain comme nous-mêmes, est la somme de nos devoirs; & que dans chaque nation celui qui le craint, & qui fait ce qui est juste, est bien reçu de lui.

Le Christianisme appuie son autorité sur la puissance de Dieu, non sur celle de l'homme; il s'en rapporte entièrement pour l'instruction des mortels à leur intelligence. Il nous fait les sujets d'un Royaume qui n'est pas de ce monde; il nous demande d'élever nos esprits au-dessus des avantages temporels, & d'aspirer à un état de pureté & de récompense au-delà du tombeau, où les âmes vertueuses seront élevées, sous ce Messie qui a éprouvé la mort pour chaque homme. Qu'est-ce que les puissances de la terre ont de commun avec une telle religion? Cette religion est née & s'est étendue malgré ces puissances, elle s'est déshonorée & avilie lorsqu'elle a été soutenue par elles.

On peut entrevoir, par les considérations suivantes, le tort que les institutions civiles font au Christianisme.

1°. L'esprit des établissemens religieux est un esprit d'orgueil & de tyrannie, contraire à l'esprit humble du Chrétien ; un esprit étroit & personnel contraire à l'esprit de bienveillance étendue du Chrétien ; un esprit terrestre, contraire à l'esprit céleste du Chrétien.

2°. Les établissemens religieux sont fondés sur une prétention d'autorité dans l'Eglise Chrétienne, qui renverse l'autorité de Jésus Christ. Il a donné à ses disciples, dans l'écriture sainte, un code de loix auquel il leur demande de s'attacher comme à leur seul guide. Mais le langage de ceux qui forment les établissemens religieux est au contraire : " Nous avons l'autorité dans les controverses de foi, & le pouvoir de décider des rites & des cérémonies : nous sommes les députés du Christ sur la terre ; nous avons reçu de lui la commission d'interpréter ses loix, & de diriger son Eglise. Vous êtes donc obligés de nous obéir. Les Ecritures sont insuffisantes. Vous devez recevoir nos interprétations comme les loix du Christ :

nos confessions de foi sont la doctrine, & nos inventions sont ses institutions.

Il est évident, comme l'excellent *Hoadly* l'a montré,\* que ces prétentions ôtent à Jesus Christ

---

\* Voyez ses écrits polémiques dans la controverse, appelée en Angleterre *the Bangorian controversy* ; parce que *Hoadly* étoit Evêque de Bangor quand il prononça, devant George I, en 1717, un sermon célèbre sur la nature du royaume de l'église du Christ\*, dont le texte étoit : MON ROYAUME N'EST PAS DE CE MONDE ; & que ce sermon fut l'origine d'une dispute théologique entre lui & *Sherlock* Evêque de Londres, & plusieurs autres partisans de la hiérarchie ecclésiastique. La controverse Bangorienne fit éclore environ quatre cens pamphlets, & n'a pas peu contribué à augmenter en Angleterre la liberté des opinions en matière de religion. Il est à remarquer que la famille régnante venoit d'être appelée au trône ; & que Guillaume & George I. ont fort encouragé les principes favorables aux révolutions, & conséquemment propres à justifier leur avènement à la couronne. Aussi l'Evêque *Hoadly* & les dissidens trouvèrent-ils de l'appui à la Cour lorsque l'Assemblée du Clergé montra un grand acharnement à les persécuter ; & cette assemblée fut dissoute. Depuis cette époque, le Clergé Anglican s'assemble encore ; mais sa Convocation, car c'est ainsi que l'on appelle son assemblée, n'est de nulle conséquence ; parce que le Roi la proroge aussi-tôt. — Au reste on tit en Angleterre que les principes de liberté religieuse & politique que favorisoient Guillaume & George I. sont

\* *The nature of the Kingdom or Church of Christ ; a sermon preached before the King, March 31, 1717.*

le gouvernement de son propre Royaume, & placent des usurpateurs sur son trône. Elles sont dérogoires à l'honneur qui lui appartient, & l'on ne peut s'y soumettre sans manquer à l'obéissance qui lui est due. Elles ont presque été fatales au vrai Christianisme ; & c'est en tâchant de le soutenir par des peines civiles que les gouvernemens ont inondé le monde Chrétien du sang des saints & des martyrs.

3°. La difficulté d'introduire des changemens dans les établissemens religieux, lorsqu'ils sont une fois formés, est une autre objection contr'eux ; car il arrive qu'ils restent toujours les mêmes, au milieu de toutes les variations des mœurs & des opinions publiques,\* & qu'un

---

très-affoiblis à la cour ; & rien n'est moins surprenant ; car tels principes qu'on protège immédiatement après une révolution perdent leur faveur lorsqu'on a pour soi le consentement universel & la prescription—Hoadly est né en 1676, & mort en 1761.—*Note du Traducteur.*

\* C'est un inconvénient qui se trouve dans les établissemens civils, aussi bien que dans les établissemens religieux, & dont les nouvelles constitutions des Américains se sont préservées avec beaucoup de sagesse. En décidant qu'il en fera fait une révision à de certaines époques, on laisse toujours une place aux améliorations, sans courir le risque des convulsions qui accompagnent ordinairement la correction des abus quand ils ont acquis la sanction du tems.

peuple peut persister pendant des siècles dans un culte idolâtre, après avoir acquis la conviction qu'il n'y a qu'un seul objet de culte religieux, savoir Dieu, qui est le père de notre Seigneur Jésus Christ. Quel funeste spectacle d'hypocrisie religieuse doit produire une telle discordance entre la conviction générale & les formes publiques ! Aujourd'hui dans quelques Etats de l'Europe l'absurdité servile des hiérarchies religieuses est reconnue ; mais comme elle est incorporée avec l'Etat, il est à peine possible de s'en affranchir.

Quoi de plus frappant, à cet égard, que la situation de l'Angleterre ? Le système de foi & de culte qu'on y voit établi étoit formé il y a plus de deux cens ans, quand l'Europe sortoit à peine des ténèbres & de la barbarie. Depuis cette époque les lumières ont fait des progrès continuels, mais sans aucun effet sur cet établissement : nul rayon de cette lumière toujours croissante, ne l'a pénétré ; aucune imperfection, quelque grossière qu'elle fût, n'a été corrigée. On souscrit aux mêmes articles de foi ; on pratique les mêmes rites de dévotion : il est fort à craindre que l'on n'ait souvent recours à *l'absolution des malades*, qui forme une partie de ces rites, comme à un passeport pour le ciel, après

une vie coupable ; & cependant on la conserve. Peut-être jamais rien de plus choquant pour la raison & pour l'humanité, que les clauses de condamnation du symbole de St. Athanase n'a fait partie d'un système religieux ; & cependant l'obligation du Clergé de déclarer son consentement à ce symbole, & de lire comme une partie de la dévotion publique cette obligation, subsiste encore.

La conséquence nécessaire d'un tel état de choses est que, 4°. le Christianisme lui-même est déshonoré ; & l'on en vient à considérer toute religion comme une ruse d'Etat, & une barbare momerie. Il est bien notoire que dans quelques Royaumes catholiques il y a peu de Chrétiens dans la classe d'hommes la plus élevée. Dans ces pays la Religion de l'Etat est confondue avec la Religion de l'Évangile. Ce mélange montre une inattention criminelle dans ceux qui commettent une telle erreur ; car ils devroient considérer que le Christianisme a été excessivement corrompu, & que pour en avoir des idées saines, il faudroit ne les prendre que dans le Nouveau Testament. Il est cependant si naturel de confondre le vrai Christianisme avec la forme qu'on lui a donnée dans tous les établissemens religieux, qu'une telle

erreur ne peut manquer d'arriver, & de produire de très-fâcheuses conséquences.

Il y a probablement un plus grand nombre de Chrétiens raisonnables (c'est-à-dire de ceux qui le sont d'après leur examen) en Angleterre que dans tous les pays catholiques. La raison en est qu'ici l'établissement religieux est le Papisme réformé, & qu'un corps considérable n'y adhère point, mais qu'il s'applique au contraire à montrer la nécessité de faire une distinction entre le Christianisme établi par les loix, & celui qui est enseigné dans la Bible.—Il est certain que jusqu'à ce que cette distinction soit faite, le Christianisme ne pourra point recouvrer ni son influence légitime, ni son utilité.

Tels sont donc les effets des institutions civiles pour la Religion.—Puisse le Ciel y mettre bientôt une fin ! Le genre humain ne sera jamais généralement sage, vertueux, heureux, jusqu'à ce que ces ennemis de sa paix & de son perfectionnement soient renversés. Graces à Dieu, ils s'affoiblissent à mesure que les lumières font des progrès. Qu'ils ne se montrent jamais en Amérique ! Qu'un monstre tel que L'AUTORITÉ HUMAINE EN MATIÈRE DE RELIGION n'y



soit jamais connu ! Que tout homme honnête & paisible, quelle que soit sa foi, y trouve protection ! Qu'il y trouve une défense assurée contre les attaques du bigotisme & de l'intolérance ! — Puisse la religion fleurir dans les Etats-unis ! Ils ne sauroient sans elle être vraiment grands & heureux. Mais que ce soit une Religion meilleure que la plupart de celles qui ont été jusqu'à présent professées dans le monde ! Que ce soit une Religion qui renforce les obligations morales ; non une Religion qui les relâche, ou les élude : une Religion tolérante & vraiment *catholique* ; non une rage pour le prosélitisme : une religion de paix & de charité ; non une Religion qui persécute, qui maudit & qui damne ! En un mot, que ce soit le pur *Evangelium* de paix, qui élève au-dessus de ce monde, qui échauffe le cœur par l'amour de Dieu & de ses créatures, qui soutient la *fortitude* des gens de bien par l'espérance assurée d'une délivrance future de la mort, & d'une récompense infinie dans le Royaume éternel de notre Seigneur & Sauveur.

On peut conclure des observations précédentes, qu'il est impossible que je n'admire pas l'article suivant dans *la Déclaration des Droits* qui sert de fondement à la Constitution de Massachussets. —

“ Dans cet Etat, les Chrétiens de quelque  
 “ dénomination qu’ils soient, qui se conduiront  
 “ d’une manière paisible & comme de bons  
 “ sujets de la République, seront également  
 “ sous la protection des loix ; aucune subor-  
 “ dination d’une secte à une autre ne sera jamais  
 “ établie \* .

Une telle loi est libérale au-delà de tout  
 exemple : cependant je l’admire encore plus  
 si elle l’eût été davantage, & que les mots :  
 TOUS LES HOMMES DE TOUTES LES RELIGIONS,  
 eussent été substitués à ceux-ci : *les Chrétiens de  
 toutes les dénominations.*

On peut conclure aussi des observations  
 précédentes, que je désapprouve profondément  
 le serment religieux qui fait partie des Constitu-  
 tions Américaines. Dans la Constitution de  
 Massachussets il est ordonné que tous ceux qui  
 prendront séance dans la chambre des Représen-  
 tans, ou dans le Sénat, “ déclareront qu’ils sont  
 “ fermement persuadés de la vérité de la Reli-  
 “ gion Chrétienne.” La même chose est re-  
 quise

---

\* La Constitution de la Caroline Septentrionale or-  
 donne aussi qu’il n’y aura dans cet Etat aucun établissement  
 de quelque Eglise, ou de quelque dénomination religieuse  
 que ce soit, préféré à aucun autre.

quise par la Constitution de *Maryland* comme une condition nécessaire pour être admis dans les places lucratives ou de confiance. Dans la *Pensylvanie* chaque membre de la chambre des Représentans est obligé de déclarer qu'il reconnoît " que les Ecritures de l'Ancien & du Nouveau Testament ont été divinement inspirées."

Dans l'Etat de *Delaware* Il doit jurer qu'il croit en Dieu le père, & en Jésus Christ son fils unique, & au Saint Esprit, un seul Dieu béni éternellement. C'est plus que l'on n'exige même en Angleterre, où l'on est tenu de participer à la communion, fût-on un libertin effréné ou un athée opiniâtre, si l'on prétend même aux places inférieures ; mais où aucun autre serment religieux n'est imposé aux membres du Parlement qu'une déclaration contre le Papisme.—C'est une observation aussi juste que fréquente que de tels sermens n'excluent que les hommes honnêtes, les autres ne se faisant aucun scrupule de les prononcer.

Montesquieu n'étoit probablement pas Chrétien. Newton & Locke n'étoient pas Trinitaires, & par conséquent pas Chrétiens, selon l'idée vulgaire qu'on attache à ce mot. Les Etats-unis voudroient-ils refuser à de tels hommes, s'ils étoient vivans, toutes les places de confiance & d'autorité ?

---

---

*DE L'ÉDUCATION.*

**T**EL est le système que je desirerois que les Etats-unis d'Amérique adoptassent. Mais pour l'introduire & le perpétuer, & en même tems pour lui communiquer cette force irrésistible qui fixe les mœurs & les épure, rien n'est plus nécessaire qu'un plan d'éducation fondé sur des principes nobles & raisonnables. Il est impossible de présenter dignement l'importance d'une pareille institution. Il a plu à l'Auteur de la nature d'ordonner tellement les choses que, dans le développement de l'esprit humain, sa forme bonne ou mauvaise dépende en grande partie des premières impressions qu'il reçoit; & j'ai souvent réfléchi qu'il y a peut-être dans l'éducation un secret à découvrir, lequel une fois trouvé, formeroit des générations d'hommes vertueux & heureux, & accéléreroit les progrès de l'esprit humain dans un degré dont il est bien difficile aujourd'hui de se former une idée.

Le but de l'éducation est de diriger les facultés de l'esprit dans leur développement, & de

leur aider à prendre le pli & à acquérir le degré de force dont elles sont susceptibles. Pour y réussir, on devoit s'attacher à enseigner la manière de bien penser, plutôt qu'à présenter des objets à la pensée; à mettre dans la voie de la vérité, plutôt qu'à enseigner la vérité même. Et quel homme est en état de s'acquitter de cette dernière fonction? Plusieurs à la vérité l'entreprennent avec autant d'empressement que de présomption. Tous les partis, toutes les sectes se croient en possession de la vérité, & s'imaginent seules en défendre dignement la cause. Mais qu'ils sont loin de la connoître, ces hommes, & que leurs contradictions multipliées, leurs inconséquentes assertions prouvent bien qu'il vaudroit mieux ne rien enseigner du tout que de prêcher ce qu'ils prennent pour la vérité! Plus leur confiance est grande, plus on doit se défier d'eux. En général leur zèle semble s'échauffer à proportion que le sujet qui l'allume est plus absurde.

Ces observations tendent à prouver que l'éducation doit plutôt donner à l'esprit une disposition à l'impartialité & à la candeur, que l'assujettir à un système quelconque; le former à l'habitude de chercher tranquillement & patiemment la vérité, que l'enchaîner aux opinions d'autrui.

Mais jusqu'ici l'éducation a été conduite sur des principes diamétralement opposés : on s'est moins appliqué à étendre les facultés intellectuelles, qu'à les rétrécir; à les éclairer & à les perfectionner, qu'à les dépraver par de faux principes qui rendent tout retour à la vérité comme impossible. Au lieu d'ouvrir l'esprit, de le fortifier & de lui apprendre à voir & à penser en agent libre, on a relâché tous ses ressorts, on l'a accablé de chaînes, on ne lui a laissé qu'une manière de voir. Au lieu d'inspirer de l'humilité, de la bienveillance, de la générosité, & de faciliter ainsi la recherche & l'accès de la vérité, l'éducation n'a rempli l'homme que d'une vanité folle & présomptueuse; source de tous les préjugés qui le tyrannisent & le rendent misérable.

On sent que plus l'esprit humain a fait de progrès avec une semblable éducation, plus il a de choses à oublier & à désapprendre, avant que les véritables connoissances puissent s'y faire jour. Telle étoit l'éducation dans l'origine du Christianisme. L'art malheureux de disputer & d'embrouiller la vérité par des sophismes, l'invincible attachement à un système reçu qui en faisoit la base, avoient perverti l'esprit humain, & lui avoient fourni de nouvelles

armes pour combattre l'évidence avec plus d'effronterie, ou pour lui échapper plus sûrement. Il est arrivé delà que cette doctrine céleste est devenue pour les Juifs *une pierre d'achoppement* & pour les Grecs *une folie*, & qu'en dépit des miracles même, les personnes qui la rejettèrent avec le plus de dédain, ou qui la combattirent avec le plus de violence furent ceux qui avoient été élevés dans les collèges, & qui étoient plus profondément versés dans la fausse science de ces tems-là. Mettez la vraie Philosophie à la place de la vraie Religion, vous verrez qu'elle auroit eu le même sort. Le systême qui démontre que le Soleil est immobile, & que la terre tourne autour de lui, n'eût pas paru moins absurde & moins incroyable que le dogme d'un Messie crucifié. Et ceux qui se feroient élevés avec le plus de fureur contre cette Philosophie, ceux qui l'auroient couverte de plus de ridicule, se feroient trouvés dans cette classe d'hommes doctes & sages, c'est-à-dire, des fiers sophistes & des profonds docteurs de ces tems-là, qui avoient étudié le systême de Ptolomée, & au moyen de cycles & d'épicyles y avoient appris à rendre raison de tous les phénomènes des corps célestes.

Ainsi lorsque l'Essai de Locke sur l'Entendement Humain, ouvrage qui a tant contribué à

perfectionner la Logique, parut en Angleterre, les principes lumineux qu'il développe furent adoptés avec moins de peine par ceux qui n'avoient point reçu leur éducation dans les collèges, & dont l'esprit n'avoit par conséquent point été corrompu par l'absurde jargon des écoles ; mais quant aux professeurs, son *Essai*, comme son *Christianisme raisonnable*, leur parut une nouveauté & une hérésie dangereuse, & l'Université d'Oxford en particulier se signala par l'anathème qu'elle lança contre l'Auteur. La même chose arriva lorsque Newton publia ses découvertes. Un roman (je veux parler de la Philosophie de Descartes) étoit alors le système à la mode. L'éducation l'avoit comme assimilé au cerveau des doctes, & il s'écoula vingt-sept ans avant que le *Livre des Principes* fût assez connu pour qu'une seconde édition en devint nécessaire. Voilà les préjugés que se sont généralement opposés à l'introduction des lumières nouvelles. Tels sont les obstacles & les entraves qu'une éducation étroite a toujours apportés aux progrès des connoissances. De nos jours même, le principal objet de l'éducation, sur-tout en théologie est d'enseigner des systèmes établis comme de vérités certaines, de faciliter à leurs sectateurs les moyens de la défendre contre les attaques des rebelles, d'armer ainsi l'esprit



contre l'évidence, & de le rendre impénétrable à la lumière.

En vérité si j'avois à opter entre le simple bon sens d'un homme qui ne devoit rien à l'éducation, & la profonde érudition de nos Professeurs d'Université, je préférerois sans balancer le premier, bien persuadé qu'avec lui je serois moins éloigné de la véritable science. Un esprit simple & nud me paroît infiniment préférable à un esprit empêtré dans ses systèmes, & le défaut de savoir, à la plus grande partie de cette espèce de science qui a fait jusqu'ici l'objet de notre admiration & de nos recherches ; science qui enserme l'esprit, & qui n'est au fond qu'une ignorance plus épaisse & qu'un préjugé plus enraciné.

Il n'est pas inutile d'ajouter qu'une éducation étroite & circonscrite, quand même elle ne produiroit pas les maux dont nous parlons, en occasionneroit vraisemblablement d'autres tout aussi graves quoique d'une nature contraire. Je veux parler de ces dangers que courent les personnes élevées de cette manière, quand elles viendront à découvrir l'absurdité de quelques opinions dont elles ont été imbues. Il est à craindre qu'alors elles ne se laissent prévenir

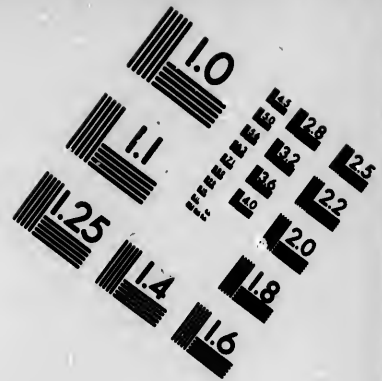
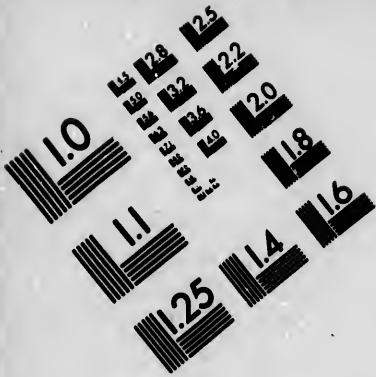
contre toutes, que par conséquent elles ne les rejettent toutes, & ne donnent tête baissée dans le scepticisme & l'incrédulité, effet qui de nos jours n'est que trop commun en Europe.

Je ne me sens pas les talens nécessaires pour développer la méthode particulière qu'on devoit suivre pour éviter ces écueils, c'est-à-dire pour dégager l'esprit de ses entraves, pour lui donner ce coup-d'œil pénétrant & sûr qui saisit l'évidence, & pour le disposer à l'embrasser de quelque côté qu'elle lui arrive & de quelque manière qu'elle lui soit offerte. Mais il est certain que la meilleure éducation sera celle qui pourvoira le mieux à ces choses, qui prémunira plus sûrement l'esprit contre les fots préjugés, qui l'enflammera davantage de l'amour du vrai, qui le disposera le mieux à l'impartialité & à la candeur, & qui lui laissera un plus profond sentiment de ce qui lui reste encore à apprendre. Si l'éducation avoit toujours eu un si noble but, les hommes auroient fait de plus grands progrès dans la vérité. Cette éducation cependant suppose une société perfectionnée; mais une fois bien établie, elle en favorise, elle en accélère les progrès.

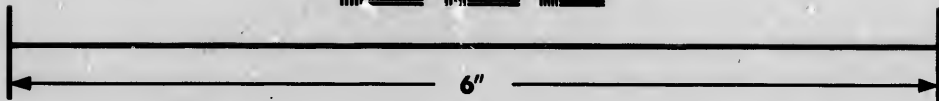
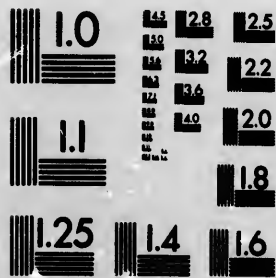
Dans le cours de ces observations, j'ai montré quelque aversion pour les systèmes. Mais j'ai

voulu seulement condamner cet entêtement trop commun qui nous les fait adopter comme modèles de la vérité. Il ne sera pas inutile dans l'éducation de faire usage des livres qui les exposent. Mais on ne devoit s'en servir que comme de guides & de soutiens dans la recherche de la vérité. Pour que cette étude soit vraiment utile, il faut bien poser l'état de la question, peser avec candeur les preuves pour & contre, disposer l'esprit à ne se déterminer que d'après la prépondérance des preuves, & à proportionner dans tous les cas l'assentiment au degré précis de cette prépondérance, sans avoir aucun égard pour l'autorité, l'antiquité, la singularité, la nouveauté, ou les préjugés qui trop souvent déterminent cet assentiment. Rien n'est plus propre à faire naître & à cultiver cette heureuse disposition que l'étude des Mathématiques. Dans ces sciences nul ne donne son assentiment à une proposition que lorsqu'il la comprend parfaitement, & qu'il en voit les preuves déduites logiquement de propositions déjà entendues & démontrées. Dans ces sciences l'esprit se forme à une attention fixe & soutenue; il apperçoit la marche de la raison & la vraie nature du syllogisme; il apprend à se former des idées distinctes des choses, & à ne se rendre qu'à l'évidence. Ces sciences sont par consé-





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

1.8  
2.0  
2.2  
2.5  
2.8  
3.2  
3.6  
4.0

10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17

quent le véritable aliment des facultés intellectuelles, elles les exercent, & sont pour l'esprit la meilleure défense contre cette crédulité, cette précipitation, & cette confusion d'idées, qui sont les sources ordinaires de l'erreur.

Il y a cependant ici un écueil à éviter. L'étude des Mathématiques peut absorber l'attention à un point qui devient dangereux; alors elle rétrécit l'esprit en le rendant incapable de voir en grand, d'apprécier toute évidence qui n'est pas mathématique, & le dispose ainsi à un scepticisme déraisonnable dans toutes les questions qui ne sont pas susceptibles de cette évidence rigoureuse. Plus d'un mathématicien peut servir d'exemple de ce que j'avance ici.

Mais pour revenir à mon sujet dont cette digression m'a un peu écarté, je ne puis m'empêcher d'observer ici que, relativement au Christianisme en particulier, l'éducation devrait conduire à l'habitude de juger de sa doctrine telle qu'elle existe dans le code même; que cette doctrine ne sauroit s'apprendre que par une interprétation judicieuse du sens de ce code, & des recherches faites avec candeur; que toute instruction relative à cette doctrine ne devrait être qu'une préparation à ces recherches, &

une communication de secours dans l'examen des preuves qui établissent la divinité de l'Instituteur, & du degré précis de force de ces preuves, après avoir donné toutefois à chaque objection le poids qu'elle peut avoir. Mais c'est ce qui ne s'est jamais pratiqué parmi les Chrétiens. On a regardé jusqu'ici l'Évangile comme un modèle insuffisant de la théologie Chrétienne; & sous prétexte de l'expliquer & de l'éclaircir on a substitué à sa doctrine des formules d'invention humaine, qui n'ont servi qu'à l'embrouiller & à le déshonorer; & c'est ce chaos monstrueux d'obscurités qu'on a appelé la science & l'école du Chrétien. Il est à remarquer que, dans les Universités d'Angleterre, on n'a jamais souffert ces sortes de lectures & de commentaires sur le Nouveau Testament, & que dans toute la Chrétienté on l'a beaucoup moins étudié que les systèmes & les *credos* qu'on a entés sur le tronc.

J'ajouterai simplement, à ce sujet, qu'il est souverainement nécessaire de mêler à l'instruction de fréquentes réflexions sur l'imbecillité de l'esprit humain & sur son extrême penchant à l'erreur; de le disposer à prêter l'oreille aux objections, même dans les matières en apparence les plus claires; & de faire regarder un



*leur intérêt* comme la seule chose qui ait un rapport immédiat à notre intérêt futur.

La nature nous a constitués de manière que nous ne pouvons nous empêcher de nous attacher aux opinions que nous avons une fois conçues. Il étoit nécessaire que cela fût, pour prévenir en nous cette légèreté, cette inconstance, cette irrésolution d'esprit qu'eût produit infailliblement une trop grande facilité à renoncer à nos idées. Mais ce penchant naturel, si sagement combiné d'ailleurs, tend à franchir ses limites & à nous rendre trop entêtés. Il faut donc s'appliquer à le modérer, ainsi que tous les autres ; & c'est à quoi l'éducation doit pourvoir. Il faut sur-tout fortement inculquer cette observation déjà faite : " Que les hommes  
 " ont toujours été d'autant plus entêtés de leurs  
 " opinions qu'elles étoient plus fausses, & qu'ils  
 " se sont crus plus éclairés à proportion qu'ils  
 " étoient enveloppés de plus profondes ténè-  
 " bres." Cette réflexion est, je l'avoue, fort humiliante, mais elle est d'un grand secours pour nous guérir de ce misérable orgueil, de ce ton tranchant & dogmatique, qui opposent tant d'obstacles aux progrès de nos lumières. Quel est l'homme qui ne se rappelle pas un tems où son esprit se reposoit tranquillement & en toute

confiance sur des matières que des réflexions plus approfondies lui ont fait regarder ensuite comme fort au-dessus de son intelligence ? Quel homme par exemple ne se rappelle pas une époque de sa vie où la question suivante l'auroit fort étonné : *Pourquoi l'eau descend-elle ?* Quel ignorant n'est persuadé qu'il entend cela parfaitement ? Mais tout homme éclairé voit que c'est une question qu'il ne sauroit résoudre ; & c'est précisément cette persuasion de son insuffisance qui le distingue dans ce cas-ci de l'ignorant. Ceci est également vrai dans une foule d'autres exemples qu'on pourroit citer. Une des meilleures preuves de notre savoir est la conviction de notre ignorance, & celui-là est le mieux instruit qui en est le plus persuadé.

En jettant les yeux sur moi, cette réflexion m'encourage. Je vois aujourd'hui que je n'entends rien à plusieurs choses qui jadis me sembloient fort claires. Plus j'ai approfondi & étendu mes recherches, & mieux j'ai apperçu les ténèbres de mon esprit. Un coup-d'œil jeté sur un période de ma vie rendra sensible ce que j'avance.

Je me souviens que dans ma jeunesse l'ouvrage de l'Evêque Butler sur l'Analogie de la

*Religion naturelle & révélée avec la Constitution & le Cours de la Nature*, me frappa. Je regarde comme un bonheur pour moi que ce livre ait été un des premiers qui me soit tombé entre les mains. J'y ai puisé la vraie méthode de raisonner sur les sujets religieux & moraux, & de bonnes idées sur l'importance de bien connoître l'imperfection des connoissances humaines. Les sermons de Butler alors aussi me parurent excellens, & j'en fais encore un très-grand cas aujourd'hui. Après ces ouvrages ceux que j'ai toujours le plus estimés sont les livres du Dr. Clarke. Et j'ajouterai quelque étrange que cela paroisse, que j'ai de grandes obligations aux *Ecrits Philosophiques* de Mr. Hume, que j'ai aussi médités dans ma jeunesse. Bien qu'ennemi de son scepticisme, je n'ai pas laissé de le mettre à profit. En attaquant avec beaucoup d'art tous les principes de la vérité & de la raison, cet écrivain m'a appris à bien examiner mon terrain, & à ne jamais recevoir rien sur parole. Les premiers fruits de mes lectures & de mes recherches parurent dans un traité intitulé : *Examen des Questions & des Difficultés principales dans l'étude de la Morale*. Cet ouvrage a été suivi de plusieurs autres sur divers sujets. Et maintenant dans le déclin d'une vie consacrée toute entière à la recherche de la

vérité, & employée à servir, quoique foiblement, l'humanité, & à l'éclairer sur ses vrais intérêts présens & futurs, j'attends tranquillement le jour du Grand Juge des mortels ; bien convaincu que l'ordre de la nature est parfait, qu'une sagesse & une bonté infinies gouvernent le monde, & que la Religion Chrétienne émane de la Divinité ; arrêté d'ailleurs par plusieurs difficultés, implorant de nouvelles lumières, mais me reposant en pleine confiance sur cette grande & unique vérité : **QUE LA VERTU EST LE DEVOIR ET LA DIGNITÉ DE L'HOMME, ET QU'À TOUT ÉVÉNEMENT, EN LA SUIVANT IL NE SAUROIT S'ÉGARER.**



---

*Des dangers auxquels les Etats-unis d'Amérique  
sont exposés.*

**J**'AI tâché d'indiquer dans les observations précédentes plusieurs moyens d'améliorer la situation des Etats-unis, & d'accélérer leurs progrès. J'ai insisté particulièrement sur l'importance de régler & de constater LE POUVOIR DE L'UNION FÉDÉRALE, d'établir & de garantir une liberté entière dans les matières de spéculation, dans celles du gouvernement, dans l'éducation, dans la religion. Les Etats-unis ne sont que de naître, & tout dépend du soin & de la prévoyance avec lesquels on commence. Un plan bien conçu, doit n'avoir besoin par la suite que d'être affermi & mûri. C'est donc en ce moment qu'il faut donner aux Américains des avis; & les miens, quelque médiocres qu'il soient, peuvent du moins inspirer des vûes utiles. En Angleterre, quand on propose quelque amélioration, ou qu'on entreprend de remédier à des abus si choquans qu'ils rendent notre préten-  
tion

tion de liberté vraiment ridicule \* ; aussi-tôt il s'élève une clameur générale contre l'INNOVATION ; l'alarme est universelle ; on tremble que les efforts pour restaurer ne détruisent. — En Amérique on n'a point à craindre de pareils préjugés. Le temps n'y a point encore rendu les abus sacrés. Le chemin est ouvert à la dignité sociale, & au bonheur. La raison peut faire entendre sa voix avec confiance & succès.

---

\* La majorité de la Chambre des Communes Britanniques est choisie par quelques milliers d'individus tirés de la lie du peuple, & dont on achète constamment les suffrages. — n'est-il pas ridicule d'appeller *libre* un pays ainsi gouverné ? — Voyez un détail frappant sur l'état de la représentation du Parlement d'Angleterre dans les Recherches Politiques de M. Burgh, vol. I, p. 39, &c. — *Telle est la note de M. Price. On trouvera dans celles que j'ai mises à la suite de ses Considérations la question de l'inégalité de la représentation Parlementaire nettement exposée, & quelques détails frappans sur ce sujet tirés, soit de l'ouvrage de M. Burgh, auquel l'Auteur renvoie, soit d'un écrit récent & très-exact sur la Constitution de l'Écossé, de M. H. Zeno, &c. — Note du Traducteur.*

---

*Des Dettes, & des Guerres intérieures.*

**J'**AI observé dans l'introduction de cet écrit que les États Américains ont plusieurs dangers à éviter. Je vais donner un détail abrégé des principaux de ces dangers.

J'ai suffisamment remarqué l'accroissement indéfini des dettes publiques.

J'ai porté une attention particulière sur le danger des guerres intestines. Mais je voudrois insister encore sur la nécessité de prendre toutes les mesures & d'employer toutes les précautions qui peuvent préserver les États-unis de ce malheur. Il seroit affreux de voir dans le nouveau monde tous les maux qui ont jusqu'à présent ravagé l'ancien.—La guerre exerçant ses fureurs dans les lieux où l'on croyoit que la paix & la liberté avoient enfin fixé leur séjour.— Les bayonnettes & les canons réglant les objets en dispute, au lieu de la sagesse des membres réunis d'une confédération.— Peut-être un Etat inquiet & ambitieux s'élevant par une conquête sanglante au-dessus des autres, & de-

venant un *Etat Souverain*, qui réclamerait avec impiété (comme la Grande-Bretagne l'a fait une fois) la pleine autorité de promulguer des loix obligatoires pour les autres Etats ses frères, & qui attireroit à lui exclusivement tous les avantages de l'union. Je maudis cette calamité; je frémis quand je considère combien il est possible qu'elle survienne, & j'espère que ceux-là se trompent qui pensent que telles sont les jalousses qui gouvernent les hommes, & les imperfections des meilleurs arrangemens humains, qu'il n'est pas au pouvoir de la sagesse de découvrir les moyens assurés de prévenir ces maux, sans empiéter trop sur la liberté & l'indépendance des Etats. J'ai parlé d'augmenter les pouvoirs du Congrès. D'autres ont proposé de concentrer les pouvoirs de chaque Gouvernement dans un seul Parlement qui représenteroit tous les Etats, & d'abroger les Parlemens particuliers par lesquels chacun d'eux est maintenant gouverné. Mais il évident qu'une telle institution seroit suivie des plus grands inconvéniens, & qu'elle empiéteroit sur la liberté des Etats, bien plus que l'augmentation de pouvoir que j'ai proposé de donner au Congrès. Si un Parlement commun ne doit abroger aucun des autres Parlemens, ce seroit le Congrès, tel qu'il est à présent constitué.



---

*De la distribution inégale des Propriétés.*

C'est une observation triviale que la puissance est fondée sur la propriété. Plusieurs Etats libres ont montré qu'ils sentoient la vérité de cette observation, en s'efforçant de trouver des moyens pour prévenir une trop grande inégalité dans la distribution des biens. Quels tumultes ne furent pas occasionnés à Rome dans les plus beaux jours de la République par les tentatives que l'on fit pour mettre en exécution la loi agraire ! Chez le peuple d'Israël, sous la direction du Ciel, toutes les propriétés foncières, qui avoient été aliénées pendant l'espace de cinquante ans, retournoient à leurs possesseurs primitifs à la fin de ce période. Une des circonstances les plus favorables aux Etats Américains dans la formation de leurs nouvelles Constitutions de Gouvernement, est l'égalité qui subsiste entr'eux.

L'état le plus heureux de l'homme est l'état moyen entre le sauvage & le policé. C'est précisément à ce point que se trouve la société en Connecticut & dans quelques autres des provin-

ces Américaines, lesquelles, si je suis bien informé, sont habitées par des cultivateurs indépendans & robustes, à peu près tous au niveau les uns des autres.—Accoutumés à manier les armes—instruits de leurs droits—doués de mœurs simples—étrangers au luxe—habillés de toiles filées chez eux—retirant avec abondance le produit de leurs terres,—recueillant aisément cette abondance par la main de l'industrie,—delà des mariages formés dès la jeunesse, nombreux, heureux, féconds,—conservant la santé & la vie, & donnant à l'Etat un accroissement rapide.—Dans ces pays fortunés le riche & le pauvre, le grand hautain & le sycophante rampant sont également inconnus—Les citoyens sont protégés par des loix qui ne peuvent être oppressives, puisqu'elles sont leur volonté, & par un gouvernement égal, qui n'offrant point de places lucratives ne donne lieu ni à la corruption, ni à la brigue\*, ni aux intrigues de l'ambition.— O peuple distingué ! puissiez-vous rester long-tems dans cette heureuse situation ! & puisse

---

\* Dans cet Etat, aussi bien que dans ceux de *Massachusetts*, *New Jersey*, &c. la moindre brigue, ou seulement l'expression du desir d'être choisi, exclut un Candidat de la Chambre des Représentans. Il en est de même s'il a quelque tache dans son caractère moral.

le bonheur dont vous jouissez se répandre sur toute la terre !— Mais je m'oublie.

Il est dangereux qu'un état de société si heureux ne soit pas de longue durée ; que la dépravation ne prenne la place de la simplicité & de la vertu ; que le tems ne détruise l'égalité ; que la fatale passion de dominer ne se montre ; que la liberté ne languisse ; & que le gouvernement civil dégénéral par degrés ne devienne un instrument dans les mains d'un petit nombre d'ambitieux pour opprimer & pour dépouiller la société.— Tel a été jusqu'à présent le progrès du mal dans les choses humaines. Quelques grands hommes, Platon, Thomas Morus, Monsieur Wallis,\* ont proposé, pour s'opposer à cette pente rapide, des plans, qui, en établissant une communauté de biens & en abolissant la propriété, rendroient impossible à aucun membre de l'Etat de penser à mettre les autres dans l'esclavage, ou de se considérer comme ayant quelque intérêt distinct de celui de ses Concitoyens. De telles théories sont agréables dans la spéculation, & probablement elles ne sont pas entièrement impraticables. On pourra s'en approcher dans la suite, & peut-être l'homme parviendra-t-il à trouver une forme

---

\* Voyez sur Monsieur Wallis & ses ouvrages une Note à la suite de ces Considérations.— Note du Traducteur.

de Gouvernement qui laissera si peu d'autres moyens de distinction que le mérite personnel, qu'elle excluera de la société la plupart des causes du mal. Quoi qu'il en soit, on ne peut pas douter qu'il ne soit une égalité sociale essentielle à la liberté, que tout Etat qui met quelque prix à la vertu & au bonheur doit maintenir de toutes ses forces.—Il n'est pas en mon pouvoir de donner la meilleure méthode pour y parvenir; j'observerai seulement qu'il y a trois ennemis de l'égalité contre lesquels l'Amérique doit se tenir en garde.

1°. La concession d'honneurs héréditaires & de titres de noblesse. Les personnes ainsi distinguées, quoique peut-être d'un caractère plus bas que les derniers des individus qui dépendent d'eux, sont portées à se considérer comme appartenant à un ordre d'Êtres plus élevés, faits pour exercer le pouvoir & pour gouverner. Leur naissance & leur rang les disposent nécessairement à être les ennemis de la liberté générale; & quand ils ne le sont pas, quand ils montrent un vrai zèle pour les droits du genre humain, c'est toujours un triomphe du bon sens & de la vertu sur les séductions & les pièges de leur situation. C'est donc avec une vive satisfaction que j'ai trouvé passé en loi dans les articles de la Confédération, qu'*aucun*

*titre de noblesse ne sera jamais accordé par les États-  
unis. Qu'il y ait des honneurs pour encourager  
le mérite, mais que ces honneurs meurent avec  
les hommes qui les ont mérités : qu'ils ne des-  
tinent pas à leur postérité ; ils n'ont rien  
un esprit de domination, & produiroient une  
Aristocratie orgueilleuse & tyrannique—en un  
mot, que les États-unis conservent toujours ce  
qui fait maintenant leur gloire—une confédé-  
ration d'États heureux & prospères, sans Lords,  
sans Evêques,\* & sans Rois.*

2°. *Le droit d'aînesse.* Il est très-évident que  
ce droit tend à produire une inégalité nuisible.  
La disposition à élever un nom en accumulant

---

\* Je n'entends pas par les *Evêques* des officiers purement  
Spirituels entre les Chrétiens, mais des *Lords Spirituels*, en-  
tant que distingués des *Lords Temporels*, ou des Ecclé-  
siastiques élevés à cette prééminence & revêtus d'honneurs  
& d'autorité civile en vertu d'une institution dans l'Etat.  
Je dois ajouter que je ne prétends point exprimer une pré-  
férence générale pour la constitution du Gouvernement Ré-  
publicain. Il est un degré de dégénération politique in-  
compatible avec une telle constitution. La Grande Bre-  
tagne en particulier est trop composée de haut & de bas,  
d'écume & de lie pour l'admettre ; & des gouvernemens ré-  
publicains ne conviendroient plus à l'Amérique si elle deve-  
noit aussi corrompue que l'Angleterre.

les propriétés dans une branche d'une famille, est une vanité non moins injuste & cruelle que dangereuse pour les intérêts de la liberté. Aucun Etat sage ne doit ni l'encourager, ni le tolérer.

3°. *Le commerce étranger* est un autre des ennemis contre lesquels je souhaite de prévenir les États-unis. Mais il a une influence contraire au bien de l'Etat sous tant d'autres rapports que la destruction de l'égalité, première base de la liberté, qu'il sera convenable d'y porter une attention plus particulière.



---

*Du Commerce, des Banques & du Papier Monnoie.*

**L**E Commerce étranger, à quelques égards, a les plus utiles effets. En établissant une communication entre des Royaumes éloignés, il étend l'exercice d'une bienveillance universelle; il éloigne les préjugés locaux; il engage chaque homme à le considérer plutôt comme Citoyen du monde que comme membre d'aucun Etat particulier; & par conséquent, il modère les excès de l'amour de la Patrie\*, si long-tems applaudi comme

---

\* L'amour de la Patrie n'est une passion noble que lorsqu'elle nous engage à avancer le bonheur intérieur de notre pays, & à défendre ses droits & ses libertés contre toute invasion domestique ou étrangère; en conservant en même tems un respect égal pour les droits & les libertés des autres pays. Mais ce n'est point là, & ce n'a point été un de ses effets les plus ordinaires. Au contraire l'amour de la Patrie n'a été en général qu'un esprit de rivalité entre différentes sociétés, qui a produit des disputes, & allumé la soif des conquêtes & de la domination. Qu'est-ce que la patrie d'un Russe, d'un Turc, d'un Espagnol, &c. si ce n'est un pays où il ne jouit d'aucun droit, & où ses maîtres disposent de lui comme s'il étoit une bête de somme? & qu'est-ce que son amour pour la Patrie, si ce n'est un attachement

un des principes les plus nobles du cœur humain, & qui dans le fait est un des plus destructifs que nourrisse la nature. Le commerce, en donnant à chaque pays la facilité de tirer des autres contrées les commodités & les avantages qu'il ne peut trouver en lui-même, produit parmi les nations un sentiment de dépendance mutuelle, il accélère le perfectionnement général.

Mais il n'est aucune partie du genre humain pour laquelle l'usage du commerce soit moins important que pour les Etats Américains. Répandus sur un vaste continent, ils forment un monde à eux seuls. Le pays qu'ils habitent renferme tous les différens sols & les différens climats, Il produit non-seulement

---

à la dégradation & à l'esclavage? Qu'étoit l'amour de la Patrie parmi les Juifs, si ce n'est une malheureuse partialité pour eux-mêmes & un mépris orgueilleux pour les autres nations? Qu'étoit-il même parmi les Romains, quelque sublime qu'il ait été dans plusieurs de ses effets, si ce n'est un principe qui réunissoit une bande de voleurs dans leurs attentats pour détruire toute liberté excepté la leur propre? Le Christianisme s'est sagement dispensé de recommander l'amour de la Patrie. En le prescrivant il auroit favorisé un vice parmi les hommes. Il a fait infiniment mieux, il a recommandé *la bienveillance universelle.*



toutes les nécessités, mais aussi toutes les commodités de la vie. Les grandes rivières, & les lacs immenses qui le coupent, forment une communication intérieure entre ses diverses parties qui n'est connue au même degré dans aucune autre région de la terre. Les Etats-unis possèdent donc en eux-mêmes les meilleurs moyens de trafic intérieur le plus utile des trafics; & le but le plus étendu qu'ils puissent lui donner. Pourquoi regarderoient-ils au-delà? Qu'est-ce qui pourroit leur faire désirer d'étendre leur commerce étranger, ou même d'élever une grande force maritime? La Grande-Bretagne, peuplée d'habitans qui ne sont pas armés, & menacée comme elle l'est par des voisins ambitieux & puissans, ne peut se flatter de conserver long-tems son existence lorsqu'en perdant sa supériorité sur la mer elle sera ouverte aux invasions. Mais les Etats Américains n'ont pas les mêmes craintes. Ils n'ont rien à redouter de voisins puissans: il faut traverser la vaste mer Atlantique avant de pouvoir les attaquer: ils forment tous une milice bien exercée; & la résistance efficace qu'ils ont opposée, dans l'enfance de leur Etat & sans forces navales, à la première Puissance de l'Europe, découragera sans doute & prévendra pour l'avenir toute invasion. Avec un tel bonheur

pourquoi chercheroient-ils à former en Europe des liaisons qui les exposeroient au danger d'être enveloppés dans ses querelles ? Qu'ont-ils à faire avec la politique ? Y a-t-il des choses très-importantes pour eux qu'ils puissent en tirer si ce n'est l'infection sociale ? Je tremble lorsque je pense à cette rage universelle pour le commerce qui trop vraisemblablement prévaut parmi les Américains. Cette passion furieuse peut leur occasionner de grands maux. Toutes les nations dressent des pièges autour d'eux, & les recherchent pour établir avec ce grand continent une communication qui ne peut que lui être fatale. Le plus grand intérêt des Américains demande qu'ils s'en préservent par tous les moyens convenables, & particulièrement en imposant des droits considérables sur les importations. Mais ces moyens ne réussiront pas, à moins qu'ils ne soient aidés par les mœurs. Il est sur-tout à craindre que la passion pour les marchandises étrangères, s'augmentant sans cesse, ne rende les meilleurs réglemens inutiles ; & si cela arrive, cette simplicité de caractère, cet esprit mâle & ferme, ce dédain du clinquant dans lequel consiste la vraie dignité, disparaîtront de l'Amérique. La mollesse, l'esprit de servitude & la vénalité, en prendront la place. La liberté & la vertu seront

englouties dans l'abyme de la corruption. Tel sera le cours des évènements dans les Etats Américains, s'ils s'adonnent au commerce. Ne seroit-il pas infiniment plus avantageux pour eux de former une nation de simples & honnêtes fermiers, plutôt qu'un corps de marchands opulens & fastueux? Où les mœurs les plus pures prévalent-elles dans les Etats-unis? Où les habitans vivent-ils plus heureux & plus égaux? N'est-ce pas dans les parties intérieures où l'agriculture donne la santé & l'abondance, & où le commerce est à-peine connu? Dans quels lieux au contraire les habitans sont-ils personnels, adonnés au luxe, abandonnés & vicieux, & en même tems malheureux? N'est-ce pas le long des côtes de la mer, & dans les grandes villes, où le commerce fleurit, & où les marchands abondent? L'effet de ces différentes situations sur la vigueur & la félicité de la vie humaine, est si frappant & si rapide que dans l'une la population languit, si elle n'est pas suppléée par les émigrations, pendant que dans l'autre elle s'accroît à un degré presque inconnu jusqu'ici.

Mais passons à des observations différentes.

Je crois que les Etats-unis ont une raison particulière de craindre les effets suivans du commerce étranger.

Si l'importation augmente pour nourrir le luxe, & satisfaire la prodigalité, leur argent monnoyé sortira du pays; ce qui occasionnera la substitution d'un papier monnoie trompeur, dont la conséquence sera qu'une richesse idéale prendra la place de la richesse réelle, & que leur sûreté dépendra comme de la force & de la durée d'une illusion. Je sens très-bien que le papier monnoie est une des ressources les plus commodes qu'ait trouvées l'homme; mais cela même rend cette monnoie idéale une des plus grandes tentations qui puissent irriter la cupidité humaine. Une banque publique, tant qu'elle peut faire circuler ses billets, facilite le commerce & seconde les opérations de l'Etat, à proportion de son crédit. Mais quand elle n'est pas soigneusement restreinte & surveillée; quand ses billets excèdent les sommes dont elle peut disposer & sont portés presque jusqu'au dernier terme que la confiance publique puisse accorder; quand en conséquence sa durée dépend uniquement de la durée de la crédulité universelle; une telle banque pourra pour un tems, (c'est-à-dire pendant que la balance du commerce trop défavorable n'occasionnera pas une trop grande quantité de demandes, & qu'aucun évènement n'excitera des craintes)

Une telle banque pourra, dis-je, produire pour un tems tous les effets d'une mine de laquelle on peut tirer des millions dans une minute; elle remplira un royaume d'argent, elle le rendra capable de soutenir quelque dette que ce soit, elle lui donnera une espèce de toute-puissance. Mais cette banque malgré ces avantages passagers deviendra infailliblement une grande calamité dans les circonstances que j'ai supposées; & un Royaume soutenu par cet expédient, au moment même de ses plus grandes opérations, ne fera par ses efforts les plus violens qu'augmenter l'horreur de la convulsion qui s'approche.

Les Etats unis ont déjà vérifié une partie de ces observations; ils ont éprouvé jusqu'à un certain degré les conséquences que j'ai exposées, obligés pendant la guerre de créer une quantité de papier monnoie qui n'avoit point d'appui solide, ils lui ont vu perdre toute sa valeur; il est bien surprenant sans doute que n'étant assuré sur aucun fond, & ne pouvant par être converti en espèces, il ait jamais pu avoir cours, ou servir à remplir aucun but important.

Malheureusement pour la Grande-Bretagne, elle a employé les moyens nécessaires pour don-

ner

ner plus de stabilité à son papier monnoie : c'est ainsi qu'elle s'est donné les moyens de soutenir des dépenses qui surpassent tout excès connu jusqu'à nos jours, & de contracter une dette qui étonne aujourd'hui, mais qui occasionnera dans la suite une catastrophe dont le monde sera ébranlé. Si la dernière guerre eût duré plus long-tems, elle auroit nécessité cette catastrophe. La paix l'a éloignée. Veuille le Ciel que, s'il est encore possible, l'on adopte des mesures qui l'écartent à jamais !



---

*DES SERMENS.*

**L**E Serment est un expédient auquel tous les Etats ont eu recours, afin d'obtenir des informations vraies, & de se convaincre des faits, en s'assurant de la véracité des témoins. Mais je ne sais si je puis approuver l'imprécation qui fait toujours partie d'un serment. Peut-être n'est-elle pas aussi nécessaire qu'on l'imagine communément. Une affirmation solennelle, avec des loix qui infligeroient des peines sévères au mensonge quand il seroit découvert, rempliroit probablement le but des sermens. Je souhaite donc que dans les Etats-unis l'on abolisse les sermens accompagnés d'imprécations, & qu'à cet égard la même indulgence qui est maintenant accordée aux Quakers le soit à tous les hommes. Mais je crains qu'on ne pense que cette expérience ne fût trop dangereuse. Ce qu'il est du moins de la plus grande conséquence d'éviter, c'est :

1°. Une telle multiplicité de sermens qu'ils n'en deviennent trop familiers.

2°. Une manière légère d'administrer le serment. L'Angleterre à cet égard paroît être tombée au plus profond degré possible de corruption. On exige les sermens parmi nous dans tant d'occasions, on les administre avec si peu de soin, qu'ils ont perdu presque toute leur efficacité. Il est probable que, si l'on compte les sermens d'offices, les sermens d'élection, les sermens de la douane, &c. &c. il se commet annuellement environ un million de parjures en Angleterre. C'est-là sans doute une des plus atroces de nos iniquités nationales, & il seroit étonnant qu'elle n'attirât pas sur nous quelques-uns des plus sévères jugemens de Dieu.





---

*Du Commerce des Nègres, & de l'Esclavage.*

**L**E commerce des Nègres ne peut être censuré dans des termes trop sévères. C'est un trafic qui, tel qu'il a été fait jusqu'à présent, est insultant pour l'humanité, cruel, impie, & diabolique. J'ai le plaisir d'apprendre que les Etats-unis ont pris des mesures pour l'empêcher, & pour abolir l'odieux esclavage qu'il a introduit. Jusqu'à ce qu'ils y soient parvenus, il ne paroîtra pas qu'ils méritent la liberté pour laquelle ils ont combattu. Car il est de toute évidence que s'ils ont le droit de tenir quelques hommes dans l'esclavage, d'autres hommes ont pu avoir le droit de les y tenir eux-mêmes. Je sens cependant que cette grande Révolution ne peut pas se faire subitement. Je suppose que l'émancipation des Nègres doit être abandonnée en partie à l'influence du tems & à celle des mœurs; mais rien ne pourroit excuser les Etats-unis, s'ils n'exécutoient pas cet acte de justice avec autant de promptitude & d'efficacité que

les circonstances particulières de leur situation  
le leur permettent. Je me réjouis de pouvoir  
dans cette occasion leur recommander l'exemple  
de mon pays. Dans la Grande-Bretagne, un  
Nègre devient libre du moment où il met  
le pied sur le territoire du Royaume.



---



---

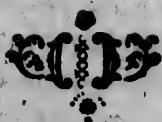
*CONCLUSION.*

**T**EL est l'avis que j'offre humblement, mais avec un zèle ardent, aux Etats-unis de l'Amérique. Tels sont les moyens par lesquels leur pays peut devenir le siège de la liberté, de la science, de la paix, & de la vertu ; l'asyle du bonheur pour eux-mêmes, & le refuge du reste du monde.

En écrivant ces feuilles, j'ai souvent désiré que mes conseils méritassent plus d'influence. Le moment présent, quelque favorable qu'il soit aux Etats-unis si l'on en profite sagement, est encore critique ; & quoiqu'ils soient vraisemblablement à la fin de tous leurs dangers, le péril le plus profondément redoutable peut survenir encore.

Depuis que cet écrit est fini, j'ai été plus affligé que je ne peux l'exprimer, par des relations qui me conduisent à craindre, que je n'aie conçu une opinion trop haute des Américains, & que je ne sois trompé par une attente chimérique. Si cela est vrai ; si le retour de la paix, &

l'orgueil de l'indépendance les conduisent à la sécurité & la dissipation; s'ils perdent ces mœurs vertueuses & simples par lesquelles seules les Républiques peuvent subsister long-tems; si une fausse délicatesse; si le luxe & l'impiété se répandent parmi eux; si des jalousies excessives divisent leurs gouvernemens; si aucun des Etats ne reconnoissant une autorité supérieure à son autorité particulière, des chocs d'intérêt particulier rompent l'union fédérale; il en résultera cette conséquence infaillible & déplorable, que la plus belle expérience qui ait jamais été tentée dans les affaires humaines restera sans succès, & qu'une révolution qui avoit ressuscité les espérances des gens de bien, & qui promettoit à l'espèce humaine, des tems meilleurs, un nouvel ordre de choses, deviendra un exemple fatal, propre à décourager tous les efforts à venir en faveur de la liberté, & ne fera qu'ouvrir une nouvelle scène de corruption humaine & de misère.



The first of these is the fact that the  
 government has been unable to  
 secure the necessary funds to  
 carry out its policy. This is  
 due to the fact that the  
 government has been unable to  
 raise the necessary funds from  
 the public. This is due to the  
 fact that the public has been  
 unwilling to lend the government  
 the necessary funds. This is  
 due to the fact that the public  
 has been unwilling to lend the  
 government the necessary funds  
 because of the government's  
 policy of high interest rates.  
 This has led to a situation  
 where the government has been  
 unable to raise the necessary  
 funds to carry out its policy.  
 This is a serious situation  
 and it is necessary for the  
 government to take steps to  
 rectify the situation. This  
 can be done by reducing the  
 interest rates and by  
 increasing the public's confidence  
 in the government. This is  
 necessary for the government  
 to be able to carry out its  
 policy.

100

R  
 4

RÉFLEXIONS

SUR

L'OUVRAGE PRÉCÉDENT.

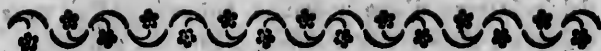


R

L'

QU  
dans la  
faudro  
valités  
théâtre  
cunes  
s'aimer  
les lien  
les Cit  
oublier  
rencon  
employ  
le bonh  
mutuel  
sentiron  
changer

D'od  
vision e  
quêtes



# R E F L E X I O N S

S U R

## L'OUVRAGE PRECEDENT.

**Q**UE de révolutions désastreuses dans les mœurs & LA PAIX. dans la constitution des Etats-unis de l'Amérique, ne faudroit-il pas prévoir pour craindre entre eux ces rivalités & ces guerres qui ont fait de l'Europe un théâtre de meurtres & de brigandages ? Jamais aucunes nations n'ont eu d'aussi grandes raisons de s'aimer. Jamais des intérêts si puissans n'ont resserré les liens de la fraternité entre les hommes. Comment les Citoyens de chacun de ces Etats pourroient-ils oublier ce qu'ils doivent aux Citoyens des autres ? Ils rencontreront à chaque pas un monument du courage employé par leurs amis pour la défense de la liberté ; le bonheur dont ils jouiront sera le garant éternel d'une mutuelle reconnoissance ; &, divisés en provinces, ils sentiront qu'ils peuvent faire trois cent lieues sans changer de patrie.

D'où pourroient naître un jour des germes de division entre ces peuples de frères ? Ils ont tant de conquêtes à faire sur la nature avant de pouvoir former



l'absurde vœu d'une possession nouvelle ! Une terre immense à couvrir de demeures, de charues, d'habitans, s'étend de la mer au-delà des montagnes, & force les Américains à tourner vers une louable industrie l'activité de leur population naissante. Un monde entier à peupler avant de se sentir pressés les uns par les autres ; voilà le préservatif que la Providence leur a donné ; voilà ce qu'elle n'avoit donné avant eux à aucune nation connue ; voilà chez ces peuples appelés au bonheur le garant de la paix, sans même avoir besoin de compter sur leur modération ou leur vertu.

Mais les précautions qu'indique le respectable Auteur dont on vient de lire l'ouvrage n'en font pas moins dictées par la sagesse. L'auguste assemblée du Congrès continental ne peut jamais être à craindre. Les choix seront faits avec prudence, parce qu'un peuple libre ne s'est jamais trompé sur le choix de ses représentans. La courte, & peut-être trop courte durée de leur administration, ne permet pas l'inquiétude. La nature de leurs fonctions, étrangères au gouvernement intérieur de chaque Etat particulier, est une barrière suffisante à l'ambition. Ils ne peuvent ni songer à tout soumettre, ni employer contre la liberté d'un seul Etat les forces fédérales.

Donnez donc de la confiance au Congrès ; donnez-lui du pouvoir. Soyez jugés par les Députés de toutes vos contrées ; c'est-à-dire, soyez jugés par vous-mêmes. Rien ne résistera aux décisions d'une justice impartiale. Mais armez vos Juges d'une puissance qui ne peut être dangereuse : armez-les de

LE CON-  
GRÈS.

AUGMENTER SES  
POUVOIRS.

toute v  
ainsi qu  
de vos

Sans  
libre qu  
puisse êt  
j'en bén  
l'amour  
humain  
plus fon  
tion, co  
la nature  
grand ne  
de grand  
son seule  
ne soutie  
si l'on ign  
liberté se  
elle cess  
jouissance  
jours épri  
bien n'en  
chaque j  
dont elle

Voulez  
sens : par  
sous les y  
esclavage  
pendance  
miers mot

toute votre force pour appuyer leurs arrêts ; & c'est ainsi que vos propres décrets prononcés par la bouche de vos sages seront encore exécutés par vos mains.

Sans doute il n'entrera dans l'esprit d'aucun homme libre que la défense d'une terre arrosée de votre sang puisse être confiée à des mercenaires. Je le fais, & j'en bénis le Ciel : le siècle, le moment est arrivé où l'amour de la Patrie ne fera plus la haine du genre humain ; où la prospérité d'un Etat libre ne sera plus fondée comme à Rome sur la soif de la domination, comme à Sparte sur l'amour de la guerre. Mais la nature des hommes n'est pas changée. Rien de grand ne s'est jamais fait, & ne se fera jamais, sans de grands motifs, sans de fortes émotions ; & la raison seule, les notions de l'ordre, les idées de justice, ne soutiendront pas l'activité nécessaire à la liberté, si l'on ignore l'art de les convertir en passions. La liberté seroit perdue peu de momens après celui où elle cesseroit d'être la plus douce. & la plus sentie des jouissances. Pour la conserver il faut en être toujours épris : il faut que la possession d'un si grand bien n'en éteigne jamais les charmes : il faut que chaque jour rapporte à l'ame le sentiment d'ivresse dont elle a joui au premier cri de la victoire.

Voulez-vous obtenir ce grand effet ? Parlez aux **EDUCATEURS** : parlez-leur sans cesse : placez à chaque instant **TRON** sous les yeux l'image affligeante des jours de votre esclavage ; l'image ravissante du jour de votre indépendance. Prenez l'enfant au berceau. Que pour premiers mots il bégaye le nom de **WASHINGTON**. Que

ses premières leçons d'histoire soient les injustices que vous éprouvâtes & le courage qui vous en affranchit. Que ses prières de chaque jour soient un hommage de reconnoissance au Dieu qui vous donna des chefs habiles, qui guida vos armées, qui fortifia vos laboureurs contre la tyrannie & la discipline Européennes. Qu'il grandisse ce jeune enfant, espoir de la patrie, qu'il grandisse au milieu des cérémonies annuelles, des fêtes consacrées aux événemens de la guerre & à la mémoire de vos Héros. Qu'il apprenne de son père à pleurer sur leur tombe, & à bénir leurs vertus. Que son premier livre soit le décret de votre indépendance, & le code de vos constitutions ébauchées au bruit des armes. Qu'au bout du champ qu'il laboulera dans sa jeunesse, il s'arrête, & les yeux humides lise ces mots sur la pierre brute—

**ICI DES BARBARES SOUDOYÉS PAR LE DESPOTISME ONT ÉTOUFFÉ DANS LES FLAMMES, ONT BRISÉ CONTRE LES ARBRES UN VIEILLARD INFIRME, ET DES ENFANS ARRACHÉS DU SEIN DE LEUR MÈRE EXPIRANTE—LA LES SATELLITÉS DE L'OPPRESSION ONT PLOYÉ LES GENOUX, REÇU DES FER ET DEMANDÉ LA VIE.—**Que le calendrier de l'année contienne ces faits immortels rapportés à chaque jour. Que l'épée dont son père défendit autrefois son épouse; que l'épée dont il sera ceint lui-même au jour de la raison & de la force, que ces épées soient attachées au soc de sa charrue. Que l'arme de la guerre, ainsi unie à l'instrument de la paix, renouvelle pour lui cette langue des signes si puissamment employée dans l'antiquité pour des usages moins sacrés. Qu'elle lui dise ce qu'il n'oubliera jamais après l'avoir appris ainsi, que la fierté de l'homme libre brave tous les

dangers  
humain  
couler p  
freuse fi  
probre  
l'argent,  
barbarie  
héros cit

Enivré  
Germain  
PERIBAN  
jeune cou  
les travau  
dans les  
& s'exerc  
les plus r  
sa patrie  
loix. . . .

Voilà, v  
Que dans  
Etats; qu'  
convention  
les fonction  
honneur, se  
tribue de se  
à la prospé  
la patrie q  
momens de

Ne craig  
Voilà la fo

dangers, mais ne trouble jamais l'ordre; que le sang humain doit être prodigué pour la liberté, & ne doit couler pour aucune autre cause; que la guerre est affreuse si elle n'est pas nécessaire; qu'elle est un opprobre pour le soldat mercenaire qui vend sa vie à l'argent, ou à l'honneur odieux d'un froid état de barbarie; mais qu'elle consacre à l'immortalité le héros citoyen qui donne sa vie pour ses frères.

Enivré d'amour pour la liberté comme ces anciens Germains dont parle Tacite, QUI LIBERTATEM DEPERIBANT, UT POTÈ SANGUINE PARTAM, que ce jeune courage, un ou deux jours par mois, abandonne les travaux de la culture pour aller nourrir sa fierté dans les exercices militaires; qu'il manie les armes & s'exerce à la discipline sous les yeux des hommes les plus révérez; qu'il promette dans leurs mains à sa patrie de périr pour sa défense & pour celle des loix. . . . .

Voilà, voilà les troupes qu'il vous convient d'avoir. MILICE.  
Que dans nos monarchies on divise, on classe les Etats; qu'on les soude avec de l'or, & un honneur de convention . . . . . Parmi vous, réunissez toutes les fonctions. Que le même homme soit à la fois laboureur, soldat, représentant de la cité; qu'il contribue de ses travaux, de son courage, de ses lumières à la prospérité publique, & ne se croie quitte envers la patrie qu'en lui donnant tout son être & tous les momens de sa vie.

Ne craignez rien d'une milice ainsi constituée. Voilà la force dont il faut armer le Congrès pour

l'exécution de ses jugemens. Voilà celle qu'il faut opposer aux courses des sauvages, si l'humanité & la bienfaisance de vos invincibles Citoyens ne vous acquiert pas leur amitié. Voilà celle qu'il faut tenir préparée contre l'agression des peuples Européens, qui ne voudront, qui n'oseront jamais troubler la paix de vos demeures.

Mais que de choses vous restent à faire ! . . . . .  
Après avoir donné le grand exemple d'une législation philosophique éclosée au milieu du carnage, donnez l'exemple plus admirable encore d'une noble & sage modestie. Revoyez vos loix. Pensez aux mœurs. Pensez aux institutions qui les entretiennent. Achevez votre ouvrage. Ne vous reposez qu'après avoir atteint la perfection que comporte notre nature ; & ne souffrez pas que par votre négligence le plus bel instant de l'espèce humaine passe sans fruit pour l'univers.

On le voit : mes idées ne sont que celles de l'Homme vénérable dont j'ai traduit l'ouvrage. Mais j'oserai rejeter son opinion sur la nature des différens pouvoirs dont il croit que le Congrès continental doit être investi : " Il faut l'autoriser, dit-il, à se procurer les moyens de subvenir aux frais de la confédération. " On doit même lui conférer le droit d'emprunter & de pourvoir à l'amortissement de la dette." Je suis loin de penser ainsi, & c'est à Monsieur Price lui-même

même qu'  
du à son  
main.

La plus  
triquz en  
utile, &  
des devoirs  
horrible et  
pare le mo  
d'une révol  
aggrave le f  
pressées de  
nécessite l'  
vantée ne e  
public imp  
société, qui  
lation de la  
tunes : . . .  
tagion de l'  
devenir ce q  
tout ce que

Un vrai C  
C'est avec jo  
ne la laisse ar  
le service du  
exécute tout  
troublent la f  
Les communie

même que j'offre mes objections, comme un hommage dû à son amour pour la vérité & pour le genre humain.

La plus funeste illusion de ce qu'on appelle POLITIQUE en Europe a été de regarder le CREDIT comme utile, & de rejeter sur les races futures une partie des devoirs de la génération présente. Ce système horrible est né de l'indifférence pour la patrie, & prépare le moment, plus ou moins éloigné, mais infaillible, d'une révolution qui effrayera le monde. Le fardeau agrave le fardeau ; les charges de chaque année sont pressées de tout le poids des précédentes. L'emprunt nécessite l'emprunt ; en sorte que cette politique si vantée ne conduit qu'à la certitude de rendre le service public impossible, c'est-à-dire, à la dissolution de la société, qui ne peut trouver de remède que dans la violation de la foi & dans le renversement général des fortunes . . . Hommes libres, gardez-vous de la contagion de l'esclavage, & songez que vous ne pouvez devenir ce qu'il faut que vous soyez, qu'en oubliant tout ce que vous avez été.

LE CON-  
GRES NE  
DOIT POINT  
AVOIR LE  
DROIT  
D'EMPRUN-  
TER.

Un vrai Citoyen appartient tout entier à la cité. C'est avec joie qu'il paie sa dette annuelle : jamais il ne la laisse arrérager ; jamais il ne remet au lendemain le service du jour. C'est de sa personne même qu'il exécute tout ce qui est nécessaire. Les méchants qui troublent la société, il les saisit & les livre à la loi. Les communications nécessaires au commerce intérieur,

à la chose publique, il les ouvre, il les entretient ; les différends qui divisent ses frères, il les arbitre, il les juge ; les hordes ennemis, il les combat de la même main dont il dirige la charrue sur le champ qui nourrit sa femme, ses enfans, sa famille. Dans tout cela il n'est pas question d'emprunts ; il n'est même presque pas question d'argent, mais de SERVICES ; & voilà comment agit, comment s'entretient & se transmet le généreux sentiment du patriotisme.

Payez donc la dette que vous avez contractée pour la plus noble des causes dans une crise extraordinaire, qui ne souffroit ni règle, ni délai ; mais N'EMPRUNTEZ JAMAIS. Quittes à la fin de chaque année de tout ce que vous devez à la patrie ; recommencez l'année suivante les mêmes travaux avec un zèle égal, qui sera récompensé des mêmes jouissances. Regardez de loin votre ancienne métropole pressée du fardeau de ses papiers circulans, de son crédit, de sa banque, s'enorgueillir de la fastueuse illusion de son opulence, & hâter par son avide crédulité, ou sa présumptueuse confiance, l'épouvantable réveil d'un si long rêve . . . . . Mais vous, paisibles, heureux, modestement fiers d'avoir vengé les droits de l'homme ; soyez toujours au niveau de chaque journée, & montrez au monde ce que peuvent pour le vrai bonheur la modération, l'ordre, l'économie, à la suite de la liberté.

N'EMPRUNTEZ JAMAIS—La première délibération d'emprunt seroit un signe infaillible de la décadence de l'esprit qui doit vous animer. Ce seroit déléguer

à d'autres  
& votre se  
vos devoirs  
seroit vos  
poids de

\* Et voilà  
nois qu'un  
imprimé en  
amis, ait so  
Ce morcean  
que, que je

“ Un An  
“ que par d  
“ diat. Si l  
“ par le go  
“ même ; ca  
“ fides est q  
“ nécessaire  
“ décide s'it  
“ TERT D  
“ SUPPORT  
“ SERVICE.

“ La sûreté  
“ de taxation éto  
“ quote-part de  
“ ne pouvoit par  
“ la fiene: mais  
“ effets de l'insu  
“ grande partie de  
“ fortunes des fo  
“ l'acte même qui

à d'autres le soin qui vous est imposé par la nature & votre serment, & acquitter le cinq pour cent de vos devoirs. Ce seroit une injustice horrible qui forceroit vos descendans à porter en même tems le poids de leurs journées & des vôtres\*. Ce seroit

---

\* Et voilà ce qu'on n'a presque point osé dire. Je ne connois qu'un Ecrivain Anglois, qui, dans un ouvrage récent, imprimé en petit nombre; & distribué seulement à quelques amis, ait soutenu l'injustice & l'illégalité des emprunts. Ce morceau me paroît si bien fait, & tellement sans réplique, que je ne puis me refuser au plaisir de le traduire.

“ Un Anglois a par sa naissance le droit de n'être taxé  
 “ que par des Représentans de son choix propre & immédiat. \* Si l'on eût respecté ce droit, les subsides demandés  
 “ par le gouvernement auroient été levés dans l'année même; car la méthode constitutionnelle de voter les subsides est que le Roi ayant déclaré quelle est la somme nécessaire pour le service, la Chambre des Communes  
 “ décide s'IL EST PLUS PRUDENT ET PLUS DE L'INTÉRÊT DU PUBLIC ET DE SES CONSTITUANS DE  
 “ SUPPORTER LA DÉPENSE, OU D'ARRÊTER TOUT  
 “ SERVICE.

“ La sûreté qu'avoit autrefois un Anglois contre l'abus du pouvoir de taxation étoit que le Membre du Parlement lui-même payoit sa quote-part de chaque taxe qu'il consentoit d'imposer, en sorte qu'il ne pouvoit pas blesser la propriété de ses Electeurs sans faire tort à la sienne; mais il y a long-tems que cette sécurité s'est évanouie par les effets de l'influence; & depuis que le Parlement est devenu une si grande partie du négoce des courtiers des fonds, on voit comment les fortunes des souscripteurs aux emprunts publics s'accroissent par l'acte même qui relie leurs constituans.



sur-tout une contagion funeste, qui, détruisant rapidement vos mœurs, éveillerait la cupidité, multiplieroit

“ Il est incontestable que ce principe a été violé, lorsque  
 “ les subsides ont cessé d'être levés dans l'année, & qu'on  
 “ les a rejettés sur la postérité; car lorsque le subside étoit  
 “ de cinq millions par exemple, & qu'il étoit levé dans l'an-  
 “ née, ceux qui l'imposoient en supportoient le fardeau.  
 “ Le mal pouvoit être suffisant pour le jour; mais il expiroit  
 “ avec lui; au lieu que ceux qui accordent cinq millions levés  
 “ par hypothèque ne se chargent que de simple intérêt, tan-  
 “ dis qu'ils grevent du principal & de l'intérêt de cinq  
 “ millions leurs enfans & les enfans de leurs enfans. Nous  
 “ DONNONS ET ACCORDONS: telle est la formule des bills  
 “ d'argent. Elle ne fut imaginée tout pour exprimer le don  
 “ & la concession de la propriété des donateurs; & non pas  
 “ de la propriété de leur postérité.

“ La violation de ces principes paroitra sous un plus  
 “ grand jour, si l'on considère que l'accumulation de la  
 “ dette nationale est telle que l'intérêt seul monte à dix  
 “ millions sterlings, qui doivent être levés CHAQUE AN-  
 “ NÉE DANS L'ANNÉE MEME sur les habitans de la  
 “ Grande Bretagne. Eh! quelle part avons-nous donc eu  
 “ dans le choix des hommes qui ont imposé sur nos biens une  
 “ taxe si exorbitante? Ils étoient les représentans les uns  
 “ du dernier siècle; quelques-uns du siècle actuel; mais  
 “ aucun d'eux n'a été élu par ceux sur lesquels tombe le  
 “ paiement de ces taxes.

“ Lever des taxes sur la postérité, sans doute c'est s'écarter  
 “ de la constitution: c'est encore violer les devoirs de Par-  
 “ ticulier, de Citoyen, d'homme d'Etat; car le devoir  
 “ d'un Particulier, père de famille, est de protéger l'héritage

les in-  
 tage l  
 plus e  
 la libe  
 “ de t  
 “ d'un  
 “ sage  
 “ son  
 “ vais  
 “ voir  
 “ cant  
 “ dang  
 “ C  
 “ tenu  
 “ à ses  
 “ le gé  
 “ gran  
 “ ple.  
 “ resso  
 “ ble a  
 “ resse  
 “ fait p  
 “ les m  
 “ avec  
 “ t-elle  
 “ nale,  
 “ sans fi  
 “ déjà t  
 paroît si  
 exprimer  
 l'expressi  
 SERVAR  
 ters, p. 5  
 1784.

les intrigues, & tourneroit vers la bassesse de l'agiotage l'élevation de vos âmes. Il n'y auroit bientôt plus de patrie & les champs de l'honneur ; l'asyle de la liberté se changeroient en une bourse de négocians.

“ de ses enfans & non pas de lui faire tort. Le devoir  
 “ d'un Citoyen est de sacrifier son intérêt personnel & pa-  
 “ sager à l'avantage permanent & au bien-être à venir de  
 “ son pays. Enfin la différence entre un bon & un mau-  
 “ vais administrateur est que celui-ci se contente de pour-  
 “ voir aux besoins du moment, tandis que l'autre se pré-  
 “ cautionne contre les évènements qui doivent mettre en  
 “ danger la chose publique dans les tems à venir.

“ C'est d'ailleurs un devoir dont les bons Citoyens sont  
 “ tenus envers le Souverain, de ne point mettre d'obstacle  
 “ à ses desseins pour le bien public, & sur-tout de ne point  
 “ le gêner dans l'exécution de son premier & de son plus  
 “ grand office ; celui de défendre & de protéger son peu-  
 “ ple. Le pitoyable système d'anticiper & d'accaparer les  
 “ ressources nationales est donc plus nuisible, s'il est possi-  
 “ ble au Roi, qu'aux sujets ; car si le Roi est le plus inté-  
 “ ressé à la conservation & à la prospérité de l'Etat, on lui  
 “ fait plus de tort qu'à tout autre en ôtant de ses mains  
 “ les moyens de défense & d'amélioration. Et comment  
 “ avec le fardeau de notre dette actuelle, la couronne pourra-  
 “ t-elle embrasser aucune mesure même de défense natio-  
 “ nale, sans entasser des oppressions sur des opprimés, &  
 “ sans frapper toujours plus profondément le crédit public  
 “ déjà blessé peut-être au-delà de tout remède !” Le mal  
 paroît si grand à l'Auteur, qu'il ne craint pas de dire que, pour  
 exprimer la situation de l'Angleterre, il faudroit emprunter  
 l'expression d'un ancien & dire: ETIAM SI DEU VOLUIT,  
 SERVARE REPUBLICAM NON POTEST.—*Political Let-  
 ters, p. 54 & 55, Letter X. Written in March and April  
 1784.—Printed by W. Richardson.*

Mais si les Américains n'empruntent pas, combien de siècles pesera sur eux le fardeau de la dette actuelle qu'à la fin il faudra payer ? Et quel crédit auront-ils aussi long tems que cette dette ne sera point acquittée ?

NUL BE-  
SOIN DE  
S'ASSURER  
UN CRE-  
DIT.

Les Etats-unis doivent. On suppose que leur dette s'éleve à neuf millions sterling. Sans doute il faut qu'ils la paient, non pour acquérir un crédit futur, qui seroit le plus funeste des avantages, si la résolution de ne pas emprunter n'étoit pas burinée dans le livre des loix fondamentales ; mais parce que cela est juste, & que la justice est la première vertu des hommes ; & que la République nouvelle est perdue, si elle cesse d'adorer la vertu.

J'oserais le dire : je n'aime point l'esprit arithmétique qui règne dans tout le chapitre qui traite de la dette publique. On n'y parle que de millions, de moyens de les augmenter, d'accroissement d'intérêts, de produits qui en peu d'années doublent, triplent & multiplient les capitaux à un degré que j'admettrai sans examen, plutôt que de me dessécher en en faisant le calcul. . . . Pourquoi faire sonner l'or aux oreilles des enfans de la liberté & des cultivateurs d'une terre bénie par la Providence ? Qu'importent les moyens imaginaires ou réels de devenir riches & corrompus, quand il ne s'agit que d'assurer le règne de la vertu & du bonheur ? . . . . O mes amis ! vous devez neuf millions sterlings. Payez-les doucement, lentement, sans efforts, par de sages contributions établies sur les propriétaires. Privez-vous quelque tems d'une partie

de votre aisance. Ce sacrifice est le prix de votre liberté ? Pourra-t-il être onéreux à vos ames nobles & courageuses ? Que les services publics soient tous exécutés par vous-mêmes ; que la contribution diminue à proportion de l'extinction de la dette ; & que les fonds dont la confédération n'aura plus besoin retournent en améliorations au sein d'une terre féconde, qui versera dans vos mains des trésors purs, dont vous n'aurez à remercier que la Providence.

Hélas ! il est comme impossible que les ames les plus droites & les plus éclairées ne reçoivent pas quelque altération des préjugés qui les environnent. C'est d'Angleterre qu'on vous écrit ; c'est d'Angleterre qu'on vous donne le conseil d'établir un crédit permanent, & de former aux États-unis un patrimoine continental.

**LE CREDIT ! . . . .** Le crédit est un ver qui ronge la racine de l'Etat. Croyez-moi la sagesse humaine consiste à se défier d'elle-même. Si un tems arrivoit où vous eussiez moins de zèle ; où l'intérêt privé pesât sur la chose publique ; où vous aimassiez mieux votre fortune que celle de l'Etat ; l'habitude d'emprunter seroit formée ; vous emprunteriez au lieu d'agir : vous convertiriez les services d'hommes libres en services de mercenaires ; & cette extrémité du monde, où repose l'espérance du reste, ne seroit plus qu'une contrée avilie ; dont l'exemple fourniroit un principe de plus aux tyrans pour l'oppression de l'espèce humaine.

Vous êtes au commencement de tout : n'adoptez rien des États vieilliss, que les préjugés, les révolutions,

les habitudes ont altérés sans remède. Leur plus triste ignorance est celle des maux dont ils sont affligés, Leur plus mortelle maladie est cet aveuglement des passions invétérées, qui perdent jusqu'au desir de la guérison. Le germe des maux qui menace l'enfant au jour de sa naissance échappe à l'œil le plus éclairé; mais il contient la contagion & la mort. Il en est de même des Etats. C'est dans la première idée fautive, dans le premier principe injuste mêlé à leur constitution naissante, qu'est la source de tous leurs malheurs & de leur ruine; d'autant plus dangereux que la fermentation sera plus lente & plus difficile à prévoir. Le moindre levain de vice, ou d'erreur, suffit pour mettre sourdement en discorde les mœurs & les loix, & pour opérer la dissolution des républiques les mieux établies en apparence.

Tous les Etats confondent aujourd'hui l'argent avec la richesse, la richesse avec le bonheur, l'éclat avec la puissance, la renommée avec la vraie gloire. Fuyez ces illusions; & n'en jetez pas la semence dans le berceau de vos sociétés. Sachez & n'oubliez jamais qu'on n'est heureux que par la modération, puissant que par le nombre & le courage, illustre d'un éclat durable que par la vertu. Voici donc une règle sûre de conduite: tout ce qui peut altérer vos mœurs, affaiblir votre zèle, vous détacher de vos devoirs d'homme & de citoyen, est un mal, un grand mal, qui, dangereux dès aujourd'hui, deviendrait infailliblement un principe de ruine pour vos nations. L'emprunt réunit tous ces désordres à la fois. Que ce soit donc une loi invariable de N'EMPRUNTER JAMAIS.

Je trouve dans l'Auteur une autre idée qui n'a pu LE CON-  
 naître qu'au milieu des préjugés qui assiégent la vieil- OR'ES NE  
 lesse des empires. \* Il vous conseille de composer entre DOIT  
 les mains du Congrès un domaine contiaental, & de POINT  
 préparer par cette précaution l'instant où vous n'aurez AVOIR DE  
 plus rien à faire pour la patrie. Si les calculs de cette DOMAINE.  
 arithmétique politique étoient vrais, ce seroit une  
 raison de plus d'en rejeter les résultats. Disposez au  
 contraire vos constitutions de manière que la patrie ait  
 toujours besoin de ses enfans, que les citoyens aient  
 toujours besoin de leur mère. C'est au sentiment de ces  
 besoins réciproques que la Providence a attaché les plus  
 douces émotions de la nature, & l'homme ne peut  
 faire rien de bon qu'en imitant ce grand ordre. Ne  
 voyez-vous pas que la recherche des moyens de sou-  
 tenir la chose publique sans le concours des citoyens a  
 sa racine dans un sentiment vague, qui attache l'idée  
 de bonheur à l'oïiveté, à l'inertie, à l'intérêt person-  
 nel? Comment une telle institution n'améneroit-elle  
 pas à sa suite les dispositions d'ame qui en ont inspiré  
 le desir? Et si ces dispositions sont le poison le plus  
 funeste pour un Etat libre, jugez vous-même ce que  
 vous devez penser des établissemens qui y conduisent.

Les Domaines Publics sont les instrumens  
 qu'ont préparé de loin les chefs des peuples pour  
 les conduire à l'esclavage. Et ce seroit par-là que  
 débuteroient des nations libres! Des domaines publics  
 à jamais livrés à l'administration des Représentans de  
 vos contrées! c'est-à-dire un pouvoir indépendant de  
 vos volontés, confié à ceux qui n'ont que votre volonté  
 à exprimer dans les décrets publics! Et pourquoi?

Pour vous décharger de vos devoirs ! . . . . Vous sapperiez du même coup les fondemens des mœurs & ceux de la liberté ; vous seriez corrompus, & détachés de l'intérêt général, par la même institution qui livreroit vos enfans au despotisme. Cette seule loi briseroit tout ce que vous avez à défendre. Voulez-vous savoir ce qui pourroit vous arriver alors de moins malheureux ? C'est que l'indifférence des Députés de vos Provinces fût plus grande que leur ambition. Si, considérant les possessions qui leur seront confiées comme un domaine public, ils en négligent la culture, vous condamnez à la stérilité la terre que la Providence vous a chargé d'améliorer. Si les considérant comme leur bien, ils les fertilisent ; vous condamnez votre postérité à la servitude ; & quoi qu'il arrive, vous ruinez dès le principe l'amour de la patrie & de la liberté.

N'enrichissez jamais les hommes que vous voudrez conserver purs. La contagion de l'or est funeste aux ames les plus saines, & la grandeur si vantée des peuples modernes n'est que la puissance de la corruption sur la bassesse . . . . Hommes libres ! si vous nourrissez au fond de vos cœurs d'autres desirs que ceux d'une grande culture, d'une grande population, du bonheur que goûtent dans le sein de la nature, de l'amitié, de la patrie, les pères, les mères, les enfans, les frères, les citoyens ; c'est à tort que l'on vous aime, c'est à tort que l'on vous admire : vous tromperez les espérances du genre humain, & vous serez comme nous ; c'est-à-dire rien, pis que rien ; car le néant est préférable au vice & au malheur.

Quel rayon de lumière divine a percé les ténèbres La Com-  
 qui nous environnent, & pénétré la sagesse de l'homme MERCÉ,  
 de bien qui vous parle dans l'écrit précédent ! Qu'il  
 est grand d'avoir vu, qu'il est beau d'avoir senti au  
 milieu de toutes les illusions de la richesse, au milieu  
 de tous les calculs de la cupidité, que le commerce  
 étranger perdrait vos sociétés ! Quel profond amour  
 pour la liberté, pour les mœurs, a combattu dans son  
 ame les préjugés, qui, dans son pays, attachent aux  
 spéculations mercantiles l'idée de grandeur & de force !  
 Ah ! lisez ; relisez ce chapitre ! Qu'il soit gravé dans  
 toutes vos salles d'assemblées sur le marbre, sur  
 l'airain. Je le graverois moi sur des tables d'or, tant  
 j'ai de confiance dans la vive impression des images. Je  
 voudrais que ce métal corrompateur qui a perdu la terre,  
 servit une fois la sagesse & la vérité, en portant lui-  
 même le décret de proscription contre la cupidité  
 qu'il allume.

Le Commerce, considéré comme union & rapport  
 entre les hommes, est commandé par la nature. Il  
 augmente ce sentiment fraternel dont tout œil sain  
 lira l'ordre empreint sur le visage de son semblable.  
 Que des hommes liés entr'eux par la société des loix,  
 du gouvernement, de la patrie, fassent un échange de  
 services & d'industrie ; que dans une confédération  
 plus étendue ils établissent un signe représentatif de  
 cet échange mutuel : rien de plus naturel, rien de  
 plus utile ; mais aussi-tôt que le commerce passe ces  
 bornes, il est dangereux, & funeste à tout peuple  
 qui n'en a pas besoin.



Le Commerce, envisagé comme moyen de vivre aux dépens des nations étrangères, est nécessaire aux peuples qui habitent un sol dont ils ne peuvent tirer leur subsistance. Les prodiges d'industrie, que cette situation a fait naître, ont quelque chose de séduisant & d'admirable, qui a trompé l'Europe entière, au point de lui faire regarder cette activité calculante comme la source de toute prospérité pour les nations. Grande & funeste erreur, qui a confondu l'étonnant avec l'utile ! & caché à tous les yeux, que les ressources nécessaires aux peuplades disgraciées par la nature, deviennent le fléau des sociétés favorisées !

Voulez-vous mettre au commerce étranger son véritable prix ? Cherchez d'abord ce qui est essentiellement bon aux sociétés humaines.

Il n'y a de bon que la liberté, la sûreté personnelle, la population, les mœurs & le courage. Tout ce qui n'est pas cela est indifférent ; tout ce qui y nuit est mauvais.

L'activité du commerce étranger a pour principe l'amour de la richesse. Il nuit donc aux mœurs. Cet amour n'a jamais subsisté long-tems dans l'ame avec l'enthousiasme. Il affoiblit donc, & bientôt il éteint le sentiment de la liberté & du courage. Le commerçant rétréci par ses calculs & consumé par ses desirs, regarde plutôt l'honnêteté comme nécessaire, qu'il ne sent combien elle est aimable. La vertu devient, comme tout le reste, une affaire de spéculation. Dès-lors plus de véritable morale, plus de patriotisme,

plus de citoyens. Eh ! quel attachement peut lier invinciblement à la patrie un homme qui, suivi de son art, ou de son porte-feuille, est aussi bien par-tout ailleurs ? La chose publique ne le touche qu'autant qu'elle sert à sa fortune. Ses vœux, au lieu de se confondre dans la masse des intérêts communs, le séparent, l'isolent, & n'aboutissent plus qu'à son bien-être personnel.

Voilà l'effet moral de la soif du commerce. Voici son influence physique.

Si vous payez à l'étranger autant d'industrie que vous lui vendez de la vôtre ; à quoi bon s'agiter pour multiplier sans fruit des jouissances qui n'ajoutent rien au bonheur, & qui accélèrent la corruption ? Si vous vendez plus que vous n'achetez ; c'est alors que vous croirez être sur le chemin de la prospérité, & vous marcherez rapidement vers la destruction. Les ruisseaux d'or couleront pour vous. Le plus habile, & surtout le plus avide, s'en empareront. L'homme honnête & modeste sera pauvre dans sa première fortune, qui n'aura plus de proportion avec le prix des denrées. La funeste inégalité, source de toutes les misères & de tous les crimes, poison de la liberté & de la vertu, exercera parmi vous ses ravages. L'opulence sera le pouvoir. La pauvreté sera vouée à l'oppression & au mépris. Les services deviendront mercénaires ; & dans votre pays, gangrené par la cupidité, il n'y aura plus de loix qui ne soient à vendre, plus de magistratures qui n'aient leur prix, plus d'honneur qu'on ne mette à l'enchère. Enfin, pour punition d'un faux

calcul enté sur des passions viles, le Commerce finira par se détruire & se ronger lui-même. Les trésors qu'il aura amassés feront monter l'industrie à un taux qui écartera toute concurrence. Personne ne voudra plus rien de vous ; & ne sachant plus ni comment employer votre or, ni comment vous en délivrer ; vos nations, ruinées par l'excès même de leurs richesses imaginaires, perdront leur commerce sans retrouver le bonheur & l'innocence qu'elles lui avoient sacrifiées. Alors vos mains demanderont des fers au premier ambitieux, ou vos trésors deviendront la proie du premier brigand qui voudra s'en emparer.

C'est l'histoire du monde entier que je viens de vous faire.

Appréciez maintenant la politique moderne. Jugez le sot orgueil de nos philosophes calculateurs, qui osent mépriser les antiques législations, & préférer l'aridité de leurs chiffres au langage de la plus touchante sagesse. Voyez où ils nous conduisent. Voyez où sont arrivés les peuples qui ont suivi ces guides menteurs. Sans sa profonde constitution, votre ancienne métropole n'existeroit plus. Cette constitution combat pour les Anglois plus que les Anglois eux-mêmes : mais si la mer ne défendoit pas les approches de l'Angleterre ; si la liberté individuelle y pouvoit être une seule fois impunément attaquée ; si l'esprit d'ordre & les mœurs domestiques n'y étoient pas encore protégées par la séparation du Continent ; si vous ne lui aviez pas rendu le service de réprimer son orgueil ; jugez vous-mêmes ce que deviendroient les restes de sa liberté & de sa puissance parmi le tumulte des factions, l'excessive inégalité des

fer  
qu  
l'a  
tou  
pre  
l'or  
tou  
dev  
les

E  
con  
cri  
vau  
just  
& n  
con  
sez  
cour  
cipen  
tunc  
les e  
les  
avez  
tera  
grat  
avoi  
foré  
& c  
vail  
les f  
paie

fortunes, la vénalité des partis, le désordre des banqueroutes, les variations du crédit, les alarmes de l'avarice, la surcharge des taxes de tout nom, de tout genre, l'énormité de la dette nationale, & l'oppression que l'industrie même éprouve sous le poids de l'or amoncelé depuis tant d'années! . . . Vous tiendrez tout de l'Angleterre; c'est à son injustice que vous devez votre liberté; c'est à ses erreurs que vous devez les leçons de sagesse qui vous les feront éviter.

Eh! quoi! vous conseillai-je de porter des loix POINT DE LOIX PROHIBITIVES. contre le commerce; d'établir des prohibitions, de proscrire un ordre quelconque d'occupations & de travaux? . . . . Que le Ciel me défende de cette injustice! La propriété & la liberté, ces dons inaliénables & sacrés, la propriété & la liberté sont la base de vos constitutions: gardez-vous d'y porter atteinte. Laissez faire tout ce qui n'est pas criminel; mais n'encouragez que ce qui est bon: là se réduisent mes principes. Que toutes vos loix tendent à l'égalité des fortunes; que la richesse des pères partagée entre tous les enfans multiplie les citoyens, & ramène au niveau les familles. Que le territoire immense dont vous avez la disposition soit délivré à quiconque se présentera avec des moyens de le défricher. Donnez-le gratuitement. Ne vendez jamais; ne croyez point avoir le droit de vendre ces campagnes couvertes des forêts primitives qui n'appartiennent qu'à la nature, & qui ne peuvent lui être arrachées que par le travail. Appuyez, consolez, aidez, protégez de toutes les forces du gouvernement ces cultivateurs qui vous paient de leurs sueurs fécondes le bonheur de vivre au

milieu de vous. Le commerce vraiment utile, c'est celui de l'importation des hommes laborieux & pauvres que vous enverra l'univers. Ne donnez le droit de représentation nationale qu'aux propriétaires laboureurs d'une quantité de terre déterminée par la loi. Songez qu'un homme n'est qu'un homme, n'a qu'un cœur & une ame ; qu'il n'est utile que par son sentiment & sa pensée. Que le riche ne soit donc jamais pour vous plus que le pauvre. Si cent acres donnent une voix, que cent mille acres n'en donnent qu'une. Vous imprimerez, par cette inégalité apparente qui n'est qu'une justice plus profonde & mieux sentie—vous imprimerez sur le berceau même de vos sociétés la marque toujours visible de l'esprit qui présida à leur naissance. Vous ôterez à la cupidité l'un de ses ressorts les plus puissans, celui de l'ambition & du pouvoir. Vous transmettez aux générations suivantes votre première opinion sur la richesse. . . . . Et voilà comment on forme les mœurs des peuples, en donnant aux idées un cours nécessaire dont elles ne pourront plus s'écarter.

Alors que le commerçant qui bâtit des magasins, qui construit des navires, qui spécule des entreprises, préfère, s'il le veut, la triste arithmétique de son comptoir au spectacle si doux de la nature, à la richesse, si touchante des campagnes. . . . . Laissez-le faire. Que sa propriété soit sacrée comme tout autre ; que sa liberté soit inviolable sous l'empire de la loi. Mais il est habitant, & non pas citoyen de vos contrées. Il a choisi d'appartenir au monde. Quand il le voudra, il aura une patrie. Il convertira ses fonds en propriétés  
terri-

te  
es  
to  
gè  
assu  
de  
la f  
la p  
ser  
song  
croi  
train  
  
Q  
marc  
des d  
encom  
Ami.  
proté  
vous  
bon à  
peut a  
sible  
dang  
carriè  
absurd  
ses den  
nôtre  
vendre  
iminabl  
règles  
or la mo

territoriales ; & cette métamorphose favorable à votre esprit & à vos mœurs, sera la dernière ambition de tous vos habitans. Ainsi, sans rien forcer, sans rien gêner, sans loix, sans prohibitions, sans injustice, vous assurerez le premier rang à cet art innocent & fraternel de l'agriculture, qui double la population, qui nourrit la fierté des ames libres, qui fournit des défenseurs à la patrie, des conseils à ses assemblées, des arbitres à ses différends, des amis à la vertu, & , puisqu'il faut songer à la richesse, des richesses réelles, qui peuvent croître sans danger, & dont la contagion n'est point à craindre.

Quant aux moyens iniques & petits que les États marchands ont imaginés pour repousser l'importation des denrées étrangères ; ne les employez jamais. J'ose encore en ceci contrarier l'opinion de votre vénérable Ami. Ne songez point au commerce, ni pour le protéger, ni pour l'arrêter, ni pour le diriger. Ne vous en mêlez point. Oubliez le commerce. S'il est bon à quelque chose, il faut le laisser libre ; car il ne peut agir que sous le régime de la liberté. S'il est nuisible, il faut encore le laisser libre, parce qu'il est plus dangereux d'enchaîner les hommes que de laisser la carrière ouverte à quelques abus ; parce qu'il est absurde de défendre à une nation étrangère d'apporter ses denrées, en ne lui permettant que d'acheter les nôtres, car elle n'achètera pas s'il lui est défendu de vendre ; parce qu'enfin, dans tous ces débats interminables de l'intérêt qui s'embarrasse dans ses propres règles, il n'y a qu'un point fixe, celui de la morale : or la morale veut que chacun use de sa propriété comme

il lui plaît. Le seul principe raisonnable & juste, est donc de tirer de son pays tout ce qu'on en peut recueillir ; & de borner les besoins de la nature par l'abondance, & ceux du luxe par la modération.

CONSTITUTIONS.

Le digne Ecrivain dont l'ouvrage a inspiré ces réflexions, vous a peu parlé de vos constitutions ; mais il vous a fait un grand présent en vous envoyant sur ce sujet quelques lignes d'un sage. Un mot suffit ; & l'immortel Turgot l'a dit dans sa lettre. Trop souvent en traçant vos législations, les formes du gouvernement Anglois se sont présentées à votre esprit. Ce qui convient à l'Angleterre n'est plus fait pour vous. Point de balance des pouvoirs. Point de constitutions compliquées. Vos Gouverneurs, essentiellement amovibles, sont-ils des Rois ? Vos conseils exécutifs sont-ils des Pairs ? Avez-vous, pouvez-vous avoir une autre représentation que vos assemblées de Citoyens égaux par la nature & par la loi ? Ce ne sont point des *Communes* (mot insolent qu'ont imposé des Patriciens) ; c'est LA NATION. Malheur aux peuples déjà corrompus où le chef-d'œuvre de l'intelligence humaine fut de créer un simulacre de paix par la discorde, & de faire contracter les passions pour obtenir l'équilibre ! Présumez mieux de vous-mêmes ; allez droit au but de la sagesse. Des mœurs ! des mœurs ! & point d'esprit de corps opposé à un autre esprit. Vous commenceriez comme les autres ont fini, & la naïve simplicité des enfans périroit parmi les finesses des hommes dépravés.

Dira-t-on que vous êtes sortis des vieilles nations, & que vous n'êtes pas si jeunes que je le suppose ?

Mes Amis, chaque invidu est vieux ; mais votre nation est neuve. Il n'est pas un seul d'entre vous qui n'ait dû être régénéré par les révolutions. N'avez-vous pas traversé l'Océan ? N'êtes-vous pas dans un autre climat ? D'autres habitudes n'ont-elles pas succédé aux anciennes ? n'avez-vous pas eu la guerre, & presque la guerre civile ? n'êtes-vous pas éprouvés par le feu du malheur & des dangers ? Votre sang n'a-t-il pas coulé pour la noble cause de la liberté ? N'avez-vous pas eu dans ce grand procès à pleurer la mort d'un père, ou d'une épouse, ou d'un enfant, ou d'un ami ? . . . . . Croyez-moi ; vous n'êtes ni des hommes anciens, ni des hommes ordinaires. Vous n'avez du vieux monde que les lumières ; vous aurez toutes les vertus du nouveau.

J'ose donc m'en flatter ; il n'y a rien à changer dans vos mœurs ; mais vous avez tout à faire pour les conserver. N'oubliez pas la puissance de l'éducation. Votre illustre Ami l'a sentie. Il a écrit un chapitre entier sur ce sujet. Tout ce qu'il a dit est bon ; mais il n'a pas tout dit. Songez que l'éducation de l'enfance est moins dans les leçons qu'on lui donne, que dans les circonstances & les tableaux dont on l'entoure. Songez que le mal de nos vieux empires est le contraste des instructions reçues dans le premier âge, & des exemples offerts à la jeunesse. Chez vous l'enfant & son père, le jeune homme & le vieillard doivent être d'accord sur tous les points. Ce n'est point une figure oratoire, ce n'est point une déclamation vaine que j'ai prétendu placer au commencement de ces réflexions. Ce que j'ai peint dans toute la chaleur



de mon ame enflammée par le desir de votre bonheur, c'est à vous à l'exécuter par la force de vos institutions. Multipliez les monumens, les rites, les cérémonies mémoratives. Déjà vous avez donné à la raison toute la puissance de l'autorité, en érigeant en loix positives les droits du genre humain. Ces vérités éternelles, ces nobles principes ne sont plus pour vous des objets de dispute ; ils sont des décrets du pouvoir législatif. C'est un pas de géant que vous avez fait dès l'entrée de la carrière pour l'amélioration de l'espèce humaine & pour la solidité du monument érigé par vos mains. Achevez votre ouvrage. Formez par l'instruction ; créez sur-tout par l'exemple & par l'impression des signes, la seule efficace & durable, une génération digne du temps de la Révolution, une race d'hommes, qui, croissant chaque jour dans les principes de la sagesse, aime la justice & la modération, déteste les fœux de l'ambition & de la guerre, & montre enfin au monde le spectacle jusqu'à présent si rare de la réunion des lumières & des mœurs, de la paix & de la liberté. Que les tyrans frémissent au seul nom de vos heureuses contrées ! que les opprimés y trouvent un asyle toujours ouvert ! & puissent du sein de cette terre nouvelle rejaillir sur nos nations l'espèce de bonheur qui peut au moins adoucir les infortunes du vieux monde !



## NOTES DÉTACHÉES

### SUR L'OUVRAGE

De M. le Docteur *PRICE*.

#### I.

*“ QUI même au commencement de ce siècle au-  
“ rois tu penser que dans peu d’années, l’homme  
“ acquerreroit le pouvoir de soumettre la foudre à sa  
“ volonté, ou de planer dans les airs à l’aide  
“ d’une machine aérostatique ?—p. 245.*

Monsieur le Docteur Price s’est élevé ici comme dans plusieurs autres endroits de son ouvrage au-dessus des préjugés de son pays. Persuadé comme lui que l’invention des machines aérostatiques ajoutera infiniment à la puissance de l’homme & changera peut-être un jour la face des choses humaines \* ; ce n’est

---

\* Il ne seroit pas difficile de démontrer par exemple que les machines aérostatiques, même dans leur enfance, doivent influer considérablement sur la guerre soit de terre, soit de mer ; & peut-être ne verra-t-on la fin de cette horrible démençe, appelée GUERRE, que quand on aura atteint la perfection de l’art de détruire.

pas sans une surprise mêlée de regrets que j'ai vu la nation Angloise, si distinguée par tous les genres de mérite & de connoissances, passer relativement à cette découverte sublime de l'inardulité la plus absurde, de l'indifférence la plus inexplicable, à un enthousiasme sans exemple pour des charlatans tout-à-fait ignorans ; sans que la curiosité publique ait paru d'ailleurs se porter sur les progrès d'un art que la cupidité deshonne à Londres, tandis que des savans respectables en France, & même en Angleterre, en font l'objet de leurs méditations les plus profondes \*. C'est le costume, c'est l'appareil ridicule, c'est la forfanterie des voyageurs aériens, qui, les premiers, ont donné à l'Angleterre le spectacle du départ d'un ballon chargé d'hommes, qu'on a couru admirer en foule † ; tandis qu'il n'y

---

\* Voyez ci-après dans la Note de M. le Duc de Chaulnes une notice de la belle expérience de M. Priestley.

† Diroit-on que le chat & le chien, qui ont accompagné le Sieur Lunardi dans son voyage aérien, ont été l'objet de la curiosité de la ville de Londres, qui leur a porté un tribut de plus de quatre mille guinées ? Diroit-on que des personnes connues se sont applaudies d'être parvenues à toucher au Panthéon l'habit du Sieur Lunardi ? Diroit-on que ce bon Italien, pour être parti dans un ballon mal fait & mal chargé, (qui n'a pu enlever que lui, quoiqu'il fut annoncé pour enlever deux hommes, & qui n'auroit pas emporté le S. Lunardi lui-même s'il eut pesé dix livres de plus, puisqu'il fut obligé pour partir de changer la galerie & de jeter tout son lest ;) diroit-on que ce bon Italien a reçu des honneurs que n'a jamais connus Cook ? Diroit-on que le Sieur Blanchard, qui, selon sa judicieuse coutume, n'a pas manqué d'annoncer des évolutions & des manœuvres, & de demander le concours des vais-

a probablement pas dans les trois Royaumes vingt-cinq exemplaires des comptes rendus de l'Académie des Sciences de Paris, & des autres mémoires qui constatent la découverte & ses progrès infiniment rapides; progrès dont les Anglois, si l'on excepte un très-petit nombre de physiciens, ou d'hommes supérieurs aux préventions nationales, ne desirerent pas même d'être instruits \*.

On ne doit peut-être attribuer les préjugés des Anglois contre l'art aérostatique qu'au mépris des sages de cette nation pour la manie, qui, depuis un an, transforme en un spectacle bruyant & puérile une découverte qui doit être mûrie dans le silence, & qui ne peut plus se perfectionner que par des expériences impossibles à tenter devant une multitude impatiente. Mais si telle est la cause de ces préjugés, j'ose dire qu'ils n'en sont pas moins déraisonnables; car cette manie très-

seaux de toutes les nations pour assurer sa traversée dans le continent (laquelle traversée n'est qu'une entreprise très-facile qui devrait être exécutée depuis long-tems par ceux qui ne voient dans les ballons qu'un moyen de gagner de l'argent;) dirait-on que le Sieur Blanchard, qui n'a rien fait de tout ce qu'il a promis, parvient à balancer l'idolâtrie vouée au bon Lunardi, dont le ENGLISH BALLOON avoit pourtant les avantages de la primauté & d'un nom favorable & populaire? Dirait-on. . . Mais en vérité je n'ai pas le plus petit projet de troubler la gloire de ces illustres aéroneutes: je voudrais seulement qu'on s'occupât un peu moins d'eux & un peu plus de la perfection de l'art.

\* Le nom de M. Meunier est à-peine connu en Angleterre. Voyez sur ses travaux la Note de M. le Duc de Chaulnes.

méprisable en effet n'est qu'une métamorphose de la cupidité ; & c'est une raison de plus de lui arracher un si beau domaine, pour le rendre à la science & au véritable amour de l'humanité : & tous les hommes instruits doivent concourir dans ce louable dessein. Je me proposois d'écrire quelques observations sur ce sujet lorsque Monsieur le Duc de Chaulnes m'a remis la note qu'on va lire.

Conforme à mes vues, cette note a d'ailleurs le mérite qui se retrouve dans tous les mémoires qu'il a donnés sur les différentes parties des sciences naturelles ; celui de la précision, & de la clarté. Il m'a paru que les hommes de sens, qui n'ont point de grandes connoissances en physique, pourront puiser dans cette note une idée claire & suffisante de la théorie des machines aërostatiques, & sur-tout de quoi soupçonner son importance. On ne sauroit trop inviter les Anglois, au nom de leur gloire, & de l'humanité, dont quelque jour sans doute ils feront passer les intérêts avant ceux de leurs prétentions nationales ; on ne sauroit trop les inviter à s'occuper de la perfection d'un art admirable, dont la théorie est en quelque sorte leur domaine ; puisque c'est principalement aux chymistes Anglois que l'on doit les expériences les plus curieuses sur les différentes sortes d'air. Eh ! qu'importe après tout ? Toute découverte utile n'est-elle pas la plus noble des conquêtes pour l'homme, dans quelque pays du monde qu'elle ait été faite ?

Un Anglois a dit : *Je donnerois la moitié de ma fortune pour que ce ne fût pas un François qui eût trouvé les ballons ; & je la sacrifierois toute entière pour que ce*

*fût un Anglois.*—Ce mot n'est ni noble, ni sage; & s'il étoit vrai que cette expression de la partialité d'un individu haineux caractérisât à peu près le sentiment national, ce ne seroit pas aux François à en être humiliés. J'en connois plusieurs qui voudroient au contraire que l'inventeur fût un Anglois, afin que l'enthousiasme d'un peuple passionné, persévérant, & pourvu de grands moyens, hâtât la perfection d'une découverte si belle, si féconde, si peu prévue, quoi qu'en ait pu dire l'envie.

Voici les propres mots qu'écrivoit, il y a sept ans, un homme très-connu dans l'Europe.

“ L'art de traverser l'air en volant, malgré les  
 “ chimères qu'on a débitées en dernier lieu\* sur  
 “ les moyens de le réaliser, n'aura jamais lieu. Ni  
 “ individus, ni char, ne parcoureront l'atmosphère:  
 “ L'IMPOSSIBILITÉ PHYSIQUE EST DÉCIDÉE.  
 “ Mais si elle ne l'étoit pas, il seroit très-pernicieux  
 “ qu'un tel dessein fût conduit à l'exécution: les  
 “ hommes ne se font que trop de maux en avançant  
 “ sur ce globe, soit par leur marche, soit à l'aide de  
 “ leurs montures. Que seroit-ce si l'on voyoit l'air  
 “ s'obscurcir, & des bataillons former un gros nuage  
 “ qui viendroit fondre avec l'impétuosité des tem-  
 “ pêtes sur des contrées qu'aucune précaution ne  
 “ pourroit mettre à l'abri d'une semblable invasion?

---

\* Il est question sans doute ici des annonces du Sieur Blanchard & conforts, prétendus mécaniciens, qui étoient sûrs, il y bien des années, d'évoluer dans les airs, pourvu qu'on leur donnât un moyen de s'enlever, & qui ont oublié cette invention depuis qu'on leur a donné ce moyen.

“ La société seroit pareillement bouleversée si les  
 “ hommes pouvoient se rendre invisibles, traverser  
 “ rapidement les plus grands espaces, & pénétrer  
 “ dans les lieux les mieux fermés ; mais il faut es-  
 “ pérer que cela ne se trouvera jamais que dans les contes  
 “ des fées\*.”

Je crois qu'il est inutile de relever l'absurdité de ce galimathias emphatique. On diroit qu'il a servi de texte, soit en Angleterre, soit en France, soit dans beaucoup d'autres contrées de l'Europe, aux esprits superficiels & tranchans qui depuis quelques mois affectent de parler avec mépris ou terreur d'une des plus grandes découvertes qu'ait fait l'esprit humain. Tout homme de sens comprendra facilement qu'il est impossible de faire contre les machines aërostatiques une objection qui n'eût pas dû proscrire le soc de la charrue, le feu, l'échelle, l'allumette, en un mot toute invention utile, ou même de nécessité première. Mais répétons souvent pour l'éternelle leçon des hommes présomptueux & des détracteurs de tout ce qui est

---

\* Tiré d'un mémoire de M. Formey sur la question ; *Toutes les vérités sont-elles bonnes à dire ?* — Mém. de l'Acad. de Berlin pour 1777, p. 338. — Voyez quelque chose de plus ridicule, s'il est possible, dans les *Annales Civiles, Politiques & Littéraires de Genève*, année 1782, N<sup>o</sup>. 22, article *Pompes hydrauliques en service aban.* Il est assez remarquable que cet article, où l'on persifloit si lourdement l'espérance d'un art aërostatique dont le secret étoit perdu depuis son être de décourageante mémoire, s'imprimoit peu de semaines avant celles où M. de Montgolfier constatoit sa sublime découverte ; & cela est d'autant plus remarquable, qu'on ne peut assurément refuser de l'estime, du moins aux talens & aux connoissances de l'Auteur de ce Journal.

grand, qu'en 1777 on imprimoit dans les mémoires de l'Académie de Berlin, que l'impossibilité physique pour tout homme, pour tout char, de parcourir l'atmosphère, étoit décidée ; & qu'un pareil voyage ne se trouveroit jamais que dans les contes des fées.

Ainsi donc, cinq ans avant l'invention des machines aërostatiques, un philosophe a dit : qu'elles étoient impossibles & qu'elles seroient funestes !

Quand les Philosophes auront-ils le courage d'attendre & de douter ? Quand les hommes sauront-ils que si le Ciel leur avoit refusé le petit nombre de penseurs qui les ont instruits, il seroit fort douteux que l'espèce humaine méritât quelque prééminence sur les orang-outang, & qu'ainsi c'est une démenche sacrilège que de rabaisser les efforts du génie ? Quand les peuples seront-ils convaincus que tout succès de l'esprit humain est digne de la faveur, du respect, de la reconnaissance, de l'encouragement de toutes les nations ? Mais laissons parler M. le Duc de Chaulnes.

### *SUR LES BALLONS AÉROSTATIQUES.*

POUR se faire entendre sur un objet nouveau, il faut d'abord exposer les principaux faits qui ont accompagné sa découverte.

Celle de l'art aërostatique appartient incontestablement à M. de Montgolfier. Il est le premier qui ait élevé de grandes enveloppes par la raréfaction de l'air contenu : ce procédé produit à-peu-près de l'air plus léger que l'atmosphérique dans la proportion de 1 à 2.

M. Charles avoit déjà élevé & fait crever des bulles de savon remplies d'air inflammable, suivant le pro-



éédé de M. Cavallo. Cet air, fait par l'acide vitriolique & le fer, & produit en petit dans les laboratoires, est à l'air extérieur comme 1 à 10. Fait en grand, il est à peu près comme 1 à 6, & par des procédés particuliers, on peut l'obtenir comme 1 à 17. Il y avoit donc bien de l'avantage à employer l'air inflammable pour enlever des ballons.

D'après la découverte de M. de Montgolfier, M. Charles eut l'idée d'employer cet air. MM. Robert, deux frères qui logent avec lui & qui entendent parfaitement la partie mécanique, exécutèrent le premier ballon parti des Thuileries avec lequel ont voyagé MM. Charles & Robert.

MM. Robert, seuls, ont exécuté depuis à St. Cloud le ballon de 52 pieds de long sur 30, qui appartient à M. le Duc de Chartres; & celui de 44 pieds sur 26, cylindrique comme le précédent, dans lequel ils ont fait leur voyage dans le mois de Septembre dernier.

Remplir les ballons d'air inflammable par le moyen de l'acide vitriolique étant fort cher, M. Priestley vient d'imaginer un procédé très-peu coûteux, & qui ressemble fort à celui que M. Lavoisier emploie pour créer cet air. Le chymiste François fait passer la vapeur de l'eau bouillante au travers d'un canon de fusil entretenu rouge par des charbons ardents. M. Priestley a substitué au canon de fusil un tube de cuivre rouge embrasé, sur lequel la vapeur de l'eau n'a aucune action, & qu'il remplit avec les copeaux de fer que produit le forêt en des forant canons. Il se procure par ce moyen un air inflammable qui est à l'air commun comme 13 à 1. M. Priestley a eu la bonne foi aussi respectable que rare de parler de ce qui avoit été fait en France avant lui sur ce sujet.

Enfin M. Meunier, jeune officier très instruit, qui a succédé à M. d'Alembert à l'Académie des Sciences, vient de publier le mémoire le plus savant, le plus ingénieux, le plus clair, en un mot le plus distingué sur la manière d'élever les ballons sans perdre de lest ni d'air inflammable, deux pertes, l'une impossible, l'autre très-difficile à réparer dans les airs. Il renferme dans son ballon un petit ballon rempli d'air commun, qui est tout naturellement comprimé par la dilatation de l'air inflammable, à mesure qu'il s'élève dans des couches d'air qui deviennent progressivement plus rares encore que lui. Cette compression fait perdre de l'air atmosphérique, & par conséquent du poids, au petit ballon quand il s'élève. Un soufflet placé dans la galerie répare facilement cette perte lorsque cela est nécessaire. A la suite de cet ingénieux moyen M. Meunier donne une table très sagement calculée de différents degrés de pesanteur spécifique de l'air aux hauteurs progressives où la rupture d'équilibre fait monter le ballon. En lisant cet excellent mémoire, il est difficile d'apprendre sans plaisir que M. Meunier est un des commissaires nommés par l'Académie des Sciences de Paris pour perfectionner l'art aérostatique, & de voir sans chagrin que le nom de M. Meunier est à-peine connu en Angleterre.

Il y a donc jusqu'à ce jour deux moyens pour élever les ballons.

L'un par la raréfaction de l'air. Ce moyen ne produit qu'un excès de légèreté comme 1 est à 2, & demande par conséquent une enveloppe d'un volume beaucoup plus considérable; mais on peut entretenir

la raréfaction avec des matériaux peu dispendieux & faciles à trouver. Il est d'ailleurs aisé d'éviter la combustion des ballons ainsi remplis ; accident trop ordinaire jusqu'à ce jour.

L'autre, par l'air inflammable, qui présente de grands avantages. Il a été fort dispendieux jusqu'à ce moment ; mais il le sera beaucoup moins par le procédé des copeaux de fer & de la vapeur de l'eau que par celui de l'acide vitriolique ; les matériaux sont peu coûteux & fournissent beaucoup d'air relativement à leur poids & à leur volume. Celui des ballons, & conséquemment des enveloppes dispendieuses qu'on y emploie, est considérablement réduite, puisque l'excès de légèreté, qu'on n'obtient en raréfiant l'air que comme 1 est à 2, & par le gaz ordinaire que comme 1 est à 6, est annoncé par M. Priestley comme 13 est à 1. D'ailleurs en employant, comme MM. Robert, la forme cylindrique par laquelle on double la capacité sans augmenter la résistance, on gagne beaucoup, sur-tout pour la possibilité de la direction ; de sorte qu'il est probable qu'avec des ballons de 30 pieds de long sur 15 à 19 de diamètre, on pourra enlever le même poids qu'ont porté MM. Robert dans leur dernier voyage. Ce poids est d'environ 800 à 1000 livres au-dessus de la pesanteur du globe aërostatique.

On ne peut pas annoncer des faits aussi satisfaisans sur les moyens de diriger les ballons. Il est à craindre qu'on ne soit long-tems arrêté par le principal obstacle, la résistance que les ballons présentent par leur grande surface. On n'a point dans les airs, comme dans l'eau, la ressource d'un point d'appui sur un fluide qui d'ail-

leurs résiste beaucoup plus que l'air. Ainsi il est difficile de compter pour une longue route sur les efforts soutenus du petit nombre de personnes que le ballon peut porter, & dont on ne peut augmenter le nombre qu'en augmentant la capacité de l'enveloppe. Il est vrai que la résistance de sa surface, qui est celle du grand cercle de la sphère, n'augmente pas autant que sa solidité, & conséquemment pas autant que la force requise par son étendue pour la rupture d'équilibre. Mais on n'a encore rien d'assez précis sur ce point pour se décider à augmenter beaucoup cette capacité, en raison de laquelle seule on pourroit porter plus d'hommes, ou plus de moyens mécaniques capables de vaincre la résistance d'un courant d'air déterminé.

Il est cependant certain, & c'est le seul espoir fondé de direction que l'on ait jusqu'à présent; il est certain, graces aux observations déjà faites, qu'il existe, à différentes hauteurs, différens courans d'air quelquefois opposés. Or, comme dès à présent on est le maître de monter & de descendre à volonté, peut-être sera-t-il possible d'aller chercher ces courans! Peut-être aussi l'étude des moyens par lesquels les oiseaux tiennent contre le vent, & des observations d'anatomie comparée sur les poissons & sur les oiseaux\*, qui surmontent les courans des deux fluides qui nous sont communs avec eux, donneront-ils des idées nouvelles sur la direction des machines aérostatiques.

C'est au tems seul & aux expériences qu'il appartient de mûrir ces réflexions & de réaliser ces espérances.

---

\* M. Tenon a déjà donné sur ce sujet un savant mémoire à l'Académie des Sciences de Paris.

On ne sauroit donc trop encourager & multiplier les expériences.

Mais sans parler de la direction, le plus grand, & presque le seul progrès qui reste à faire depuis environ un an que l'art aërostatique est découvert, quels avantages ne présente-t-il pas dans son état présent? On peut se procurer les observatoires & les laboratoires les plus élevés pour toutes les circonstances. Il en est peu qui exigent une élévation qu'il fût pénible d'atteindre. On pourra répéter dans toutes les régions & à toutes les hauteurs, les observations de physique & de chymie déjà faites; en essayer beaucoup de nouvelles, particulièrement sur l'électricité, & sur les causes de la direction & de la déclinaison de l'aiguille aimantée; enfin parcourir dans l'atmosphère tous les degrés de raréfaction & de température indiqués par le baromètre & par le thermomètre. Toutes les sciences naturelles ont donc acquis un grand moyen de plus. L'art de la guerre est déjà changé. Par le moyen des ballons on pourra savoir à point nommé toutes les manœuvres de l'ennemi. Une tempête ne pourra plus séparer les flottes, si chaque vaisseau élève du pied de son mât un ballon qui porte un observateur & un télescope. On sera le maître de jeter des avis dans une place assiégée. La Géographie & l'Astronomie devront peut-être encore davantage aux machines aërostatiques. On pourra désormais monter facilement sur les sommets qui ont été inaccessibles jusqu'ici par tous les moyens connus. On ne fera, pour ainsi dire, que copier avec une certitude absolue des plans & des cartes géographiques, qui n'ont été jusqu'ici que des guides infidèles. Ce sera maintenant avec la plus grande facilité &

la

la plus grande sécurité que l'on verra derrière les objets inaccessibles dont on ne pouvoit avoir que des rapports infidèles ou tout au moins douteux. Enfin on se procurera tous les avantages qui résultent de la possibilité de voir sur un plan & d'une hauteur à volonté tous les objets.

Jusqu'ici les ballons n'ont été que le domaine presque exclusif des charlatans, qui ont déguisé, le plus qu'ils ont pu, tout ce qui pouvoit rendre cette découverte aisée à répéter & conséquemment à perfectionner. La plupart guidés seulement par l'âpre appas du gain, & par une ignorance presque absolue, se sont livrés à une spéculation purement lucrative, & n'ont désiré autre chose que de faire voir dans de grandes salles, à un shelling par tête, leurs ballons & jusqu'aux animaux qui les ont accompagnés, comme si l'on ne savoit pas qu'un chien ou un chat respirent où un homme respire.

D'autre part, pendant que l'on a répété dans presque toutes les parties du globe les expériences aërostatiques, cette découverte n'a fait en Angleterre que réveiller la haine & la jalousie nationales. On a, pour ainsi dire, daté la découverte du premier ballon qui a été élevé en Angleterre par un étranger, à condition qu'il ne fût pas François.

J'ai souvent entendu dire à Londres, avec autant d'esprit que de philosophie : NOUS NOUS SOUCIONS BIEN DE VOS BALLONS. Il semble qu'il y ait eu une espèce d'accord, même entre les Savans, pour fuir

l'expérience la plus curieuse qui fût jamais, dont le hazard avoit placé la découverte sur le sol de la France.

## II.

“ *La majorité de la Chambre des Communes Britaniques est choisie par quelques milliers d'individus tirés de la lie du peuple, & dont on achète constamment les suffrages. — N'est-il pas ridicule d'appeller LIBRE un pays ainsi gouverné ?* ” —  
Note, p. 277.

J'ai entendu taxer cette note d'exagération. Un coup-d'œil rapide, mais exact, sur la manière dont les Anglois sont représentés en Parlement, suffira je crois pour justifier Monsieur Price & pour donner une idée nette de la question ; car on répète tous les jours dans les pays étrangers que le peuple Anglois n'est point représenté comme il devoit l'être ; & je doute que l'on s'entende :

J'emprunte, relativement à l'Angleterre proprement dite, les faits rapportés par M. Burgh (\*). On ne les con-

---

\* *Political Disquisitions, or an Enquiry into public errors, defects, and abuses: Vol. I. cap. iv. p. 39, & seq.*

reste point ; & ils sont, comme il le dit lui-même, le résultat des calculs de M. Brown Willis, contre lesquels on n'a point proposé d'objections. Quant à l'Ecosse, dont la représentation est plus inégale encore que celle de l'Angleterre, ce sont les lettres de Zenon \* qui me fournissent les faits dont la vérité est constante.

On s'est borné en Angleterre à prendre la majorité des voix comme total du nombre des électeurs. Par exemple ; si dans telle ville il y a CENT CINQUANTE personnes qui aient le droit de voter ; le nombre SOIXANTE SEIZE constitue la majorité ; comme en Parlement DEUX CENS QUATRE-VINGT équivalent à CINQ CENS CINQUANTE-HUIT & donnent à un bill sanction de loi.

C'est là sans doute un premier inconvénient ; mais il est nul en comparaison des disproportions excessives entre les droits d'élection des villes & des bourgs représentés †. Par exemple :

---

\* *Letters of Zeno, addressed to the Citizens of Edinburgh in Parliamentary Representation ; and, particularly, on the imperfect Representation for the City of Edinburgh, and the other burghs of Scotland—1783.*

† M. Burgh soutient qu'en comparant les sommes que chaque comté fournit pour les dépenses de l'Etat, on trouve entre elles des disproportions non moins frappantes que celles de la représentation.



**GRAMPOUND** envoie deux Représentans qui sont élus par une majorité de CINQ, le droit d'élection s'y trouvant dans un corps composé de NEUF membres.

**A WHITCHURCH** les francs tenanciers nomment deux Représentans ; ils sont au nombre de QUARANTE.

—IL Y A CENT MAISONS DANS LA VILLE.

**ANDOVER** envoie deux Représentans nommés par une majorité de TREIZE VOIX. IL Y A SIX CENS MAISONS DANS LA VILLE.

**NEWTON**—DEUX par une majorité de UN ; le Maire & les douze Bourgeois qui les élisent étant à la nomination du Seigneur du lieu.

**OLD-SARUM**—DEUX par une majorité de UN. Willis dit qu'il n'y avoit en 1750 à Old-Sarum QU'UNE SEULE MAISON. Aujourd'hui cette maison n'existe plus : mais le Seigneur du lieu nomme un Bailli & six Bourgeois auxquels il donne congé d'être. Les deux membres qu'ils nomment sont les Représentans du Seigneur, lequel, aussi bien que celui de Newton, est magnifiquement représenté en Parlement ; puisque LONDRES même, où le nombre de ceux qui ont droit de voter se monte à plus de VINGT MILLE, n'est représenté que par QUATRE membres dans la Chambre Basse (\*); d'où il suit que dans la balance

---

(\*) *Westminster & Southwark* envoient aussi QUATRE Membres au Parlement ; mais ce n'est pas-là LONDRES PROPREMENT DIT.

de l'Etat, DEUX hommes ont un poids égal à celui de VINGT MILLE.

Les deux petits bourgs de BOROUGHBIDGE & d'ALDBOROUGH sont dans la même paroisse, & cette paroisse est la seule en Angleterre qui nomme QUATRE Représentans.

DEVIZES en nomme DEUX, qui sont élus par une majorité de SOIXANTE ET DOUZE.

MARLBOROUGH—DEUX, qui sont élus par une majorité de DEUX, c'est-à-dire par un Maire & deux Baillifs.

En rassemblant ainsi les autres villes & bourgs, on voit par une simple addition que DEUX CENS CINQUANTE-QUATRE Représentans sont élus par CINQ MILLE SEPT CENS VINGT-TROIS voix. Or l'assemblée la plus nombreuse des Communes fut au sujet du Ministre Walpole en 1741\*. Il s'y trouva CINQ

---

\* Au sujet de l'élection de *Chippensham*, qui fut contestée en Parlement dans un tems où ces questions étoient jugées par la Chambre des Communes & non par des Comités. Cette insurrection, au fond de peu d'importance, avoit pour objet véritable d'essayer le pouvoir de Walpole, qui, n'ayant eu qu'une majorité de quarante voix, quitta le Ministère, disant qu'un Ministre qui ne l'emportoit sur l'opposition que d'une telle majorité n'étoit plus Ministre.—Ses successeurs n'ont pas été si difficiles. Il n'est pas aisé de déterminer si c'est-là le symptôme ou l'effet d'une plus au moins grande corruption.

CENS DEUX membres; ainsi le nombre DEUX CENS CINQUANTE-QUATRE approche de très-près la majorité de la représentation nationale.

La plupart des CINQ MILLE SEPT CENS VINGT-TROIS personnes qui nomment les Législateurs du peuple Anglois, & qui leur donnent un contrôle illimité sur les propriétés des Citoyens, n'ont pas un pouce de terre. Ajoutez que des DEUX CENS CINQUANTE-QUATRE Membres Parlementaires qui représentent la majorité de la nation, il n'y en a pas un seul qui soit élu par TROIS CENS voix; & il y en a une foule qui le sont par moins de VINGT, tous hommes sans propriétés & par conséquent très-propres à se laisser corrompre.

La Représentation de l'Ecosse est bien plus étrange encore. On y compte SOIXANTE-SIX villes ou bourgs qui ont droit d'être représentés en Parlement. Avant l'acte d'Union, Edinburgh envoyoit au Parlement d'Ecosse DEUX Représentans; & chacun des bourgs en envoyoit UN. Ainsi le tiers-Etat du Parlement d'Ecosse consistoit en SOIXANTE-SEPT membres. Cependant par l'acte d'Union les bourgs d'Ecosse n'ont droit d'envoyer que QUINZE Représentans au Parlement de la Grande-Bretagne. De ceux-ci l'UN est élu par la ville d'Edinburgh; les autres le sont par les différens bourgs divisés en quatorze districts, composés chacun de quatre ou cinq bourgs. CHAQUE DISTRICT N'ENVOIE QU'UN REPRESENTANT.

L'élection de ces quinze Représentans se fait de la manière suivante.

Le Représentant pour Edinburgh est élu par le conseil de la ville qui n'est composé que de **TRENTE-TROIS** membres. Les Représentans des différens districts sont élus chacun par **QUATRE** ou **CINQ** Commissaires ou Délégués, **UN** pour chaque bourg. Ces Délégués sont élus par les conseils municipaux des bourgs dans chaque district. Mais après l'élection, ils ne sont sujets en aucune manière au contrôle des sujets qui les ont nommés. Ils ont pleine liberté de donner leurs suffrages comme ils l'entendent. Ainsi, il faut envisager ces Délégués une fois nommés comme les électeurs absolus & incontrôlables de la Représentation des différens districts dans lesquels les bourgs sont distribués; & les conseils municipaux, ayant seulement le pouvoir de nommer les Délégués, ne sont représentés en Parlement tout au plus qu'indirectement.

Voici maintenant un Etat numérique de la représentation des bourgs d'Ecosse \*.

	Représentans.	Electeurs.
Edinburgh envoie au Parlement	I	33
Fain, Dingwall, &c.	I	5
Inverness, Nairn, &c.	I	4
Elgin, Banff, &c.	I	5
Aberdeen, Montrose, &c.	I	5
Perth, Dundee, &c.	I	5
Anstruther, Pittenweem, &c.	I	5

\* Letters of Zeno.—Appendix.

Dyfarth, Kirkealdy, &c.	I	4
Stirling, Inverkeithing, &c.	I	5
Glasgow, Dunbarton, &c.	I	4
Haddington, Jedburgh, &c.	I	5
Linlithgow, Selkirk, &c.	I	4
Dumfries, Kirkcudbright, &c.	I	5
Wigton, Withorn, &c.	I	4
Air, Irvine, &c.	I	5
	15	98

D'où l'on voit que les Représentans de tous les bourgs d'Ecosse ne sont élus que par QUATRE VINGT DIX-HUIT électeurs. Or on suppose d'après un calcul modéré que ces bourgs contiennent TROIS CENS MILLE habitans.

Il y a TRENTE Représentans pour les comtés d'Ecosse qui contiennent environ DOUZE CENS MILLE HABITANS.—De pareils faits n'ont pas besoin de commentaires.

Enfin des CINQ CENS CINQUANTE-HUIT Représentans pour l'Angleterre & l'Ecosse \* il y en a CENT TRENTE-UN pour les comtés, dont QUARANTE-DEUX pour l'Angleterre & la Principauté de Galles.

---

\* Il est à remarquer que les fils aînés des Pairs Ecossois sont déclarés incapables de siéger dans la Chambre des Communes; tandis que les fils des Pairs Anglois ont ce privilège: ainsi dix personnes d'une même famille peuvent être à la fois Législateurs.

AINSI LES REPRÉSENTANS DES BOURGS SONT QUATRE FOIS PLUS NOMBREUX QUE CEUX DES COMTÉS.

“ De ce résumé, dit M. Burgh, on peut tirer cette  
 “ conséquence générale, que ce n’est qu’une très-petite  
 “ partie du peuple Anglois qui nomme les Représen-  
 “ tans de la nation, & que ce petit nombre n’a aucune  
 “ volonté à soi.—Est-ce donc là, continue l’Auteur  
 “ Anglois, ce sublime gouvernement, cette magnifique  
 “ structure, ouvrage de tant de siècles ? Non.—Est-  
 “ ce une Aristocratie, une Monarchie, ou une Ré-  
 “ publique ? Non.—Qu’est-ce donc ?

“ Une PTOCHOCRACIE : c’est toujours l’Auteur  
 “ Anglois qui parle ; oui : une PTOCHOCRACIE, un  
 “ gouvernement de *gueux*. C’est à ces *gueux* que la  
 “ Chambre des Communes doit son être. C’est à ces  
 “ *gueux* qu’elle doit le pouvoir de disposer de la  
 “ bourse des Citoyens. Dissoudre un Parlement n’est  
 “ pas remédier au mal. Ces mêmes *gueux* survivent  
 “ au Parlement de leur création & le ressuscitent.

Je ne serai pas si sévère que M. Burgh ; & à dire vrai, je n’en ai pas le droit. Il faut être Anglois pour avoir celui de médire d’eux. Il semble qu’on ait voulu jusqu’ici consoler les autres nations en leur parlant des défauts de la constitution Angloise & de ses abus. On a fait comme ceux qui porteroient leurs gémissemens sur de légers liens à des esclaves chargés de lourdes chaînes. On ne pense pas que les liens laissent toute la sensibilité, tandis que les chaînes ôtent tout sen-

timent. Je ne suis ni si injuste, ni si léger. Mais j'oseraï dire que la représentation Angloise, telle qu'elle est aujourd'hui, exclut la liberté politique. IL FAUT UNE TRANSFUSION DE NOUVEAU SANG DANS NOTRE CONSTITUTION, disoit l'illustre Chatham, Peut-être seroit-il tems que les Anglois s'occupassent, sérieusement & avec leur persévérance naturelle, de cette grande opération.—J'ajouterai une observation parce que je le crois nouvelle.

Le procès du Doyen de St. Asaph occupe l'attention publique en cet instant. Peut-être fixera-t-on enfin la jurisprudence des libelles dans un pays où la Liberté de la Presse est à si juste titre regardée comme le *palladium* de toutes les libertés ; & où jusqu'ici l'on n'a d'autre sauve-garde en ce genre que l'esprit public, qui dirige ordinairement les Jurés ; lesquels, cependant, comme on vient de le voir en cette occasion, ne jugent pas toujours à-propos d'exercer leur droit, ou leur pouvoir de décider sur les libelles. Comme si l'on ne devoit pas pour la liberté, tout ce que l'on peut pour elle ! comme si les accusés pour fait de libelle n'étoient pas continuellement menacés d'arbitraire, du moment où les Jurés se permettent de laisser quelquefois les Juges maîtres de la question !

Quoi qu'il en soit, le sujet de ce procès célèbre est un dialogue sur la résistance politique ; un peu brusque peut-être ; c'est-à-dire où les transitions ne sont pas assez ménagées ; mais qui, du moins à mon avis, ne porte pas la théorie de la résistance aussi loin qu'un bon esprit & une ame libre peuvent le désirer. Ce-

pendant on met en question si ce dialogue n'est pas un libelle,

Et en effet qu'on réfléchisse à la difficulté presque insurmontable que rencontreroit un homme, qui auroit une aversion presque égale pour le mensonge & les demi-vérités, & qui ne voudroit être ni pusillanime, ni séditieux, en traçant, même en Angleterre, la théorie de la résistance, aussi long-tems que la nation sera si inégalement représentée; & l'on ne sera plus étonné de l'excessive variété des opinions dans une affaire si simple.

Certes, nul autre corps que la majorité de la nation n'a, ni ne peut avoir le droit de résister au pouvoir exécutif: &, à dire vrai, le mot *résistance* est impropre; car la nation ne doit pas résister; elle est, & ne peut jamais cesser d'être souveraine: quand son intervention est devenue nécessaire, elle doit *commander* & non *résister*.——Mais où est la nation?—où est la majorité de la nation?—comment la connoître?—comment la compter?

Combien ces questions deviennent embarrassantes chez un peuple si mal représenté! Combien plus épineuses, lorsqu'on pense que dans la Constitution Angloise le pouvoir exécutif est une partie intégrante du pouvoir législatif; de sorte que, théoriquement parlant, le Parlement, c'est-à-dire, deux parties du pouvoir législatif, n'ont pas le droit de juger la troisième! —Si la nation seule a le droit de résister, & que la nation ne soit pas représentée; & que la résistance



soit nécessaire pour obtenir une véritable représentation de la nation ; où en sont les Anglois ? Qui les tirera de ce cercle ? . . .

C'est ce que je ne prétends point examiner ; non que je pense, avec Rousseau, que le mal soit dans la nature même de la chose ; non que je pense avec un grand nombre d'Anglois qu'une représentation plus égale soit impossible, ou même difficile à établir. Mais c'est aux hommes éclairés de l'Angleterre à résoudre ce grand problème. Je ne comprends pas, je l'avoue, les écrivains qui s'érigent si facilement en instructeurs des nations étrangères, tant je rencontre de difficultés à éclaircir le moindre fait ; tant je m'aperçois mieux chaque jour qu'on ne fait que ce qu'on a vu. En vérité je trouve qu'il faut s'instruire pendant des années entières du local, & des choses, & des hommes, pour se mettre en état de conseiller un quart d'heure.

— Je n'ai donc voulu que montrer dans cette note que Monsieur le Dôcteur Price n'a point exagéré, & qu'un des plus grands malheurs de l'Angleterre est en effet que sa Représentation Parlementaire soit très-inégale, & l'on peut ajouter, *fort intéressée à rester très-inégale*. Car lorsqu'on fait par exemple, que tel Membre de la chambre des Communes, Seigneur & Représentant du petit bourg de *Banbury*, (lequel est composé de quatre ou cinq cens feux, & dont les Electeurs se réduisent à seize ou dix-huit personnes qui composent le corps de ville ;) lorsqu'on fait que ce Représentant s'est opposé à ce qu'on améliorât la Re-

présentation Angloise, sous prétexte du respect inviolable DÙ A LA VE'NERABLE FABRIQUE DE LA STRUCTURE E'TERNELLE DE L'AUGUSTE CONSTITUTION; on fait ce que le Seigneur de Banbury a dit & voulu dire, & ce qu'il dira & voudra toujours dire à ce sujet. Mais si un sincère ami de la liberté disoit à son tour: ANE'ANTISSEZ LE DROIT D'E'LECTION DE TOUS CES BOURGS FE'ODAUX, QUI NE SONT PAS DES BOURGS, QUI N'ONT PAS DE VRAIS CITOYENS; QUI SONT DES FOYERS DE CORRUPTION; QUI NE CONTIENNENT QUE DES SALARIE'S, DES VALETS D'ARISTOCRATES AMBITIEUX ET CUPIDES, TANTÔT ACHETE'S, TANTÔT ACHETEURS; ANE'ANTISSEZ LE DROIT D'E'LECTION DES BOURGS, ET MULTIPLIEZ LES ELECTEURS ET LES REPRESENTANS DANS LES COMTE'S . . . n'entendrait-on pas aussi ce que l'Ami de la Liberté voudroit dire?

N. B. Depuis que cette Note est écrite, il a été rendu dans la cause du Doyen de S. Asaph une décision solennelle. La majorité des Juges du Banc du Roi a déclaré: que, SUIVANT LA LOI, LE JURE' EST OBLIGE' PAR SON SERMENT, DANS TOUT PROCE'S POUR FAIT DE LIBELLE, DE DECIDER SEULEMENT SI L'ACCUSE' A, OU N'A PAS PUBLIE' L'E'CRIT QUI LUI EST IMPUTE', ET DE LAISSER AUX JUGES A PRONONCER SI CET E'CRIT EST OU N'EST PAS UN LIBELLE\*.

\* Bien entendu que l'application des *Inuendos*, c'est-à-dire la détermination des personnes ou des faits sur les-

En admettant que cette doctrine est indubitablement la loi du pays (car un Etranger ne peut guères se permettre un autre supposition); il nous paroît évident que la Liberté de la Presse n'est en Angleterre qu'un privilège fort illusoire, & que le jugement par Jurés n'est dans les questions de la plus haute importance qu'une formalité assez inutile.

Et certes, ce n'est pas-là ce que nous avons entendu dire, & ce que nous nous plaçons à répéter sur la Liberté Britannique, & sur les avantages incomparables du jugement par Jurés. Il faut plaindre amèrement la bonne foi des Anglois qui se vantoient de ces deux privilèges qu'eux seuls possédoient en Europe, & sur lesquels reposoit leur sécurité. Ils ont rêvé qu'ils étoient-là les plus éminens des droits que leur conféroit leur naissance, & que ces droits assuroient & garantissoient tous les autres. Ils l'ont rêvé jusqu'à la décision de cette cause fatale; mais l'illusion est détruite; & le réveil qui suit cette longue erreur doit les éclairer bien profondément sur les dangers d'une situation si imprévue.

Assurément on ne peut que féliciter les Citoyens de la Grande Bretagne de ce qu'on ne leur a pas appris plus tôt que leur opinion sur les droits illimités des Jurés dans ces sortes de causes; étoit une erreur absolue; car, sous le règne de Jacques II, cette opinion

---

quels tombent les paroles injurieuses de l'écrit dénoncé pour être un libelle, appartient aux Jurés de l'aveu même des Juges.

s'étoit si universellement emparée des esprits, qu'on doit principalement attribuer à son influence dans le procès des Sept Evêques la révolution glorieuse & fortunée dont les Anglois s'honorent, & à laquelle ils doivent d'être un peuple libre. Comment ne regretteroient-ils pas une théorie qui leur fut si salutaire, & dont on a découvert si tard la fausseté ?

A la vérité les Juges du Banc du Roi, tout en niant que les Jurés aient LE DROIT de décider si l'écrit déferé à leur examen est ou n'est pas un libelle, reconnoissent qu'ils en ont le POUVOIR ; sans que l'exercice de ce pouvoir puisse LEUR FAIRE ENCOURIR AUCUNES PEINES, ET MEME SANS QU'IL SOIT POSSIBLE D'INFIRMER LEUR JUGEMENT.

Aussi long-tems que cette distinction entre LE DROIT ET LE POUVOIR, (laquelle n'est apparemment intelligible que pour celui qui possède une connoissance très-profonde de la Jurisprudence Angloise, car j'avoue naïvement que je ne la comprends point du tout) aussi long-tems que cette distinction très-subtile sera conservée, il restera aux Anglois du moins cette ressource.

En effet, si dans l'avenir il se présente quelque grande occasion où les Jurés, en décidant par le fait QUE TEL ECRIT N'EST PAS UN LIBELLE, sauvent la constitution, quoiqu'ils offensent la lettre de la loi ; si en contrevenant à leur serment, tel que l'entendent les Juges, ils arrachent aux vengeances de l'autorité quelque généreux défenseur des droits du Peuple,

dont le zèle auroit encouru l'indignation du Gouvernement ; (ce qui, même en Angleterre, il faut en convenir, n'est pas précisément impossible) ; on trouveroit à bon droit cruellement sévère le moraliste qui blâmeroit le Juré, & qui ne prononceroit pas que c'est-là une des circonstances infiniment rares, où l'on peut, où l'on doit s'écrier :

MAGNANIMA MENZOGNA ! Ô QUANDO È IL VERO  
SI BELLO CHE SI POSSA A TE PREPORRE !

Mais les Jurés conserveront-ils long-tems le POUVOIR, après avoir perdu le DROIT ? Suffit-il à la Liberté que les Jurés retiennent le POUVOIR, après avoir perdu le DROIT ? Est-elle bien entière & bien expugnable, cette Liberté sainte ; si l'on ne lui connoît plus d'autre rempart que les efforts extraordinaires des grandes ames, & le concours de l'enthousiasme particulier avec l'esprit public, lequel, si l'on en croit les bons Citoyens, s'affoiblit tous les jours davantage en Angleterre ? — Voilà des questions qui nous paroissent dignes des plus sérieuses réflexions de tout Anglois qui aime son pays, ses enfans, & même son repos personnel.

## II.

“ *Quelques grands hommes, Platon, Thomas Morus, M. Wallis, ont proposé pour s'opposer à cette pente rapide, &c.* ” p. 282.

M. Wallis, ou plutôt M. Wallace ; car c'est ainsi que s'appelle l'écrivain dont parle M. le Docteur Price ; Monsieur Wallace, que l'on sera peut-être étonné de trouver à côté de Platon & de Thomas Morus, & qu'on

qu'on ne peut sans exagération appeller un grand homme, est peu connu même dans sa patrie, & mérite cependant de l'être. L'estime que lui ont témoigné deux de ses plus illustres contemporains, David Hume que M. Wallace a critiqué, & M. le Docteur Price qui en a parlé plusieurs fois avec éloge, devoit donner plus de célébrité à ses ouvrages.

David Hume, dans son *Essai sur la population des nations anciennes*, imprimé en 1752, se déclare en faveur de la population des modernes. M. Wallace, dans une dissertation *sur la population humaine dans les tems anciens & modernes* †, imprimée en 1753, soutient au contraire que la population des anciens étoit supérieure. David Hume a placé dans une édition postérieure de ses essais ‡ une note où il convient :

“ Que la critique de M. Wallace est pleine de poli-  
“ tesse, d'érudition, & de sens—qu'il en a infiniment  
“ profité—que cet ingénieux Ecrivain a découvert  
“ beaucoup de méprises tant dans ses autorités que  
“ dans ses raisonnemens—& qu'enfin il ne lui reste

† *Essay on the population of ancient nations.*

‡ *Dissertation on the numbers of mankind in ancient and modern times, with an appendix containing remarks on Mr. Hume's essay.*

§ *Essays and treatises on several subjects—1767—*  
*Essay XI.*

“ de sauve-garde que le scepticisme derrière lequel  
 “ il s'est retranché\*.

L'ouvrage de M. Wallace sur la population humaine n'est pas fort en principes ; (en 1753 les principes de la population n'étoient pas même connus) ; mais il contient des recherches utiles & curieuses.

M. Wallace donna ensuite un volume anonyme *d'essais sur l'Espèce humaine, sur la Nature, & sur la Providence* † ; M. le Docteur Price a parlé de cet ouvrage avec distinction.

“ An ingenious writer has honoured this discourse with  
 “ an answer full of politeness, erudition, and good sense.—  
 “ So learned a refutation would have made the author suspect  
 “ that his reasonings were entirely overthrown, had he not  
 “ used the precaution, from the beginning, to keep himself  
 “ on the sceptical side ; and having taken this advantage of  
 “ the ground, he was enabled, though with much inferior  
 “ forces, to preserve himself from a total defeat. That rever-  
 “ rend gentleman will always find, where his antagonist is  
 “ so entrenched, that it will be difficult to force him . . . .  
 “ The author, however, very willingly acknowledges that  
 “ his antagonist has detected many mistakes both in his au-  
 “ thorities and reasonings ; and it was owing entirely to that  
 “ gentleman's indulgence, that many more errors were not  
 “ remarked.—In this edition advantage has been taken of  
 “ his learned animadversions, and the essay has been ren-  
 “ dered more imperfect than formerly.”

† *Various prospects of Mankind, Nature, and Providence,*  
 1761.

Les quatre premiers essais de ce recueil traitent des imperfections de la société & des remèdes à y apporter. M. Wallace propose un *modèle de Gouvernement parfait, non pas pour un seul peuple, mais pour toutes les nations de la terre* \*.

Egalité parfaite entre les Citoyens. Propriétés communes. Travail modéré & reparté sur chaque membre de la Société; un certain tems accordé aux amusemens. Enfants appartenans au public; élevés pour lui. Petits Etats. Correspondance mutuelle. Langage uniforme. Telle est en masse le plan de M. Wallace †, qui, selon lui, peut être exécuté à l'époque de quelque crise violente, ou à l'instant même par quelques Européens qui fonderoient une colonie, ou enfin par la

---

\* *Proposet 2, the model of a perfect government, not for a single nation only, but for the whole earth.*

† David Hume a intitulé un de ses écrits, *IDEES D'UNE PARFAITE REPUBLIQUE (idea of a perfect commonwealth)*; & cet ouvrage tout autrement important que celui de M. Wallace auroit eu plus de succès, si l'histoire d'Angleterre du même auteur, qu'on accuse d'être partielle, infidèle, & favorable aux systèmes de l'autorité, n'avoit pas inspiré des préventions sur les principes de ce grand Ecrivain. Il me paroît cependant hors de doute que dans sa République, & dans quelques autres de ses essais, David Hume s'est montré ami de la liberté. Au reste c'est un fait remarquable, que dans sa *République parfaite* ce philosophe n'a pas prononcé une seule fois le mot d'éducation, si ce n'est lorsqu'il fait une foible allusion à nos Universités, & à nos religions.



Providence, lentement, successivement, si ce n'est pas un miracle.

Mr. Wallace croit qu'un tel Gouvernement remédieroit non-seulement à l'inégalité qui tyrannise les hommes, au défaut d'éducation & de principes qui les dégradent : mais encore qu'il tempérerait & réprimerait toutes les passions humaines. Il ne voit à son projet que l'inconvénient de l'excessive population que seroit telors un Gouvernement si prospère. " Quel effet  
" déplorable, s'écrie-t-il, du plus généreux de tous  
" les systèmes humains ! Que les magistrats d'une  
" telle République se trouveroient horriblement dé-  
" concertés à ce fatal période, où il n'y auroit plus de  
" place sur le globe pour fonder de nouvelles colonies !  
" où la terre épuisée ne pourroit plus produire aucun  
" secours pour une population surabondante ! . . .  
" Dans une nécessité si oruelle, faudroit-il promulguer  
" une loi pour restreindre les mariages ? Faudroit-il,  
" &c. &c. "

L'imagination de l'Auteur s'échauffe tellement, qu'il ne voit d'autre remède à la calamité de l'excès du bonheur que la guerre & la mort. Cette idée l'afflige & le décourage. Il n'attend plus rien des Utopies ; des systèmes de Gouvernemens parfaits qu'ont produit les anciens & les modernes. Il les abandonne tous ; il désespère de l'humanité.

Hélas ! qu'on nous donne des Gouvernemens paisibles & prospères ; fussent-ils imparfaits ; car rien de

parfait ne sortira de la main de l'homme ; & jouissons avec sécurité d'un long période de calme & de bonheur, en attendant l'époque fatale où la terre sera surchargée de ses habitans. Peut-être le bon M. Wallace, car ses écrits respirent en effet la vraie bonté ; je veux dire l'amour des hommes, de la justice & de la paix ; peut-être se seroit-il rassuré, s'il eut réfléchi qu'à-peu-près les trois quarts du globe sont en friche, & promettent pour plusieurs myriades de siècles des subsistances au plus prodigieux accroissement de population ; qu'il y a probablement plus loin de l'Etat actuel de l'agriculture jusqu'au degré de perfection que l'imagination humaine peut concevoir, que des premiers efforts de l'homme, au tems où ses ongles sillonnoient la terre, aux progrès actuels de l'agriculture ; qu'enfin l'homme parvenu à améliorer son esprit & ses facultés jusqu'au point de trouver un *Gouvernement parfait*, auroit aussi trouvé sans doute des moyens innocens de prévenir les maux très-douteux d'une population surabondante.

Quand à la paix de 1762 certains faiseurs de projets conseilloyent au Ministère Anglois de laisser les François maîtres du Canada, afin qu'ils arrêtaient l'accroissement trop rapide des Colonies Angloises : l'illustre Franklin disoit : “ ce mot **ARRETER** est modeste lorsqu'il s'agit d'exprimer les horreurs de la guerre, le massacre des hommes, des femmes, des enfans. C'est pousser loin la prévoyance que de sentir déjà la nécessité d'**ARRETER** l'excès de la population des Colonies Angloises. Mais, continuoit le grand homme dans la simplicité Socratique qui est le caractère distinctif

“ de son esprit, si vous croyez nécessaire d'ARRÊTER  
 “ l'accroissement de notre population, permettez-moi  
 “ de proposer une méthode moins cruelle, & dont  
 “ l'écriture sainte nous offre un exemple\*. *1870*  
 “ Le meurtre des époux, des femmes, des frères,  
 “ des enfans, qui ont fait long-tems le charme & les  
 “ délices de leurs familles, affecte profondément les  
 “ parens qui leur survivent. Mais le chagrin que  
 “ donne la mort d'un enfant né depuis peu n'est pas  
 “ comparable à cette douleur. Que ne prenez-vous  
 “ donc la méthode des hommes d'état d'Egypte, lors-  
 “ qu'ils voulurent ARRÊTER la population des enfans  
 “ d'Israël ? Pharaon dit aux Egyptiens : *le peuple*  
 “ *d'Israël est plus nombreux & plus puissant que nous.*  
 “ *Allons ; usons en sagement avec lui de peur qu'il ne se*  
 “ *multiplie, & que si nous nous trouvons engagés dans*  
 “ *quelque guerre dangereuse, il ne s'élève, combatte contre*  
 “ *nous & nous échappe. . . . .* En conséquence le  
 “ Roi parla aux accoucheuses d'Israël, &c. &c.

“ Imitez cette politique profonde. Qu'il paroisse  
 “ un acte de votre Parlement qui enjoigne aux sages  
 “ femmes des Colonies d'étouffer à leur naissance  
 “ chaque troisième ou quatrième enfant. Par ce  
 “ judicieux moyen, vous maintiendrez vos Colo-  
 “ nies dans leur état actuel ; vous ARRÊTEREZ leur  
 “ population ; & s'il faut absolument qu'elles se sou-  
 “ mettent à la guerre ou au sacrifice des derniers-nés  
 “ dans les familles nombreuses ; j'ose répondre que

“ les Américains préféreront l'expédient Egyptien \* ” . . . Il nous paroît qu'ils en ont trouvé un encore meilleur.

Mais pour revenir à M. Wallace, il attaque dans les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, & 9<sup>e</sup> sections de son recueil l'essai de philosophie de Maupertuis, qui, comme on le fait, prétend que la somme des maux l'emporte dans ce monde sur celle des biens; opinion qui m'a toujours paru injuste, cruelle & insoutenable, & que le métaphysicien François n'a su adoucir que par son extravagante découverte de la *moindre quantité d'action*. Maupertuis croyoit-il avoir bien consolé les hommes de la douleur qu'ils éprouvent & des maux que les crimes leur causent, en leur apprenant une vérité froide & commune sur les loix du mouvement ?

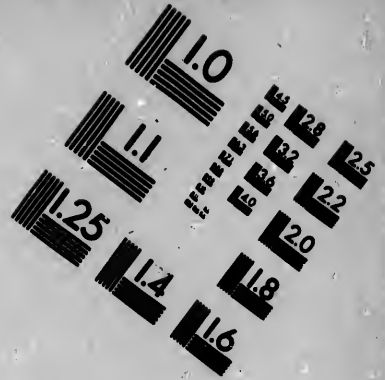
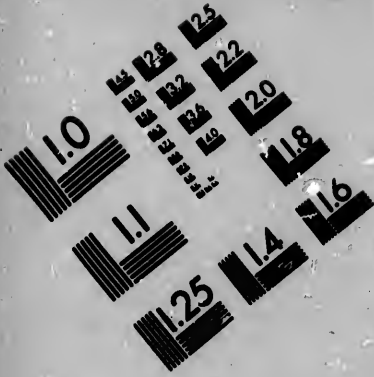
Ce n'est point avec des vérités géométriques, quand elles seroient aussi relevées que celles dont Maupertuis a tant exalté la découverte sont triviales †, que l'on peut éclairer & fortifier la raison, adoucir des sensa-

---

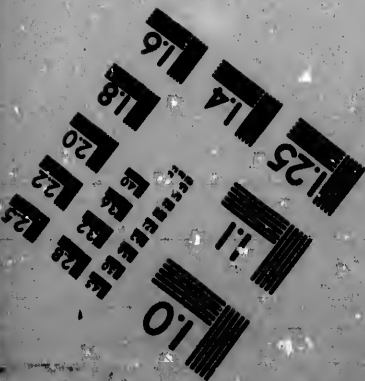
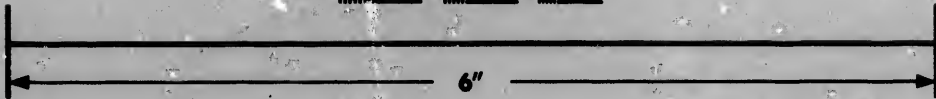
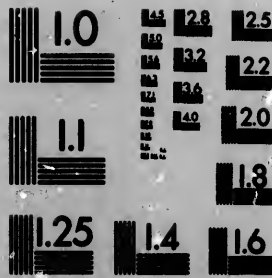
\* *See the Canada pamphlet, in the political, philosophical, and miscellaneous pieces, by Dr. Franklin, printed in 1779, p. 198, 199.*

† Maupertuis n'est pas un des philosophes qui emploient le moins d'emphase pour débiter des vérités communes. Ce grand principe de la *MOINDRE QUANTITÉ D'ACTION* auquel il attache un si haut prix, cette rare découverte dont il se vante avec une modestie si plaisante, se réduit à ceci :





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14590  
(716) 872-4803

1.5 1.8 2.0 2.2 2.5  
1.8 2.0 2.2 2.5

10  
11

trions physiques désagréables, balancer leur effet, & réprimer la mauvaise impression qu'elles peuvent donner.

*Nul mouvement ne se fait sans cause; nul mouvement n'a lieu pour se faire d'une cause plus forte que celle qui lui suffit; & nul mouvement ne peut se faire par la force d'un obstacle qui n'y suffiroit pas; mais dès que la force ou l'action sera suffisante, le mouvement aura lieu. Il aura donc lieu par la plus petite force, ou la moindre action possible; puisque dès qu'elle arrive au degré suffisant pour agir, elle agit; & que tout effort plus grand seroit superflu.*

Il n'a certainement pas fallu un grand effort de génie, pour trouver ces beaux axiomes. Il est étrange qu'au dix-huitième siècle on les ait donnés pour des découvertes, & plus étrange qu'un homme qui avoit autant de sens & d'esprit que Maupertuis, ait cru y voir une preuve de l'existence de Dieu, plus forte que celle tirée de l'intelligence qui se fait remarquer dans l'arrangement de l'univers, & dans la production des êtres sensibles & pensans. Il tombe bien dans l'inconvénient qu'il reproche aux philosophes, d'attacher aux preuves une valeur plus grande qu'elles n'en ont. Sa découverte prétendue n'est qu'une trivialité ou une pétition de principe qui ne prouve rien du tout, & ne peut rien prouver. C'est l'énoncé d'un fait commun, comme deux & deux font quatre, ou, une balance inclinée au moindre excès qu'on mettra dans un de ses bassins. Les preuves qu'il rejette, comme celle tirée des causes finales, du dessein, de la puissance, de l'intelligence qui se manifestent également dans la construction générale de l'univers, & dans celle de ses moindres parties, & sur-tout dans celle des êtres intelligens, est au contraire très-forte & très-concluante; mais elle est tenue de l'appareil géométrique, & elle lui a paru



nez aux idées morales. L'Autre du Système de la Nature dit, " que n'importe que Maupertuis soit un bon Géomètre, s'il est un Président despotique & impitoyable; & si je suis obligé de vivre dans son académie? Un être bienfaisant me vaut mieux pour chef qu'un être dur & savant." La philosophie de Maupertuis seroit pis que des athées; elle seroit des impies murmurs & révoltes.

moins importante. Les Géomètres sont de grands seigneurs qui mettent beaucoup d'importance à leur livrée. Mais il faut regarder d'abord si l'étoffe en est bonne. Cette étoffe de tout bon raisonnement, en toute science, est la métaphysique. Les géomètres n'en ont pas tous une très-sûre, & dans l'ouvrage de Maupertuis qui est l'objet de cette note, ce qui est vraiment cosmologie est estimable, & commun; ce qui est de métaphysique, fait pitié.

Si l'on peut imaginer quelque chose de plus ridicule que l'importance mise par Maupertuis à sa prétendue découverte, c'est la querelle née à ce sujet, & la bon-homie de Kœnig qui croit réellement qu'il y a une découverte, qui la réclame pour son maître Leibnitz, & qui devient martyr de sa réclamation. Ajoutez la sainte colère de Maupertuis, qui, pour conserver l'honneur de s'être aperçu de la moindre quantité possible d'action, emploie toute l'action de sa présidence, qui est en Prusse un petit ministère, pour chasser Kœnig de l'académie. Est-ce donc le sort des hommes depuis les savans Géomètres, & les profonds Métaphysiciens, jusqu'aux Grenadiers ignorans, de s'égorger pour des bagatelles dont ils n'ont pas d'idées nettes?

† Essai de Cosmologie.

Opposez aux douleurs physiques la considération des biens & des plaisirs physiques, qui, s'ils ne sont pas tous d'une aussi grande intensité, sont infiniment plus nombreux & remplissent un espace infiniment plus grand dans la vie ; & non-seulement dans la nôtre, mais dans celle de tous les êtres sensibles ; réglez la balance de ce compte ; & si vous faites voir qu'à tout prendre le sort de tout ce qui a vie est bon, que les souffrances n'égalent pas les jouissances, même pour les plus malheureux des individus, que deviendront toutes les déclamations sur le mal qui pèse sur la terre ?

Combien l'orgueil altère le jugement ! *N'admirons pas*, disent les hommes, & les plus sages d'entre les hommes, *n'admirons pas ; car cela nous est nuisible*. Ou dans une occasion différente : *admirons ; car cela nous est utile*. . . . . Eh ! mes Amis ! désintéressez-vous, je vous prie, & admirez tout simplement parce que la chose est admirable.

Vous avez une singulière présomption, atômes de deux jours ! Vous vous croyez réellement les Rois & le but de l'univers. C'est pour vous que la terre produit, que les animaux existent, que les astres tournent. Syrius fut fait, vous osez le croire & le dire, pour ajouter la valeur d'une bougie à votre illumination nocturne, & les innombrables étoiles de la voie lactée, pour vous recréer la vue. Votre orgueilleuse imagination destine tout pour vous jusqu'au Dieu suprême de l'univers, qu'elle fait naître & qu'elle im-  
mole à son génie.

Ne le croyez point si déraisonnable, vous qu'il a rendus capables de raisonner, que d'avoir ainsi prodigué les œuvres de sa toute-puissance uniquement pour un des plus foibles ouvrages sortis de ses mains. La position de votre globe, les bornes de vos facultés & de votre intelligence, les maux qui se mêlent aux biens dont vous jouissez ; tout vous dit que vous n'êtes pas les Rois du monde, ni même les premiers favoris du grand être. Vous n'aviez nul droit de l'exiger. Ne vous enorgueillissez pas ; mais ne vous avilissez pas non plus. Vous êtes des Citoyens notables dans une des plus petites villes de cet immense empire qu'on appelle l'univers. Celui qui fixa votre place la fit bonne, & meilleure pour des êtres de votre espèce qu'aucune de celles que vous pouvez connoître & concevoir. Vous lui devez beaucoup de reconnaissance ; car il vous a donné plus de bien que de mal, infiniment plus de momens où vous êtes bien sises de vivre que de ceux où vous voudriez mourir.

Mais cette bienfaisance qu'il a exercée envers vous, & qui doit vous prosterner aux pieds de son trône, il ne l'a pas eue pour vous seuls. Il l'a répandue avec profusion sur tous les êtres qu'il a rendus capables de sentir ; & nous ne savons pas où s'arrête dans la grande chaîne des créatures cette heureuse propriété. Nous la voyons dans les animaux toute semblable à la nôtre, à quelques degrés de perfection près. Nous pouvons la deviner jusqu'à un certain point dans les plantes auxquelles l'amour même ne fut pas refusé. Nous ignorons si elle s'étend plus loin ; mais du moins parmi les êtres dont la sensibilité n'est pas équivoque,

nous voyons que chacun sent pour lui-même, & que chacun doit à cette sensibilité mille plaisirs, que chacun est doué d'organes propres à sa conservation, & d'une intelligence, qui, ne pouvant bien juger que de celle de son espèce, doit se croire d'un degré très-relévé. Nous ne pouvons pas savoir à quel point les abeilles, les fourmis, les castors, & peut-être d'autres animaux moins ingénieux se croient fondés à nous mépriser.

C'est une fable d'un grand sens que celle des compagnons d'Ulysse, qui, devenus animaux, ne vouloient plus redevenir hommes. C'en est une non moins admirable que celle de Voltaire dans un de ses discours, où les souris, les canards, les dindons, l'âne, l'homme & l'ange, disent chacun en particulier que *tout est fait pour eux*; & Dieu leur répond; **J'AI TOUT FAIT POUR MOI SEUL.**

Il falloit ajouter seulement qu'en faisant tout pour lui, il a tout fait aussi pour les autres; & ce n'est pas un des moindres dons de sa bonté, que cette étrange illusion qui fait que non-seulement chaque espèce s'estime préférable aux autres; mais que même dans chaque espèce nul individu ne voudroit se troquer en totalité contre un autre individu. J'ai vu beaucoup de gens qui desiroient la fortune du Marquis de Brunoy; mais nul qui voulût être à ce prix le pauvre Brunoy si ennuyé & si bête. Maupertuis n'auroit pas voulu être le Roi de Prusse; & le Roi de Prusse n'auroit pas voulu être Maupertuis. Celui qui prend du plaisir à ma lire ne voudroit être non plus que moi.

ni l'un, ni l'autre ; & celui qui dédaigne notre philosophie seroit bien fâché de changer avec nous. Le crocheteur même qui porte nos effets, le manoeuvre qui laboure nos vignes, ne voudroient pas pour notre aifance sacrifier leur vigueur & s'affujettir à nos travaux. Chacun est donc au fond content de soi & de sa position, quoique chacun cherche à améliorer celle-ci selon les moyens qui lui ont été donnés, & dont personne n'est entièrement dépourvu.

Si au lieu de regarder le monde comme notre empire, où tout nous semble mal lorsqu'il n'est pas à notre gré ; nous voulions bien n'y voir que ce qui y est ; une grande auberge, où chacun trouve le nécessaire & même le commode en payant son écot ; & où il y a des logemens à tout prix, parceque tout y doit trouver place depuis l'homme & au dessus, jusqu'à l'huitre & au dessous ; nous ne blâmerions point le maître qui cherche à contenter également tous les hôtes, & qui ne peut empêcher que dans la foule quelques-uns d'entr'eux n'incommodent un peu leurs voisins. C'est moins à l'homme à se plaindre de cette incommodité respective qu'à quelque être que ce soit, lui, qui, ayant plus de facultés, est celui qui tourmente le plus ses confrères & les autres animaux. Les hommes ont tué bien plus de serpens que les serpens n'ont tué d'hommes ; encore le reptile n'a gueres blessé qu'à son corps défendant : l'homme comme le tigre tue pour son plaisir. Les serpens siffleroient donc le philosophe qui soutient que les choses que nous connoissons comme nuisibles sont déplacées dans

le grand appareil de l'univers ; ou tout au plus diroient-ils, qu'il faut ôter du nombre des créatures animées, sur-tout les hommes qui ne laissent aucun autre animal en paix.

Mais le serpent auroit tort comme le philosophe. Le monde ne doit pas être jugé d'après l'intérêt d'aucun individu, ni d'aucune espèce ; mais toutes les espèces & tous les individus trouvent dans ses loix & leurs facultés les moyens de travailler efficacement à leur propre intérêt. Ce qui fait le bien de tous est la plus grande somme de bien possible ; c'est une vérité qu'aucun homme de sens ne doit se dissimuler. On exagère, on peint les dangers qui nous environnent ; on taît nos plaisirs si multipliés ; on parle de nos malheurs ; on oublie nos félicités. On voit, dit-on, plus de vices, de crimes & de souffrances, que de biens & de vertus. Cela n'est pas vrai ; car le monde dure & les sociétés subsistent. Or si nous avions plus de mal que de bien, nous serions bientôt anéantis. S'il n'y avoit pas plus d'hommes qui respectent les droits d'autrui qu'il n'y en a qui les violent ; plus de pères qui élèvent leurs enfans que de ceux qui les exposent ; plus d'époux qui se chérissent que de ceux qui se tourmentent ; plus d'enfans qui soignent leurs pères & qui les respectent que de ceux qui les abandonnent ; plus d'hommes qui secourent leurs semblables que de ceux qui les assassinent ; nous nous entre-gorgerions tous, & notre espèce n'auroit pas duré deux générations. Elle a duré, elle a multiplié ; elle a même étendu son domaine aux dépens des autres espèces ; elle multiplie encore ; il y a donc plus de bien que de mal

sur-tout pour les hommes ; & ce seroit une ingratitude bien honteuse aux mieux doués d'entr'eux, à ceux qui ont le plus de génie, s'ils affectoient de méconnoître ce bien dont ils jouissent ; & s'ils ne prenoient pas soin de le faire remarquer aux autres.

Si ces réflexions sont un hors-d'œuvre inutile, j'ai tort de les publier ; mais s'il seroit à desirer que cette philosophie résignée & malheureusement trop simple pour plaire à l'amour-propre de ceux qui s'érigent en instructeurs des hommes, fût universellement admise, on peut tolérer ma note, fût-elle une digression.

Dans les cinq dernières sections de son ouvrage M. Wallace défend la Providence contre les systèmes de la liberté & de la nécessité ; il soutient le dogme d'une autre vie.

M. Wallace est un philosophe aimable. A la vérité ses vues ne sont pas très étendues, son stile est diffus, & sa manière commune ; mais on ne lira pas sans fruit ses ouvrages.

### III.

*Sur le Chapitre du Commerce, &c. p. 216 & suivantes.*

**L**E plus sage, le plus important conseil que M. le Docteur Price ait donné aux Américains, c'est de se méfier du commerce extérieur, & de le décourager, loin de l'appeller, ou de le favoriser. Nous avons confirmé ses idées avec une chaleur qui tient à une

invincible conviction. Nous avons seulement repoussé les prohibitions comme un attentat à la liberté, qui doit couvrir de son payois sacré tout commerce, comme tout individu ; mais nous n'avons pas pu développer dans un si court espace les réflexions sans nombre que le seul mot *commerce* réveille en nous. Qu'il nous soit permis d'ajouter du moins quelques observations sur l'étrange renversement d'idées & d'expressions, sur la multitude d'erreurs absurdes & d'illusions phantastiques que la passion du commerce a disséminées parmi les nations.—Voyez l'Angleterre ; le pays de l'univers où l'on entend le mieux le commerce & le trafic ; & où l'on devoit en avoir le mieux étudié l'influence & les effets ; voyez quel délire, j'ai presque dit quel vertige, agite les hommes d'Etat de cette nation calculatrice & réfléchie, aussi-tôt qu'il est question du commerce, de ses intérêts, & de la prospérité qu'on lui attribue, ou qu'il produit.

Tout le monde connoît l'ouvrage du Chevalier Whitworth intitulé : *Commerce de la Grande Bretagne & Tableau de ses Importations & Exportations progressives, depuis 1697 jusqu'en 1775\**.—On a fait imprimer en France dans un ouvrage périodique les observations suivantes sur ces tables.

---

\* *State of the trade of Great Britain in its imports and exports progressively from the year 1697; also of the trade to each particular country, during the above period, distinguishing each year.—1776.*



“ Ces tables sont, dit l'Auteur Anglois, relevées  
 “ des comptes annuels rendus par les bureaux de  
 “ comptabilité à la Chambre des Communes.” Si  
 tous les anciens registres des douanes étoient ainsi re-  
 sumés dans tous les Etats civilisés, on tireroit proba-  
 blement quelques lumières des résultats particuliers &  
 de leur comparaison. Ce seroit toujours autant de  
 profit tiré d'une institution, à la vérité très-ancienne  
 & très-universelle, mais dont l'utilité paroît au-  
 jour'hui, pour le moins très-problématique à beau-  
 coup de spéculateurs.

Rien de plus imposant que l'objet présenté par le  
 Chevalier Whitworth à ses compatriotes, pour somme  
 totale de ses tableaux. Près de cinq cens soixante &  
 quatorze millions d'importation, plus de huit cens  
 quarante & un million d'exportations, deux cens  
 soixante & huit millions gagnés par la balance du  
 commerce, le tout en livres sterling; ce qui fait en  
 monnoie de France à peu près douze milliards d'im-  
 portations, dix-neuf milliards d'exportations, & sept  
 milliards de bénéfices. Voilà des calculs qui méritent  
 considération.

Mais il faut d'abord diviser cette grande masse en  
 soixante & seize parties, afin d'avoir le résultat moyen  
 d'une année; puisque l'Auteur embrasse une époque  
 de soixante & seize ans. Nous trouverons pour  
 l'année commune environ quatre-vingt dix millions  
 monnoie Françoisse de bénéfice du commerce.

Voyez, dira-t-on sans doute, à cette première  
 exposition, combien le commerce enrichit les Etats;

l'Angleterre seule gagne quatre-vingt dix millions de notre monnoie annuellement par la balance.

Avant de se livrer aux conséquences qui paroissent dériver de cette première impression, examinons s'il ne s'est pas glissé dans ces tableaux quelques doubles ou faux emplois qui fassent illusion.

Par exemple, en Angleterre, quand on parle de l'Etat, il semble qu'on doive entendre non-seulement le Royaume d'Angleterre proprement dit, mais encore l'Ecosse, l'Irlande, les Isles qui sont autour, comme Jersey, Guernsey, Aurigny, l'Isle de Man, &c. les Colonies Angloises en Afrique & en Amérique. Les profits que les marchands de Londres & des autres ports Anglois peuvent faire aujourd'hui sur les Ecois & les Irlandois, ceux qu'ils faisoient autrefois & qu'ils font encore sur les Provinces & les Isles d'Amérique, sont-ils un bénéfice pour l'Etat Britannique ? Il est permis d'en douter ; car enfin la puissance Angloise est composée des forces & des richesses des trois Royaumes, & toutes les régions soumises à la Couronne d'Angleterre, sont les membres du même corps.

Si quelqu'un de nos écrivains vouloit faire le tableau du commerce de la France comme le Chevalier Whitworth fait celui de son pays, & qu'il prit pour point central Paris seul, avec l'Isle de France, comme l'Anglois a pris Londres & l'Angleterre strictement dite ; s'il mettoit en ligne de compte le commerce actif & passif avec la Normandie, la Picardie, la Brie, la Champagne, la Bourgogne, l'Orléanois, la Beauce,

& avec toutes les autres provinces plus éloignées, le Poitou, la Bretagne, la Guienne, le Languedoc, la Provence, le Dauphiné, l'Alsace; la Flandre pélemêle avec les Royaumes étrangers & les Colonies Françaises des trois parties du monde; je crois que le résumé total surpasseroit de plusieurs milliards celui des Anglois: mais la Nation en général n'en seroit pas plus riche; ni le Roi plus puissant.

On est donc étonné de voir entrer dans les deux cens soixante huit millions de livres sterling que l'Etat doit avoir gagné depuis la fin du dernier siècle, dix-neuf-millions six cens mille livres sterling de bénéfice sur l'Irlande, qui fait l'article dixième du grand tableau général; près de six cens mille livres sterling gagnées sur les petites îles de Jersey, Guernsey, & Aurigny, qui sont les Numeros 21, 22, & 23; près d'un million sterling sur les seules toiles envoyées aux Colonies Angloises, N<sup>o</sup> 46; & sur les autres articles de marchandises, une somme très-considérable, pour ces mêmes Colonies, qui occupent presque seules la table générale depuis le N<sup>o</sup> 24 jusqu'au N<sup>o</sup> 60. Cette somme est d'environ quarante cinq millions sterling. Cela est, disons-nous, fort étonnant.

Car enfin, de quelque manière qu'on pût les envisager, les bénéfices faits par quelques provinces sur d'autres provinces du même Empire ne contribueront certainement ni à la richesse ni à la puissance de l'Etat dont elles sont membres: mais d'ailleurs, c'est la main droite qui gagneroit sur la main gauche; & c'est une réflexion qui ne doit pas échapper. Est-il bien certain, comme l'Anglois voudroit nous le faire entendre,

que ce soit toujours autant de *gagné* pour un pays que l'excédent des valeurs exportées au-dessus des valeurs importées? C'est encore un point fort douteux\*.

Les Anglois disent eux-mêmes aujourd'hui, qu'ils ont fait de grandes avances pour fonder les Colonies Américaines. Ces *avances* ont dû consister en beaucoup d'effets exportés d'Angleterre en Amérique, qui étoient *donnés & non vendus*; effets qui forment par conséquent, dans le tableau d'*exportation*, un total très-considérable qui n'a point de balance dans celui de *l'importation*.

Ces avances, qui peuvent bien en effet avoir passé quarante cinq millions sterling depuis 1697, ont probablement enrichi les Anglois, comme un particulier s'enrichiroit en achetant bien cher une terre, qu'il perdrait ensuite sans restitution du prix avec les dépens d'un gros procès.

Le Chevalier Whitworth a donc vraisemblablement sur cet article transformé la *dépense* en recette, & les faux frais en  *bénéfices*. L'erreur est double en pareil cas. En effet, entre dépenser inutilement quarante cinq millions sterling, ou les gagner, il y a quatre-vingt dix millions de différence, ou plus de deux milliards monnoie de France.

Un autre Article de sa table générale auroit dû lui rendre cette erreur bien sensible; c'est celui de Gi-

---

\* Voyez depuis la page 281 jusqu'à la fin de notre ouvrage; car c'est sur-tout cette erreur que j'ai prétendu combattre dans cette note.

braltar, qui est le dix-septième. Dans la colonne qu'il intitule : *Balance en faveur de l'Angleterre*, il se trouve 28 millions six cens mille livres sterling à cet article, *Gibraltar* ; c'est-à-dire qu'il est sorti d'Angleterre pour aller à Gibraltar, pour au-delà de vingt huit millions & demi en argent ou en marchandises, plus qu'il n'en est venu de Gibraltar en Angleterre ; & rien n'est plus croyable. Mais comment peut-on imaginer que ce soit-là une balance en faveur de l'Angleterre ?

Il auroit fallu transporter à Londres tous les rochers de Gibraltar, & les y vendre bien cher le quintal, pour en tirer vingt huit millions sterlings. Par quelle illusion l'Auteur Anglois s'est-il persuadé que son pays avoit gagné ces vingt huit millions sur ce coin de montagne ? Il est évident que ce sont des *frais*.

Le Tableau prouve très-bien une vérité fort importante ; c'est qu'il en coûte à l'Angleterre environ six cens soixante millions de notre monnoie pour avoir gardé Gibraltar. Cette dépense, faite uniquement pour soutenir la balance du commerce, doit être soustraite des *benefices*, au lieu d'y être ajoutée. La différence est de cinquante sept millions sterling & au-delà ; c'est-à-dire, d'environ un milliard trois cens millions de notre monnoie.

Vous avez donc déjà plus de trois milliards trois millions trois cens millions à déduire sur sept. Et voici encore deux articles du même genre. 1<sup>o</sup>. Dans les deux cens soixante huit millions sterling de prétendue balance en faveur de l'Angleterre, nous avons compris quatre-vingt seize millions sterling d'or &

d'argent en espèces, lingots, vaisselle, ou bijoux, exportés au-dehors, qui se trouvent sur les registres de la Douane ; parce que les métaux précieux paient à la *Sortie*.

L'Angleterre ne recueille chez elle-même ni or ni argent ; les quatre vingt seize millions sterling avoient donc été *importés* d'ailleurs. On ne les trouve point sur les livres des douaniers, parce qu'ils ne paient point à l'*entrée*. Le Chevalier Whitworth en convient, & consent qu'on en fasse la déduction. Cet objet se monte, en monnoie de France, à plus de deux milliards cent millions.

Un dernier article à considérer, est celui des prises faites par les Anglois sur les autres nations en tems de guerre. Elles montent à sept millions trois cens soixante douze mille livres sterling environ, c'est-à-dire à peu près cent soixante dix millions monnoie de France, depuis la fin du dernier siècle. L'Auteur, qui passe en *recette* la valeur des prises, auroit bien dû mettre en *dépense* ce qu'elles ont coûté : on n'entend pas le total des frais énormes occasionnés par les guerres qui ont autorisé ces prises ; mais au moins la construction, l'entretien des corsaires qui les faisoient, & la valeur des vaisseaux Anglois enlevés par représailles.

Résumons donc : sur sept milliards de balance en faveur de l'Angleterre, il pourroit bien se trouver, en vertu des faux & doubles emplois, cinq milliards & demi

environ à déduire par les raisons ci-dessus exposées, qui paroissent l'établir avec évidence.

Resteroient quinze cens millions gagnés par la balance du commerce ; mais gagnés en soixante quinze ou soixante seize ans ; c'est environ vingt millions par an, monnoie de France. Faisons maintenant deux réflexions,

La première, que le revenu territorial des Provinces qui composent l'Empire Britannique, le produit net des terres, frais de culture précomptés, se monte sûrement à plus de six cens millions par an, vu ce qu'en prélèvent les impôts, & ce qu'il en reste aux propriétaires.

VINGT A SIX CENT. Voilà donc, même en Angleterre, la proportion du produit entre le commerce & l'agriculture ; & cependant, quand il s'agit de balancer les intérêts respectifs, on sacrifie ceux de la terre & de sa culture aux intérêts mercantiles ; & quand nos Ecrivains modernes parlent des richesses de l'Angleterre, & de sa puissance, il semble que le commerce seul y soit pour le tout, & l'agriculture pour zéro.

Mais d'ailleurs ces vingt millions à peu près, de prétendue balance du commerce, quelles causes les produisent ? Des prohibitions, des exclusions, un système d'intolérance mercantile & d'usurpations, soutenu par cinq ou six grandes guerres maritimes, & par l'entretien d'une flotte formidable & ruineuse.

L'Angleterre a contracté plus de trois milliards de dettes. Les citoyens de tout Etat paient plus de cent vingt millions d'impôt par an, uniquement pour acquitter les intérêts de ces emprunts. Quand même ils profiteroient tous des vingt millions que produiroit annuellement le commerce, ce qui est au moins fort douteux pour les simples cultivateurs & propriétaires des terres \*; il s'ensuivroit toujours qu'ils ont achetés vingt millions de rente annuelle au prix de trois milliards de capital, & cent vingt millions d'intérêts annuels. C'est la seconde réflexion.

Ces résultats, qui sont dignes de toute l'attention des hommes d'Etat & des bons Citoyens, rendent infiniment précieux le livre du Chevalier Whitworth & les tableaux qui le composent.

Depuis un siècle la politique mercantile a inondé de sang & couvert de ruines les quatre parties du monde. La balance du commerce a paru le bien suprême. Il n'est point d'horreurs qu'on n'ait prodiguées pour s'approprier une portion des trésors qu'elle devoit procurer.

---

\* Suivant des calculs très-récens, la taxe des pauvres monte en Angleterre à trois millions de livres sterling (soixante dix millions de livres tournois); & cette somme ne suffit pas pour faire subsister, & pour soulager la multitude de malheureux qui se trouvent chez la nation la plus opulente de l'Europe; tant il est vrai que le commerce n'enrichit que peu de Citoyens. Voyez *Sketches of the History of Man*, Tome II. p. 45. & suivantes.



Eh bien ! Voilà ce qu'elle produisoit en réalité à celui de tous les peuples que vos charlatans politiques vous propofoient comme le plus grand objet d'émulation & d'envie.

Dépouillez cette balance de tous les accessoires chimériques. Effacez les doubles & faux emplois ; & voyez combien il faut de science & de sagesse pour sacrifier peut-être un million d'hommes & trois milliards de richesses à l'effet de procurer aux marchands qui demeurent chez vous, vingt millions environ tous les ans de bénéfices à partager entr'eux.

Ce résultat de VINGT MILLIONS TOURNOIS POUR BALANCE ANNUELLE EN FAVEUR DE L'ANGLETERRE \* est bizarre sans doute dans les idées de la politique agioteuse & mercantile, & si bizarre que la plupart des Anglois calculateurs aimeroient mieux hauffer les épaules que chercher une réponse. La voici cette réponse ; & peut-être la conséquence qu'il faut naturellement & nécessairement en tirer est digne de quelque attention.

Supposons que l'exportation annuelle  
de l'Angleterre soit de - 300,000,000

Que la matière première en perte pour  
la nation soit de - 100,000,000

L'industrie en profit sera de - 200,000,000

\* Je fais, & je ne dois pas déguiser, que l'ouvrage de Sir Charles Whitworth n'a jamais été considéré en Angleterre

Si l'Angleterre employoit ces 200,000,000, en totalité, à payer les denrées importées pour la subsistance des hommes ; c'est alors que son industrie utilement

que comme une copie imprimée des tables de la Douane ; & que l'autorité de celui qui a pris la peine de les publier est très-médiocre parmi ses compatriotes. On pourroit relever dans ces tables une foule d'erreurs de détails tantôt pour tantôt contre l'hypothèse de l'Auteur.

Par exemple voici quelque chose de vraiment bizarre. La contrebande, ce commerce né de la guerre des prohibitions, ce commerce salutaire, qui retarde la chute des empires dévorés par le fisc ; la contrebande comptée pour rien ! absolument omise dans la balance du commerce de la Grande-Bretagne ! le thé seul est un objet immense. Les eaux de vie, les autres liqueurs importées par la contrebande non-seulement des ports étrangers, mais de l'Ecosse, sont presque incalculables. Il en est de même du tabac. Le sucre, exporté pour recevoir le rabais d'encouragement, & réimporté par contrebande pour obtenir du consommateur le même prix des sucres chargés de droits, est un autre objet très-considérable.

Le Chevalier Whitworth néglige une autre considération assez importante. La valeur des importations Angloises est comptée relativement à l'Angleterre, & non pas relativement au pays où les denrées qui en font l'objet ont été achetées. Par conséquent les importations sont évaluées après le fret, les commissions, l'assurance, &c. Mais les exportations sont évaluées telles qu'elles se trouvent dans les magasins des ports Anglois, libres de toutes charges ; & ces charges sont peut-être un objet de 10 ou même de 20 pour cent sur la somme totale des exportations, dont il faudroit charger la balance.

Il y a d'autres déceptions non moins capitales dans les

dirigée alimenteroit des fonds étrangers 1,200,000 Citoyens ; ce seroit là le *maximum* de sa prospérité ; &

tables sur lesquelles nous jettons un coup-d'œil rapide. La balance du commerce avec les Antilles Angloises par exemple ne mérite point de foi. Les exportations de la Jamaïque ne sont souvent qu'une moitié, un tiers, un quart même des importations. La raison en est claire. Les propriétaires résident en Europe, où ils dépensent dans cette proportion le produit de leurs habitations. La Jamaïque n'est qu'une moitié des Isles Angloises ; on peut faire la même remarque pour l'autre moitié.

L'Irlande est l'objet d'une erreur en sens contraire, qui n'est pas moins palpable. Un grand nombre d'Irlandois résident dans la Grande-Bretagne, où l'on a calculé qu'ils consommoient des revenus formant une somme d'environ un million sterling.

Une exagération très-absurde dans les tables d'exportation se font les armées, les hardes, les provisions, les munitions nécessaires aux flottes, aux forts, aux garnisons de la nation Angloise dans les différentes parties du monde. Le Chevalier Whitworth les porte en gain. Non-seulement ces avances immenses ne sont pas en pur profit ; mais il est au moins fort douteux qu'elles soient compensées par le profit des places gardées ou ravitaillées, & même par les retours de commerce de ces places en tems de paix.

Et les exportations qu'absoit l'Afrique pour l'achat des Nègres, est-ce un gain aux yeux de la politique ou de l'humanité ?

Que dire aussi des grandes Indes ? Si le commerce d'importation est défavorable dans le système Anglois, pourquoi la nation Britannique prodigue-t-elle tant d'efforts & de trésors pour arroser de sang un pays où elle importe infiniment plus qu'elle n'en exporte ; &, ce qui est plus remarquable, où quelques-unes de ces principales importations

ependant elle n'auroit point en sa faveur de balance pécuniaire, & c'est parce qu'elle n'en auroit point qu'elle seroit heureuse autant qu'il est possible.

C'est donc une spéculation fautive de commerçans à têtes étroites que de calculer le bénéfice du commerce par **L'EXCÈS DE L'EXPORTATION**, lequel est un mal.

Le vrai, le seul bénéfice est, dans ce que voient les gens sensés, qu'une grande nation, par son industrie, nourrit, sur un sol insuffisant, un sixième de sa population aux dépens des denrées étrangères.

Telles sont les extravagantes idées sur la **BALANCE DU COMMERCE** que les Anglois, & en général les commerçans agioteurs, voudroient **BEAUCOUP D'ARGENT DE RESTE**; tandis que le commerce n'est bon aux peuples qui en ont besoin, qu'autant qu'avec une industrie portée où elle peut aller, **ILS N'ONT PAS UN SOL DE BALANCE DE RESTE.**

Ainsi; non-seulement l'Angleterre, en ayant annuellement **VINGT MILLIONS TOURNOIS** de son in-

---

tourment en rivalité contre l'industrie de la Grande-Bretagne? Je ne fais si elle se prépare à la perte des Indes qui paroît imminente & inévitable; mais je doute qu'elle ait vraiment à y regretter autre chose que la conduite qu'elle y a tenue.

On pourroit faire un volume d'observations de détails du même genre sur les tables du Chevalier Whitworth; mais ce n'est pas l'examen de son ouvrage que j'ai entrepris. Je ne l'ai rappelé dans cette note que pour attaquer par un exemple frappant le préjugé qui calcule le bénéfice du commerce par l'excès d'exportation.

dustrie, n'est ni moins heureuse, ni moins sage que dans le calcul des QUATRE-VINGT DIX MILLIONS de M. Whitworth ; mais elle est QUATRE FOIS PLUS L'UNE ET L'AUTRE.

Et en effet, si elle eût accumulé par la balance du Commerce, chaque année pendant un siècle, quatre-vingt dix millions comme le prétend M. Whitworth ; elle auroit, outre son argent natif, si je puis parler ainsi, neuf milliards. Eh ! quelle industrie pourroit lui rester ? Combien de guinées faudroit-il aujourd'hui pour polir à Londres un bouton d'acier ? Comment l'Angleterre vomiroit-elle ces torrens d'or ? C'est alors que ce peuple si imposant, si estimable, si respectable sous tant de rapports, mais qui paroît avoir peu connu jusqu'ici les avantages de la paix, seroit obligé de chercher, de susciter, d'enfanter des guerres, pour se débarrasser de l'intolérable fardeau de son or qui le priveroit de mouvement & de vie ; & c'est alors qu'il faudroit bien que toutes les nations de la terre se liguaissent pour effacer du livre de vie le peuple ennemi de tous les peuples qui ne pourroit plus vivre que de carnages.

---

RARA LOCORUM FELICITATE QUA SENTIRE  
 QUÆ VELIS, ET QUÆ SENTIAS DICERE  
 LICET. *Tacit.*

---

De l'imprimerie de T. SPILSBURY, Snow-hill.

## ERRATA.

PAGE 7, lignes 16 & 17. qu'à transporter—lisez—qu'en transportant  
 P. 11, l. 24. *caveat*—lisez—*cavent*.

Ibid. l. dernière, ajoutez, *Cap. 4.*

P. 12, l. 13, ajoutez (*Noët. Art. l. 10, cap. 20.*)

P. 18, l. 2. *instrumens de*—lisez *instrumens du*.

P. 19, l. 25, les *moralistes, même*—lisez—*les moralistes même*.

P. 22, l. 16. qui ne cède ni aux peines de l'opinion—lisez—qui ne cède ni aux plaisirs, ni aux peines de l'opinion.

P. 34, l. 4. *changer gouvernement*—lisez—*changer son gouvernement*.

P. 34, & 35. aucun homme ni aucune collection d'hommes ne peuvent avoir droit à des émolumens ou à des privilèges distincts ou exclusifs.

Celui qui a bien voulu traduire en Anglois cet ouvrage m'a fait observer que la suite de cette phrase modifioit la partie que j'en rapporte & pouvoit même fournir une objection contre moi. *No man, or corporation, or association of men have any other title to obtain advantages, or particular and exclusive privileges distinct from those of the community, THAN WHAT ARISES FROM THE CONSIDERATION OF SERVICES RENDERED TO THE PUBLIC.*—Aucun homme, ni aucune Corporation d'hommes ne peuvent avoir droit à des émolumens ou à des privilèges distincts ou exclusifs, A MOINS QUE CE NE SOIT EN CONSIDÉRATION DE SERVICES RENDUS AU PUBLIC.

Je réponds à cela. 1<sup>o</sup>, que cette modification est essentiellement mauvaise pour les raisons déduites dans mon ouvrage; & pour beaucoup d'autres; or l'erreur ne fait pas droit. 2<sup>o</sup>, que cette modification est évidemment en contradiction avec le sixième article de l'acte d'Union; puisque la confédération s'y est interdite à elle-même le droit de créer un ordre de noblesse. 3<sup>o</sup>, qu'en aucun cas du moins les loix des Etats ni celles de l'Union n'autorisent des particuliers à créer sans l'autorité des Législatures, & à se conférer des titres de leur seule autorité.

P. 43, l. 26. les *branches sub; ageront*—lisez—*les branches ombrageront*.

P. 63, l. 14. effacez sans doute.

P. 66, l. 2. *se ultro*—lisez—*ultra se*.

P. 71. à la note j'ai cité de mémoire—lisez—*contentor animus, & superbia, commune nobilitatis malum*. Bell. Jug. 64.

P. 77, l. 23, & 24. *fiderum, & ex*—lisez—*fiderum, ex*.

P. 80, l. 8. des colonnes pour soutenir l'Etat ou la Couronne.

Le pamphlet Américain m'a induit en erreur; il a mal cité Blackstone; & cela est d'autant plus singulier que le véritable texte étoit plus favorable à l'amî de la liberté. Blackstone dit: *pillars reared from among the people to support the throne*—DES COLONNES ÉLEVÉES AU MILIEU DU PEUPLE POUR SOUTENIR LE TRÔNE.

Ibid. l. 14. *pillars for supporting the crown*—effacez, & lisez—*pillars reared from among the people to support the throne*. Com. I. 158.

- P. 82, l. 20. nobliss—ajoutez—*et gentilhommes.*
- P. 87, l. 25. *indulam capitalibus pulveribus*—lisez—*indulam capitalibus pulveribus.*
- P. 88, l. 7. & 8. *sevide peut être*—lisez—*sevide. Eau vive.*
- P. 92, l. 3. effacez *car.*
- P. 100, l. 11. *pour le choix des oppresseurs*—lisez—*pour changer d'oppresseurs.*
- P. 118, l. 23. *les plus hauts rangs dans un être raisonnable*—lisez—*le haut rang d'être raisonnable.*
- P. 133, l. 2, de l'Anglois, *description* lisez *descriptio.*
- P. 137, l. dernière, *écis* lisez—*écou.*
- P. 138, l. dernière, *Esquis des Papanais appens puvonques*—lisez—*Les Papanais appens puvonques.*—Hierodien. l. 8.
- P. 139, l. 2de de l'Anglois, *becoming mbers*, l. *becoming members.*
- P. 165, OBSERVATIONS, l. 15. *La Cour de Pensylvanie*—lisez—*le Comité de Massachusetts.*
- P. 212, l. 25. ajoutez: *Note de Traducteur.*
- P. 221, l. 19. *l'indré de l'indré*—lisez—*l'indré rousé.*
- P. 234, l. 23. *Anglia*—lisez—*Anglica.*
- P. 255, l. 12. effacez: *une fois.*
- P. 257, l. 7 & 8. *Et de lire comme une partie de la dévotion publique; cette obligation*—lisez: *Et de le lire comme une partie de la dévotion publique; cette obligation.*
- P. 258, l. 15. effacez *point.*
- P. 260, l. 5. *des; lois*—lisez—*des lois.*
- P. 265, l. 12. *dépend*—lisez—*dépend.*
- P. 270, *meillurs*—lisez—*meilleurs.*
- P. 274, l. 2. *connoître l'imperfection*—lisez—*se connaître de l'imperfection.*
- P. 277, l. 21. *constitution*—lisez—*représentation.*
- P. 279, l. 23. *liberté*—lisez—*liberté.*
- Ibid l. 16. *peno*—lisez—*pena.*
- Ibid l. 27. *Wallis*—lisez—*Wallace, car M. Price s'est trompé sur l'orthographe de son nom.*
- P. 290, l. 24. *différentes*—lisez—*d'un autre genre.*
- P. 299, l. 16. *à l'espèce humaine*—lisez—*à notre espèce.*
- P. 310, *ennemis*—lisez—*ennemies.*
- P. 313, l. 29 & 30. *que pour exprimer la situation de l'Angleterre il faudroit*—lisez—*que s'il s'aggrave, il faudra pour exprimer la situation de l'Angleterre.*
- Ibid. l. 33. effacez p. 54 & 55.

- P. 345, l. 34. 1784.—ajoutez p. 54 & 55.
- Ibid. l. 32. *Nisi si Deus voluit*—lisez—*Deus, etiam si Deus voluit.*
- P. 325, l. 1. *liberi* ?—lisez—*liberis.*
- P. 348, l. 22. *pour l'Angleterre*—lisez—*pour l'Eccl.*
- P. 356, l. 13. *expugnable*—lisez—*impugnable.*
- Ibid. *Note II.*—lisez—*Note III.*
- P. 358, l. dernière de la première Note, *more*—lisez—*vis.*
- P. 375, *Note III*—lisez—*Note IV.*
- P. 377, l. 25 & 26, effacez *trois millions.*
- P. 378, l. 25, aux mots *enlevés par nos rivaux*, on a oublié la note suivante :

Ceci n'est point exact. La confusion que le Chevalier Whitworth a mise dans l'évaluation des prises a induit en erreur. Il y a deux colonnes dans celle de ses tables qui exprime l'état des prises; l'une d'importations; l'autre d'exportations; une partie des richesses enlevées aux ennemis ayant été consommée en Angleterre, & une partie au-dehors: ainsi la remarque n'est pas tout-à-fait juste. Mais le résultat numérique de l'observation suivante n'influe que faiblement sur le calcul général. D'ailleurs il ne faut pas perdre de vue, que la principale objet de ce note est de prouver QU'IL EST ABSURDE DE CALCULER LE BENEFICE DU COMMERCE PAR D'EXCES D'EXPORTATION.

- P. 382, l. 1. 200,000,000—ajoutez—*millions.*
- P. 385, l. 1. 1,200,000—lisez—*600,000.*

*[Faint, mostly illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page. Some words like "lisez" and "millions" are faintly visible.]*



